

# RAPPORT



Bureau  
fédéral du Plan



Institut  
des comptes  
nationaux

## Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2016

.be





# Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2016

Avenue des Arts 47-49  
1000 Bruxelles

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
[www.plan.be](http://www.plan.be)

## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études et des prévisions sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2016/7433/6

### **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél.: +32-2-5077311

fax: +32-2-5077373

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

[www.plan.be](http://www.plan.be)

## Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN présente, dans cette publication, pour la première fois un ensemble d'indicateurs complémentaires, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2014.

Le président du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Jean-Marc Delporte

Bruxelles, février 2016

# Table des matières

<b>1. Périmètre du rapport .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Aperçu des travaux internationaux récents .....</b>	<b>4</b>
2.1. <i>Le PIB et au-delà, Commission européenne</i>	5
2.2. Rapport de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi	5
2.3. <i>Rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable, Comité du système statistique européen</i>	7
2.4. <i>Comment va la vie ? Mesurer le bien-être, OCDE</i>	7
2.5. <i>Conférence des statisticiens européens - Recommandations pour mesurer le développement durable, CEE-ONU</i>	8
2.6. <i>Quality of life, Facts and views, Eurostat</i>	10
2.7. Conclusions	11
<b>3. Sélection de thèmes et d'indicateurs .....</b>	<b>13</b>
3.1. Sélection de thèmes	13
3.2. Sélection d'indicateurs complémentaires au PIB	20
3.3. Synthèse	45
<b>4. Évolution des indicateurs .....</b>	<b>49</b>
4.1. Bien-être subjectif	50
4.2. Niveau de vie et pauvreté	54
4.3. Travail et temps libre	76
4.4. Santé	90
4.5. Éducation et formation	103
4.6. Vie en société	109
4.7. Environnement	120
4.8. Climat et énergie	125
4.9. Ressources naturelles	133
4.10. Territoires et écosystèmes	140
4.11. Capital économique	145
4.12. Mobilité et transport	153

<b>5. Synthèse et conclusions .....</b>	<b>157</b>
5.1. Utilité et limites de cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB	157
5.2. Tendances des indicateurs	158
5.3. Ventilation des indicateurs	161
5.4. Pistes pour les travaux futurs	163
<b>6. Annexes.....</b>	<b>164</b>
6.1. Bibliographie	164
6.2. Liste des abréviations	169

## Publications annexes

Deux annexes à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB sont publiées en parallèle:

- une banque de données reprenant toutes les données des indicateurs du chapitre 4 (ICN/BFP, 2016);
- un document synthétisant la consultation des services publics compétents et de la société civile lors de la préparation de ce rapport (BFP, 2016).

Ces deux publications sont disponibles sur le site internet du Bureau fédéral du Plan ([www.plan.be](http://www.plan.be)).



# 1. Périmètre du rapport

La loi du 14 mars 2014 (voir encadré 1) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

La mesure du bien-être et du développement est l'objet de débats depuis plusieurs décennies et les recherches à ce sujet se sont multipliées ces dernières années. Les concepts mêmes de bien-être et de développement sont difficiles à définir. Il est en tout cas reconnu que le produit intérieur brut (PIB) n'est pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. Ainsi, la corrélation entre le PIB et le bien-être est discutée et fait l'objet de nombreux travaux depuis ceux d'Easterlin en 1974 (voir par exemple Stevenson et Wolfers, 2013). La mesure du bien-être et du développement doit donc inclure d'autres indicateurs (UNDP, 1990). À l'instar d'autres travaux (UNECE, 2014; OECD, 2013; Eurostat, 2015a), et comme proposé par le Rapport Stiglitz (Stiglitz *et al.*, 2009), ce rapport identifie et mesure un ensemble de facteurs déterminants du bien-être et du développement.

Le PIB est néanmoins un indicateur utile et nécessaire. Il est calculé sur la base d'un système de comptes appelé le système de comptes nationaux. Ce système a été et continue à être développé au sein des Nations unies et également au sein de l'Union européenne (UE, 2013). Un tel système donne une méthodologie claire, assure la cohérence entre les données et permet notamment, par l'harmonisation des procédures, des comparaisons entre pays et dans le temps. Le PIB et d'autres données des comptes nationaux sont fréquemment utilisés par les décideurs politiques comme indicateurs rendant compte de la situation économique et de son évolution.

Puisqu'il ne mesure que le total des flux économiques, le PIB ne constitue pas un indicateur approprié pour mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société dans toutes leurs dimensions sociales, environnementales et économiques, et n'a d'ailleurs pas été conçu à cette fin. Pour rendre compte de la situation et du développement de la société, il faut également mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, l'emploi et la qualité de l'environnement. Ces mesures doivent être faites en moyennes, mais aussi en termes d'écart par rapport à cette moyenne pour différentes catégories de la population. C'est pourquoi d'autres indicateurs doivent venir compléter le PIB.

En Belgique, l'accord de gouvernement du 1er décembre 2011 a annoncé que le gouvernement "soutiendra les travaux visant à développer des indicateurs pertinents complémentaires au PIB" (Gouvernement fédéral, 2011, p.125). C'est ainsi que la *Commission des Finances et des Affaires économiques* du Sénat belge a créé le groupe de travail *Nouveaux indicateurs pour les prestations économiques, l'avancée sociale, la qualité de vie et le bonheur*. En 2012, ce groupe de travail a notamment organisé le symposium *Au-delà du PIB. État des connaissances scientifiques et possibilités d'action en Belgique*, sur la base du constat que le PIB n'était pas un indicateur satisfaisant pour mesurer le progrès d'une société et qu'il fallait développer une liste d'indicateurs complémentaires (Sénat de Belgique, 2013a et b). Les travaux parlementaires subséquents ont conduit à l'adoption de la loi du 14 mars 2014 sur les indicateurs complémentaires (MB, 2014a), qui donne pour mission à l'Institut des comptes nationaux (ICN) d'élaborer et de suivre ces indicateurs

(voir encadré 1). Suivant cette même loi, l'ICN confie au Bureau fédéral du Plan (BFP) le calcul de ces indicateurs complémentaires.

Le BFP remplit deux autres missions relatives à l'élaboration et au suivi d'indicateurs de mesure du développement de la société. Il s'agit:

- de la mise à jour régulière d'un ensemble de 75 indicateurs de développement durable (IDD), développé pour réaliser la mission d'évaluation attribuée au BFP par la *loi de 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (MB, 2014b);
- du rapportage sur les indicateurs de suivi de la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (MB, 2013, rapport au Roi).

De nombreux indicateurs sont communs à ces trois missions. Afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, le BFP développera un maximum de synergies entre ces trois missions et s'assurera de la cohérence des travaux menés pour les réaliser. À l'avenir, ces travaux sur les indicateurs, conjointement avec d'autres réalisés aux niveaux fédéral et régional, pourront contribuer à la constitution d'un ensemble d'indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable mondiaux adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015 (ONU, 2015).

Ce rapport présente les résultats des travaux du BFP pour élaborer ces indicateurs complémentaires. Cet ensemble d'indicateurs sera mis à jour chaque année et pourra évoluer en fonction de l'évolution des connaissances et des débats sociétaux. Certains indicateurs pourraient être modifiés, supprimés ou ajoutés. Les prochaines éditions pourraient également inclure des informations complémentaires, telles que des comparaisons internationales.

Lors de la préparation de ce rapport, une consultation a été organisée, auprès des services publics compétents (consultées via la Commission interdépartementale du développement durable - CIDD) et de la société civile (consultée via le Conseil fédéral du développement durable - CFDD), sur la base d'un rapport préliminaire. Cette consultation a permis d'apporter plusieurs améliorations et de valider le choix des thèmes et des indicateurs retenus; la synthèse de cette consultation est disponible sur le site du BFP ([www.plan.be](http://www.plan.be); BFP, 2016).

La loi du 14 mars 2014 mentionne plusieurs travaux de référence (voir encadré 1). Le chapitre 2 passe en revue ces travaux ainsi que d'autres travaux pertinents dans ce domaine. Ce chapitre analyse en particulier la méthodologie développée dans le rapport *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014), principalement sur la base des travaux mentionnés dans la Loi. Ce chapitre conclut en proposant d'utiliser cette méthodologie pour élaborer un ensemble d'indicateurs complémentaires pour la Belgique. Le chapitre 3 applique cette méthodologie pour sélectionner une liste concrète d'indicateurs complémentaires. Le chapitre 4 présente les évolutions de ces indicateurs. Le chapitre 5 conclut ce rapport par une synthèse des évolutions des indicateurs.

## Encadré 1

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la **qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie** (MB, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu'*"il y a lieu de tenir compte des principes suivants:*

- *les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;*
- *la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;*
- *la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions;*
- *l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;*
- *pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".*

La loi dispose que *"les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants"*. Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les *"publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels"*. À cet égard, elle mentionne explicitement qu'une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

## 2. Aperçu des travaux internationaux récents

Le besoin de disposer d'un outil statistique plus adéquat que le PIB pour mesurer le développement et le progrès de la société se fait sentir depuis un certain temps déjà et a suscité plusieurs initiatives importantes. La loi du 14 mars 2014 se réfère à plusieurs d'entre elles pour encadrer l'élaboration d'indicateurs complémentaires pour la Belgique.

Les travaux sur *Le PIB et au-delà* de la Commission européenne (CE, 2009) et le Rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) pointent les limites du système de mesure (économique) actuel et formulent des recommandations pour élaborer des indicateurs qui rendent compte plus adéquatement des progrès de la société et de leur soutenabilité.

Soucieux de donner suite à ces recommandations, le *Comité du système statistique européen* (CSSE) a créé le *Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable*. Dans son rapport final, le Groupe de parrainage (ESSC, 2011) identifie des actions concrètes que le CSSE peut mener pour développer des indicateurs qui répondent aux recommandations formulées par la Commission européenne et le rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi.

Un des principaux résultats de ces actions sont les indicateurs sur la qualité de vie publiés par Eurostat (2015). Partant de son expérience, Eurostat a en effet publié un large ensemble d'indicateurs permettant de mesurer la qualité de vie. De même, l'OCDE (2011, 2013, 2015) a publié son propre ensemble d'indicateurs: *Comment va la vie ?*

Outre ces initiatives internationales, des ensembles d'indicateurs nationaux voient également le jour afin de mesurer les progrès de la société et leur durabilité. La CEE-ONU, Eurostat et l'OCDE font le constat d'une grande diversité dans les méthodes et argument qu'une plus grande harmonisation à ce niveau profiterait à la visibilité, la notoriété et la comparabilité des systèmes de mesure. C'est pourquoi ils ont établi, dans le rapport *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development* (2014), une structure commune dont tous les pays pourraient se servir pour développer leurs indicateurs de développement durable (voir 2.5).

Le reste du présent chapitre aborde, dans l'ordre chronologique, les initiatives internationales reprises ci-dessous. Des travaux ont également été réalisés en Belgique au niveau régional (par exemple SVR, 2012; Bertrand *et al.*, 2015). Les travaux internationaux ont été privilégiés dans ce rapport afin de mettre l'accent sur la comparabilité internationale des indicateurs.

- *Le PIB et au-delà* (CE, 2009);
- le rapport de la *Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social*, appelé rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009);
- le *Rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable* (Comité du système statistique européen- ESSC, 2011);
- *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être* (OCDE, 2013);
- *Conférence des statisticiens européens - Recommandations pour mesurer le développement durable* (Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe - UNECE, 2014);
- *Quality of life* (Eurostat, 2015a).

## **2.1. Le PIB et au-delà, Commission européenne**

### **2.1.1. Contexte**

En 2007, la Commission européenne (CE) organisait, en collaboration avec d'autres organisations, la conférence *Au-delà du PIB*. Cette conférence a révélé qu'il existait une forte demande pour élaborer des indicateurs complémentaires au PIB, pour mesurer les progrès de la société et étayer les décisions politiques. Afin de répondre à la demande, la CE a publié en 2009 la communication *Sur le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation*, qui propose des actions concrètes pour compléter le PIB par des indicateurs mesurant les progrès sociaux et environnementaux.

### **2.1.2. Principaux résultats**

Les actions concrètes englobent notamment l'accélération de la mise à disposition et de l'adaptation des indicateurs existants, le développement de nouveaux indicateurs et la ventilation des indicateurs existants. Ces actions s'articulent autour de cinq axes:

- compléter le PIB par des indicateurs environnementaux et sociaux de type synthétique;
- tendre vers une quasi-instantanéité des informations pour les décideurs;
- accroître la précision des rapports sur la distribution et les inégalités;
- développer un tableau de bord européen de développement durable;
- étendre les comptes nationaux aux thématiques environnementales et sociales.

## **2.2. Rapport de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi**

### **2.2.1. Contexte**

En février 2008, le président français Nicolas Sarkozy a créé la *Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, aussi appelée commission Stiglitz, Sen et Fitoussi, du nom de ses trois principaux acteurs: Joseph Stiglitz (président), Amartya Sen (conseiller) et Jean-Paul Fitoussi (coordinateur).

Cette commission avait pour mission:

- d'identifier les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social;
- d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents;
- d'évaluer la faisabilité de nouveaux instruments de mesure;
- de débattre de la présentation appropriée des informations statistiques.

### 2.2.2. Principaux résultats

La commission a publié en 2009 un rapport contenant douze recommandations concrètes. Ces recommandations sont regroupées en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, la commission examine comment améliorer les indicateurs économiques actuels avant de rechercher des indicateurs complémentaires. La commission propose de mieux adapter le système actuel de mesure (économique) aux évolutions structurelles que connaissent les économies modernes. Par exemple, la part des services, dont les services publics, dans ces économies, a nettement augmenté.

En outre, la commission conclut que le système doit privilégier la mesure du bien-être des citoyens plutôt que d'être orienté sur la mesure de la production économique. Elle constate aussi qu'un fossé se creuse entre l'information contenue dans le PIB et le bien-être humain. La mesure du bien-être humain ne peut faire l'impasse d'un système comportant, outre les indicateurs économiques actuels, des indicateurs pertinents pour le bien-être humain.

Le bien-être humain englobe plusieurs dimensions. Un bon point de départ est de mesurer les conditions de vie matérielles. À cet égard, des indicateurs des comptes nationaux autres que le PIB ont toute leur utilité. Ainsi, le *Revenu national net*, le *Revenu réel des ménages* et la *Consommation réelle des ménages* permettent de mieux mesurer le niveau de vie des citoyens. Il est intéressant d'orienter la mesure du niveau de vie vers une perspective de ménages. Les chiffres montrent en effet que, dans un certain nombre de pays, le revenu des ménages et le PIB par habitant ont des évolutions différentes. Outre le revenu et la consommation des ménages, le patrimoine est un autre élément essentiel dans l'évaluation du niveau de vie. Enfin, il convient aussi de tenir compte de la distribution des revenus, de la consommation et du patrimoine.

Dans le deuxième chapitre, la commission identifie quels sont les aspects, outre les conditions de vie matérielles, dont il convient de tenir compte pour mesurer le bien-être. Elle répertorie les aspects suivants: la santé, l'éducation, les activités personnelles, la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement, la sécurité tant économique que physique. Or, ces aspects sont largement ignorés dans les systèmes de mesure actuels. La commission relève aussi que l'appréciation du bien-être repose aussi bien sur des données objectives que subjectives.

Enfin, le troisième chapitre traite amplement de la dimension de la soutenabilité. Selon la commission, l'évaluation de la soutenabilité doit être examinée séparément de celle du bien-être humain. Il en va de même pour les indicateurs. Ces deux informations sont essentielles et doivent être affichées dans des parties distinctes, nettement visibles, du tableau de bord (p.19). La soutenabilité pose la question de savoir si le niveau actuel de bien-être pourra être maintenu dans le temps. Les indicateurs de soutenabilité permettront de mesurer si les stocks de capital qui importent pour notre bien-être seront conservés ou non.

## **2.3. Rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable, Comité du système statistique européen**

### **2.3.1. Contexte**

Le groupe de parrainage a été instauré à l'initiative du Comité du système statistique européen (CSSE). Il avait pour mission d'identifier les actions concrètes pouvant être mises en œuvre par le SSE dans le but de donner suite aux travaux relatifs au *PIB et au-delà* de la CE et de la Commission Stiglitz, Sen et Fitoussi.

### **2.3.2. Principaux résultats**

Le groupe identifie 50 actions (ESSC, 2011), regroupées autour de trois thèmes:

- *la perspective des ménages, les aspects de distribution des revenus, de la consommation et de la richesse;*
- *la mesure multidimensionnelle de la qualité de vie;*
- *la durabilité de l'environnement.*

## **2.4. Comment va la vie ? Mesurer le bien-être, OCDE**

### **2.4.1. Contexte**

L'OCDE partage l'analyse selon laquelle les indicateurs macroéconomiques classiques (comme le PIB) reflètent imparfaitement le bien-être humain et les conditions de vie. Elle a ainsi lancé l'initiative: *Comment va la vie ?* Ce tableau de bord constitue un premier exercice de comparaison à l'échelle des pays de l'OCDE d'un grand nombre d'indicateurs de bien-être (OCDE, 2011, 2013 et 2015).

### **2.4.2. Principaux résultats**

Bien que les limites du PIB en tant qu'indicateur de la prospérité soient connues, le PIB est encore souvent utilisé comme indicateur indirect du bien-être. L'OCDE précise que les nombreuses autres approches de la mesure du bien-être qui ont été proposées recommandent d'élargir la portée des mesures pour y inclure une plus grande variété de composantes du bien-être (OCDE, 2011, p.16). Organiser ces indicateurs à l'intérieur d'un cadre cohérent est précisément l'un des objectifs du rapport.

Ce cadre repose sur trois piliers: les conditions de vie matérielles, la qualité de vie et la durabilité. Les deux premiers piliers englobent des composantes cruciales pour le bien-être actuel. Le dernier pilier identifie la condition pour préserver le bien-être des générations futures.

Dans l'édition 2013 de *Comment va la vie ?*, en raison de problèmes méthodologiques non encore résolus au moment de la publication et de l'absence de données, l'OCDE n'incluait pas d'indicateurs sur la durabilité (le troisième pilier), mais projetait de le faire dans les prochaines éditions. Elle indiquait cependant que la méthodologie utilisée pour mesurer la durabilité diffère fondamentalement de celle utilisée

pour mesurer le bien-être actuel. Contrairement au bien-être actuel, le bien-être futur ne peut être observé. Il convient pour ce faire de mesurer l'évolution des capitaux (humain, social, naturel et économique) qui sont la base du bien-être des générations futures. L'édition 2015 de *Comment va la vie ?* Introduit un premier ensemble d'indicateurs sur l'évolution des capitaux.

Le pilier des conditions de vie matérielles est abordé via les thèmes suivants: le revenu et le patrimoine, l'emploi et la rémunération, le logement. Quant au pilier de la qualité de vie, il est appréhendé par les thèmes suivants: la santé, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'éducation, l'engagement civique et la gouvernance, le réseau social, la qualité de l'environnement, la sécurité personnelle, le bien-être subjectif.

Un certain nombre d'indicateurs ont été sélectionnés pour chacun de ces thèmes, après concertation avec des experts. Ces indicateurs répondent autant que possible à des normes scientifiques internationales.

## **2.5. Conférence des statisticiens européens - Recommandations pour mesurer le développement durable, CEE-ONU**

### **2.5.1. Contexte**

La CEE-ONU propose un cadre de mesure et un ensemble d'indicateurs pour mesurer le développement durable (UNECE, 2014) qui peuvent servir de référence aux pays lorsqu'ils élaboreront leurs indicateurs de développement durable. La CEE-ONU espère ainsi contribuer à une plus grande harmonisation de la mesure du développement durable. Le cadre de mesure a été créé par une task force commune à la CEE-ONU, Eurostat et l'OCDE.

Le cadre de mesure et les indicateurs sélectionnés sont basés sur la définition Brundtland du développement durable (1987), les sciences économiques et sociales, des travaux antérieurs (comme les travaux sur le PIB et au-delà de la CE, le groupe de parrainage et le rapport de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi) et les indicateurs de développement durable existants.

### **2.5.2. Principaux résultats**

La CEE-ONU identifie, en partant de la définition Brundtland (CMED, 1987), trois dimensions du développement durable: le bien-être des générations actuelles dans un pays donné (*Ici et maintenant*), le bien-être des générations futures (*Plus tard*) et le bien-être des populations vivant dans d'autres pays (*Ailleurs*). Les thèmes spécifiques qui doivent être mesurés pour rendre compte de manière correcte de ces dimensions sont sélectionnés au cours d'une étape ultérieure.

## a. Trois dimensions conceptuelles

### *Ici et maintenant*

Il n'existe actuellement pas de vision consensuelle sur la manière de mesurer le bien-être des générations actuelles. C'est pourquoi la CEE-ONU se base sur quatre initiatives empiriques importantes pour le mesurer: *l'Indice de développement humain*, l'analyse du bien-être subjectif (Layard, 2011), les *Indicateurs de qualité de vie* (Eurostat, 2010) et *Comment va la vie ?* OCDE (2011). La CEE-ONU qui a aussi proposé vingt thèmes pertinents pour mesurer le développement, en identifie quatorze comme correspondant à cette dimension *Ici et maintenant*: le bien-être subjectif, la consommation et le revenu, l'alimentation, la santé, le travail, l'instruction, le logement, les loisirs, la sécurité physique, le territoire et les écosystèmes, l'eau, la qualité de l'air, la confiance et les institutions. À l'instar de Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009), la CEE-ONU propose d'utiliser à la fois des indicateurs objectifs et subjectifs.

### *Plus tard*

Pour apprécier le bien-être des générations futures, la CEE-ONU propose de mesurer les stocks de capital totaux et distingue quatre catégories de capital: humain, social, naturel et économique. Le bien-être des générations futures dépend des ressources que les générations actuelles leur laisseront. Parmi les vingt thèmes de la CEE-ONU, 14 correspondent à cette dimension: la santé, le travail, l'instruction, les territoires et écosystèmes, l'eau, la qualité de l'air, le climat, les ressources énergétiques, les ressources autres qu'énergétiques, la confiance, les institutions, le capital physique, le capital connaissance, et le capital financier.

### *Ailleurs*

La dimension *Ailleurs* permet d'évaluer en quoi le développement d'un pays peut avoir une incidence sur le bien-être du reste du monde. Un pays peut diversement influencer le bien-être du reste du monde (via l'aide au développement, les importations de ressources naturelles, etc.). La CEE-ONU identifie onze thèmes correspondant à cette dimension: la consommation et le revenu, les ressources énergétiques, les ressources minérales, les territoires et les écosystèmes, l'eau, le climat, le travail, le capital physique, le capital connaissance, le capital financier et les institutions.

## b. Structure thématique

Outre la structure conceptuelle (en trois dimensions: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*), la CEE-ONU propose également une structure thématique. Cette structure n'est plus organisée en fonction des trois dimensions précitées mais bien autour de vingt thèmes pertinents pour la décision politique (voir tableau 1). Un thème peut englober plusieurs dimensions. Le thème "instruction" (numéro 6 dans le tableau 1) a trait tant au bien-être des générations actuelles (*Ici et maintenant*) qu'au capital humain (*Plus tard*).

**Tableau 1 Structure thématique (UNECE, 2014)**

1. Bien-être subjectif	11. Eau
2. Consommation et revenu	12. Qualité de l'air
3. Alimentation	13. Climat
4. Santé	14. Ressources énergétiques
5. Travail	15. Ressources autres qu'énergétiques
6. Instruction	16. Confiance
7. Logement	17. Institutions
8. Loisirs	18. Capital physique
9. Sécurité physique	19. Capital de connaissances
10. Territoire et écosystèmes	20. Capital financier

Source: UNECE, 2014

### c. Indicateurs

La CEE-ONU propose trois ensembles d'indicateurs. Le premier ensemble, de 60 indicateurs, est structuré selon l'approche conceptuelle. Ces indicateurs sont donc classés en fonction des trois dimensions: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Le deuxième ensemble est structuré sur la base de la méthode thématique et classe les indicateurs parmi les 20 thèmes sélectionnés (voir tableau 1). Ce deuxième ensemble ajoute aux 60 indicateurs précités 30 autres, pertinents pour la prise de décision politique. Ces derniers permettent de rendre compte comment les décideurs peuvent avoir une incidence sur les 60 premiers indicateurs. Enfin, un dernier ensemble de 24 indicateurs est composé d'un indicateur par thème, ainsi que de deux indicateurs relatifs aux questions de distribution et deux autres relatifs à la dimension *Ailleurs*.

Les indicateurs sont sélectionnés à partir de trois critères hiérarchiques. D'abord, les indicateurs idéaux d'un point de vue théorique sont identifiés. Il s'agit des indicateurs les plus adaptés pour mesurer un thème donné. Ensuite, la présence de ces indicateurs parmi les ensembles existants d'indicateurs de développement durable (Nations unies, Eurostat, Banque mondiale et les ensembles d'indicateurs adoptés par sept pays) est examinée. Enfin, la disponibilité de données dans des bases de données internationales est vérifiée (ONU, OCDE et Eurostat).

La CEE-ONU souligne que ces ensembles d'indicateurs doivent être considérées comme un point de départ à l'élaboration d'ensembles spécifiques par les pays, en adaptant les thèmes et les indicateurs sélectionnés à leurs propres caractéristiques. Toutefois, en proposant une structure commune, la CEE-ONU espère favoriser l'harmonisation de ces ensembles d'indicateurs.

## 2.6. Quality of life, Facts and views, Eurostat

### 2.6.1. Contexte

Eurostat a élaboré un ensemble d'indicateurs pour mesurer la qualité de vie ou le bien-être des générations actuelles (Eurostat, 2015a). Cet ensemble est fondé sur les recommandations formulées dans la communication sur le *PIB et au-delà*, le rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi et le rapport final du groupe de

parrainage. Ces initiatives partagent la vision selon laquelle la qualité de vie est un concept multidimensionnel qui doit être mesuré par un ensemble d'indicateurs relatifs aux différentes dimensions. En outre, l'ensemble doit inclure à la fois des indicateurs objectifs et subjectifs et les dimensions de distribution et d'inégalité doivent être mieux décrites.

### 2.6.2. Principaux résultats

Eurostat organise les indicateurs selon les neuf dimensions suivantes: les conditions de vie matérielles, l'activité principale ou de production, la santé, l'instruction, les loisirs et les interactions sociales, la sécurité économique et physique, la gouvernance et les droits fondamentaux, les milieux naturels et de vie ainsi que le bien-être subjectif général.

Pour chaque thème, sont sélectionnés à la fois des indicateurs objectifs et subjectifs. Les indicateurs subjectifs sont rassemblés dans un module ad hoc sur la qualité de vie subjective qui a été intégré dans l'enquête EU-SILC 2013. Ces données sont complétées par les résultats de *l'Enquête européenne sur les forces du travail*.

Cette publication présente, pour tous les pays de l'UE, un ensemble d'indicateurs pour mesurer la qualité de vie. L'accent porte principalement sur les indicateurs subjectifs récemment développés dans l'enquête EU-SILC. Le rapport étudie aussi la relation entre ces indicateurs subjectifs et les indicateurs objectifs.

## 2.7. Conclusions

Les travaux présentés dans ce deuxième chapitre s'accordent sur le fait que la mesure du bien-être et du développement nécessite l'utilisation d'indicateurs complémentaires au PIB.

Le bien-être et le développement sont multidimensionnels. En effet, ils dépendent de facteurs tels que la santé, le niveau d'éducation, la culture, le fait d'avoir un emploi, les revenus, l'accès à certains biens et services, la qualité de l'environnement et la répartition de ces facteurs au sein de la population. Les travaux présentés dans ce chapitre recommandent donc l'utilisation de tableaux, listes ou ensembles d'indicateurs, et non d'indicateurs composites. L'utilisation d'indicateurs composites a un certain nombre de désavantages. Par exemple, comme le souligne la CEE-ONU, *"du point de vue des statistiques officielles, il n'existe pas de pondérations fiables pour agréger les différents indicateurs en un indicateur composite"* (UNECE, 2014 p.17, traduction BFP). L'utilisation d'un indicateur composite suppose également une certaine substituabilité de ses composantes, alors que les connaissances actuelles ne permettent en général pas de déterminer quelle serait cette substituabilité. En outre, chaque personne évalue son bien-être et le développement de la société en fonction des valeurs qui lui sont propres. Ce fait peut être pris en compte en utilisant un ensemble d'indicateurs. Chaque individu peut alors pondérer les différents indicateurs en fonction de ses propres priorités. Un indicateur composite, par contre, impose le même système de pondérations à tous les individus. Le BFP suivra l'évolution des recherches sur les indicateurs composites et réévaluera la possibilité d'utiliser ces indicateurs en fonction de ces recherches.

Utiliser des ensembles d'indicateurs permet en outre d'inclure des indicateurs relatifs à la distribution de certaines caractéristiques (telles que le revenu, la santé ou l'accès à l'emploi) entre différentes catégories de la population. Cela permet aussi d'inclure des indicateurs relatifs aux perceptions des individus, indicateurs dits subjectifs.

Les travaux présentés dans ce chapitre structurent les ensembles d'indicateurs de deux manières. La plupart de ces travaux structurent ces indicateurs en les répartissant dans un certain nombre de thèmes, tels que la santé, l'éducation et l'énergie. Ces thèmes correspondent aux facteurs dont dépend le bien-être des individus. Les listes de thèmes sont différentes, mais suffisamment proches pour qu'une synthèse adaptée à la situation de la Belgique puisse en être faite.

D'autres travaux utilisent un cadre conceptuel pour structurer les ensembles d'indicateurs. Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) font une distinction temporelle entre le bien-être des générations actuelles et la soutenabilité de ce bien-être pour les générations futures. La CEE-ONU (UNECE, 2014), en se basant sur la définition du développement durable du rapport Brundtland, ajoute à cette dimension temporelle une dimension géographique, en prenant en compte l'influence du développement d'un pays sur le bien-être des habitants de l'ensemble de la planète.

Ce rapport propose de combiner les avantages des approches thématiques et conceptuelles. L'approche thématique permet d'avoir des indicateurs proches des variables que la décision politique peut influencer. L'approche conceptuelle permet une couverture plus complète du système étudié et diminue le caractère arbitraire du choix des thèmes et des indicateurs. C'est le choix fait par la CEE-ONU (UNECE, 2014), qui en outre a basé ses travaux sur les recherches antérieures, notamment celles citées dans la loi du 14 mars 2014. Ce rapport propose donc de partir de la méthodologie développée par la CEE-ONU, qui est expliquée au chapitre 3.

Cette combinaison d'approches thématique et conceptuelle permet de répondre à la demande de la loi de mesurer quatre concepts: "*la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*". En effet, d'une part, avoir des indicateurs dans les trois dimensions proposées (*Ici et maintenant, Plus tard, Ailleurs*), issues de la définition du développement durable, permet de mesurer la soutenabilité ou la durabilité du développement de la société. D'autre part, les listes de thèmes utilisés dans les travaux analysés dans ce chapitre, permettent de donner des informations utiles pour mesurer ces quatre concepts.

### 3. Sélection de thèmes et d'indicateurs

La construction d'un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB présentée dans ce rapport est basée sur la méthodologie proposée dans le rapport *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes.

Les trois dimensions définies par la CEE-ONU (UNECE, 2014) sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle dans un pays donné (la dimension *Ici et maintenant*), le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Les thèmes choisis couvrent les composantes humaine, environnementale et économique du développement et des indicateurs sont sélectionnés pour chacun de ces thèmes. Chacun des thèmes et des indicateurs informe sur une ou plusieurs des trois dimensions. La CEE-ONU laisse à chaque pays la possibilité d'adapter la liste des thèmes et des indicateurs aux circonstances locales.

La première section de ce chapitre (3.1) présente une liste de thèmes adaptés aux spécificités de la Belgique, sur la base des thèmes proposés par la CEE-ONU et par d'autres travaux. La deuxième section (3.2) sélectionne des indicateurs chaque thème et la troisième section (3.3) en fait la synthèse sous forme de tableaux. Le quatrième chapitre présentera les évolutions des indicateurs sélectionnés.

#### 3.1. Sélection de thèmes

Le bien-être des personnes et le développement de la société dépendent de nombreux facteurs, qui sont regroupés en thèmes permettant d'en mesurer les composantes humaine, environnementale et économique. Cette section décrit le processus de sélection des thèmes et définit chacun de ces thèmes.

##### 3.1.1. Processus de sélection des thèmes

La sélection de thèmes pour la Belgique est basée sur une comparaison des thèmes proposés par la CEE-ONU (UNECE, 2014), des thèmes de la *Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable* (MB, 2013) adoptée par le gouvernement fédéral en 2013 et des thèmes des indicateurs de développement durable du Bureau fédéral du Plan (TFDD, 2015a). Les thèmes du rapport *Monitor Duurzaam Nederland* (CBS, 2014) sont également utilisés dans cette comparaison, car ce rapport applique la méthodologie de la CEE-ONU à la situation d'un pays voisin de la Belgique, qui fait face à des problématiques souvent semblables. Ces quatre listes de thèmes, présentées dans l'ordre propre à chacun de ces travaux, sont reprises au tableau 2.

**Tableau 2 Liste des thèmes des travaux de référence**

<i>Recommendations on Measuring SD</i> (CEE-ONU)	Monitor Duurzaam Nederland (CBS)	Vision fédérale à long terme de développement durable (VLT)	Indicateurs de développement durable du BFP (TFDD)
Bien-être subjectif	Bien-être	Cohésion sociale et lutte contre la précarité	Changements démographiques
Consommation et revenu	Climat	Santé	Modes de consommation et de production
Nutrition	Énergie	Emploi	Énergie
Santé	Qualité des sols	Modes de consommation et de production	Transport
Travail	Qualité de l'eau	Énergie	Alimentation
Éducation	Qualité de l'air	Mobilité et transport	Travail
Logement	Nature	Alimentation	Enseignement et compétences
Loisirs	Territoires	Changements climatiques	Recherche et développement
Sécurité physique	Santé	Ressources naturelles	Santé publique
Territoire et écosystèmes	Logement	Air extérieur et intérieur	Inclusion sociale
Eau	Mobilité	Biodiversité	Changements climatiques
Qualité de l'air	Sécurité	Pouvoirs publics	Ressources naturelles
Climat	Participation sociale et confiance	Finances publiques	Diversité biologique
Resources énergétiques	Institutions	Politique scientifique	Gestion des pouvoirs publics
Resources non-énergétiques	Temps libre	Coopération au développement	Gouvernance économique
Confiance	Éducation		Partenariat mondial
Institutions	Connaissances		
Capital physique	Bien-être matériel		
Capital connaissance	Sécurité d'existence		
Capital financier	Travail		
	Capital physique		
	Pensions		
	Dettes		
	Aide au développement		
	Commerce		
	Matières premières		
	Inégalités		

Pour répondre à la demande de la loi de définir un nombre limité de catégories ou d'indicateurs principaux, le choix a été fait de restreindre le nombre de thèmes. Un indicateur principal pourrait alors être sélectionné pour chaque thème. Toutefois, le choix d'un seul indicateur par thème implique de mettre en avant une problématique particulière et de minimiser l'importance d'autres problématiques. Ce choix n'est pas politiquement neutre, comme cela a été souligné pendant la consultation avec la Commission interdépartementale du développement durable et le Conseil fédéral du développement durable. Il a donc été décidé de ne pas proposer de liste d'indicateurs principaux dans ce rapport, mais de faire des propositions lors du débat parlementaire prévu par la Loi, afin que ce choix soit laissé au pouvoir politique. La méthodologie utilisée dans ce rapport (UNECE, 2014) définit trois dimensions con-

ceptuelles. L'analyse des évolutions des indicateurs dans chacune de ces trois dimensions (voir chapitre 5) répond également en partie à la demande de la loi de définir un nombre limité de catégories ou d'indicateurs principaux.

Certains thèmes apparaissant dans le tableau 2 ne sont pas repris en tant que tels, en particulier les inégalités et l'aide au développement (ou le partenariat mondial). En ce qui concerne les inégalités, chaque thème peut contenir des indicateurs sur la répartition entre différentes catégories de population (ventilation lorsque c'est pertinent par sexe, par âge, par catégorie de revenu, etc.). Les inégalités sont donc abordées de façon transversale dans plusieurs thèmes. En ce qui concerne la coopération au développement, plusieurs thèmes incluent des indicateurs informant sur la dimension *Ailleurs*. Les relations avec les autres pays sont donc également abordées de façon transversale.

### 3.1.2. Liste des thèmes

Les thèmes retenus sont décrits et définis ci-dessous.

#### a. Bien-être subjectif

Le *Bien-être subjectif* est "un terme parapluie qui synthétise les évaluations que les personnes font par rapport à leur existence, aux événements de leur vie, leur corps, leur esprit et les conditions dans lesquelles elles vivent" (Diener, 2006, traduction BFP). Ces évaluations sont subjectives puisqu'elles s'appuient sur le ressenti personnel. L'idée sous-jacente au bien-être subjectif est que le ressenti par rapport à certaines circonstances est tout aussi important que les circonstances elles-mêmes du point de vue du bien-être. Le *Bien-être subjectif* part aussi de l'idée que les personnes sont les mieux à même d'évaluer leur bien-être (OCDE, 2011).

Il serait erroné de penser que le bien-être subjectif peut être assimilé au "bonheur". En effet, le bien-être subjectif inclut trois sous-dimensions (OCDE, 2011, 2013; Eurostat, 2015a):

- l'évaluation de sa propre existence: évaluation réfléchie par l'individu de la qualité de sa propre existence;
- l'affect: la présence de sentiments positifs et l'absence de sentiments négatifs;
- l'eudémonisme: le sentiment d'avoir un but dans la vie.

Ce thème est équivalent aux thèmes *Bien-être subjectif* de la CEE-ONU et *Bien-être* du CBS.

#### b. Niveau de vie et pauvreté

Le niveau de vie est un indicateur des conditions de vie matérielles dont le revenu, la consommation et le patrimoine sont des caractéristiques essentielles. Le revenu et le patrimoine donnent accès aux biens et services pour satisfaire les besoins fondamentaux et permettent de nourrir d'autres projets. Les ressources économiques donnent plus de liberté aux individus et les protègent contre les risques économiques et personnels. Au niveau national, le niveau de vie permet à un pays d'investir dans la formation, la santé, la sécurité, etc. (OCDE, 2011).

Ce rapport précise qu'une personne vit dans la pauvreté lorsque les moyens dont elle dispose sont si limités qu'elle est exclue du mode de vie minimum acceptable dans son pays<sup>1</sup>. Ce mode de vie minimum acceptable, comme formulé ici, inclut les différents biens et services qui sont jugés nécessaires pour pouvoir participer à la vie en société. La pauvreté est donc multidimensionnelle. Dans notre société, un revenu insuffisant – qui est qualifié de pauvreté monétaire – constitue un signe important d'un problème social multidimensionnel. En effet, seul un revenu suffisant permet d'acquérir les biens et services qui correspondent au mode de vie minimum accepté d'un pays.

Le niveau d'inégalité de revenu observé dans un pays est un indicateur de la cohésion sociale du pays, c'est-à-dire de la capacité d'une société à garantir le bien-être de chacun, de limiter les différences et d'éviter la marginalisation (Conseil de l'Europe, 2008). Les inégalités de revenu constituent un problème à partir du moment où la population les juge injustes. Ce sentiment d'injustice peut affecter la légitimité du processus de production économique et les interventions des pouvoirs publics - qui tous deux influent sur les inégalités de revenu -, et de fait être néfaste à la stabilité et au progrès économique et social (Wilkinson et Pickett, 2010; OCDE, 2012; Stiglitz, 2012).

Ce thème regroupe les informations concernant les thèmes *Consommation et revenu*, *Logement* (CEE-ONU), ainsi que les thèmes *Logement*, *Sécurité d'existence* et *Bien-être matériel* (CBS). Il inclut également les informations concernant le thème *Modes de consommation et de production* (VLT, TFDD), pour sa composante modes de consommation, ainsi que le thème *Inclusion sociale* (TFDD) et *Cohésion sociale et lutte contre la précarité* (VLT).

### c. Travail et temps libre

Le temps des individus peut être subdivisé en temps prescrit, c'est-à-dire contraint par les occupations habituelles (emploi, activités domestiques, éducation des enfants...) ou les servitudes qu'elles imposent (transports, par exemple) et en temps libre. Pour leur importance dans la vie des personnes, le travail et le temps libre sont mis en évidence dans ce thème.

Le travail consiste à se rendre disponible pour réaliser quelque chose de manière ciblée, pour son compte ou pour le compte d'autrui (Langen, 2007). Le travail peut être subdivisé en une composante rémunérée et une autre non rémunérée. Le travail rémunéré procure surtout des ressources matérielles, à savoir un salaire. Ce salaire permet de consommer des biens et des services. Le travail non rémunéré est gratifié par des ressources non matérielles, entre autres des contacts sociaux, l'épanouissement personnel et la structuration de la vie quotidienne.

Ce thème regroupe les informations sur les thèmes *Travail* et *Loisirs* de la CEE-ONU et du CBS, sur le thème *Emploi* de la VLT et sur le thème *Travail* de la TFDD. Les loisirs, ou temps libre, étant une partie

---

<sup>1</sup> Cette définition est dérivée des concepts de l'Union européenne et de la définition de la pauvreté qui fait référence en Belgique. L'UE a défini la pauvreté comme suit: "sont considérées comme pauvres les personnes dont les ressources sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans la société" (Conseil des communautés européennes, 1975). La Belgique se réfère à la définition suivante de la pauvreté: "La pauvreté est un réseau d'exclusions sociales qui affecte plusieurs domaines de la vie individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés par la société. Ils ne peuvent, par leurs propres moyens, combler ce fossé" (Lahaye *et al.*, 2015).

du temps en dehors des heures de travail, ces deux thèmes sont complémentaires et ont donc été regroupés.

#### **d. Santé**

*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* (OMS, 1946). Le thème de la santé comprend des informations sur l'état général de santé de la population et sur les déterminants de celle-ci, soit liés aux comportements sains ou malsains des individus, soit liés au système de santé. Les questions de bien-être social sont abordées dans le thème *Bien-être* (Thème a.). La santé est une part du capital humain. Le fait d'être en bonne santé donne la possibilité de s'instruire (ou de poursuivre un parcours scolaire), d'avoir un emploi et/ou de mener d'autres activités dans la société.

Ce thème est présent dans les listes de la CEE-ONU, du CBS, de la VLT et de la TFDD. Il inclut entre autres des informations sur l'impact de l'alimentation sur la santé (thème *Nutrition* de CEE-ONU, *Alimentation* de la VLT et de la TFDD).

#### **e. Éducation et formation**

L'éducation, puis la formation sont les méthodes utilisées pour l'acquisition de compétences dans un cadre formel, ou non formel dans le cas de certaines formations. "*L'éducation se réfère aux compétences et aux aptitudes acquises, à la participation continue à l'éducation et à la formation, et à l'accès à l'éducation. (...) L'apprentissage tout au long de la vie recouvre la partie de la population participant à des actions de formation complémentaire*" (Eurostat, 2015b). Le niveau d'éducation atteint par la population et les efforts faits pour l'améliorer informent sur la probabilité de trouver un emploi. Le niveau d'éducation et de formation de la population fait partie du capital humain.

Ce thème est présent dans toutes les listes considérées, sauf celle de la VLT, car en Belgique l'éducation est une compétence relevant des Communautés.

#### **f. Vie en société**

Le thème *Vie en société* englobe trois composantes: le capital social, la qualité des institutions/de la gouvernance et la sécurité physique.

Le capital social renvoie à la qualité et à la quantité des relations sociales. Les contacts sociaux suivis stimulent la confiance entre personnes, contribuent à développer des normes et des valeurs qui sont essentielles pour le bon fonctionnement d'une société (UNECE, 2014). Une confiance générale et des valeurs et normes communes constituent un capital pour une société. La présence d'un capital social est associée à un meilleur fonctionnement de la démocratie, une croissance économique forte, etc. (OCDE, 2011). Outre leur apport au développement du capital social, les relations sociales ont aussi une valeur intrinsèque. Les contacts sociaux et les relations personnelles de qualité sont un facteur important du bien-être des personnes (OCDE, 2011).

Certains auteurs considèrent la qualité des institutions publiques comme un élément constitutif du capital social. D'autres estiment en revanche qu'il s'agit d'un élément distinct (UNECE, 2014). La qualité des institutions a de toutes manières un impact important sur le bien-être des personnes. Elle est notamment fonction de la participation politique de la population. En participant au processus politique, les individus font connaître leurs préférences; les mesures décidées par la suite sont mieux harmonisées par rapport à ces préférences. (OCDE, 2011). Outre son influence sur la qualité des institutions, la participation politique a aussi une valeur intrinsèque. La possibilité de participer au processus politique et d'exprimer son opinion par rapport aux décisions politiques relève des libertés et droits fondamentaux (Stiglitz *et al.*, 2009).

La sécurité physique a "deux aspects principaux: d'une part, la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et, d'autre part, la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté" (PNUD, 1994, p.24). Ici, l'accent est mis sur les menaces inhérentes à la criminalité.

Ce thème regroupe les thèmes *Confiance* (CEE-ONU) et *Participation sociale et confiance* (CBS), les thèmes liés aux pouvoirs publics et à la gouvernance, présent dans les quatre listes, et le thème *Sécurité* (CEE-ONU et CBS).

#### **g. Environnement**

L'environnement comprend l'état des capitaux naturels que sont l'air, l'eau et les sols. Ceci inclut l'état de la couche d'ozone stratosphérique. Ce thème inclut des informations sur ces capitaux naturels mais également sur les différentes pressions exercées sur eux, telles que les émissions de polluants. Ce thème n'inclut par contre, ni les capitaux naturels liés à l'environnement vivant (thème j. *Territoires et écosystèmes*), ni le climat (thème h. *Climat et énergie*), ni les capitaux naturels liés aux stocks de ressources utilisables pour la consommation et dans les processus de production (thème h. *Climat et énergie* pour les ressources énergétiques et thème i. *Ressources naturelles* pour les ressources non-énergétiques).

Ce thème correspond aux thèmes liés à la qualité de l'environnement. Il s'agit, pour la CEE-ONU, du thème *Qualité de l'air* et d'une partie des thèmes *Territoires et écosystèmes* et *Eau*. Pour le CBS, il s'agit des thèmes *Qualité de l'air*, *Qualité de l'eau* et *Qualité des sols*. La VLT contient le thème *Air extérieur et intérieur*. Dans la TFDD les informations sur la qualité de l'environnement étaient incluses dans le thème *Ressources naturelles*.

#### **h. Climat et énergie**

Le climat est "*l'ensemble des facteurs météorologiques (...) qui caractérisent un endroit donné*", considérés dans leurs évolutions sur le long terme (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2015a). Le climat est principalement lié à l'état de l'atmosphère et des océans.

L'énergie inclut les modes de production d'énergie. Les sources d'énergie peuvent être non-renouvelables, comme les combustibles fossiles, ou renouvelables, comme le vent, le rayonnement solaire ou

l'énergie des marées. Ce thème inclut également les informations concernant l'utilisation de l'énergie, comme la consommation d'énergie.

Ce thème correspond d'une part aux thèmes liés au climat, présents dans les quatre listes. D'autre part, ce thème comprend les informations du thème *Ressources énergétiques* de la CEE-ONU et du thème *Énergie* du CBS, de la VLT et de la TFDD.

#### **i. Ressources naturelles**

Les ressources naturelles comprennent les stocks de matières premières qui sont utilisables pour la consommation et dans les processus de production, sauf les ressources énergétiques. Ces ressources peuvent être non-renouvelables, comme les minerais et minéraux contenus dans les sols, déposés sur les fonds océaniques ou dissous dans l'eau de mer. Ces ressources peuvent également être renouvelables – en tout ou en partie – comme la biomasse extraite des écosystèmes. Ce thème inclut également les informations concernant l'utilisation de ces ressources naturelles.

Ce thème comprend les informations du thème *Ressources non-énergétiques* de la CEE-ONU, du thème *Matières premières* du CBS et du thème *Ressources naturelles* de la VLT. Il correspond à une partie du thème *Modes de consommation et de production* de la TFDD, en ce qui concerne la consommation de matières premières.

#### **j. Territoires et écosystèmes**

Les écosystèmes sont les systèmes où interagissent les organismes vivants (faune, flore) avec leur environnement physique, ce dernier étant abordé dans les thèmes *Environnement et climat* (g) ainsi que *Ressources naturelles et énergie* (h). Ces écosystèmes fournissent des services dits écosystémiques contribuant au bien-être humain: services d'approvisionnement tels que la nourriture et l'eau, services de régulation tels que la régulation des inondations et des maladies, services culturels tels que les bénéfices spirituels, récréatifs et culturels, et services de soutien qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre, tels que le cycle des éléments nutritifs (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Ce thème inclut également les informations concernant l'utilisation des terres.

Ce thème correspond à celui de la CEE-ONU et à l'addition des thèmes *Territoires* et *Nature* du CBS. Il correspond en partie au thème *Diversité biologique* de la VLT et de la TFDD, ces deux sources ne contenant pas d'indicateur lié aux territoires, qui relèvent de compétences régionales.

#### **k. Capital économique**

Le capital économique correspond à la somme des actifs économiques d'un pays. Un actif économique est "une réserve de valeur représentant les bénéfices que retire le propriétaire économique de la détention ou de l'utilisation de l'entité au cours d'une période donnée. C'est un moyen de reporter une valeur d'une période comptable vers une autre" (Eurostat, 2013, p.170).

Étant donné que les économistes et les agences statistiques élaborent depuis plusieurs décennies des indicateurs de capital économique, ces derniers sont les plus avancés de tous les indicateurs de capital.

Les définitions relatives au capital économique et la méthodologie pour le mesurer sont décrites dans le *Système européen des comptes nationaux et régionaux* (Eurostat, 2013). Le capital économique est reflété dans les comptes de patrimoine. Ces comptes décrivent le patrimoine net de l'ensemble de l'économie ou d'un secteur institutionnel à une période donnée.

Ce thème regroupe les thèmes *Capital physique*, *Capital connaissance* et *Capital financier* de la CEE-ONU. Les thèmes correspondant du CBS sont *Capital physique*, *Connaissances*, *Pensions* et *Dettes*. La VLT ne couvre que le capital financier dans le thème *Finances publiques*. Ce thème recouvre les informations incluses dans les thèmes *Recherche et développement* et *Gouvernance économique* de la TFDD.

## **I. Mobilité et transport**

La mobilité et le transport couvrent l'ensemble des déplacements des personnes et des biens, de même que des concepts tels que la capacité des utilisateurs à se déplacer et à accéder aux différents modes de transport.

Ce thème est équivalent au thème du même nom du CBS, de la VLT et de la TFDD.

### **3.2. Sélection d'indicateurs complémentaires au PIB**

La liste des indicateurs complémentaires au PIB est définie dans cette section. Le point 3.2.1 décrit la méthodologie utilisée pour cette sélection d'indicateurs. Au point 3.2.2, des indicateurs sont choisis pour chaque thème. Les indicateurs portant sur l'ensemble de la Belgique sont répertoriés dans un premier tableau. Certains indicateurs peuvent être ventilés suivant des catégories de population (par exemple selon le sexe, l'âge ou le revenu). Lorsque c'est pertinent, ces indicateurs sont ventilés et sont alors répertoriés dans un deuxième tableau. La section 3.3 résume la sélection d'indicateurs. Dans cette section, le tableau 21 reprend la liste complète des thèmes et indicateurs, et montre les liens entre ces indicateurs et les 3 dimensions du développement durable. Le tableau 22 reprend la liste des indicateurs ventilés.

#### **3.2.1. Méthode de sélection des indicateurs**

Les indicateurs sont sélectionnés pour chaque thème à partir de listes d'indicateurs existantes et sur la base de plusieurs critères de qualité décrits ci-dessous.

Les listes d'indicateurs existantes viennent d'abord de trois références déjà utilisées pour sélectionner la liste de thèmes (voir 3.1), à savoir la CEE-ONU (UNECE, 2014), le CBS (2014) et la TFDD (2015a). Toutefois, les indicateurs proposés par la CEE-ONU et le CBS ne sont pas toujours disponibles pour la Belgique. Ces trois références sont donc complétées par d'autres sources d'indicateurs, comme Eurostat ou des institutions belges (Statistics Belgium, Institut belge de sécurité routière...).

Pour être utile, un indicateur doit respecter autant que possible un certain nombre de critères de qualité. De tels critères sont proposés par le *European Statistical System Committee* (ESSC, 2011, p.15) et par l'OCDE (OCDE, 2011, p.22). Ces critères sont décrits ci-dessous.

- La méthode de sélection doit reposer sur des critères scientifiques (par exemple les comptes nationaux et les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre), la littérature reconnue ou à tout le moins sur un large consensus parmi les acteurs du domaine. Cette méthodologie, le calcul et la précision de l'indicateur doivent être transparents.
- Les indicateurs doivent être pertinents, ils doivent permettre de mesurer le phénomène de manière fiable.
- Les indicateurs doivent être sensibles au changement dans le phénomène ainsi qu'à la décision politique. Ce dernier aspect est important lorsque les indicateurs sont utilisés pour étayer les décisions politiques.
- Ils doivent permettre la comparaison dans le temps ainsi qu'à l'échelle internationale.
- Tout changement au niveau de l'indicateur doit avoir une signification claire et explicite.
- Les délais de collecte et de publication des indicateurs doivent être les plus courts possibles (*timeliness*).

### 3.2.2. Sélection d'indicateurs par thème

Cette section fait, pour chacun des douze thèmes sélectionnés, et suivant la méthode expliquée ci-dessus, une sélection d'indicateurs.

#### a. Bien-être subjectif

Bien que la mesure du bien-être subjectif semblait encore impensable il y a peu, il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur la possibilité d'élaborer des indicateurs valables de bien-être subjectif (Stiglitz *et al.*, 2009; OCDE, 2011). Le bien-être subjectif englobe trois sous-dimensions (l'évaluation de sa propre existence, l'affect et l'eudémonisme - voir point 3.1.2.a). Ces sous-dimensions doivent toutes être mesurées au moyen d'indicateurs appropriés. La recherche a montré qu'il existe une corrélation positive entre les sous-dimensions mais que cette corrélation n'est pas très forte (Stiglitz *et al.*, 2009).

Bien que le bien-être subjectif réponde à une large définition, il n'est pas considéré comme un indicateur général de bien-être (OECD, 2013). Il est possible que les facteurs qui influencent le bien-être subjectif soient inacceptables sur le plan éthique ou soient objectivement néfastes mais que l'individu s'y soit adapté (OCDE, 2011). Pour évaluer valablement le bien-être des personnes, il convient de compléter les indicateurs subjectifs par des indicateurs objectifs (Stiglitz *et al.*, 2009).

L'indicateur *Évaluation de sa propre existence* permet une évaluation personnelle de la qualité de vie du répondant. Il s'agit davantage d'une évaluation par l'individu que d'une description d'un état émotionnel (OECD, 2013). Les indicateurs sur la qualité de vie sondent le répondant par rapport à son sentiment de satisfaction par rapport à son existence (Stiglitz *et al.*, 2009). Cet indicateur se base sur des données de l'enquête sociale européenne (ESS). L'ESS est une enquête scientifique internationale qui est menée tous les deux ans dans toute l'Europe. Elle mesure des attitudes, des opinions et des modes de comportement des populations de plus de trente pays. L'indicateur informe sur le score moyen donné en réponse à la question de savoir: "*Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie actuelle ?*" Les répondants peuvent pointer un chiffre allant de 0 ("*tout à fait insatisfait*") à 10 ("*tout à fait satisfait*").

Actuellement, six années d'observation sont disponibles pour la Belgique (de 2002 à 2012, tous les deux ans).

L'indicateur *Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence* renseigne sur la distribution de l'évaluation de sa propre existence. Cet indicateur reflète la différence de score de satisfaction par rapport à son existence entre la personne en-dessous du décile le plus satisfait et celle au-dessus du décile le moins satisfait. Ces deux indicateurs informent sur *Ici et maintenant*.

Comparativement aux indicateurs d'évaluation de l'existence, les indicateurs relatifs à l'affect et à l'eudémonisme sont moins usités (Stiglitz *et al.*, 2009) et n'ont été intégrés que récemment à des enquêtes internationales. C'est pourquoi le rapport ne les inclut actuellement pas dans cette sélection. La CEE-ONU (2014) et le CBS font de même.

**Tableau 3 Bien-être: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Évaluation de sa propre existence	Score moyen à la question: "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie actuelle ?" Les répondants peuvent choisir un chiffre sur une échelle allant de 0 ("tout à fait insatisfait") à 10 ("tout à fait satisfait") (en score moyen sur 10).	ESS
Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence	La différence de score de satisfaction de la vie entre la personne en-dessous du décile le plus satisfait et celle au-dessus du décile le moins satisfait.	ESS

**Tableau 4 Bien-être: ventilation des indicateurs**

Nom de l'indicateur	Ventilation
Évaluation de sa propre existence	Sexe
Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence	Sexe

## b. Niveau de vie et pauvreté

Plusieurs indicateurs sont sélectionnés pour ce thème. Le niveau de vie en Belgique est ici décrit de manière générale, mais les aspects de distribution sont également importants. Dès lors, des indicateurs sur la pauvreté et les inégalités sont également présentés. Ils donnent une indication sur le degré de faiblesse du niveau de vie de certaines catégories de population qui sont par conséquent exclues des modes de vie en vigueur dans leur société ou révèlent que d'éventuels écarts de niveau de vie peuvent être qualifiés d'injustes.

Tous les indicateurs décrivent la situation actuelle en Belgique (*Ici et maintenant*), à l'exception de l'indicateur sur l'aide au développement, qui a trait à la situation *Ailleurs* dans le monde.

### *Niveau de vie*

Stiglitz *et al.* (2009) estiment que la mesure du niveau de vie matériel est trop axée sur les indicateurs de production économique (comme le PIB). Les auteurs soulignent que d'autres indicateurs des comptes nationaux, comme le revenu réel ou la consommation, permettent de mieux mesurer le niveau de vie

matériel. Stiglitz *et al.* (2009) préconisent d'analyser spécifiquement la consommation ou le revenu des ménages plutôt que des indicateurs relatifs à l'ensemble de l'économie.

D'après les recommandations formulées par Stiglitz *et al.* (2009), l'indicateur *Consommation finale des ménages* par habitant est choisi pour mesurer le niveau de vie matériel. Cet indicateur est tiré des comptes nationaux. Afin d'avoir une perception claire du niveau de vie matériel, les indicateurs sur la consommation et le revenu doivent être complétés par des indicateurs sur le patrimoine. Actuellement, ces indicateurs sur le patrimoine ne sont pas suffisamment développés pour être intégrés dans le présent ensemble d'indicateurs.

L'indicateur *Aide publique au développement* permet de mesurer la redistribution de la richesse matérielle de la Belgique vers les pays en développement. Il s'agit d'un indicateur sur les effets du développement en Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*).

### *Pauvreté*

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, un indicateur sur la part de la population présentant un *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* a été adopté. Cet indicateur est calculé sur la base de données d'enquêtes harmonisées à l'échelle européenne. L'indicateur est constitué de trois sous-indicateurs qui mesurent chacun une dimension de la pauvreté: le risque de pauvreté (monétaire), les ménages avec une très faible intensité de travail (emploi) et la privation matérielle sévère. Le nombre de personnes confronté à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au nombre de personnes appartenant à au moins une de ces trois populations.

- Le nombre de personnes exposées à un *Risque de pauvreté* correspond au nombre de personnes disposant d'un revenu disponible équivalent qui est inférieur à 60% du revenu disponible équivalent<sup>2</sup> médian de la population. Eurostat préconise de présenter systématiquement cet indicateur conjointement avec le niveau du seuil de revenu de manière à pouvoir établir clairement sous quel niveau de revenu la population est exposée à un risque de pauvreté.
- Le nombre de personnes vivant dans un ménage caractérisé par une *Très faible intensité de travail* correspond au nombre de personnes âgées entre 0 et 59 ans vivant dans un ménage dont l'intensité au travail est inférieure ou égale à 20%. L'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois effectivement prestés par les membres du ménage d'âge actif (c'est-à-dire âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) et le nombre de mois durant lesquels ils pouvaient travailler au cours de l'année en question.
- Le nombre de personnes confrontées à une *Privation matérielle sévère* est égal au nombre de personnes confrontées à au moins quatre des neuf problèmes suivants:
  - ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues;
  - ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours;

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de la comparaison des revenus des ménages, il est tenu compte de la composition du ménage et des économies d'échelle découlant de sa taille. Le revenu du ménage est ainsi divisé par un facteur de pondération qui est fonction de la taille et de la composition du ménage. Un facteur 1 est attribué au premier adulte du ménage, contre un facteur de 0,5 pour les autres adultes. Le facteur 0,3 est attribué à tous les enfants de moins de 14 ans. Le revenu équivalent du ménage correspond au revenu du ménage divisé par le nombre d'équivalents adultes du ménage.

- ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate;
- ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an;
- ne pas avoir de voiture (alors que la personne le souhaite);
- ne pas disposer de poste de télévision (*idem*);
- ne pas avoir de téléphone (*idem*);
- ne pas avoir de machine à laver (*idem*);
- avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'intérêt public.

Cette liste de composantes de privation matérielle sévère sera mise à jour à partir de 2016 afin de tenir compte des développements sociétaux en la matière. Les implications de cette mise à jour sur le suivi de l'indicateur global de *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*, lequel informe sur la privation matérielle sévère, devront alors être examinées. Cette mise à jour ne devrait néanmoins pas affecter l'évaluation prévue en 2018 de l'objectif associé à l'indicateur global<sup>3</sup>.

Depuis 2012, les indicateurs de la stratégie Europe 2020 ont été intégrés au *Suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale* (SPC) réalisé par le Comité de protection sociale. Cet instrument a pour objectif d'anticiper les évolutions sociales inquiétantes (SPC, 2012). Cet indicateur sur le risque de pauvreté est intégré, depuis 2001, à l'ensemble d'indicateurs de pauvreté adopté par le Conseil européen. Cet indicateur figure également dans la proposition française d'indicateurs complémentaires au PIB comme étant une des deux possibilités de mesurer les inégalités de revenu. L'autre possibilité consiste en l'indicateur S90/S10 qui est présenté dans le point suivant (France Stratégie, 2015).

Deux indicateurs en lien direct avec la pauvreté et l'inégalité sociale sont basés sur des données administratives et portent sur des dispositions gouvernementales ayant pour but de garantir une vie digne aux personnes. Ces indicateurs sont les *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* et le *Surendettement des ménages*. Le premier indicateur porte sur une partie du système de sécurité social belge résiduel qui a entre autres pour but de garantir un revenu minimal pour les personnes n'ayant pas suffisamment de moyens de subsistance afin qu'elles puissent mener une vie qui correspond à la dignité humaine. Le deuxième indicateur fait référence à la procédure judiciaire qui doit permettre aux personnes endettées dans une situation de surendettement de subvenir au minimum à leur subsistance et à rembourser leurs dettes.

### ***Inégalités***

L'indicateur d'*Inégalité de revenu* utilisé ici est le rapport interquintile. Il est calculé comme le rapport entre le revenu disponible net équivalent perçu par les 20% des ménages les plus riches et celui perçu par les 20% des ménages les plus pauvres (S80/S20). Cet indicateur est calculé sur la base des données d'enquête sur le revenu disponible équivalent.

Un autre indicateur fréquemment utilisé pour mesurer les inégalités de revenu est le coefficient de Gini. Cet indicateur est basé sur le même concept de revenu que le rapport interquintile. Le coefficient est

---

<sup>3</sup> Selon le point d'information à l'agenda du Comité de protection sociale, 6 mai 2015.

égal à 0 lorsque tous perçoivent le même revenu, soit une égalité de revenu complète. En revanche, une valeur de 100 correspond à une inégalité complète, une situation où seule une personne perçoit un revenu et toutes les autres n'en perçoivent aucun.

Le CBS opte pour le rapport interquintile tandis que la TFDD utilise au coefficient de Gini. La CEE-ONU utilise les deux. Une légère tendance à utiliser davantage le rapport interquintile est observée, parce que la communication autour de ce concept est plus aisée. En effet, ce rapport indique dans quelle mesure les riches gagnent plus que les pauvres, par exemple quatre fois plus. Une telle inégalité se traduirait par un coefficient de Gini de 25, ce qui est plus abstrait. Depuis 2012, le rapport interquintile (et non le coefficient de Gini) fait partie du *Suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale* réalisé par le Comité de protection sociale. La France aussi a opté pour un indicateur d'inégalité de revenu qui compare les niveaux de revenu afin de mesurer l'évolution de la société. Il a été choisi de comparer le premier et le dernier décile par le biais du rapport S90/S10 (France Stratégie, 2015). Le décile le plus élevé, et par voie de conséquence le rapport S90/S10, peut être assez volatile en raison de revenus extrêmement élevés, il a été considéré comme plus pertinent d'étendre la base de comparaison, d'où le choix du rapport S80/S20.

Les inégalités de niveau de vie ne sont pas neutres du point de vue du genre. Pour rendre compte de cette réalité, l'indicateur *Écart salarial entre les hommes et les femmes* a été inclus. L'écart salarial exprime en pourcentage dans quelle mesure les rémunérations des femmes sont inférieures à celles des hommes. Cet indicateur est calculé sur la base d'un concept de salaire brut, lequel est dérivé de données d'enquête et d'estimations statistiques. La CEE-ONU préconise de se baser sur les revenus mensuels pour traduire l'écart salarial. Le CBS se réfère plutôt au salaire horaire. Il a été choisi de se baser sur l'avis de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et d'exprimer cet écart à la fois "*par rapport aux salaires annuels moyens et aux salaires horaires: "Parce que la répartition inégale de la durée de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité constatée sur le marché du travail"* (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, SPF Économie, Bureau fédéral du Plan, 2015)<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Il est à noter que ces indicateurs peuvent également être interprétés dans le cadre des indicateurs relatifs au thème *Emploi*.

**Tableau 5 Niveau de vie et pauvreté: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Consommation finale des ménages	Dépenses de consommation totales des ménages (catégorie P.4/S.14 des comptes nationaux) par habitant (en milliers d'euros chaînés, année de référence 2013).	ICN
Aide publique au développement	Donations et prêts (incluant une part de don à concurrence de 25% minimum) que transfère un État aux pays en développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays (en % du revenu national brut).	OCDE
Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale - risque de pauvreté  - très faible intensité de travail	Somme des personnes appartenant à au moins une des trois sous-populations ci-dessous (en %): - part des personnes percevant un revenu disponible équivalent inférieur à 60% du revenu disponible équivalent médian de la population (en %); - part des personnes âgées entre 0 et 59 ans qui vit dans un ménage dont l'intensité de travail est inférieure à 20%. L'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois effectivement prestés par les membres du ménage d'âge actif (c'est-à-dire âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) et le nombre de mois durant lesquels ils pouvaient travailler au cours de l'année en question (en %);	Statistics Belgium; Eurostat
- privation matérielle sévère	- part des personnes confrontées à au moins quatre de neuf problèmes décrits ci-dessus (en %).	
Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration (nombre de personnes).	SPP Intégration sociale
Surendettement des ménages	Nombre de personnes ayant démarré un règlement collectif de dettes (nombre de personnes).	BNB
Inégalités de revenu	Rapport entre le revenu disponible équivalent perçu par les 20% des ménages les plus riches et celui perçu par les 20% des ménages les plus pauvres (S80/S20).	Statistics Belgium; Eurostat
Écart salarial entre les hommes et les femmes	exprime en pourcentage dans quelle mesure les rémunérations, en revenu brut, des femmes sont inférieures à celles des hommes, calculé pour le salaire annuel et le salaire horaire (en %).	Statistics Belgium

**Tableau 6 Niveau de vie et pauvreté: ventilation des indicateurs**

Nom de l'indicateur	Ventilation
Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Age et statut d'activité
Risque de pauvreté	Type de ménage et statut d'activité
Très faible intensité de travail	Age et type de ménage
Privation matérielle sévère	Type de ménage et statut d'activité

Dans le contexte de ce rapport, il serait utile d'étudier la possibilité de développer des indicateurs concernant l'habitat et d'autres inégalités que celles qui concernent le revenu, telles que celles en matière de consommation ou de patrimoine.

### c. Travail et temps libre

Cette rubrique englobe les indicateurs sur la détention d'un emploi ou non et sur les conditions de travail et le temps libre. Ils donnent surtout une idée de la situation *Ici et maintenant* en Belgique, à l'exception des *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* qui concerne également la dimension *Plus tard*.

#### *Travail et chômage*

Le *Taux d'emploi* des 20-64 ans est choisi comme indicateur. Pour cet indicateur, un objectif a été adopté dans le contexte de la stratégie Europe 2020. La TFDD, la CEE-ONU et le CBS ont également retenu cet indicateur. Pour décrire les problèmes de participation des personnes âgées, des femmes, des personnes de nationalité hors UE et des personnes peu scolarisées, cet indicateur de taux d'emploi a été ventilé selon l'âge, le sexe, la nationalité et le niveau d'éducation. Il est à noter que la TFDD utilise également le taux d'emploi des personnes âgées et que la CEE-ONU mentionne en revanche le taux d'emploi des femmes, ainsi que celui des jeunes.

En outre, la part de personnes travaillant à *Temps partiel non voulu* est sélectionnée, car c'est un indicateur qui peut attirer l'attention sur des problèmes d'intégration au marché du travail liés au genre. Le pourcentage de *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* est également sélectionné comme indicateur des problèmes d'intégration des jeunes sur le marché du travail.

À cet égard, il va de soi que le *Taux de chômage* doit être repris, comme pour le CBS et la TFDD, avec une ventilation selon l'âge, le niveau d'éducation et la durée du chômage. Ce dernier aspect permet de se concentrer sur les problématiques du chômage des jeunes (TFDD) et du chômage de longue durée (TFDD et CBS).

S'agissant des conditions de travail, il est choisi de reprendre l'indicateur sur le *Stress au travail*. Seule la TFDD utilise cet indicateur. Le stress peut être défini comme suit: "*Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. Bien que le processus d'évaluation des contraintes et des ressources soit d'ordre psychologique, les effets du stress ne sont pas uniquement de nature psychologique. Il affecte également la santé physique, le bien-être et la productivité de la personne qui y est soumise*" (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2002). Pour informer sur le stress, l'indicateur *Stress au travail*, basé sur une enquête quinquennale, est utilisé.

#### *Temps libre*

L'enquête sur l'usage du temps, dont le temps de loisirs qui est une partie du temps libre (ou temps non contraint) mesure le temps moyen consacré aux loisirs au cours d'une semaine, calculé pour tous les participants à l'enquête (Belges âgés de 12 ans et plus).

**Tableau 7 Travail et temps libre: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Taux d'emploi	Part de la population active occupée dans la population d'âge actif c'est-à-dire les personnes de 20 à 64 ans (en %).	Statistics Belgium; Eurostat
Temps partiel non voulu	Part du travail à temps partiel non voulu dans le travail à temps partiel total (en %).	Statistics Belgium; Eurostat
Taux de chômage	Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pour cent (en %).	Statistics Belgium; Eurostat
Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Pourcentage des jeunes entre 18 et 24 ans qui ne sont pas scolarisés, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation (en %).	Statistics Belgium; Eurostat
Stress au travail	Part des travailleurs qui, à la question " <i>Ressentez-vous du stress au travail</i> ", répondent: " <i>toujours</i> " ou " <i>la plupart du temps</i> " (en %).	Eurofound
Temps de loisirs	Temps moyen consacré aux loisirs pendant une semaine, calculé pour tous les participants à l'enquête (Belges âgés de 12 ans et plus) (en minutes).	Glorieux <i>et al.</i> ; Statistics Belgium

**Tableau 8 Travail et temps libre: ventilation des indicateurs**

Nom de l'indicateur	Ventilation
Taux d'emploi	Sexe, âge, niveau d'éducation et nationalité
Temps partiel non voulu	Sexe
Taux de chômage	Âge, durée du chômage et niveau d'éducation
Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Sexe
Stress au travail	Age et sexe
Temps de loisirs	Sexe et niveau d'éducation

Dans le contexte de ce rapport il serait utile d'étudier la possibilité de développer des indicateurs pour décrire la qualité des emplois et des conditions de travail, ainsi que sur les raisons pour lesquelles les personnes ne trouvent pas d'emploi adéquat.

#### d. Santé

Pour décrire l'état de santé de la population, les indicateurs *Espérance de vie à la naissance* et *Espérance de vie en bonne santé* sont les indicateurs les plus fréquemment utilisés (et sont repris dans les sources choisies pour ce travail), car ils intègrent toutes les influences exercées sur celle-ci (de la génétique aux comportements à risque, des accidents à l'accès aux soins). Ils décrivent le *Ici et maintenant*, mais aussi sur l'état du capital humain *Plus tard* en informant sur l'évolution de l'âge de la population et sur l'état de santé futur des personnes âgées. Le BFP, l'Institut de santé publique et Statistics Belgium produisent ces indicateurs, qui sont publiés annuellement par Eurostat (2014c) pour la population totale et par sexe. Les données ventilées selon le niveau d'éducation proviennent de l'*European Health and Life Expectancy Information System* (EHLEIS).

Pour décrire les déterminants de la santé liés aux comportements sains ou malsains des individus, les indicateurs *Fumeurs quotidiens* et *Obésité des adultes* sont repris par les sources utilisées pour ce travail. Ils mesurent deux des déterminants principaux de la santé dans les pays occidentaux: l'alimentation et le tabagisme.

- L'indicateur *Fumeurs quotidiens* provient d'une enquête de l'Institut de santé publique (ISP, 2014a) tous les 5 ans. Cet indicateur est sensible aux décisions politiques comme les hausses de prix du tabac. Il informe sur le *Plus tard*: l'ampleur future de certains cancers et d'autres maladies.
- L'indicateur *Obésité des adultes* provient de l'enquête de l'Institut de santé publique réalisée tous les 5 ans (question sur le poids et question sur la taille, ISP, 2014b). Cet indicateur mesure les conséquences des comportements alimentaires et du niveau d'activité physique. Il informe sur le *Ici et maintenant* de l'état de santé de la population et des maladies qui risquent de se déclarer dans les prochaines années.

Un indicateur portant sur le lien entre les conditions environnementales et la santé devrait être développé. Des travaux sont actuellement en cours sur la pollution de l'air et devraient être utilisés dans le futur.

Un indicateur portant sur la santé mentale est aussi utile à la description de l'état de santé de la population. Le CBS et la CEE-ONU ont choisi un indicateur sur le *Taux de suicide*. Il informe effectivement sur la santé mentale de ceux qui se suicident suite à des problèmes de santé mentale, mais parmi les personnes âgées une partie de ceux qui se suicident le font sans doute pour d'autres raisons, liées à leur état physique, qui influence leur état mental. L'indicateur choisi ici est le taux de *Dépression*, décrivant le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois, provenant de l'enquête de santé publique (ISP, 2014) qui donne une information plus précise sur l'état de santé mentale. Cet indicateur informe sur le *Ici et maintenant* de l'état de santé mentale de la population.

Pour décrire la mesure dans laquelle le système de santé répond aux besoins des citoyens en matière d'accès aux soins, l'indicateur *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* est choisi. Il donne une meilleure idée de l'accès aux soins que l'indicateur *Dépenses de sécurité sociale* qui est utilisé par le CBS et la CEE-ONU. En effet, les dépenses de sécurité sociale n'évoluent pas uniquement en fonction de l'état de santé de la population et ne décrivent pas l'accès aux soins de santé des personnes les plus pauvres, ce que fait l'indicateur sur le report des soins de santé, qui décrit les besoins non satisfaits. Cet indicateur informe sur le *Ici et maintenant* de l'accès aux soins et de son influence sur la santé.

**Tableau 9 Santé: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Espérance de vie	L'espérance de vie calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance (en années).	Statistics Belgium
Espérance de vie en bonne santé	L'espérance de vie en bonne santé est estimée à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé à chaque âge ou la part des personnes souffrant de limitations dans leurs activités quotidiennes (en années).	ISP; Eurostat
Fumeurs quotidiens	Part de la population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer actuellement tous les jours calculée à partir d'une enquête pluriannuelle de l'ISP depuis 1997 (en %).	ISP
Obésité des adultes	Part de la population en situation d'obésité (en %). L'obésité, correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. L'indice de masse corporelle (ou <i>body mass index</i> : BMI) est le rapport entre le poids mesuré en kilogrammes et le carré de la hauteur mesurée en mètres. La population adulte est définie comme la population âgée de plus de 18 ans.	ISP
Dépression	Part de la population (de 15 ans et plus) qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois (en %).	ISP
Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	Part de la population qui vit dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé au cours de l'année écoulée pour raisons financières (en %).	ISP

**Tableau 10 Santé: ventilation des indicateurs**

Nom de l'indicateur	Ventilation
Espérance de vie	Sexe et niveau d'éducation
Espérance de vie en bonne santé	Sexe et niveau d'éducation
Fumeurs quotidiens	Sexe et niveau d'éducation
Obésité des adultes	Sexe et niveau d'éducation
Dépression	Sexe et niveau d'éducation
Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	Niveau de revenu

Les données concernant la ventilation selon le niveau socio-économique pour les indicateurs *Espérance de vie à la naissance* et *Espérance de vie en bonne santé* existent pour certaines années grâce à des études (hors Eurostat), mais les séries statistiques continues manquent.

## e. Éducation et formation

Pour décrire le niveau d'éducation de la population, l'indicateur sur le *Décrochage scolaire* est repris dans les listes d'indicateurs du CBS, de la CEE-ONU et de la TFDD. Il informe sur le *Ici et maintenant* et sur le *Plus tard* puisqu'il donne une idée de ce que seront les capacités des individus dans le futur, hors formation continuée. Il est publié annuellement par Eurostat (2015b). Cet indicateur sert à mesurer le progrès vers un des objectifs de la stratégie EU 2020: l'"*abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %*" (CE, 2010); la déclinaison belge de cet objectif est une diminution de 9,5% pour 2020.

L'indicateur *Diplômés de l'enseignement supérieur* mesure le niveau d'éducation des 30-34 ans, un âge où quasi tous les étudiants ont terminé leurs études. Cet indicateur est publié par Eurostat (2015d). Il informe sur le *Ici et maintenant* et sur le *Plus tard*. Il sert à mesurer le progrès vers un des objectifs de la stratégie EU 2020: "un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans" (CE, 2010).

La *Formation tout au long de la vie*, est une mesure de l'évolution des capacités professionnelles et est choisi par le CBS et la CEE-ONU. Eurostat publie annuellement l'indicateur *Participation à l'éducation et à la formation au cours des quatre dernières semaines* pour les pays européens; il est ventilé selon le sexe, l'âge et le niveau d'éducation atteint (Eurostat, 2015c). Il informe donc sur le *Ici et maintenant* de l'évolution des carrières dans les années qui suivent immédiatement.

**Tableau 11 Éducation et formation: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Décrochage scolaire	Part des jeunes de 18 à 24 ans titulaires tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ayant arrêté toute étude ou formation (en %).	Statistics Belgium; Eurostat
Diplômés de l'enseignement supérieur	Part de la population ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, âgés de 30-34 ans (en %).	Statistics Belgium; Eurostat
Formation tout au long de la vie	Part de la population ayant participé à l'éducation et à la formation formelle ou non formelle, au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview, personnes âgées de 18 à 64 ans (en %).	Statistics Belgium; Eurostat

**Tableau 12 Éducation et formation: ventilation des indicateurs**

Nom de l'indicateur	Ventilation
Décrochage scolaire	Sexe
Diplômés de l'enseignement supérieur	Sexe
Formation tout au long de la vie	Sexe

## f. Vie en société

Ce thème est subdivisé en capital social, qualité des institutions/de la gouvernance et sécurité.

### *Capital social*

Un ensemble d'indicateurs relatifs au capital social doit mesurer aussi bien la qualité que la quantité des relations sociales, ainsi que les résultats découlant de ces interactions sociales (OCDE, 2011). La *Confiance généralisée* est un des principaux aspects du capital social. Paldam et Svendsen (2000) assimilent même le capital social à la confiance généralisée. Pour cet indicateur, la question suivante de l'enquête ESS est retenue: "Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("on n'est jamais trop prudent") à 10 ("la plupart des personnes sont dignes de confiance"). L'indicateur donne le pourcentage des personnes interrogées qui ont donné comme réponse au moins un six sur dix. Actuellement, 6 années d'observation pour la Belgique (enquêtes biennales de 2002 à 2012) sont disponibles.

Pour mesurer la fréquence des relations sociales, des indicateurs, comme l'adhésion à des clubs ou la présence d'organisations dans une zone donnée sont généralement utilisés. Ils donnent une mesure indirecte des contacts sociaux. Stiglitz *et al.* (2009) conseillent toutefois d'utiliser des indicateurs qui se fondent sur des enquêtes sondant le comportement réel des personnes interrogées. C'est pourquoi l'indicateur *Contact avec amis et famille* est choisi pour mesurer la fréquence des contacts sociaux informels. Cet indicateur donne le pourcentage de personnes interrogées qui déclarent avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux avec des amis ou de la famille. La question exacte est: "*Pouvez-vous me dire à quelle fréquence vous rencontrez des amis, de la famille ou des collègues pour des raisons sociales*" (ni pour le travail ni par pure obligation) <sup>5</sup>. Les données proviennent de l'ESS. Actuellement, 6 années d'observation pour la Belgique (enquêtes bisannuelles de 2002 à 2012) sont disponibles.

Les indicateurs liés au capital social portent aussi bien sur la dimension *Ici et maintenant* que sur la dimension *Plus tard*.

### ***Qualité des institutions / gouvernance***

Les indicateurs de ce sous-thème visent à mesurer la qualité des institutions et à voir si la politique est efficace et transparente. Il est difficile de trouver des indicateurs appropriés du fait que la qualité des institutions dépend de nombreux facteurs. C'est pourquoi des indicateurs sondant la confiance des personnes interrogées dans les institutions publiques sont préférés. Ce type d'indicateurs est également conseillé dans les sources internationales (UNECE, 2014; Stiglitz *et al.*, 2009). L'indicateur *Confiance dans les institutions* utilise des données de l'enquête ESS, où est posée la question suivante: "*Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions ?*" et parmi ces institutions, le Parlement fédéral belge et le système juridique. Les personnes interrogées peuvent donner une réponse sur une échelle de 0 ("*pas du tout confiance*") à 10 ("*complètement confiance*"). L'indicateur donne le pourcentage des personnes interrogées qui ont donné comme réponse au moins un six sur dix en moyenne à ces deux questions. Actuellement, 6 années d'observation pour la Belgique (enquêtes bisannuelles de 2002 à 2012) sont disponibles.

Un indicateur idéal de l'implication politique des individus mesure la participation à diverses activités politiques. De tels indicateurs existent, mais ils sont généralement collectés dans le cadre d'enquêtes non officielles et ne sont pas comparables entre pays ni dans le temps. Souvent, la participation aux élections est utilisée comme indicateur de substitution pour l'implication politique. Aucune enquête n'est nécessaire à cet effet et les données collectées via des données administratives peuvent être utilisées. L'inconvénient de cet indicateur est qu'il est biaisé par le vote obligatoire en Belgique. Il convient toutefois d'observer que le vote obligatoire n'est que théorique et que, dans la pratique, son application est rarement vérifiée. Par conséquent, la participation aux élections est utilisée dans le contexte belge comme indicateur d'implication politique (voir par exemple Coffé et Geys, 2005). Dans cet ensemble d'indicateurs, l'indicateur *Participation aux élections* est donc préféré aux autres indicateurs d'implication politique, tout en tenant compte du fait que cet indicateur n'est pas approprié pour procéder à des comparaisons avec d'autres pays (où le vote n'est pas obligatoire).

---

<sup>5</sup> Ceci correspond au questionnaire original européen en anglais et au questionnaire en néerlandais. Dans le questionnaire en français il est uniquement mentionné "en dehors du travail".

L'information sur les institutions passe aussi par des données sur la composition et la représentativité des différentes chambres des représentants. Dans ce cadre, se pose la question de la parité entre les hommes et les femmes parmi les élus. *"La parité a pour objectif un partage équilibré du pouvoir entre les sexes et donc une représentation égale des hommes et des femmes dans tous les organes de décision de la vie publique. Elle vise à ce que les femmes et les hommes participent à égalité aux processus de décision politique, c'est-à-dire qu'ils partagent la faculté de prendre les décisions qui affectent le bien commun"* (IEFH, 2014). L'indicateur *Femmes parlementaires*, qui donne le pourcentage de femmes parmi les parlementaires fédéraux, régionaux, communautaires et européens, décrit la parité à ces niveaux du pouvoir politique.

Les indicateurs sur la qualité des institutions portent sur la dimension *Ici et maintenant*.

### **Sécurité**

Les indicateurs idéaux de sécurité physique rendent compte des différentes infractions commises perpétrés à l'encontre de personnes physiques. En outre, ces indicateurs renseignent également sur les sentiments d'insécurité. Ces sentiments ont un impact important sur le bien-être et ne sont pas toujours corrélés avec les indicateurs portant sur les infractions commises.

Pour élaborer des indicateurs sur les infractions commises, des données administratives sur ces infractions peuvent être utilisées, de même que des données d'enquêtes sondant le l'état de victime éventuel des personnes interrogées. Les deux méthodes présentent des avantages et des inconvénients. Par exemple, toutes les infractions ne sont pas enregistrées officiellement. Et dans les enquêtes, les infractions peuvent être surestimées ou sous-estimées par la personne interrogée. Dans cet ensemble d'indicateurs, c'est l'indicateur *Victimes de cambriolage ou d'agression* qui est choisi. Il est fondé sur des données d'enquêtes de l'ESS et indique si la personne interrogée ou un membre de son ménage a été victime d'un cambriolage ou d'une agression au cours des cinq dernières années. Actuellement, 6 années d'observation pour la Belgique (enquêtes bisannuelles de 2002 à 2012) sont disponibles.

L'indicateur relatif aux *Sentiment d'insécurité* (source ESS) donne le pourcentage des personnes interrogées ayant répondu *"tout à fait en sécurité"* ou *"en sécurité"* à la question: *"Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier ?"*. Actuellement, 6 années d'observation pour la Belgique (enquêtes bisannuelles de 2002 à 2012) sont disponibles.

Les indicateurs relatifs à la sécurité portent sur la dimension *Ici et maintenant*.

Un indicateur sur la violence entre partenaires sera inclus lorsque les données demandées par le *Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales 2010-2014* seront disponibles.

**Tableau 13 Vie en société: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Confiance généralisée	Part des personnes interrogées qui ont donné comme réponse au minimum un six sur dix à la question suivante: <i>"Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?"</i> Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ( <i>"on n'est jamais trop prudent"</i> ) à 10 ( <i>"la plupart des personnes sont dignes de confiance"</i> ) (en %).	ESS
Contact avec amis et famille	Part des personnes interrogées qui déclarent avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux avec des amis ou de la famille (en %).	ESS
Confiance dans les institutions	Part des personnes interrogées qui ont donné comme réponse au minimum un six sur dix en moyenne aux questions suivantes: <i>"Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions ? Premièrement, dans le Parlement fédéral belge et deuxièmement dans la justice."</i> Les personnes interrogées peuvent donner une réponse sur une échelle de 0 ( <i>"pas du tout confiance"</i> ) à 10 ( <i>"complètement confiance"</i> ) (en %).	ESS
Participation aux élections	Part des électeurs enregistrés ayant effectivement voté lors des élections législatives (en %).	IDEA
Femmes parlementaires	Part de femmes à la chambre et au sénat (fédéral), dans les parlements régionaux et communautaires et parmi les parlementaires européens belges (en %).	IEFH
Victimes de cambriolage ou d'agression	Part des personnes interrogées qui ont répondu <i>"oui"</i> à la question suivante: <i>"Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années ?"</i> (en %).	ESS
Sentiment d'insécurité	Part des personnes interrogées qui ont répondu <i>"tout à fait en sécurité"</i> ou <i>"en sécurité"</i> à la question: <i>"Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier ?"</i> (en %).	ESS

**Tableau 14 Vie en société: ventilation des indicateurs**

Nom de l'indicateur	Ventilation
Confiance généralisée	Sexe
Contact avec amis et famille	Sexe
Confiance dans les institutions	Sexe
Sentiment d'insécurité	Sexe

## g. Environnement

Dans les travaux considérés comme références, ce thème contient des indicateurs sur la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et la couche d'ozone stratosphérique, conformément à la définition ci-dessus, mais également sur les déchets. Dans ce rapport, les indicateurs concernant la production de déchets et leur recyclage sont inclus dans le thème *Ressources naturelles*. En ce qui concerne les déchets, seuls des indicateurs sur le rejet de substances polluantes par les processus de gestion des déchets sont inclus dans ce thème. En ce qui concerne la couche d'ozone stratosphérique, la Belgique ne produit et ne consomme quasiment plus de substances détruisant la couche d'ozone (EEA, 2012). Il n'y a donc pas d'indicateur sur ce sujet.

En ce qui concerne la qualité de l'air, des indicateurs existent tant pour les émissions de nombreux polluants que pour leur concentration atmosphérique et l'exposition des populations à ces polluants.

L'Agence européenne pour l'environnement (EEA, 2015c, fiche *Air pollution*) mentionne que les trois polluants qui affectent le plus la santé sont l'ozone troposphérique (O<sub>3</sub>), les particules fines (PM) et les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

- Ozone: ces indicateurs mesurent l'exposition des populations urbaines à l'ozone (Eurostat), les concentrations moyennes d'ozone dans l'air (CELINE) et les nombre de jours de dépassements de certains seuils (CELINE). Les indicateurs d'exposition et de dépassements de seuil sont pertinents, car directement liés aux impacts sur la santé et l'environnement, mais ils sont très variables d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques. Les indicateurs de concentrations moyennes sont plus stables, mais par contre ne sont pas corrélés aux impacts sur la santé. Ces indicateurs ne sont donc pas retenus.
- PM et NO<sub>x</sub>: pour ces deux polluants, il existe des indicateurs d'émissions (LRTAP – et NEC pour NO<sub>x</sub>), de concentrations (EEA, CELINE) et d'expositions des populations urbaines (AEE, et Eurostat pour les PM). Les données d'émissions sont celles qui sont les plus proches de la décision politique. Les données de concentration et d'exposition sont par contre influencées par des facteurs sur lesquels les autorités ont peu ou pas de prise, comme la météorologie et les émissions en provenance d'autres pays transportées par les vents.

Les indicateurs d'émissions de particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) et de NO<sub>x</sub> répondent le mieux aux critères de sélections des indicateurs. Étant donné que la problématique des particules fines, en particulier les PM<sub>2,5</sub>, plus nocives que les PM<sub>10</sub> (MIRA, 2011), est la plus récente, en termes de données collectées et en termes d'objectifs politiques (les plafonds d'émissions pour les PM n'ont été introduit que lors de la révision de 2012 du Protocole de Göteborg, qui contenait des plafonds d'émissions pour d'autres polluants comme le NO<sub>x</sub> depuis 1999), l'indicateur des *Émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>)* (particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm) est retenu pour la qualité de l'air. Les *Émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)* sont le deuxième indicateur d'émissions atmosphériques retenu. Ces indicateurs informent sur la dimension *Ici et maintenant*.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, plusieurs indicateurs sont publiés par l'AEE. L'indicateur sélectionné est celui de la concentration de *Nitrates dans les eaux de rivière*. Cet indicateur permet de mesurer l'impact de politiques plus directement que des indicateurs plus agrégés comme celui de la demande d'oxygène biochimique. La concentration de phosphates aurait également pu être choisie, mais la concentration de nitrates est l'indicateur le plus fréquemment utilisé. Cet indicateur informe sur la dimension *Plus tard*.

En ce qui concerne la qualité des sols, l'indicateur retenu est celui des consommations de *Pesticides agricoles* par hectare. Les ventes de pesticides servent d'indicateur de substitution pour informer sur les quantités de pesticides utilisées, étant donné la moindre qualité des données disponibles sur les quantités physiques de pesticides effectivement utilisées ni sur le niveau de toxicité des ingrédients actifs pour l'homme, la faune et la flore. Des recherches sont actuellement en cours afin de développer des indicateurs qui tiendraient non seulement compte des quantités vendues mais également de la nocivité

des produits utilisés. Cet indicateur informe d'abord sur l'état du capital environnemental, en particulier l'état des sols et des nappes phréatiques, et donc sur la dimension *Plus tard*.

**Tableau 15 Environnement: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Sources des données
Émissions de particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	Total des émissions de particules fines (PM <sub>2,5</sub> ) sur le territoire belge (en kt).	EEA
Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	Total des émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) sur le territoire belge (en kt NO <sub>2</sub> ).	EEA
Nitrates dans les eaux de rivière	La concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières, calculée pour la période 2000-2012 avec 36 points de mesure. Elle est exprimée en poids d'azote de ces nitrates par litre d'eau (mg NO <sub>3</sub> -N/l), sachant que 1 mg NO <sub>3</sub> -N/l correspond à 4,4 mg NO <sub>3</sub> /l (en mg NO <sub>3</sub> -N/l).	EEA
Pesticides agricoles	Rapport entre les quantités totales de pesticides agricoles vendues et la superficie agricole totale (en kg/hectare).	Eurostat, SPF Santé publique et SPF Économie, Statistics Belgium

## h. Climat et énergie

Les indicateurs sur les changements climatiques et l'énergie sont regroupés dans un seul thème. En effet, à l'heure actuelle, la consommation d'énergie est à l'origine de plus de 75% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique (Commission nationale climat, 2015).

En ce qui concerne les changements climatiques, l'indicateur retenu est celui des *Émissions de gaz à effet de serre* en Belgique. Il s'agit des émissions totales nettes, c'est-à-dire qui incluent les émissions et absorption liées au secteur UTCATF (Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Forêt). En particulier, il mesure directement la contribution de la Belgique à l'élévation de la concentration atmosphérique de GES, principales source des changements climatiques. L'indicateur *Émissions de gaz à effet de serre non-ETS*, c'est-à-dire les émissions de GES non couvertes par le système communautaire d'échanges de quota d'émissions (en anglais ETS) est également retenu, car l'objectif de réduction de la Belgique porte sur ces émissions. L'objectif de réduction des émissions du secteur ETS est par contre géré au niveau de l'UE. Ces deux indicateurs informent sur les dimensions *Plus tard* et *Ailleurs*, car les impacts des changements climatiques, s'ils sont déjà ressentis aujourd'hui en Belgique, sont surtout globaux et s'accroîtront à l'avenir. Il serait également utile d'inclure un indicateur sur l'adaptation aux changements climatiques, mais il n'existe pas encore de données utilisables au niveau belge dans ce domaine.

En ce qui concerne l'énergie, l'indicateur de *Consommation d'énergie primaire* est retenu plutôt que l'intensité en énergie, entre autres parce que l'objectif européen d'efficacité énergétique (Europe 2020) porte sur le niveau de consommation et non sur l'intensité en énergie. La part des *Énergies renouvelables* dans la consommation finale brute d'énergie (également un indicateur Europe 2020) est également retenue comme indicateur pour l'énergie. Ces deux indicateurs informent sur la dimension *Plus tard*, car la consommation d'énergies non-renouvelables est directement liée à l'évolution du stock de ressources naturelles énergétiques. Dans la mesure où la consommation d'énergie est largement importée, l'indicateur d'énergie primaire informe également sur la dimension *Ailleurs*.

Un indicateur de *Dépendance énergétique* est également retenu. La dépendance énergétique est calculée comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cet indicateur informe sur la dimension *Ici et maintenant*. Un meilleur indicateur de dépendance énergétique prendrait en compte la diversité des sources d'énergies, des pays d'origine des importations et des routes utilisées pour le transport de ces importations. Un tel indicateur reste à développer.

**Tableau 16 Climat et énergie: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Sources des données
Émissions de gaz à effet de serre	Total des émissions nettes de GES réalisées sur le territoire belge (incluant les émissions et absorption liées au secteur UTCATF - Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) (en Mt CO <sub>2</sub> équivalent).	Commission nationale climat
Émissions de gaz à effet de serre non-ETS	Total des émissions de GES des secteurs non couverts par le système européen d'échanges de permis d'émissions (secteurs non-ETS) (en Mt CO <sub>2</sub> équivalent).	Eurostat
Consommation d'énergie primaire	Énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes et des usages non-énergétiques (en TJ).	Eurostat
Énergies renouvelables	Consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables divisée par la consommation finale brute d'énergie (en %).	Eurostat
Dépendance énergétique	Rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) (en %).	Eurostat

## i. Ressources naturelles

Les statistiques de consommation de matières, comme les comptes des flux de matières d'Eurostat (Eurostat, 2001), répartissent ces consommations en quatre grandes catégories: la biomasse, les minéraux (minerais métalliques et minéraux non-métalliques), les combustibles fossiles (matières/vecteurs énergétiques fossiles) et les déchets (uniquement les déchets échangés au niveau international). Les indicateurs de ce thème donnent donc des informations sur ces quatre catégories, ainsi que, comme le font la CEE-ONU (UNECE, 2014) et le CBS (2014), des indicateurs sur les ressources en eau.

Ce thème inclut d'abord l'indicateur de *Consommation intérieure de matière totale* (CIM) pour l'ensemble des matières. La CIM correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. Malheureusement, il n'existe pas encore de données fiables pour l'indicateur de besoin total de matières (*total material requirement*), qui comptabiliserait de façon plus précise ces exportations et importations indirectes. L'indicateur CIM est préféré à l'intensité en matière de l'économie (CIM/PIB), car la consommation de matières est directement liée à l'évolution du stock de ressources naturelles. Cet indicateur

informe sur l'impact de la Belgique sur l'évolution des stocks de matières premières (capital environnemental) et donc sur la dimension *Plus tard*. Dans la mesure où cette consommation de matière est largement importée, il informe également sur la dimension *Ailleurs*.

La CIM est décomposée selon ses composantes principales: *biomasse, minéraux métalliques et minerais non-métalliques et combustibles fossiles*. Le total de ces composantes est le plus souvent différent de maximum 1 à 2% du total publié par Eurostat, car deux catégories résiduelles (Déchets pour traitement ou élimination définitifs et Autres produits) existent. En ce qui concerne la CIM de biomasse, cet indicateur doit être analysé en lien avec ceux concernant les écosystèmes (thème *Territoires et écosystèmes*). Ces indicateurs informent sur les dimensions *Plus tard* et *Ailleurs*.

En ce qui concerne l'eau, l'indicateur choisi est celui de la *Consommation d'eau*. Comme pour la consommation de matières, cet indicateur est préféré à l'intensité en eau de l'économie (consommation d'eau/PIB) ou à la consommation par habitant, car il est plus proche de l'évolution des ressources disponibles. Il faut toutefois noter que comme la population belge est relativement stable dans le temps, la consommation par personne et la consommation totale évoluent à des rythmes relativement similaires. Cet indicateur informe sur la dimension *Plus tard*, car une partie des ressources, les nappes phréatiques, ne se renouvellent que lentement.

En ce qui concerne les déchets, les indicateurs sélectionnés sont l'indicateur *Déchets municipaux* portant sur la production de déchets et un indicateur, *Recyclage des déchets*, portant sur la part des déchets municipaux recyclés (par recyclage, compostage et fermentation). Des indicateurs sur la production totale de déchets, y compris les déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie et de la construction, seraient préférables. Mais les méthodologies de collecte de données pour ces flux de déchets comportent encore trop d'incertitudes et ces données sont peu comparables dans le temps. Ces indicateurs informent sur la dimension *Plus tard*, dans la mesure où les matières éliminées sous forme de déchets non-recyclés doivent être compensées par des extractions et des productions de matières premières vierges.

**Tableau 17 Ressources naturelles: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Sources des données
Consommation intérieure de matières totale	Extractions domestiques de matières premières auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations (en kt).	Eurostat
Consommation intérieure de matières -biomasse	Production domestiques de biomasse auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations (en kt).	Eurostat
Consommation intérieure de matières -minerais et minéraux non métalliques	Extractions domestiques de minerais métalliques et de minéraux non-métalliques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations (en kt).	Eurostat
Consommation intérieure de matières -combustibles fossiles	Production domestiques de combustibles fossiles auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations (en kt).	Eurostat
Consommation d'eau	Quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau, qui est consommée dans les habitations domestiques, dans les commerces, dans les bâtiments publics, dans l'industrie, en ce compris l'eau de refroidissement, et dans l'agriculture (en millions de m <sup>3</sup> ).	Statistics Belgium
Déchets municipaux	Déchets récoltés par les services communaux de collecte et les parcs à conteneurs, à l'exclusion des matériaux de construction (en tonnes).	Statistics Belgium
Recyclage des déchets	Part des déchets municipaux recyclés: recyclage, compostage et fermentation (en %).	Statistics Belgium

## j. Territoires et écosystèmes

Ce thème couvre la diversité biologique et les écosystèmes, en ce compris les territoires qu'ils occupent.

Pour décrire l'état des écosystèmes la CEE-ONU et le CBS présentent des indicateurs utilisant des données relatives aux espèces menacées, mais compte tenu du manque de données régulières, cet indicateur n'a pas été retenu.

Ces travaux utilisent aussi l'indice d'abondance des *Populations d'oiseaux des champs* comme approximation pour représenter l'ensemble de la diversité biologique. En effet, "les oiseaux sont considérés comme une bonne espèce indicatrice de l'intégrité des écosystèmes et de la diversité biologique. Etant donné qu'ils se trouvent au sommet, ou non loin du sommet, de la chaîne trophique, ils informent généralement de la modification des écosystèmes plus rapidement que les autres espèces" (OCDE, 2012, p.94). Cet indice est calculé annuellement dans le cadre d'un réseau européen (*European Bird Census Council*), même si en Belgique, seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi et son propre indicateur. C'est malgré tout l'indicateur européen qui est repris actuellement car il représente la Belgique au niveau international. Il informe sur le *Plus tard* en informant sur la disparition des espèces. À noter que la *Mortalité hivernale et saisonnière des abeilles domestiques et sauvages* serait un meilleur indicateur car les abeilles sont une meilleure sentinelle de la diversité biologique que les oiseaux des champs du fait de leur lien avec les services écosystémiques (pollinisation). De plus cet indicateur fournirait une donnée nationale. Cet indicateur existe pour les abeilles domestiques et a été mesuré deux fois (hivers 2012-2013 et 2013-2014) dans le cadre d'un projet spécifique (EPILOBEE, 2015). Le projet est terminé, mais des discussions sont en cours pour le pérenniser et l'élargir aux abeilles sauvages.

La part des *Espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable* est un indicateur concernant la gestion durable des ressources halieutiques (de la pêche en mer). Ces ressources assurent un rôle essentiel dans l'alimentation humaine et les écosystèmes aquatiques (OCDE, 2012, p.86). Cet indicateur, repris par le CBS, est proche de la politique car il provient des données des avis du *International Council for the Exploration of the Sea* qui servent à déterminer les quotas de pêche européens. Il est calculé annuellement, pour la Mer du Nord, par le BFP, dans le cadre des indicateurs de développement durable. À noter qu'au niveau Européen, c'est la part des espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de précaution qui est actuellement disponible car il n'est pas encore tenu compte de la modification intervenue dans la Politique commune de pêche en 2011 pour aller des valeurs de "précaution" aux valeurs "durables". Cet indicateur informe sur le *Plus tard* et plus particulièrement sur la durabilité d'une ressource alimentaire cruciale. À noter que dans le cadre de la directive-cadre *Stratégie pour le milieu marin*, qui a pour objectif que la totalité des eaux marines de l'UE atteignent un bon état écologique d'ici 2020, 11 indicateurs de bon état écologique des mers européennes sont en cours de développement. Parmi ceux-ci il y aura probablement un meilleur indicateur que la part des *Espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable* pour représenter l'état du milieu marin belge au-delà même des seules ressources alimentaires (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2015b).

La CEE-ONU et le CBS reprennent tous deux un indicateur de surface protégée. Pour la Belgique, la part de la *Surface terrestre en zone Natura 2000* qui renseigne sur la surface protégée dans le cadre du réseau Natura 2000 est retenue comme indicateur. Ce réseau a pour objectif de contribuer au maintien ou à la restauration dans un bon état de conservation des habitats, pour protéger les espèces qui y vivent. Afin de l'exprimer en part de la superficie de la Belgique, et de permettre la comparaison au niveau international, seules les zones terrestres sont prises en compte, mais il existe également des zones Natura 2000 marines. Cet indicateur est suivi par l'Agence européenne de l'environnement et est mis à jour annuellement; il informe sur le *Plus tard* car les surfaces protégées assurent le maintien des écosystèmes concernés. À noter, qu'en Belgique, les zones Natura 2000 ne sont qu'une partie des zones protégées. Un indicateur sur la part de la zone protégée "*au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone*" (CDB, 2010) a été calculé une première fois pour établir en Belgique la base dans le cadre de l'objectif pour 2020, mais le suivi n'est pas encore organisé (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2015b). Il faudrait veiller à instaurer un suivi régulier.

La part de la *Surface bâtie* représente la transformation des terres en surfaces bâties, ce qui comprend les bâtiments, les infrastructures de transport et les jardins, toutes infrastructures qui contribuent au bien-être des êtres humains. Mais l'augmentation de ces surfaces bâties va aussi de pair avec une fragmentation des habitats, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations telles que l'agriculture. Cet indicateur, repris par la CEE-ONU et le CBS, est publié en Belgique par *Statistics Belgium* sur la base d'une nomenclature correspondant à un standard international, selon une fréquence non renseignée. La dernière donnée date de 2012. Cet indicateur informe sur le *Plus tard* car il informe sur l'utilisation des sols à long terme. À noter que l'indicateur fragmentation des paysages (nombres de mailles par hectare) serait un meilleur indicateur pour observer le lien entre la surface bâtie et les écosystèmes. Cet indicateur existe et a été mesuré une fois en 2009 dans le cadre

d'un projet spécifique (Eurostat, 2015e). Le projet étant terminé, il ne le sera plus à l'avenir. Il faudrait instaurer un suivi annuel.

La part de la *Surface agricole en agriculture biologique* est un indicateur concernant la gestion durable des surfaces agricoles. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales (pas de pesticides notamment), un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels." (CE, 2007). Cet indicateur, non repris par la CEE-ONU ni par le CBS, mais demandé lors de la consultation, est publié en Belgique par Statistics Belgium et est mis à jour annuellement. Cet indicateur informe sur le *Plus tard* car il informe sur la qualité des sols et de l'eau à long terme.

Plusieurs indicateurs dont le suivi est à développer dans le cadre de ce thème ont déjà été cités comme meilleures alternatives aux indicateurs actuellement sélectionnés. Un autre indicateur, sur les espèces invasives, pourrait être développé afin de les compléter. Par ailleurs, il faudrait analyser la pertinence et la façon d'intégrer la diversité biologique dans les comptes nationaux, pour répondre à l'objectif 5.11 de la Stratégie nationale de biodiversité: "Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques, programmes, processus de planification et systèmes de rapportage nationaux (fédéraux et régionaux) et élaborer si nécessaire une approche pour permettant d'inclure ces valeurs dans la comptabilité nationale si nécessaire" (Point focal national belge pour la Convention sur la Diversité biologique, 2013).

**Tableau 18 Écosystèmes et territoires: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Populations d'oiseaux des champs	L'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs combine de l'information sur la diversité et l'abondance de 15 espèces d'oiseaux des champs (indice: 1992 = 100).	Eurostat, European Bird Census Council et Aves
Espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable	Part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. Le concept de "valeurs de rendement maximum durable" ( <i>maximum sustainable yield</i> ) est défini de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation durable des stocks de poissons est garantie (en %).	Calculs du BFP sur la base des avis du International Council for the Exploration of the Sea
Surface terrestre en zone Natura 2000	Part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la directive habitats - 92/43/CEE - et/ou la directive oiseaux - 79/409/CEE) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge (en %).	AEE
Surface bâtie	Part de la surface bâtie par rapport à la surface totale du territoire belge (en %).	Statistics Belgium
Surface agricole en agriculture biologique	Part de la surface agricole gérée selon les critères de l'agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale belge (en %).	Statistics Belgium

## k. Capital économique

Pour sélectionner des indicateurs de capital économique, les recommandations de la CEE-ONU (UNECE, 2014) ont été suivies dans toute la mesure du possible. La CEE-ONU classe les indicateurs relatifs au capital économique en trois groupes: capital physique, capital connaissance et capital financier. Les définitions et la méthodologie suivie pour mesurer le capital économique sont issues du Système européen des comptes nationaux et régionaux (Eurostat, 2013). Les indicateurs relatifs au capital économique informent sur la dimension *Plus tard*.

### *Capital physique*

L'indicateur de capital physique utilise la section *Stock de capital fixe* (AN.11) du système des comptes nationaux<sup>6</sup>, à l'exclusion des *droits de propriété intellectuelle* (AN.117), qui sont repris dans l'indicateur *Stock de capital connaissance*. Le stock de capital fixe est un élément des actifs non financiers produits (AN.1). Il désigne tous les actifs qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an. Cet indicateur mesure le stock de capital *net*, c'est-à-dire diminué de la valeur des amortissements, appelé aussi coût de remplacement comptable. Ce stock net correspond mieux au capital transmis aux générations futures que le stock brut, calculé uniquement sur la base de la valeur d'achat, sans être diminué des amortissements.

En plus de l'indicateur sur le stock de capital, un indicateur sur les *Investissements bruts dans le stock de capital fixe* (à l'exclusion des investissements dans les droits de propriété intellectuelle) est également repris. C'est le concept d'investissement brut qui est utilisé, car les hypothèses nécessaires au calcul de l'investissement net introduisent trop d'incertitudes.

### *Capital connaissance*

Dans les nouvelles lignes directrices du SEC 2010 (Eurostat 2013), le capital économique englobe également une section sur les droits de propriété intellectuelle (AN.117). Le stock de capital net de cette section est utilisé comme indicateur du *Stock de capital connaissance*. Le stock de capital connaissance joue un rôle spécial dans le processus de production vu qu'il s'agit d'un facteur de développement technologique permettant d'accroître la productivité (UNECE, 2014, p. 32). Compte tenu de ce rôle spécial, la CEE-ONU considère le stock de capital connaissance comme un élément distinct dans le capital économique. Le stock de capital connaissance est aussi un facteur de développement humain car les connaissances permettent à ceux qui les détiennent d'améliorer leurs conditions de vie.

Outre l'indicateur relatif au stock de capital, un indicateur sur les *Investissements bruts dans le stock de capital connaissance* est également repris. Comme le souligne la CEE-ONU, différents auteurs<sup>7</sup> indiquent qu'il existe encore d'autres types d'actifs incorporels non encore repris dans les comptes nationaux. Mais

---

<sup>6</sup> Il s'agit de la nomenclature des actifs non financiers (AN) du système européen des comptes nationaux et régionaux, le SEC 2010 (Eurostat, 2013). Les catégories prises en compte dans le capital physique sont les suivantes: Logements (AN.11100), Autres bâtiments et ouvrages de génie civil (AN.11210 + AN 11220), Matériels de transport (AN.11310), Matériel informatique (AN.11321), Équipements de télécommunication (AN.11322), Autres machines et équipements et systèmes d'armes (AN.11390 + AN.11400) et Ressources biologiques cultivées (AN.11500).

<sup>7</sup> Par exemple Corrado *et al.* (2012) propose un *knowledge based capital* composé de trois catégories d'actifs: informations informatisées, propriété innovante et compétences économiques.

à l'heure actuelle, ces pistes ne sont pas suffisamment avancées pour reprendre un tel indicateur dans les indicateurs de ce rapport.

### *Capital financier*

Les actifs financiers "constituent une catégorie d'actifs économiques qui englobe toutes les créances financières, les participations et la composante physique de l'or monétaire. Des passifs sont établis lorsque le débiteur est obligé d'effectuer un paiement ou une série de paiements au créancier" (Eurostat, 2013, p.171).

Dans le cas d'une économie fermée et au niveau mondial, la richesse financière nette est égale à zéro. Pour chaque élément de passif, il existe en effet un élément d'actif équivalent (UNECE, 2014, p.32). Dans un pays ou dans un secteur institutionnel, le patrimoine net peut naturellement être positif ou négatif. La récente crise économique et financière a montré que la répartition des actifs et passifs financiers revêt une grande importance pour la stabilité d'un pays et la durabilité de son développement.

Les recommandations de la CEE-ONU (UNECE, 2004, p.31) sont suivies. Selon ces recommandations, tant la situation financière nette par rapport au reste du monde que la répartition du capital financier entre les secteurs institutionnels d'un pays sont essentiels pour la stabilité économique de ce pays.

Deux indicateurs sont choisis pour mesurer la stabilité financière: la *Position extérieure globale* et la *Dette publique*. Le premier de ces indicateurs informe sur la capacité de l'ensemble des agents économiques du pays (ménages, entreprises, pouvoirs publics) à financer leurs actions futures. Le second informe sur la capacité des seuls pouvoirs publics à financer leurs futures politiques.

**Tableau 19 Capital économique: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Source des données
Stock de capital fixe	La somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux). Il s'agit du stock de capital net (en milliers d'euros chaînés, année de référence 2013).	ICN
Investissements bruts dans le stock de capital fixe	Investissements bruts en actifs fixes en pourcentage du PIB (en %).	ICN
Stock de capital connaissance	Somme de tous les actifs fixes classés dans la section <i>Droits de propriété intellectuelle</i> (AN.117) dans les comptes nationaux. Il s'agit du stock de capital net (en milliers d'euros chaînés, année de référence 2013).	ICN
Investissements bruts dans le stock de capital connaissance	Investissements bruts dans le stock de capital connaissance en pourcentage du PIB (en %).	ICN
Position extérieure globale	Créances nettes sur l'étranger en pourcentage du PIB (en %).	ICN
Dette publique	La dette brute consolidée de l'État en pourcentage du PIB (en %).	ICN

## I. Mobilité et transport

Les indicateurs sélectionnés par le CBS (2014) pour ce thème concernent le trafic total, les parts de chaque mode de transport dans le trafic total, les accidents, la possession de véhicules (voitures et vélos), les nuisances sonores et les infrastructures ferroviaires. Les indicateurs de pollution atmosphérique générée par le trafic sont eux repris dans un autre thème: *Qualité de l'air* dans CBS (2014), *Environnement et climat* dans ce rapport.

Les données sur le trafic total existent et sont régulièrement mises à jour, que ce soit pour les passagers ou les marchandises. Toutefois, cet indicateur serait au mieux un indicateur de contexte, car les déplacements n'ont pas d'utilité intrinsèque. Ils ne sont utiles que pour les biens et services auxquels ils donnent accès. Ces indicateurs ne sont pas retenus.

Deux indicateurs, *Transport des personnes en voiture* et *Transport de marchandises par la route*, informent sur les parts modales, c'est-à-dire la part de chaque mode de transport dans le trafic total. En effet, certains modes (voitures, camions) génèrent des coûts externes (congestion, pollution) plus élevés que d'autres (transports collectifs, vélo, marche à pied). Ces données sont disponibles dans la base de données transport du BFP, qui rassemble des données provenant de différents organismes. Ces deux indicateurs informent principalement sur l'impact, plus faible pour les transports collectifs que les transports individuels, des déplacements sur l'environnement (émissions de polluants, de GES, impact sur la diversité biologique entre autres par le morcellement du territoire). Ces deux indicateurs concernent donc la dimension *Plus tard*, car les impacts sur le climat et la diversité biologique se font sentir à long terme.

Il serait utile de retenir un indicateur sur la congestion du trafic, en particulier le trafic routier. Il n'existe toutefois pas d'indicateur de congestion pour l'ensemble de la Belgique qui soit publié par une institution publique. Un tel indicateur reste à développer.

En ce qui concerne les *Accidents de la route*, le nombre de morts est l'indicateur sélectionné tant par le CBS (2014) que par la TFDD (2015). Cet indicateur est suivi régulièrement par *Statistics Belgium*. Il informe sur la dimension *Ici et maintenant*.

L'accès au transport est un sujet sur lequel il serait intéressant d'avoir un indicateur. La possession d'un véhicule et les infrastructures ferroviaires sont des indicateurs qui mesurent en partie l'accès au transport. Les données sur le nombre de ménages disposant d'au moins une voiture ou d'un vélo ne sont disponibles que pour des années spécifiques et obtenues avec des méthodologies différentes (enquêtes MOBEL pour 1999, enquête socioéconomique pour 2001 et BELDAM pour 2010). Cet indicateur ne peut donc être retenu. Un autre indicateur pourrait être construit à partir de l'enquête européenne sur la qualité de la vie de 2012 (Eurofound, 2015), qui contient une question sur l'accès aux transports en commun. Cette question n'a toutefois pas été posée dans les éditions précédentes de 2003 et 2007. Ce type d'enquête pourrait à l'avenir fournir un indicateur utile sur l'accès aux transports en commun.

Un indicateur sur les nuisances sonores liées au trafic des différents modes de transport serait utile, mais un tel indicateur, disponible pour plusieurs années et régulièrement mis à jour, n'existe pas encore pour la Belgique.

**Tableau 20 Mobilité et transport: indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Définition	Sources des données
Transport de personnes en voiture	La part modale des voitures est la part du transport de personnes (mesurée en personnes-km) réalisée en voiture (et en moto) (en %).	Banque de données transport du BFP
Transport de marchandises par la route	La part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total de marchandises (en tonnes-km) réalisé en camion et en camionnette (en %).	Banque de données transport du BFP
Accidents de la route: nombre de morts	L'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci (en nombre de personnes).	Statistics Belgium

L'indicateur *Accidents de la route: nombre de morts* est ventilé selon le sexe des victimes.

### 3.3. Synthèse

La sélection d'indicateurs de ce chapitre répond à la demande d'élaborer "*une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*" de la loi du 14 mars 2014. Ces indicateurs sont présentés au tableau 21. Certains indicateurs sont ventilés suivant des "*catégories pertinentes*" de la population, comme le montre le tableau 22.

Le tableau 21 donne la liste complète des indicateurs (colonne 3), réparties par thème (colonne 1). Au total, 12 thèmes et 64 indicateurs sont sélectionnés. Les 3 dernières colonnes renseignent sur la dimension sur laquelle chaque indicateur donne des informations, comme expliqué pour chaque thème à la section 3.2. Dans le cas de la dimension *Plus tard*, il est également fait référence aux capitaux pour lesquels chaque indicateur donne de l'information. Il s'agit des capitaux humain (CH), social (CS), environnemental (CEN) et économiques (CEC).

Le tableau 22 donne la liste des indicateurs ventilés et les catégories de population selon lesquelles ils ont été ventilés.

**Tableau 21 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 1**

Thème	Indicateur	Dimension			
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs	
Bien-être subjectif	1 Évaluation de sa propre existence	X			
	2 Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence	X			
Niveau de vie et pauvreté	3 Consommation finale des ménages	X			
	4 Aide publique au développement			X	
	5 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	X			
	6 Risque de pauvreté	X			
	7 Très faible intensité de travail	X			
	8 Privation matérielle sévère	X			
	9 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	X			
	10 Surendettement des ménages	X			
	11 Inégalités de revenu	X			
	12 Écart salarial entre les hommes et les femmes	X			
	Travail et temps libre	13 Taux d'emploi	X		
		14 Temps partiel non voulu	X		
15 Taux de chômage		X			
16 Jeunes ni en emploi, ni à l'enseignement, ni en formation		X	CH		
17 Stress au travail		X			
18 Temps de loisirs		X			
Santé	19 Espérance de vie	X	CH		
	20 Espérance de vie en bonne santé	X	CH		
	21 Fumeurs quotidiens		CH		
	22 Obésité des adultes	X			
	23 Dépression	X			
	24 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X			
Éducation et formation	25 Décrochage scolaire	X	CH		
	26 Diplômés de l'enseignement supérieur	X	CH		
	27 Formation tout au long de la vie	X			
Vie en société	28 Confiance généralisée	X	CS		
	29 Contacts avec amis et famille	X	CS		
	30 Confiance dans les institutions	X			
	31 Participation aux élections	X			
	32 Femmes parlementaires	X			
	33 Victimes de cambriolage ou d'agression	X			
	34 Sentiment d'insécurité	X			

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

**Tableau 21 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 2**

Thème	Indicateur	Dimension		
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs
Environnement	35 Émissions de particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	X		
	36 Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	X		
	37 Nitrates dans les eaux de rivière		CEN	
	38 Pesticides agricoles		CEN	
Climat et énergie	39 Émissions de gaz à effet de serre		CEN	X
	40 Émissions de gaz à effet de serre (non-ETS)		CEN	X
	41 Consommation d'énergie primaire		CEN	X
	42 Énergies renouvelables		CEN	
	43 Dépendance énergétique	X		
Ressources naturelles	44 Consommation intérieure de matières totale		CEN	X
	45 Consommation intérieure de matières - biomasse		CEN	X
	46 Consommation intérieure de matières - minerais métalliques et minéraux non-métalliques		CEN	X
	47 Consommation intérieure de matières - combustibles fossiles		CEN	X
	48 Consommation d'eau		CEN	
	49 Déchets municipaux		CEN	
	50 Recyclage des déchets		CEN	
Territoires et écosystèmes	51 Populations d'oiseaux des champs		CEN	
	52 Espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable		CEN	
	53 Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN	
	54 Surface bâtie		CEN	
	55 Surface agricole en agriculture biologique		CEN	
Capital économique	56 Stock de capital fixe		CEC	
	57 Investissements bruts dans le stock de capital fixe		CEC	
	58 Stock de capital connaissance		CEC	
	59 Investissements bruts dans le stock de capital connaissance		CEC	
	60 Position extérieure globale		CEC	
	61 Dette publique		CEC	
Mobilité et transport	62 Transport de personnes en voiture		CEN	
	63 Transport de marchandises par la route		CEN	
	64 Accidents de la route: nombre de morts	X		

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

**Tableau 22 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée**

Nom de l'indicateur	Ventilation
1. Évaluation de sa propre existence	Sexe
2. Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence	Sexe
5. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Age et statut d'activité
6. Risque de pauvreté	Type de ménage et statut d'activité
7. Très faible intensité de travail	Age et type de ménage
8. Privation matérielle sévère	Type de ménage et statut d'activité
13. Taux d'emploi	Sexe, âge, niveau d'éducation et nationalité
14. Temps partiel non voulu	Sexe
15. Taux de chômage	Age, durée du chômage et niveau d'éducation
16. Jeunes ni en emploi, ni à l'enseignement, ni en formation	Sexe
17. Stress au travail	Age et sexe
18. Temps de loisirs	Sexe et niveau d'éducation
19. Espérance de vie	Sexe et niveau d'éducation
20. Espérance de vie en bonne santé	Sexe et niveau d'éducation
21. Fumeurs quotidiens	Sexe et niveau d'éducation
22. Obésité des adultes	Sexe et niveau d'éducation
23. Dépression	Sexe et niveau d'éducation
24. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	Niveau de revenu
25. Décrochage scolaire	Sexe
26. Diplômés de l'enseignement supérieur	Sexe
27. Formation tout au long de la vie	Sexe
28. Confiance généralisée	Sexe
29. Contacts avec amis et famille	Sexe
30. Confiance dans les institutions	Sexe
34. Sentiment d'insécurité	Sexe
64. Accidents de la route: nombre de morts	Sexe

## 4. Évolution des indicateurs

Ce chapitre présente les évolutions des 64 indicateurs complémentaires au PIB proposés dans ce rapport. Les 64 indicateurs sont présentés dans autant de fiches, classés dans les mêmes thèmes, et dans le même ordre qu'au tableau 21. Chacune de ces fiches inclut une définition de l'indicateur et une description de son évolution.

Un graphique montre l'évolution de l'indicateur. Dans la mesure où les données étaient disponibles, la période couverte par les indicateurs va de 1990 jusqu'à l'année la plus récente, avec une fréquence annuelle. Les données de chaque indicateur sont présentées dans un tableau qui reprend quelques chiffres clés. Ce tableau mentionne entre autres le taux de croissance annuel moyen sur toute la période de disponibilité des données. Le taux de croissance annuel moyen sur les 5 dernières années est également mentionné lorsque l'indicateur comporte au moins 10 données (ou que les premières données remontent au moins à l'an 2000). De plus, les données complètes ayant servi à faire le graphique sont disponibles dans un tableur accessible sur le site web du Bureau fédéral du Plan (ICN/BFP, 2016, site: [www.plan.be](http://www.plan.be)).

Lorsqu'un objectif peut être relié à cet indicateur, il est également mentionné, ce qui permet de déterminer la direction souhaitée pour l'évolution de celui-ci. Les objectifs sont extraits de la Vision fédérale à long terme de développement durable (MB, 2013), des Objectifs de développement durable mondiaux adoptés par l'ONU (ou *Sustainable development goals*; ONU, 2015), des accords internationaux ratifiés par la Belgique, par exemple dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, de Directives ou stratégies européennes comme la stratégie Europe 2020 (CE, 2010), ou de textes belges comme la déclaration gouvernementale (Gouvernement fédéral, 2014) ou le Plan national de réforme (Gouvernement fédéral, 2015). Les objectifs les plus proches du niveau belge ont été privilégiés lorsqu'un choix devait être fait entre plusieurs objectifs.

Lorsque c'est pertinent, les indicateurs sont ventilés dans différentes catégories de la population, entre autres selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu ou d'éducation... Les ventilations présentées sont celles qui sont disponibles auprès des institutions qui publient les données en question. Dans le cas des indicateurs calculés par le BFP à partir des données de l'*European Social Survey*, certaines ventilations qui seraient pertinentes ne sont pas présentées, car la taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour en dégager des tendances statistiquement significatives.

Une brève synthèse des tendances de ces indicateurs complémentaires au PIB fait l'objet de la section 5.2.

## 4.1. Bien-être subjectif

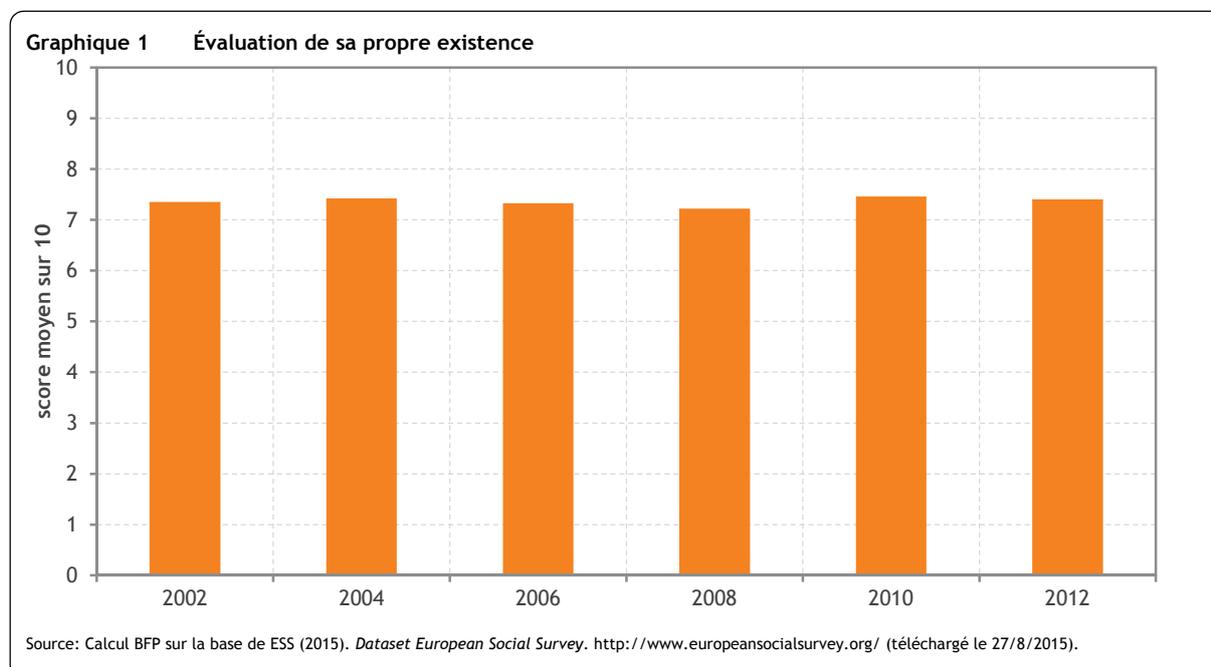
### Indicateur 1. Évaluation de sa propre existence

Thème	Bien-être subjectif	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (score moyen sur 10)		
Début de période	2002	7,4
Fin de période	2012	7,4
Minimum	2008	7,2
Maximum	2010	7,5
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	+0,1%

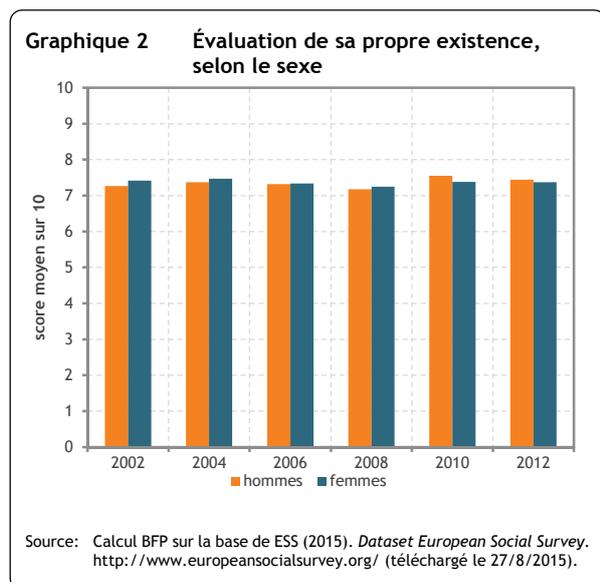
**Définition:** l'évaluation de sa propre existence est le score moyen donné par les interviewés à la question de l'enquête sociale européenne (ESS): "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie actuelle?". Les personnes interrogées peuvent choisir un chiffre sur une échelle allant de 0 ("très insatisfait") à 10 ("très satisfait"). Cette question a systématiquement été posée dans les six enquêtes ESS bisannuelles. Cet indicateur est exprimé en score moyen sur 10. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'ESS (2015).

**Évolution:** selon l'enquête ESS, cet indicateur de "satisfaction par rapport à sa propre existence" s'est élevé à 7,4 en moyenne entre 2002 et 2012 pour les Belges interrogés et il n'a quasiment pas évolué au cours de cette période.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) attire l'attention sur les "conditions préalables au bien-être des citoyens", à savoir "la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (introduction du défi "cohésion sociale"). Pour contribuer à cet objectif, la satisfaction par rapport à sa propre existence doit augmenter.



## Ventilation selon le sexe



Cet indicateur ne révèle pas de différences constantes entre les hommes et les femmes ayant participé à l'ESS: les hommes étaient plus satisfaits de leur existence dans les deux dernières éditions alors que les femmes l'étaient dans les quatre éditions précédentes. En outre, les différences sont minimales: la plus importante n'était que de 0,2 points (en 2010).

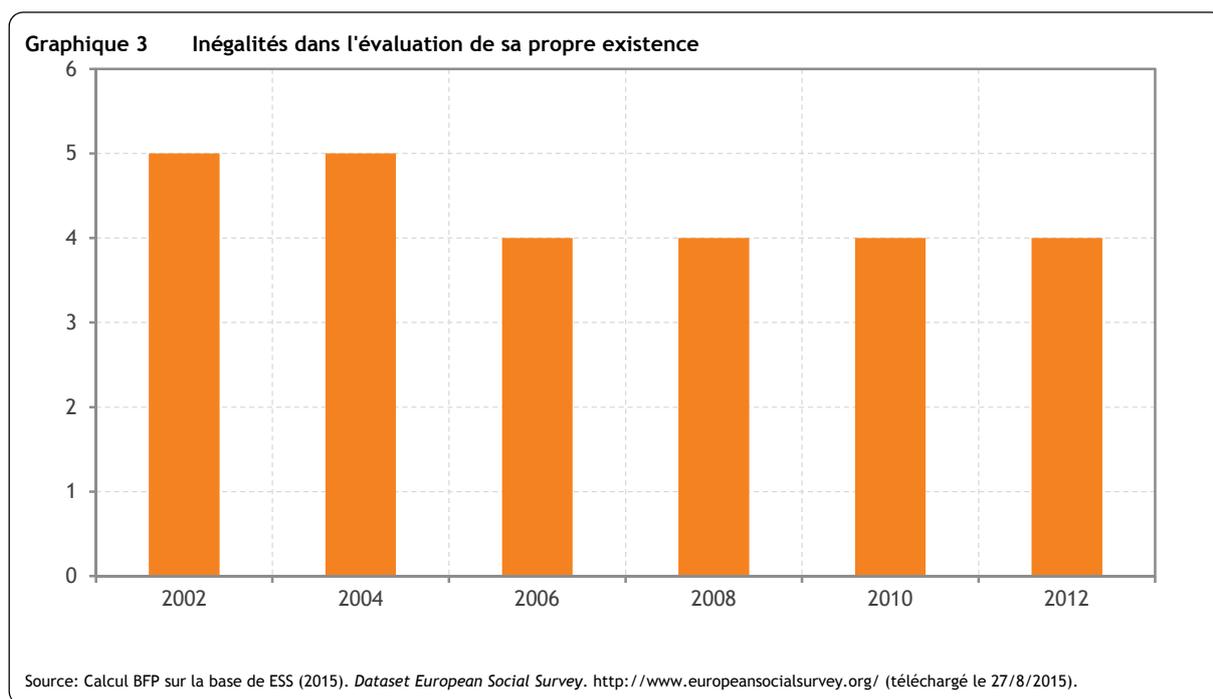
## Indicateur 2. Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence

Thème	Bien-être subjectif	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
Début de période	2002	5
Fin de période	2012	4
Minimum	2006-2012	4
Maximum	2002-2004	5
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	-2,2%

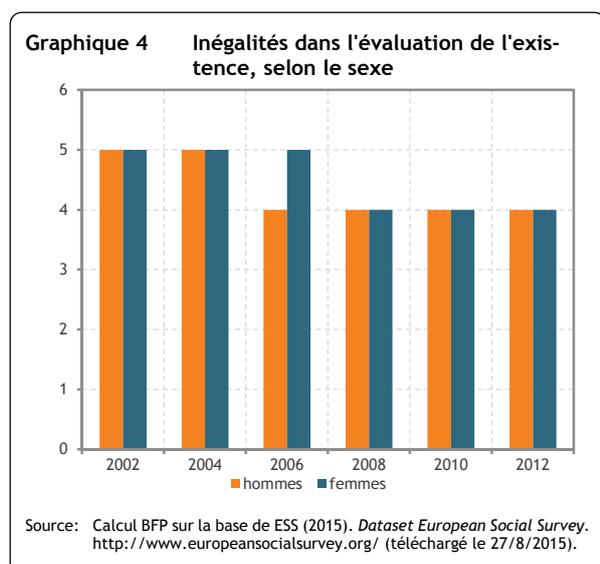
**Définition:** le coefficient interdécile est l'écart de points entre les 90e et 10e percentiles de la distribution des scores donnés par les personnes interrogées à la question de l'enquête sociale européenne (ESS): "*Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie actuelle ?*". Les personnes interrogées peuvent choisir un chiffre sur une échelle allant de 0 ("*très insatisfait*") à 10 ("*très satisfait*"). Cette question a systématiquement été posée dans les six enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'ESS (2015).

**Évolution:** selon l'enquête ESS, le coefficient interdécile de l'évaluation de sa propre existence, qui donne une indication de la répartition du sentiment de satisfaction parmi les personnes interrogées, a diminué de 5 à 4 entre 2002 et 2012.

**Objectif:** il n'existe pas d'objectif en ce qui concerne la répartition de la satisfaction de sa propre existence parmi la population. Dans ce rapport il existe un objectif implicite selon lequel le coefficient interdécile d'évaluation de sa propre existence ne doit pas augmenter.



## Ventilation selon le sexe



Cet indicateur ne révèle une différence entre les hommes et les femmes interrogés que pour une seule année (2006) pour ce qui est des inégalités en matière d'évaluation de sa propre existence.

## 4.2. Niveau de vie et pauvreté

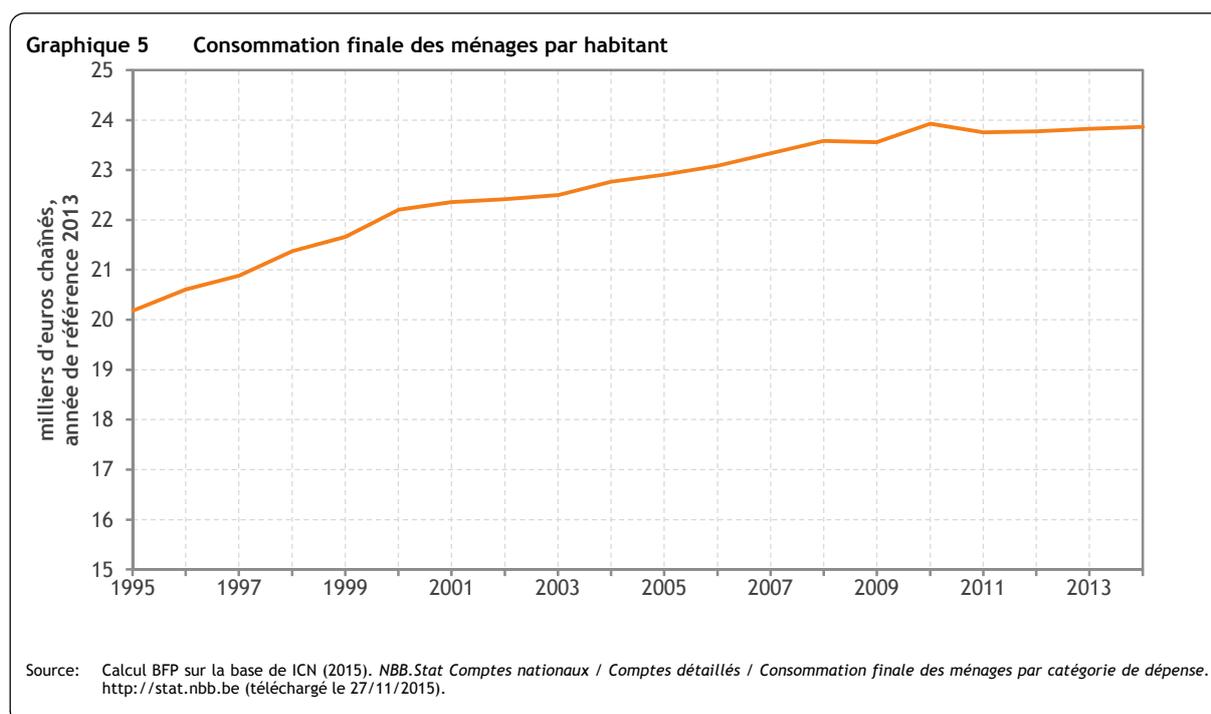
### Indicateur 3. Consommation finale des ménages

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (milliers d'euros chaînés, année de référence 2013)		
Début de période	1995	20,2
Fin de période	2014	23,9
Minimum	1995	20,2
Maximum	2010 & 2014	23,9
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+0,9%
	2009-2014	+0,3%

**Définition:** la consommation finale réelle (catégorie P.4 des comptes nationaux<sup>8</sup>) du secteur des ménages (secteur S.14 des comptes nationaux) par habitant est mesurée par les dépenses totales du secteur des ménages exprimé par habitant, exprimée en milliers d'euros chaînés, avec comme année de référence 2013. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2015).

**Évolution:** entre 1995 et 2010, la consommation finale des ménages par habitant s'est accrue en passant de 20.180 euros à 23.927 euros. Par la suite, cet indicateur reste relativement stable et en 2014 il atteint 23.860 euros.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif à la consommation finale des ménages en Belgique.



<sup>8</sup> Eurostat (2013). *European system of accounts*. ESA 2010. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

## Indicateur 4. Aide publique au développement

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (% du revenu national brut)		
Début de période	1990	0,46
Fin de période	2014	0,45
Minimum	1999	0,3
Maximum	2010	0,64
Taux de croissance annuel moyen	1990-2014	-0,1%
	2009-2014	-3,9%

**Définition:** l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (incluant une part de don à concurrence de 25% minimum) que transfère un État aux pays en voie de développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcent du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les données proviennent de l'OCDE (2015).

**Évolution:** en 2014, l'aide publique au développement représentait 1,8 milliard d'euros en Belgique, soit 0,45% du revenu national brut (RNB), atteignant ainsi le même niveau qu'en 1990 (0,46%). Au cours des années 1990, l'APD a diminué pour atteindre un niveau plancher de 0,30% du RNB en 1999. Elle est ensuite repartie à la hausse, avec toutefois des variations de grande ampleur au fil des ans. L'APD a culminé à 0,64% en 2010. Depuis, elle a de nouveau reculé. La norme de 0,7% n'a pas été atteinte et vu les conditions budgétaires difficiles, il paraît difficile d'atteindre immédiatement cet objectif fixé par la loi.

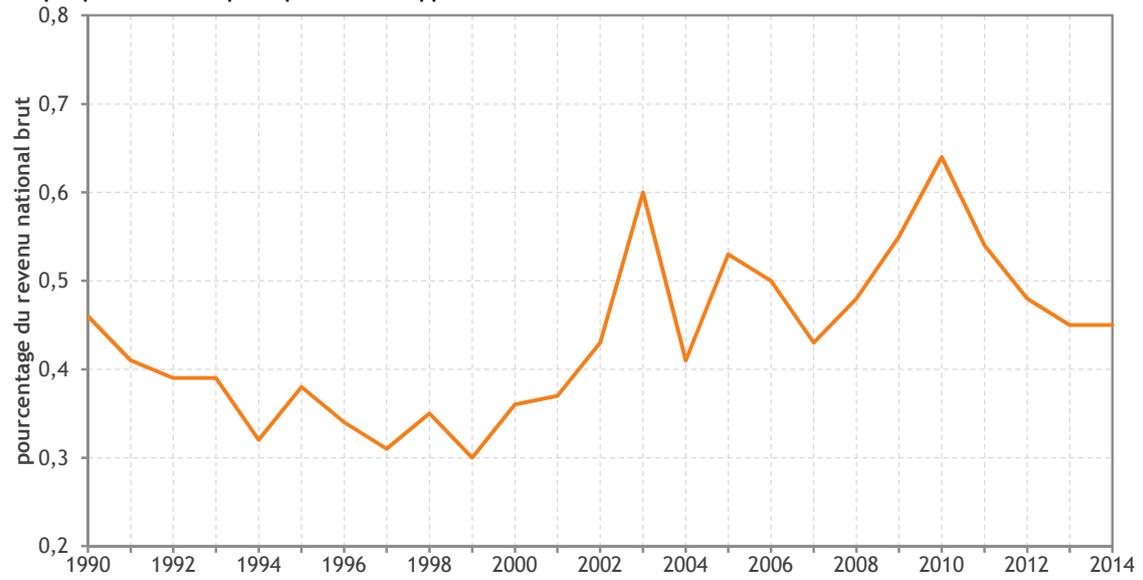
**Objectif:** les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) contiennent un objectif (numéro 17) relatif aux moyens et au partenariat mondial pour réaliser les objectifs. Ces moyens comprennent le financement, précisé notamment par la cible suivante: *"Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement"* (objectif 17.2).

En **Belgique**, la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement contient la cible suivante: *"La Coopération belge au Développement (...) contribue au respect et à la mise en œuvre des engagements internationaux de la Belgique, en ce compris l'objectif quantitatif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour l'Aide publique au développement"* (article 9<sup>o</sup>).

Pour aller dans la direction de l'objectif, l'aide publique au développement doit augmenter.

<sup>9</sup> MB (2013). Loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement. Moniteur belge 12/04/2013, pp.22563-22569.

Graphique 6 Aide publique au développement



Source: OECD (2015). *OECD.Stat, Theme: Development > Flows by Provider > Total flows by donor*, <http://stats.oecd.org/> (téléchargé le 19/11/2015).

## Indicateur 5. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2005	22,6
Fin de période	2014	21,2
Minimum	2009	20,2
Maximum	2005	21,5
Taux de croissance annuel moyen	2005-2014	-0,7%
	2009-2014	+1,0%

**Définition:** la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au rapport entre la somme des personnes faisant partie d'une de trois sous-populations et la population totale. Ces sous-populations sont les personnes présentant un risque de pauvreté, les personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail et les personnes en situation de privation matérielle sévère. La définition précise de ces sous-populations est respectivement donnée dans les indicateurs 6 à 8.

Les données relatives à la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale présentées ici sont basées l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon l'enquête EU-SILC, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué de 22,6% à 20,2% entre 2005 et 2009 pour repartir à la hausse et atteindre 21,6% en 2012. Par la suite, cette part a reculé à 20,8% en 2013 puis est remontée à 21,2% en 2014. Selon l'enquête EU-SILC pour l'année 2008, 2,19 millions de personnes faisaient partie de ce groupe en Belgique. Le chiffre le plus récent est de 2,34 millions (sur la base de l'EU-SILC 2014). Même s'il faut tenir compte du fait que ces données sont des estimations, il peut être constaté que depuis la crise économique et financière de 2008/2009 cet indicateur s'écarte de la cible explicitée ci-dessous de 1,81 millions de personnes pour l'année 2018<sup>10</sup>.

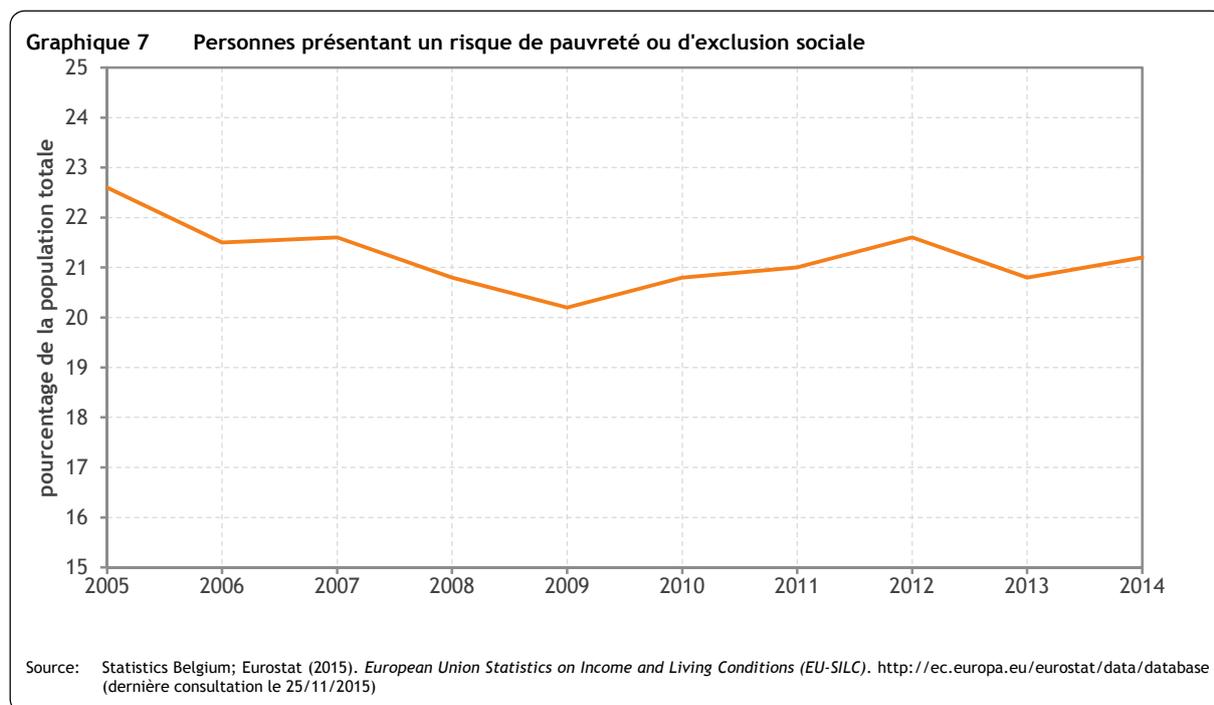
**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2) et "Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites" (objectif 3).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (objectif 10.3) ainsi que la cible: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (objectif 1.2).

<sup>10</sup> Federal Public Service Social Security (2015). *The evolution of the social situation and social protection in Belgium*. <http://socialsecurity.fgov.be/docs/nl/nieuws-publicaties/20150505-rapport.pdf> (dernière consultation le 27/11/2015).

Conformément à la stratégie Europe 2020 qui vise une diminution du nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions de personnes dans l'UE entre 2008 et 2018, la Belgique veut faire passer ce groupe cible de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380.000 personnes.

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer.

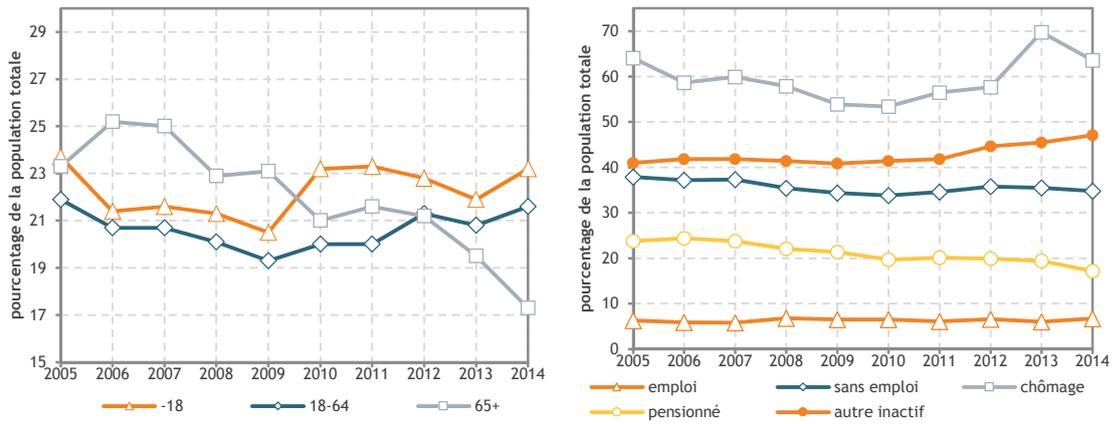


### *Ventilation selon l'âge et statut d'activité le plus fréquent*

La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a considérablement diminué pour les personnes âgées, en passant de 23,3% selon l'enquête EU-SILC de 2005 à 17,3% selon celle de 2014. Pour les autres catégories d'âge, cet indicateur a seulement diminué jusqu'en 2009 – le début de la crise économique et financière – pour ensuite repartir à la hausse jusqu'en 2014 en retrouvant le niveau de 2005.

Pour chaque année de la période considérée, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par ordre décroissant, toujours la plus élevée chez les chômeurs, les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et les travailleurs. Au cours de la période considérée, la part des pensionnés diminue et celle des autres inactifs présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente. La part des chômeurs présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue en passant de 64,1% selon l'enquête EU-SILC de 2005 à 53,4% selon celle de 2010, pour ensuite grimper à 63,6% selon celle de 2014.

**Graphique 8** Personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, selon l'âge (gauche) et le statut d'activité le plus fréquent, 18 ans ou plus (droite)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

## Indicateur 6. Risque de pauvreté

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2005	14,8
Fin de période	2014	15,5
Minimum	2009 & 2010	14,6
Maximum	2014	15,5
Taux de croissance annuel moyen	2005-2014	+0,5%
	2009-2014	+1,2%

**Définition:** la part de la population présentant un risque de pauvreté est égale au rapport entre le nombre de personnes dont le revenu équivalent disponible est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national et la population totale. Les données relatives au taux de risque de pauvreté présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon l'enquête EU-SILC 2005 (année de revenus 2004), le taux de risque de pauvreté en Belgique s'est élevé à 14,8% pour l'année concernée. Puis, ce risque a oscillé autour des 15% pour finalement atteindre 15,5% dans l'EU-SILC 2014 (année de revenus 2013). D'après cette source, cela correspond à 1,70 millions de personnes.

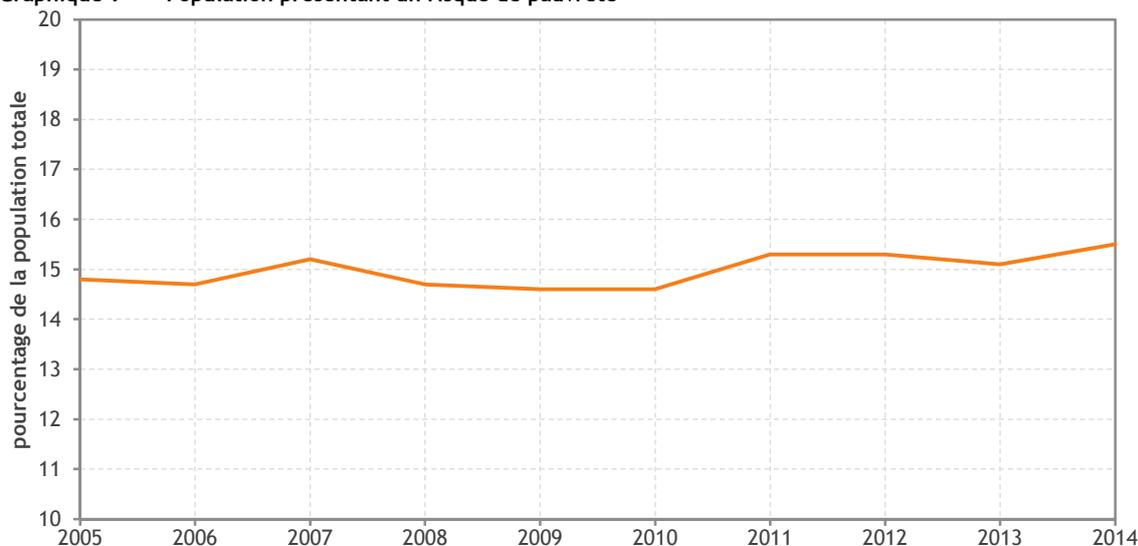
**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) comprennent les objectif suivant: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (objectif 10.3), ainsi que les cibles suivantes: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (objectif 1.2) et "d'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (objectif 10.1).

Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction: les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 5). L'UE vise une réduction de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif poursuivi est de réduire ce groupe cible en le faisant passer de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une diminution de 380.000 personnes.

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part de la population présentant un risque de pauvreté doit diminuer.

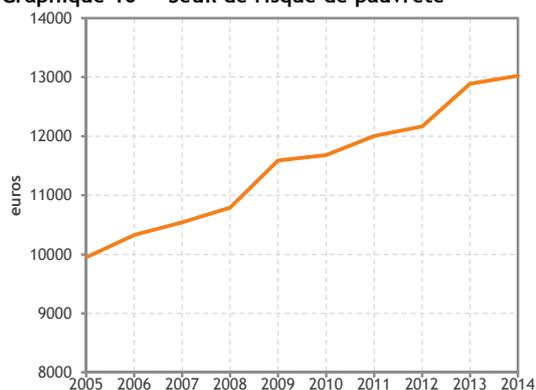
**Graphique 9** Population présentant un risque de pauvreté



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

En présentant ensemble le taux de risque de pauvreté et le niveau du seuil de risque de pauvreté, il est possible de faire apparaître clairement sous quel seuil de revenu une personne appartient à ce groupe. Le seuil de revenu est ici égal à 60% du revenu disponible équivalent médian national. Ce concept de revenu tient compte de la composition du ménage et des économies d'échelle supplémentaires rendues possibles en divisant le revenu du ménage par un facteur d'équivalence (l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE), où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3.

**Graphique 10** Seuil de risque de pauvreté



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

Comme expliqué ci-dessus, l'enquête EU-SILC mesure le risque de pauvreté sur la base des données de revenu de l'année précédant l'enquête.

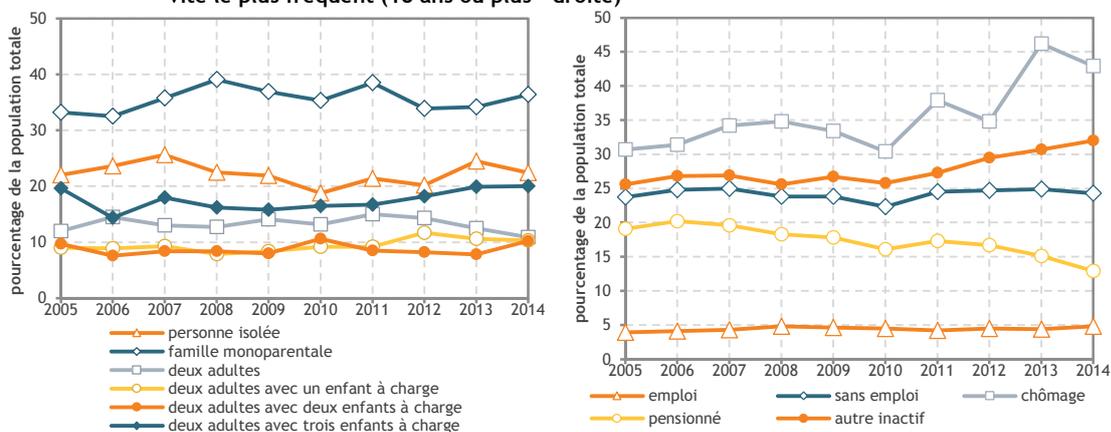
Le graphique ci-contre montre, sur la base des enquêtes EU-SILC disponibles, l'évolution du seuil de risque de pauvreté pour une personne isolée. Ce seuil est passé de 9.947 euros par an sur la base de l'enquête EU-SILC 2005 (année de revenus 2004) à 13.023 euros par an sur la base de l'enquête EU-SILC 2014 (année de revenus 2013).

### Ventilation selon le type de ménage et le statut d'activité le plus fréquent

Selon les enquêtes EU-SILC disponibles (avec les données de revenus de 2004 à 2013 inclus) les familles monoparentales présentent toujours le risque de pauvreté le plus élevé, à savoir environ 33%. Pour les personnes isolées et pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants, le risque de pauvreté au cours de la période concernée oscille respectivement autour de 22% et 18%. Celui des autres catégories de ménage fluctue aux alentours de 11% au cours de la période étudiée.

Durant cette période, la part des personnes présentant un risque de pauvreté selon l'enquête EU-SILC a été la plus élevée chez les chômeurs. Les autres groupes sont par ordre décroissant: les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et les travailleurs. Selon cette source, la part des chômeurs et des autres inactifs présentant un risque de pauvreté a augmenté au cours de cette période. Celle des pensionnés recule.

**Graphique 11** Population présentant un risque de pauvreté, selon le type de ménage (gauche) et le statut d'activité le plus fréquent (18 ans ou plus - droite)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

## Indicateur 7. Très faible intensité de travail

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2005	13,4
Fin de période	2014	15,5
Minimum	2008	9,3
Maximum	2014	15,5
Taux de croissance annuel moyen	2005-2014	+1,6%
	2009-2014	+9,2%

**Définition:** l'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois durant lesquels les membres d'âge actif du ménage (18-59 ans à l'exception des étudiants de 18 à 24 ans) ont effectivement travaillé au cours d'une année et le nombre total de mois au cours desquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20%, tous les membres du ménage font partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Les ménages qui se composent exclusivement d'enfants, d'étudiants de moins de 25 ans et/ou de personnes de 60 ans ou plus sont totalement exclus du calcul de l'indicateur. Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon les enquêtes EU-SILC de 2005 à 2008 (données sur l'emploi pour la période 2004-2007), la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a reculé en passant de 13,4% à 9,3%. Par la suite, cette part a augmenté à 15,5% en 2013 d'après l'enquête EU-SILC 2014 (données sur l'emploi pour 2013).

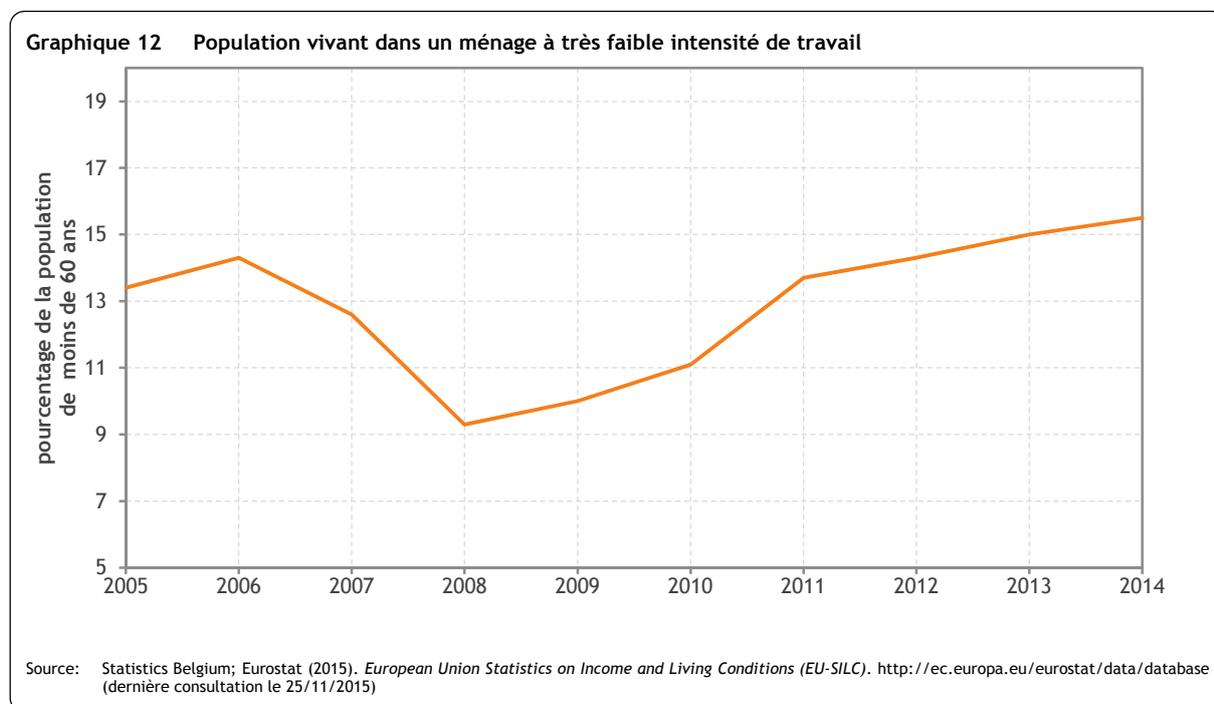
**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine (objectif 2), "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (objectif 10.3) et la cible: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (objectif 1.2).

Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 5). L'UE vise une diminution de ce groupe

cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif est une diminution allant de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380.000 personnes.

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part de la population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail doit diminuer.

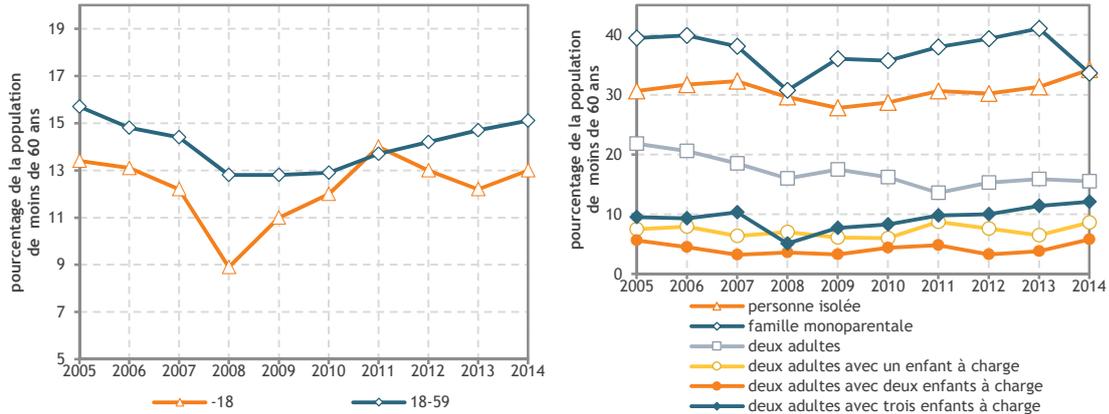


### *Ventilation selon l'âge et le type de ménage*

Sur la base des enquêtes EU-SILC 2005-2014 (données sur l'emploi de 2004 à 2013), la part des enfants (de moins de 18 ans) vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a toujours été inférieure à celle des 18-59 ans, à l'exception des données de l'EU-SILC 2011. Les deux indicateurs présentent également une évolution comparable: une baisse dans les enquêtes EU-SILC 2005-2008 et une hausse dans les enquêtes EU-SILC 2009-2014. La part des personnes âgées de moins de 18 ans et des personnes âgées de 18 à 59 ans qui vivent dans un ménage présentant une très faible intensité de travail ne diffère guère entre l'EU-SILC 2005 et celle de 2014.

Au cours de la période concernée, la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a été la plus élevée chez les familles monoparentales (environ 37%) et les isolés (environ 31%). Pour les familles monoparentales, cette part recule dans un premier temps à 29,6% selon l'EU-SILC 2008 (données sur l'emploi de 2007), remonte ensuite à 41,1% selon l'EU-SILC 2013 (données sur l'emploi de 2012) pour finalement retomber à 33,6% dans l'EU-SILC de 2014 (données sur l'emploi de 2013). Pour les autres types de ménages considérés, la part des personnes présentant une très faible intensité de travail est sensiblement plus faible, et une baisse est constatée pour les ménages comptant deux adultes.

**Graphique 13 Population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, selon l'âge (gauche) et le type de ménage (droite)**



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

## Indicateur 8. Privation matérielle sévère

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2005	6,5
Fin de période	2014	5,9
Minimum	2013	5,1
Maximum	2005	6,5
Taux de croissance annuel moyen	2005-2014	-1,1%
	2009-2014	+2,6%

**Définition:** une personne se trouve en état de privation matérielle sévère si elle est confrontée à au moins quatre des neuf problèmes suivants: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate, ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de téléphone (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du

paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique. Les données relatives à la privation matérielle présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les personnes qui participent à cette enquête peuvent indiquer si elles sont confrontées ou non à ces problèmes au moment de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon les enquêtes EU-SILC il n'y a pas de tendance claire dans la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère<sup>11</sup>. Il y a de petites fluctuations, telle qu'une baisse de 6,5% en 2005 à 5,2% en 2009, après quoi ce pourcentage est monté à 5,9% en 2014, à l'exception d'une baisse intermédiaire à 5,1% l'année précédente.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2).

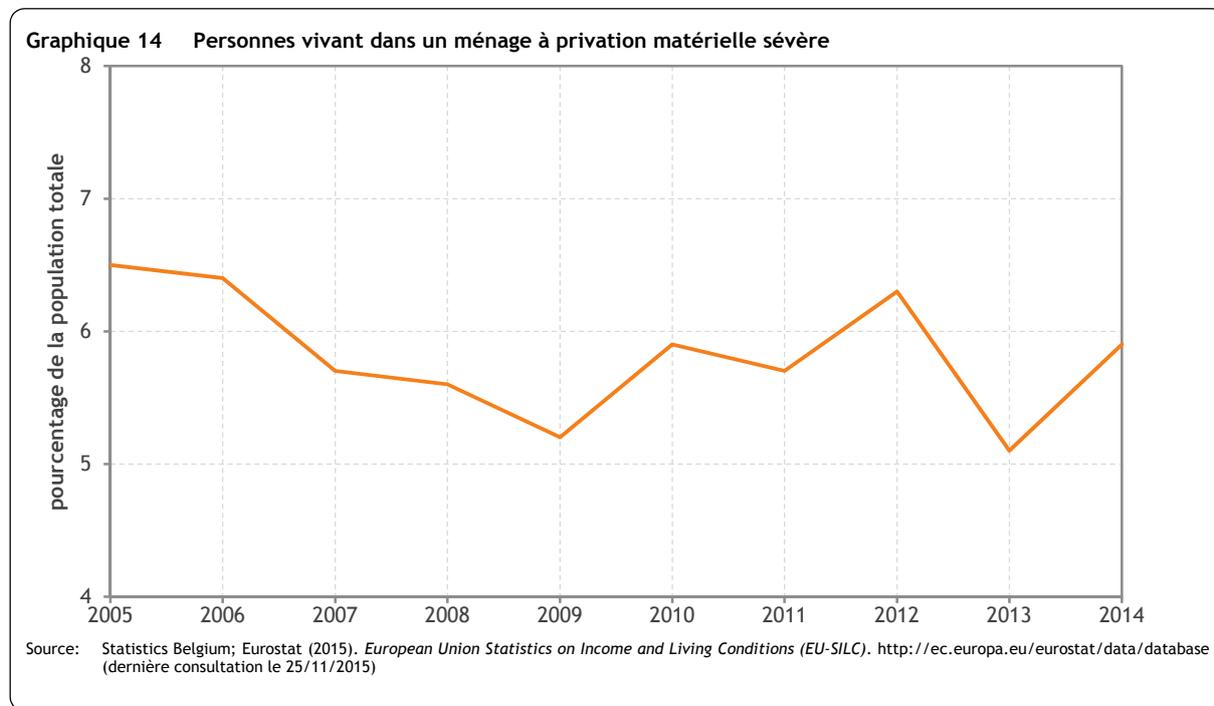
Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (objectif 10.3) et la cible: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (objectif 1.2).

Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 5). L'UE vise une diminution de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif est

<sup>11</sup> Federal Public Service Social Security (2015). *The evolution of the social situation and social protection in Belgium*. <http://socialsecurity.fgov.be/docs/nl/nieuws-publicaties/20150505-rapport.pdf> (dernière consultation le 27/11/2015).

une diminution allant de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380.000 personnes.

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part de la population en situation de privation matérielle sévère doit diminuer.

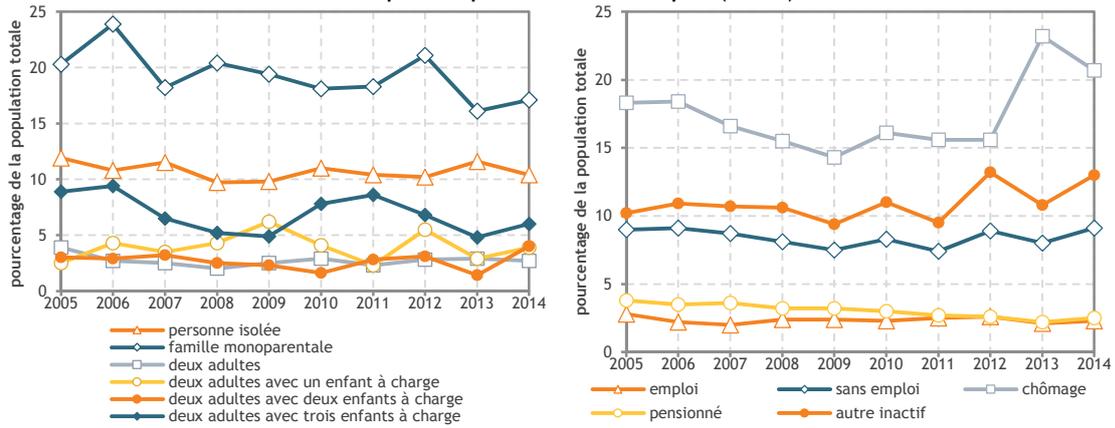


#### *Ventilation selon le type de ménage et le statut d'activité le plus fréquent*

Parmi toutes les personnes qui font partie d'une famille monoparentale, 19,0% en moyenne ont connu une situation de privation matérielle sévère sur la base des données des enquêtes EU-SILC de 2005 à 2014. Pour les isolés, cette part est de 11,0%. La privation matérielle pour les ménages de plus grande taille est nettement inférieure à celle des isolés, sauf pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants dépendants au cours des années 2006 et 2011.

Au cours de la période étudiée, la part des personnes en état de privation matérielle sévère a toujours été la plus élevée, par ordre décroissant, chez les chômeurs (en moyenne 17,4%), les autres inactifs (en moyenne 10,9%) et les non-travailleurs (en moyenne 8,4%). Pour les travailleurs et les pensionnés, la part des personnes en état de privation matérielle est très faible (environ 2,5%).

**Graphique 15** Personnes vivant dans un ménage à privation matérielle sévère, selon le type de ménage (gauche) et le statut d'activité le plus fréquent des 18 ans ou plus (droite)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

## Indicateur 9. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (milliers de personnes)		
Début de période	2003	74,1
Fin de période	2014	102,6
Minimum	2003	74,1
Maximum	2014	102,6
Taux de croissance annuel moyen	2003-2014	+3,0%
	2009-2014	+2,0%

**Définition:** depuis le 1er octobre 2002, le revenu d'intégration est un élément du droit à l'intégration sociale (auparavant le droit au minimum de moyens d'existence). Le Centre public d'action sociale (CPAS) de chaque commune examine les moyens d'existence du demandeur et détermine l'aide la plus appropriée en concertation avec ce dernier. La condition d'âge est de 18 ans. Cette aide peut consister en un emploi, un revenu d'intégration complet ou partiel, un projet individualisé d'intégration sociale ou une combinaison de ces instruments. Les personnes mineures qui ont été émancipées par le mariage, qui ont

au moins un enfant à charge ou qui sont enceintes peuvent également en bénéficier aux mêmes conditions. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent du Service public de programmation Inclusion sociale (2015).

**Évolution:** entre 2003 et 2008, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a continuellement augmenté de 74.098 à 83.055 personnes. Au cours des deux années suivantes, cette croissance s'est sensiblement accélérée et le nombre de bénéficiaires a atteint 95.627 en 2010, ce qui peut probablement s'expliquer par l'aggravation du climat socio-économique suite à la crise économique et financière. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé aux alentours de ce niveau jusqu'en 2012, puis il a de nouveau augmenté pour atteindre 102.654 en 2014. Une combinaison de facteurs structurels (e.a. la position des groupes à risques sur le marché du travail) et conjoncturels (la crise économique et financière de 2008) sont à la base de cette tendance globale à la hausse<sup>12</sup>.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2) et "Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites" (objectif 3). Pour contribuer à ces objectifs, et parce que les régimes d'aide sociale comme le revenu d'intégration ont un caractère résiduel, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration doit diminuer.

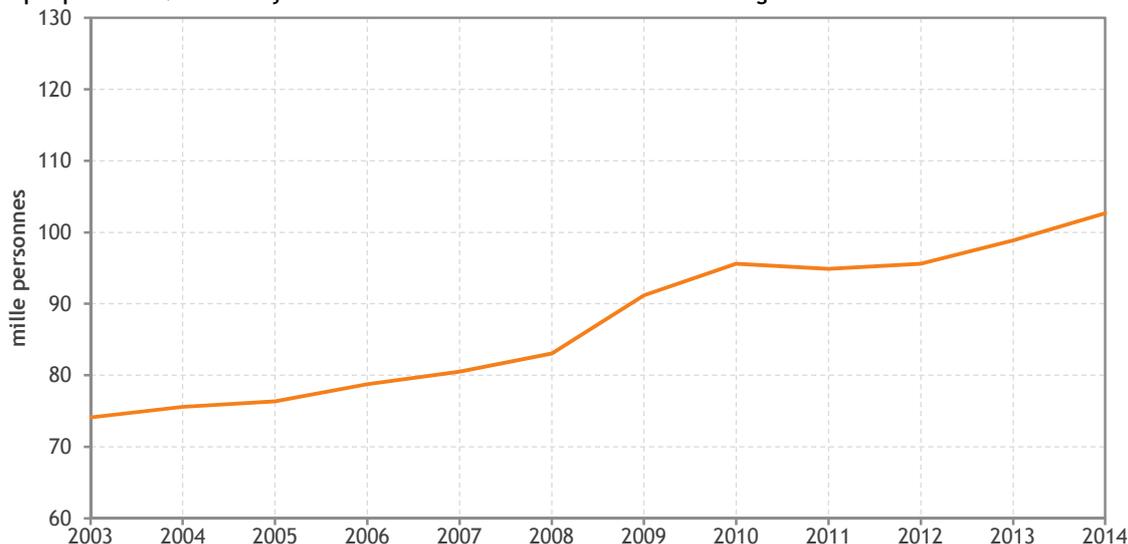
L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 a décidé ce qui suit par rapport à l'aide sociale: "Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté. Les avantages sociaux associés à certaines allocations sociales seront pris en compte dans le cadre de la comparaison avec la norme de pauvreté européenne"<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> SPP IS (2015). *Revenu d'intégration*. Rapport statistique / Numéro 12 – Septembre 2015. Service public de programmation Inclusion sociale.

<sup>13</sup> Gouvernement fédéral (2014). *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*. <http://www.gouvernement-federal.be> (dernière consultation le 1/12/2015).

Dans ce rapport, il est considéré que la réalisation de cet objectif aura une influence sur l'évolution du risque de pauvreté (voir indicateur 6), dont il a été indiqué précédemment qu'il doit diminuer pour aller dans la direction des objectifs adoptés.

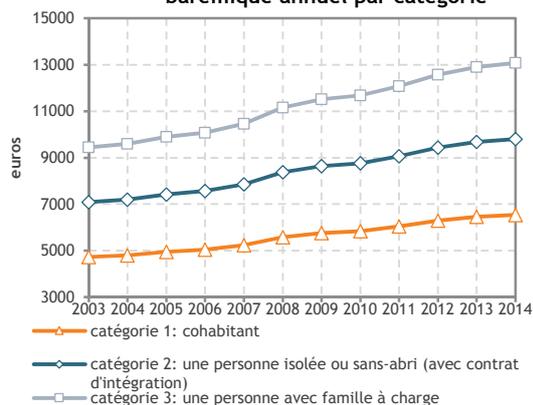
**Graphique 16** Nombre moyen mensuel de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale



Source: SPP IS (2015). *Revenu d'intégration*. Rapport statistique / Numéro 12 - Septembre 2015. Service public de programmation Inclusion sociale.

Il existe 3 catégories de bénéficiaires du revenu d'intégration, avec pour chacune un montant spécifique qui sera attribué en intégralité ou non en fonction de l'examen des moyens d'existence réalisé par le CPAS. Ces catégories sont une personne cohabitante (catégorie 1), un isolé ou un sans-abri avec qui un contrat d'intégration a été conclu (catégorie 2) et une personne avec une famille à charge, à savoir le conjoint ou partenaire, l'enfant mineur non marié ou plusieurs enfants dont au moins un enfant mineur non marié (catégorie 3).

**Graphique 17** Revenu d'intégration: montant barémique annuel par catégorie



Source: Calcul BFP sur base de SPP IS (2015). *Revenu d'intégration*. Rapport statistique / Numéro 12 - Septembre 2015. Service public de programmation Inclusion sociale.

Le graphique ci-contre présente, en prix courants, l'évolution des montants du revenu d'intégration par catégorie sur base annuelle. Entre 2003 et 2014, ce montant a augmenté pour la catégorie 1 en passant de 4.724 euros à 6.539 euros. Pour la catégorie 3, les montants correspondent exactement au double des montants précités. Le montant du revenu d'intégration sur base annuelle pour la catégorie 2 a augmenté en passant de 7.086 euros en 2003 à 9.808 euros en 2014.

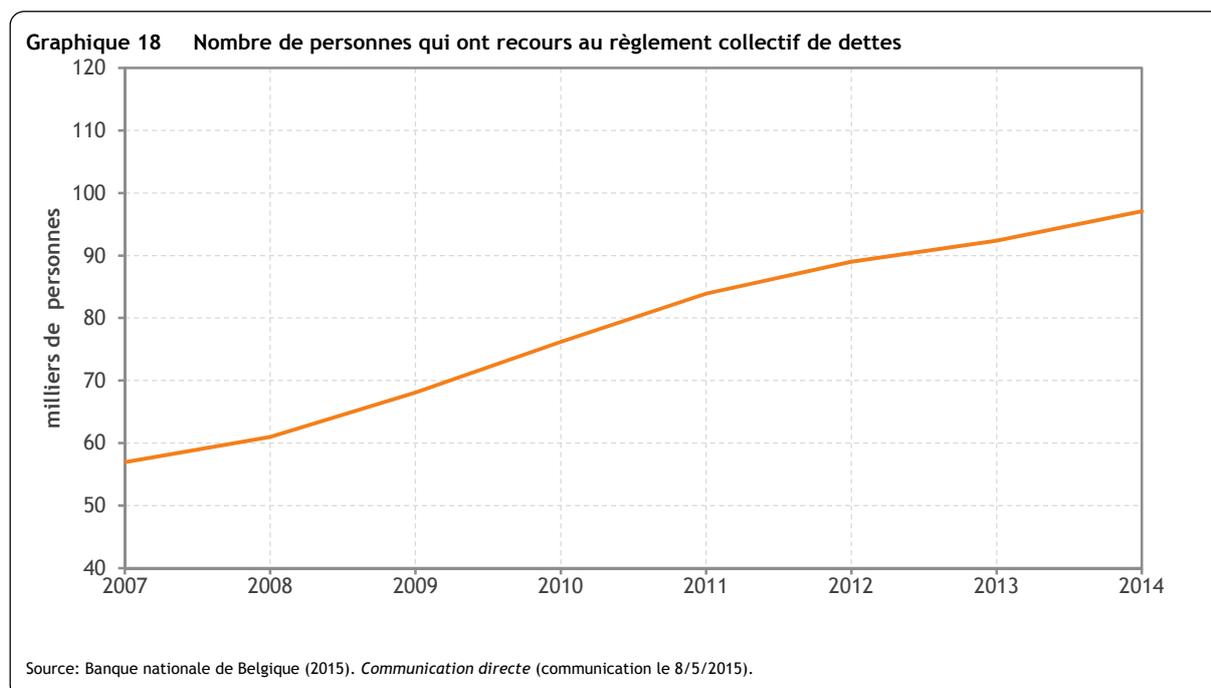
## Indicateur 10. Surendettement des ménages

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés (milliers de personnes)</b>		
Début de période	2007	57,0
Fin de période	2014	97,1
Minimum	2007	57,0
Maximum	2014	97,1
Taux de croissance annuel moyen	2007-2014	+7,9%

**Définition:** les personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières peuvent faire appel à la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes. Dans le cadre de cette procédure, un médiateur de dettes établira un plan de remboursement pour l'ensemble des dettes actives et déterminera le montant nécessaire au débiteur pour ses dépenses mensuelles courantes. Ce montant doit être suffisant pour lui permettre de vivre dignement et ne peut pas être inférieur au montant du revenu d'intégration sur base mensuelle. En Belgique, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) centralise certaines données sur le nombre de règlements collectifs de dettes en cours. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent de la Banque nationale de Belgique (2015).

**Évolution:** le nombre de personnes en règlement collectif de dettes a constamment augmenté en passant de 56.952 en 2007 à 97.065 en 2014. Il faut mettre l'accent sur le fait que la problématique du surendettement est complexe. Il peut en effet y avoir des retards sur plusieurs crédits. De plus, les personnes avec des dettes non liées à des crédits (telles que des dettes fiscales ou des difficultés de paiement des factures liées aux soins de santé, à l'énergie, au téléphone ou au loyer) peuvent également faire appel au règlement collectif de dettes<sup>14</sup>.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif sur un nombre acceptable socialement de personnes en règlement collectif de dettes. Dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le nombre de personnes en règlement collectif de dettes doit diminuer.



<sup>14</sup> BNB (2014). *La Centrale des crédits aux particuliers*. Statistiques 2014. Bruxelles: Banque nationale de Belgique.

## Indicateur 11. Inégalités de revenu

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés		
Début de période	2005	4,0
Fin de période	2014	3,8
Minimum	2013 & 2014	3,8
Maximum	2006	4,2
Taux de croissance annuel moyen	2005-2014	-0,6%
	2009-2014	-0,5%

**Définition:** le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalité de revenu. C'est le rapport entre le revenu équivalent disponible total (qui tient compte de l'ampleur et de la composition du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE) des 20% de personnes ayant les revenus les plus élevés et le revenu disponible équivalent total des 20% de personnes ayant les plus bas revenus. Les données relatives aux inégalités de revenu présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les données de revenu sont relatives aux revenus de l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

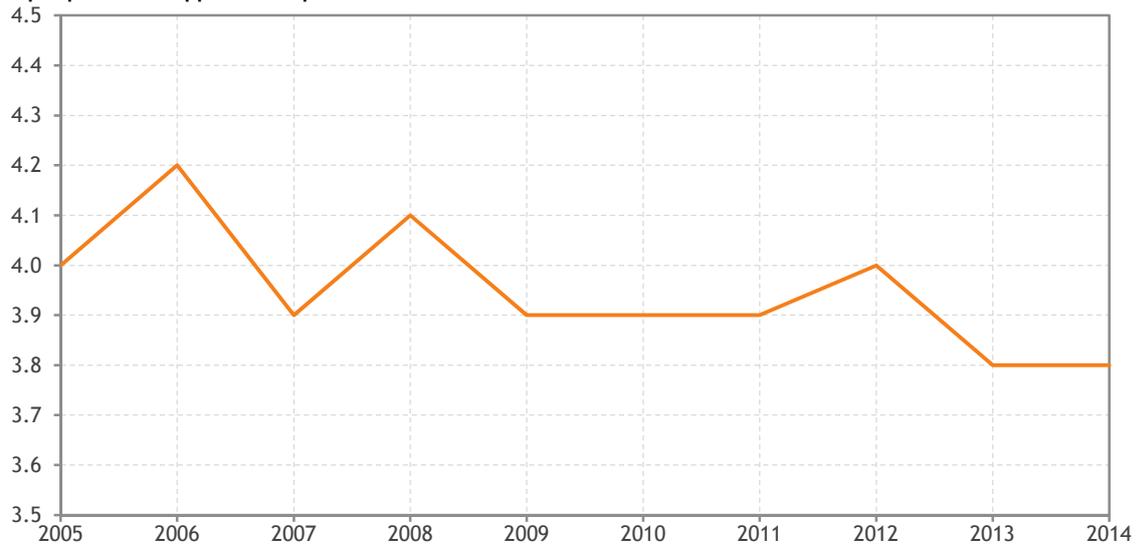
**Évolution:** selon les enquêtes EU-SILC de 2005 à 2014 (données sur les revenus 2004-2013), le rapport interquintile fluctue aux alentours de 4, ce qui signifie que sur cette période l'inégalité de revenu est restée stable en Belgique<sup>15</sup>. Par contre, l'inégalité de revenu au sein et entre les pays d'Europe a augmenté<sup>16</sup>. La valeur la plus récente du rapport interquintile du revenu pour la Belgique est de 3,8 (EU-SILC 2014, données de revenu 2013), ce qui est un score bas en comparaison avec les autres pays de l'UE.

**Objectif:** Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (objectif 10.3), "Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité" (objectif 10.4) et la cible: "D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (objectif 10.1). Pour contribuer à ces objectifs et à cette cible, le rapport interquintile du revenu doit diminuer.

<sup>15</sup> Federal Public Service Social Security (2015). *The evolution of the social situation and social protection in Belgium*. <http://socialsecurity.fgov.be/docs/nl/nieuws-publicaties/20150505-rapport.pdf> (dernière consultation le 27/11/2015).

<sup>16</sup> EU (2015). *Social Europe Aiming for inclusive growth, Annual report of the Social Protection Committee on the social situation in the European Union 2014*. <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=13608&langId=en> (dernière consultation le 20/11/2015).

Graphique 19 Rapport interquintile de revenu S80/S20



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015)

## Indicateur 12. Écart salarial entre les hommes et les femmes

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Début de période	1998	27,4
Fin de période	2012	22,0
Minimum	2012	22,0
Maximum	1999	27,8
Taux de croissance annuel moyen	1998-2012	-1,6
	2007-2012	-2,1

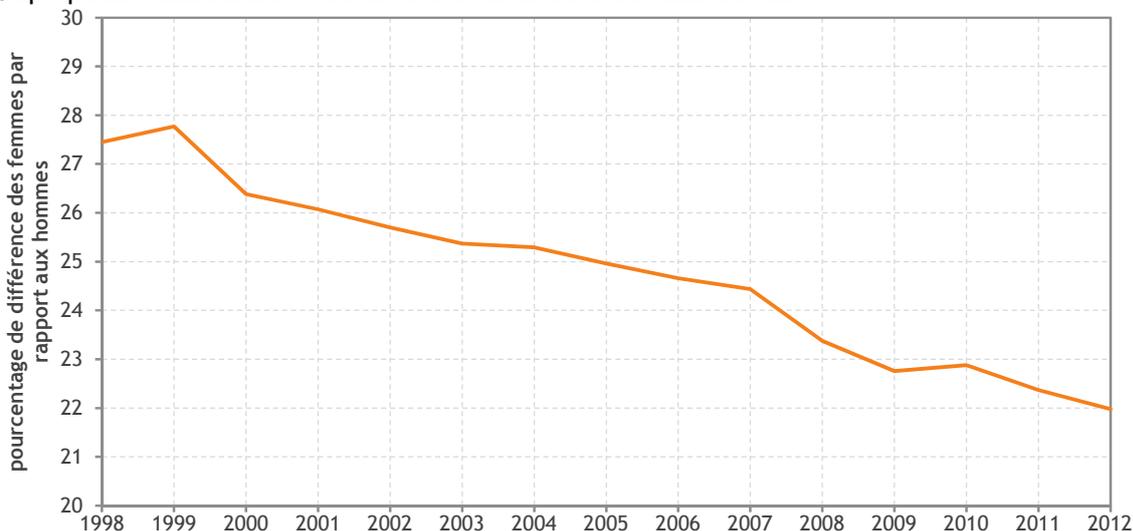
**Définition:** écarts entre les salaires annuels moyens bruts des femmes et des hommes, exprimés en pourcentage des salaires moyens des hommes. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données collectées par Statistics Belgium et il est publié dans le Rapport établi par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2015).

**Évolution:** les salaires annuels moyens bruts des femmes étaient en 2012 de 22,0% inférieurs à ceux des hommes. Cette différence a été réduite de 5,4 points de pourcentage depuis 1998 où elle était de 27,4%. Cette différence est liée à la fois à des salaires

moins élevés pour les mêmes postes, à une proportion plus importante de femmes dans des métiers ou des postes générant un salaire inférieur (le "plafond de verre") et à la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel.

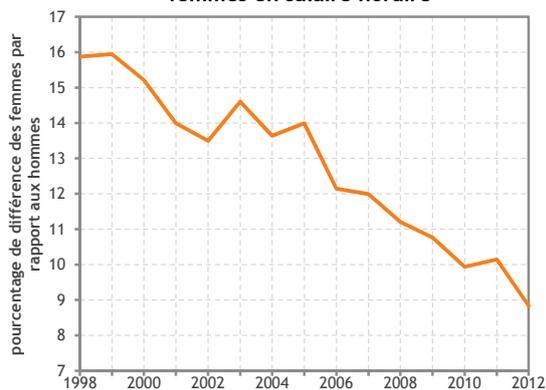
**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Pour contribuer à cet objectif, l'écart salarial annuel brut entre hommes et femmes doit diminuer.

Graphique 20 Écart salarial entre les hommes et les femmes en salaire annuel



Source: Calculs BFP sur la base de Statistics Belgium. BFP (2015) *Communication directe*. 20/11/2015.

**Graphique 21 Écart salarial entre les hommes et les femmes en salaire horaire**



Source: Calculs BFP sur la base de Statistics Belgium. BFP (2015) *Communication directe*, 20/11/2015

L'indicateur mesurant la différence entre les salaires annuels est à mettre en parallèle avec celui mesurant la différence entre les salaires horaires bruts des hommes et des femmes. Dans ce cas aussi, ceux des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, en moyenne. Cette différence est moindre pour le salaire horaire que pour le salaire annuel, ce qui est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire même équivalent ne donne pas un revenu équivalent pour l'année. "Il est important de donner les deux chiffres, parce que la répartition inégale de la durée de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes tra-

vailent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité constatée sur le marché du travail. Ce phénomène est associé à une répartition inégale des tâches de soins, mais également aux attentes stéréotypées du marché du travail et à la ségrégation : de très nombreux métiers exercés par beaucoup de femmes sont organisés dans le sens du travail à temps partiel, comme par exemple la distribution ou le nettoyage"<sup>17</sup>.

Cette différence entre les salaires horaires bruts des hommes et des femmes a été réduite de 7,1 points de pourcentage entre 1998 et 2012, passant de 15,9 à 8,8, c'est-à-dire plus rapidement que pour le salaire annuel brut.

<sup>17</sup> IEFH (2014). *L'Écart salarial entre femmes et hommes en Belgique - Rapport 2015*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. <http://igvm-iefh.belgium.be> (dernière consultation le 26/11/2015).

## 4.3. Travail et temps libre

### Indicateur 13. Taux d'emploi

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population en âge de travailler)		
Début de période	1992	61,3
Fin de période	2014	67,3
Minimum	1994	60,7
Maximum	2008	68,0
Taux de croissance annuel moyen	1992-2014	+0,4%
	2009-2014	+0,1%

**Définition:** le taux d'emploi est la part de la population active occupée dans la population en âge de travailler. La population active occupée est définie comme le nombre de personnes âgées entre 20 et 64 ans qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant), dans une unité de production. Il est à noter ici que la population active occupée est aussi égale à la somme de l'emploi intérieur et du solde des travailleurs frontaliers (c'est-à-dire la différence entre le nombre

d'habitants belges qui travaillent à l'étranger et le nombre de non belges habitants des pays limitrophes qui travaillent en Belgique). La population en âge de travailler se compose des personnes âgées entre 20 et 64 ans. Les données sur l'emploi utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

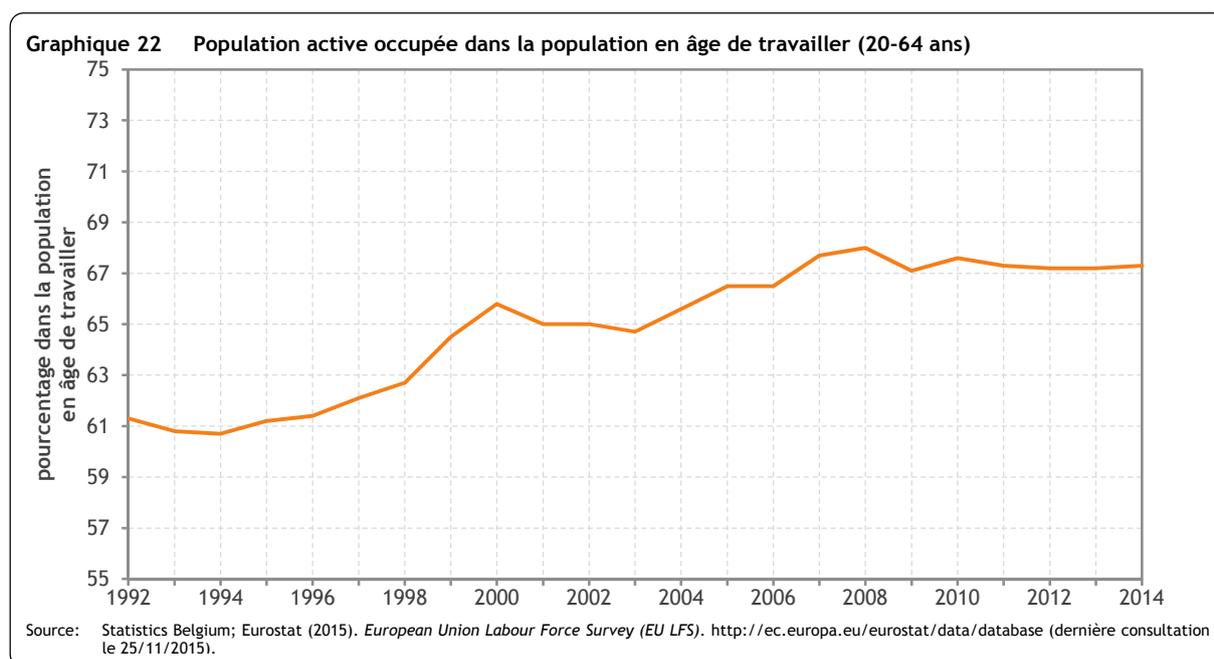
**Évolution:** selon cette enquête, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté en passant de 61,3% en 1992 à 65,8% en 2000, a subi une légère diminution à 64,7% en 2003, après quoi l'indicateur a rebondi à 68,0% en 2008. Depuis lors, le taux d'emploi a enregistré un fléchissement pour atteindre 67,3% en 2014 suite à la crise économique et financière. La participation accrue des femmes et des personnes âgées au marché du travail est la principale cause de la croissance du taux d'emploi entre 1992 et 2014.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "*Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler*" (objectif 8), "*Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré*" (objectif 9) et "*Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps*" (objectif 11).

Dans le prolongement de la stratégie Europe 2020 qui vise une croissance du taux d'emploi dans l'UE à 75% en 2020, la Belgique vise un taux d'emploi à 73,2% en 2020. L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014<sup>18</sup> confirme cet objectif. En outre, la Belgique a adopté dans les programmes nationaux de réforme (qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la stratégie Europe 2020) des objectifs supplémentaires dans le domaine de l'emploi pour 2020, et ce aussi bien pour les femmes (69,1%) que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (50%). En outre, la différence entre le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE et celui des Belges doit être inférieure à 16,5 points de pourcentage selon ces programmes de réforme.

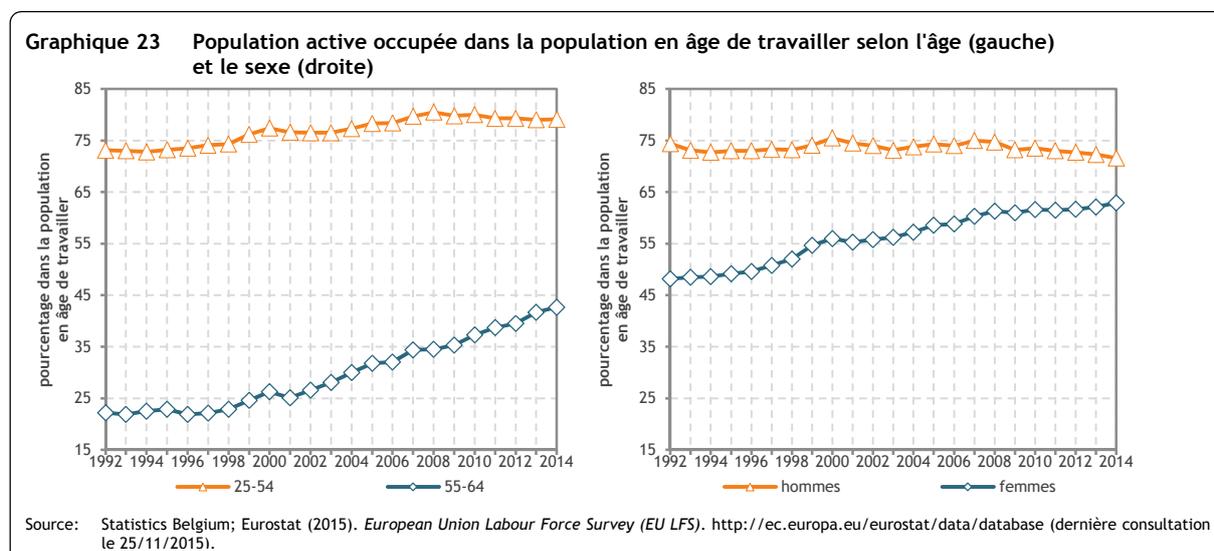
<sup>18</sup> Gouvernement fédéral (2014). *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*. <http://www.gouvernement-federal.be> (dernière consultation le 1/12/2015).

Pour aller dans la direction des objectifs, le taux d'emploi doit augmenter.



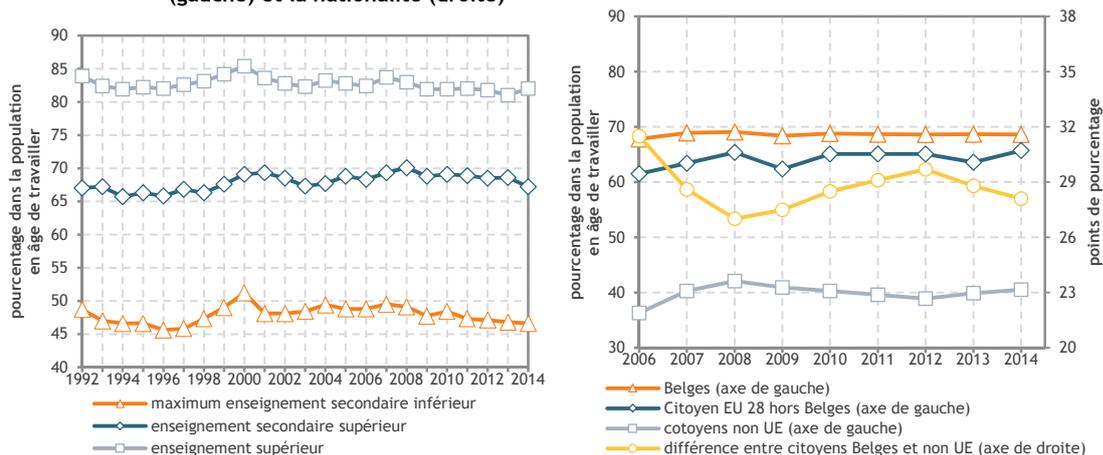
### *Ventilation selon le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et la nationalité*

La participation accrue des personnes âgées et des femmes au marché de l'emploi est la principale raison de l'augmentation globale du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 48,2% en 1992 à 62,9% en 2014. Quant à celui des personnes âgées, il est passé d'un niveau de 22,2% à 42,7% durant cette période. Entre 2006 et 2014, le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE a progressé en passant de 36,3% à 40,5%. Celui des Belges a oscillé aux alentours de 68,8% durant cette période, tandis que celui des citoyens de l'UE hors Belges a avoisiné les 64,1%. La différence de taux d'emploi entre les Belges et les non-citoyens de l'UE qu'on peut déduire des chiffres précités est passée de 31,5 points de pourcentage en 2006 à 27,0 points de pourcentage en 2008. Elle a ensuite bondi à 29,7 points de pourcentage en 2012 pour ensuite reculer à 28,1 points de pourcentage en 2014.



Le taux d'emploi varie clairement en fonction du niveau de formation. Durant la période 1992-2014, celui des personnes ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur a varié aux alentours de 47,9% tandis que celui des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur s'est élevé à 67,9% en moyenne. Le taux d'emploi des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est constamment le plus élevé et s'est élevé à 82,7% en moyenne entre 1992 et 2014.

**Graphique 24** Population active occupée dans la population en âge de travailler, selon le niveau d'éducation (gauche) et la nationalité (droite)



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Labour Force Survey (EU LFS)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015).

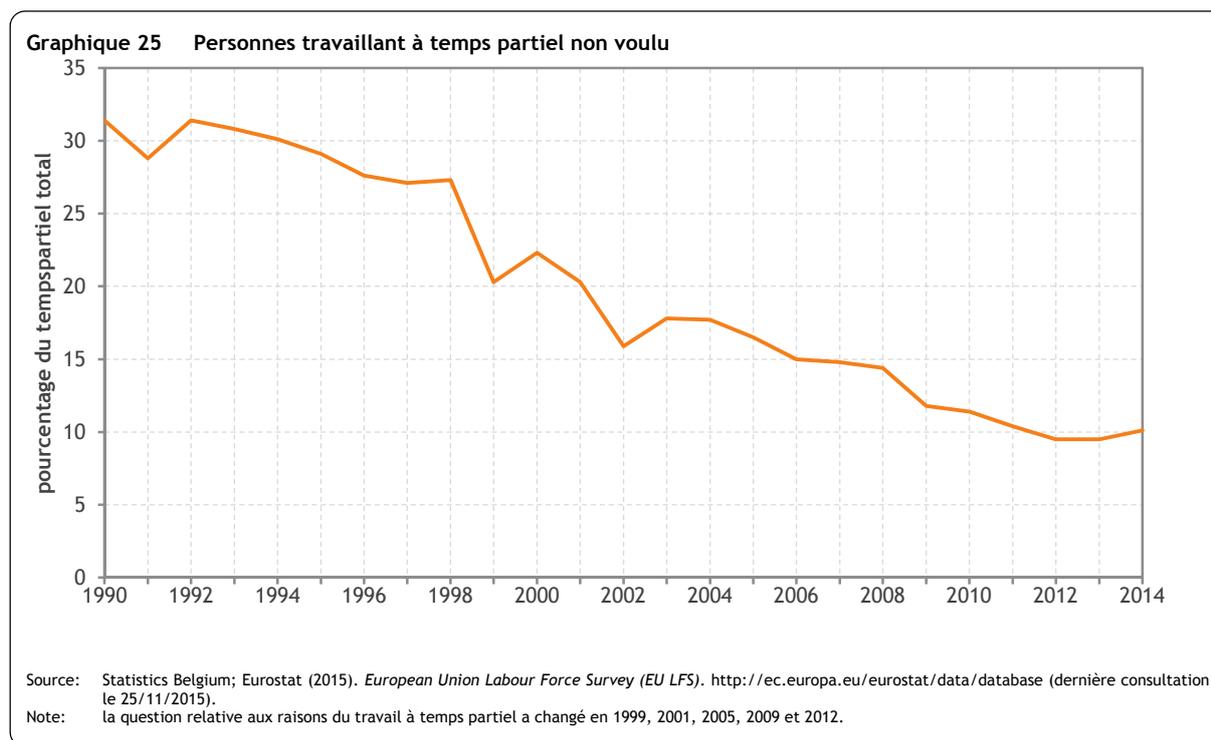
## Indicateur 14. Temps partiel non voulu

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage du temps partiel total)		
Début de période	1990	31,4
Fin de période	2014	10,1
Minimum	2012 & 2013	9,5
Maximum	1990 & 1992	31,4
Taux de croissance annuel moyen	1990-2014	-4,6%
	2009-2014	-3,1%

**Définition:** la part du travail à temps partiel non voulu dans le travail à temps partiel total correspond au rapport entre le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent à temps partiel mais désirent travailler à temps plein et le nombre total de personnes travaillant à temps partiel dans la même catégorie d'âge. Les données utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Dans l'EFT belge, les personnes interrogées peuvent indiquer si elles travaillent à temps plein ou à temps partiel et si elles travaillent à temps partiel parce qu'elles ne trouvent pas de travail à temps plein. Pour

être complet, il convient de préciser que la formulation de la question relative aux raisons du travail à temps partiel a changé en 1999, 2001, 2005, 2009 et 2012. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon cette enquête, le travail à temps partiel non voulu a reculé de 31,4% en 1990 à 10,1% en 2014.

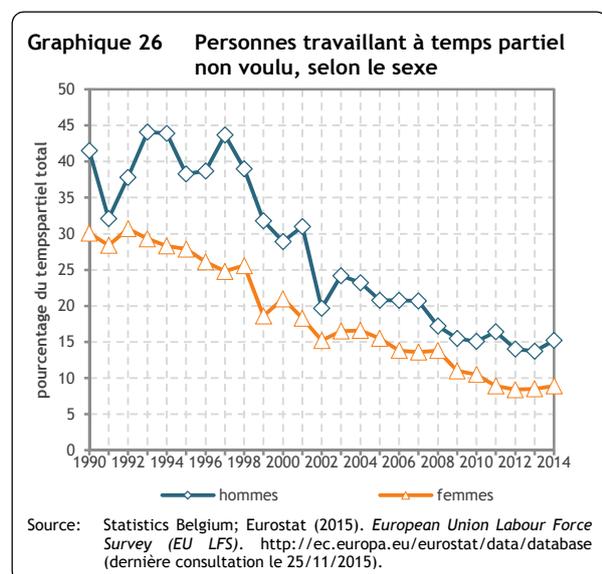


**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif

9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part du travail à temps partiel non voulu doit diminuer.

### Ventilation selon le sexe



Au cours de la période 1990-2014, le travail à temps partiel non voulu a toujours été plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Cet indicateur a reculé pour les hommes comme pour les femmes durant cette période en passant respectivement de 41,5% à 15,2% et de 30,1% à 8,9%.

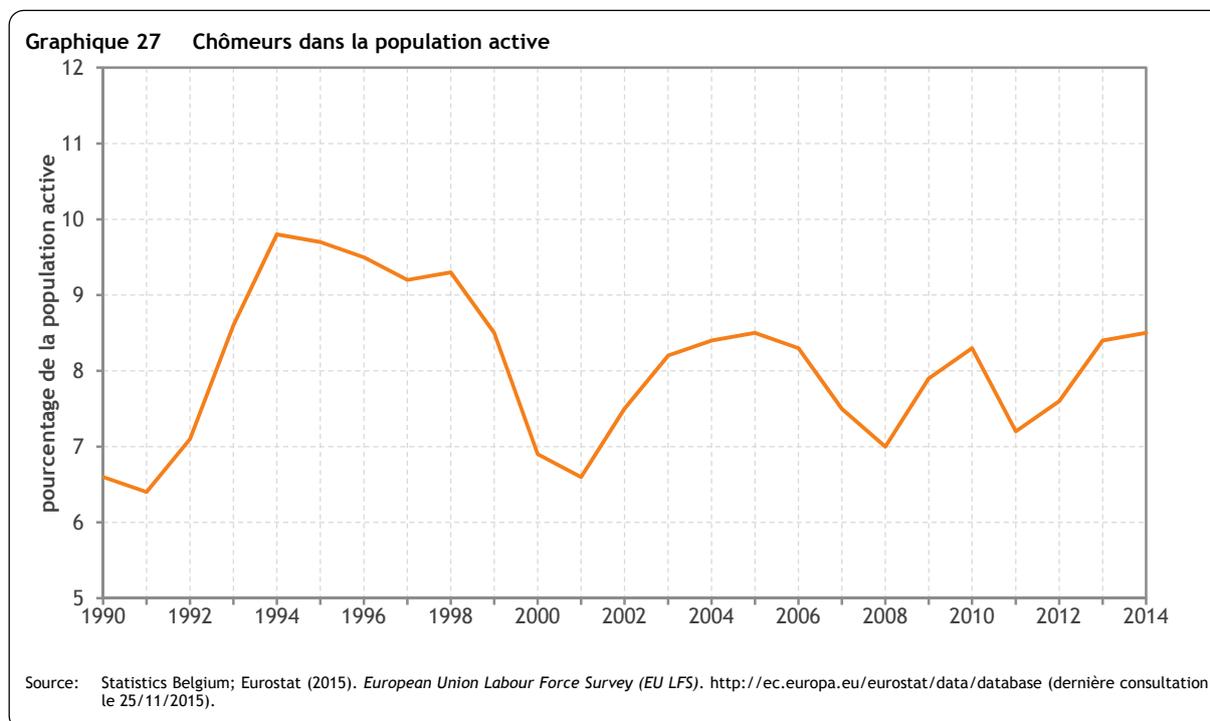
## Indicateur 15. Taux de chômage

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population active)		
Début de période	1990	6,6
Fin de période	2014	8,5
Minimum	1991	6,4
Maximum	1994	9,8
Taux de croissance annuel moyen	1990-2014	+1,1%
	2009-2014	+1,5%

**Définition:** le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pour cent. Les données sur le chômage utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Les données de l'enquête ont été obtenues à partir d'entretiens directs visant à déterminer si une personne est au chômage. Tel est le cas si la personne ne travaille pas, si elle a cherché activement un travail au cours des quatre semaines écoulées et si elle est disponible dans les deux semaines pour éventuellement commencer à travailler.

La population active comprend toutes les personnes dans la catégorie d'âge des 15 à 74 ans qui sont disponibles sur le marché du travail, c'est-à-dire celles qui ont un travail rémunéré et celles qui n'en ont pas mais en recherchent un. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon cette enquête, le taux de chômage a suivi un cours cyclique entre 1990 et 2014, avec quatre périodes de hausse du chômage: 1990-1994, 2001-2005, 2008-2010 et enfin à partir de 2011. Le taux de chômage a culminé en 1994 (9,7%) et a atteint son niveau plancher en 1991 (6,4%). La hausse la plus récente du chômage s'étend de 2011 (7,2%) à 2014 (8,5%).



**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen

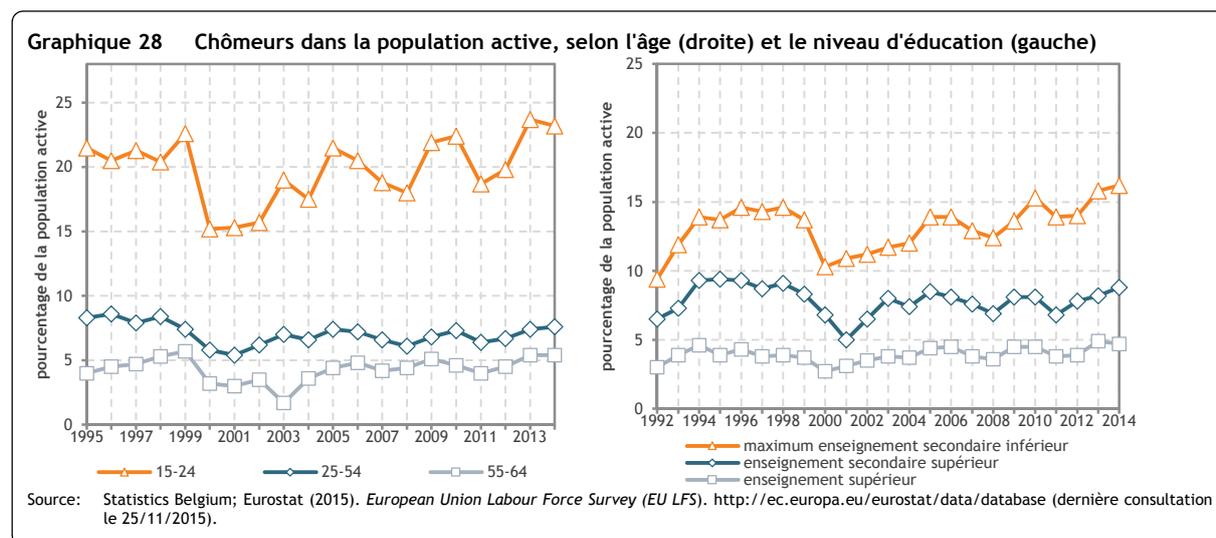
en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9), "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

Pour aller dans la direction des objectifs, le taux de chômage doit diminuer.

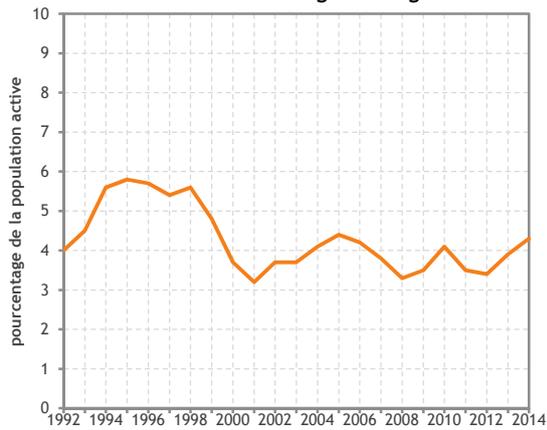
### Ventilation selon l'âge, le niveau d'éducation et la durée de chômage

Au cours de la période 1995-2014, le taux de chômage des jeunes a constamment été le plus élevé, avec 19,9% en moyenne. Le taux de chômage des personnes de 25 à 54 ans et celui des personnes âgées entre 55 et 64 ans se sont respectivement élevés à 7,1% et 4,3% en moyenne durant cette période. En outre, le taux de chômage des jeunes varie plus sensiblement que celui des autres catégories d'âge.

Le taux de chômage s'élève également à mesure que le niveau d'éducation diminue. Au cours de la période 1992-2014, le taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur a oscillé autour de 3,9% en moyenne. Le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et celui des personnes possédant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se sont respectivement élevés à 7,8% et 13,2% en moyenne durant cette période.



**Graphique 29** Chômeurs dans la population active, taux de chômage de longue durée



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Labour Force Survey (EU LFS)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015).

Le taux de chômage de longue durée – c'est-à-dire les chômeurs qui sont au chômage depuis au moins un an – est passé de 4% en 1992 à 5,8% en 1995 pour ensuite retomber à 3,2% en 2001. Il s'en est suivi une évolution cyclique, d'amplitude constante, marquée par trois périodes de hausse: 2001-2005, 2008-2010 et 2012-2014. Au cours de cette dernière période, le taux de chômage de longue durée a augmenté en passant de 3,4% à 4,3%.

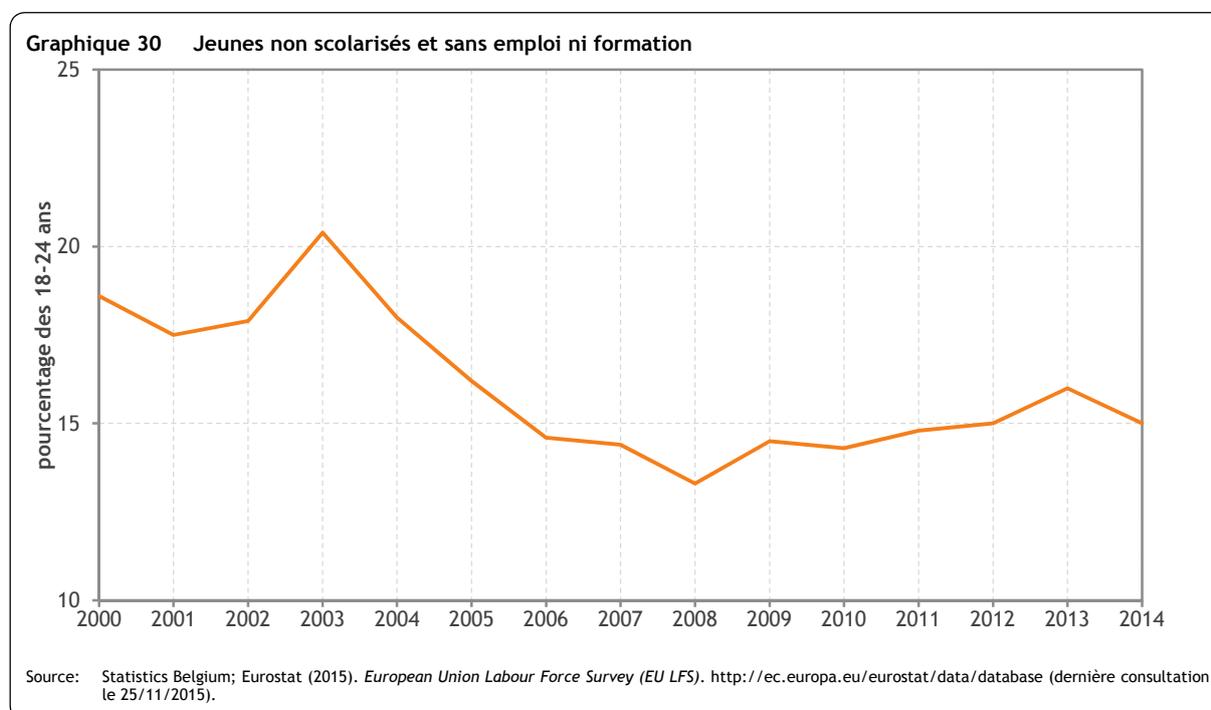
## Indicateur 16. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
<b>Chiffres clés (pourcentage des 18-24 ans)</b>		
Début de période	2000	18,6
Fin de période	2014	15,0
Minimum	2008	13,3
Maximum	2005	16,2
Taux de croissance annuel moyen	2000-2014	-1,1%
	2009-2014	+0,7%

**Définition:** la part des jeunes interrogés (de 18 ans à 24 ans) qui ne sont ni en emploi ni à l'enseignement ni en formation. Les données utilisées se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

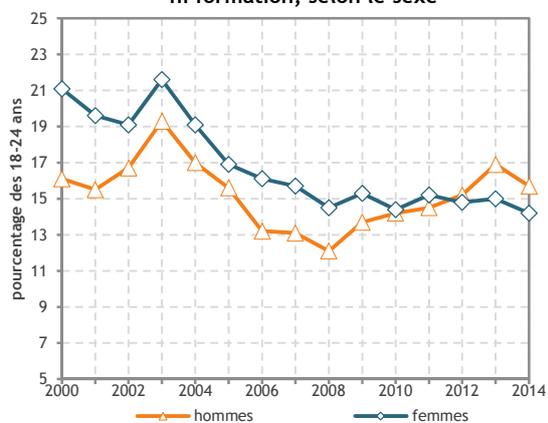
**Évolution:** selon cette enquête, la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a chuté en passant de 18,6 % en 2000 à 13,3 % en 2008 pour ensuite grimper à 16,0 %. Durant la dernière année des observations, elle a baissé jusqu'à atteindre le niveau actuel de 15,0%. Sur l'ensemble de la période étudiée, cette part a reculé chaque année de 1,5 % en moyenne. Depuis la crise économique et financière, la tendance observée sur la période 2009-2014 est toutefois à la hausse.

**Objectif:** les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation" (objectif 8.6). Le Programme national de réforme 2015 contient également l'objectif: "renforcer l'adéquation entre enseignement et emploi et lutter contre le chômage des jeunes". Pour aller dans la direction de ces objectifs, cet indicateur doit diminuer.



## Ventilation selon le sexe

**Graphique 31 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, selon le sexe**



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *European Union Labour Force Survey (EU LFS)*. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (dernière consultation le 25/11/2015).

Selon l'EFT, la différence entre les hommes et les femmes a sensiblement évolué chez les personnes interrogées vivant dans cette situation: 5 points de pourcentage de plus de femmes en 2000 à 1,5 points de pourcentage de plus d'hommes en 2014. De 2000 à 2011, la part des femmes chez les jeunes de l'EFT qui ne sont pas scolarisés et sans emploi ni formation est plus élevée que celle des hommes. En revanche, depuis 2011, il y a une plus grande part d'hommes que de femmes.

La tendance chez les femmes interrogées présente une forte baisse (avec un taux de croissance annuel moyen de -2,8%), tandis que la part des hommes interrogés ne diminue guère (avec un taux de croissance annuel moyen de seulement -0,2%).

## Indicateur 17. Stress au travail

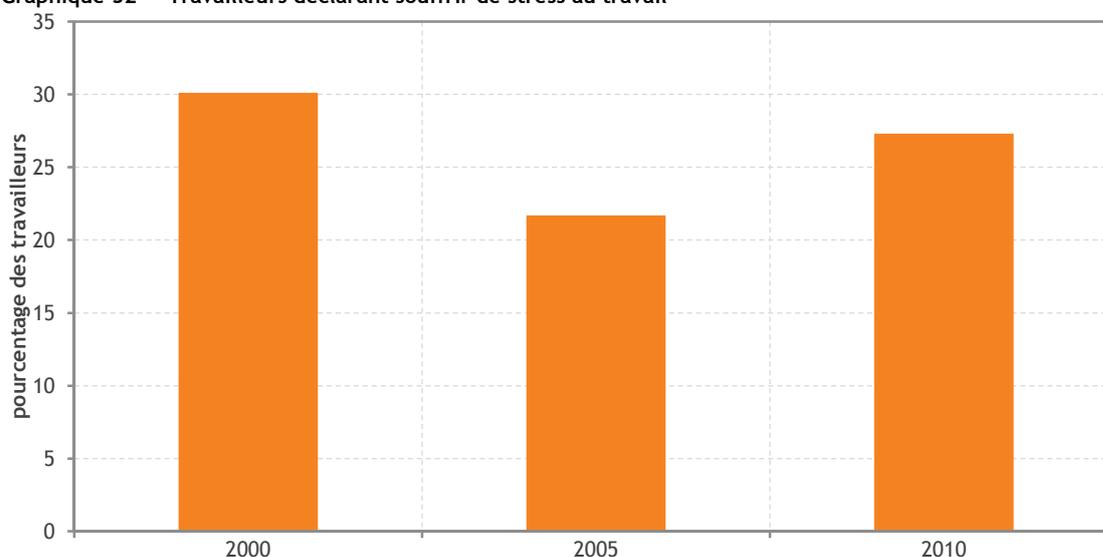
Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage des travailleurs)		
Début de période	2000	30,1
Fin de période	2010	27,3
Minimum	2005	21,7
Maximum	2000	30,1
Taux de croissance annuel moyen	2000-2010	-1,0%

**Définition:** part des travailleurs de l'échantillon répondant "toujours" ou "la plupart du temps" à la question "Vous ressentez du stress lors de votre travail", lors des enquêtes de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>19</sup>. Les données proviennent de cette Fondation (Eurofound, 2000-2010).

**Évolution:** selon ces enquêtes, une réduction du nombre de travailleurs déclarant souffrir de stress est observée dans l'échantillon entre 2000 et 2010. Les différences entre les années d'enquête peuvent être en partie dues à des changements dans la formulation de la question en 2005. Les questions de 2000 et 2010 sont similaires.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11). Pour contribuer à ces objectifs, la part des travailleurs déclarant souffrir de stress au travail doit diminuer.

Graphique 32 Travailleurs déclarant souffrir de stress au travail



Source: Eurofound (2000, 2005 et 2010). *Enquête sur les conditions de travail*. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. <http://www.eurofound.europa.eu/fr/surveys/ewcs> (dernière consultation le 26/11/2015).

<sup>19</sup> Personnes de 15 ans et plus ayant un emploi au moment où l'enquête a été réalisée: 1.500 travailleurs en 2000, 1.000 en 2005 et 4.000 en 2010 pour la Belgique.

### *Ventilation selon l'âge et le sexe*

En 2010, la part des travailleurs de l'échantillon déclarant souffrir de stress au travail augmentait avec l'âge entre le groupe des 15-24 ans et celui des 40-54 ans, puis diminuait dans le groupe des plus de 55 ans. Cela peut être lié au "*healthy worker effect*", les travailleurs ayant de bonnes conditions de travail et étant en bonne santé ont plus de chances de faire une carrière complète. La part des hommes et des femmes déclarant souffrir de stress au travail était égale dans les échantillons interrogés en 2010.

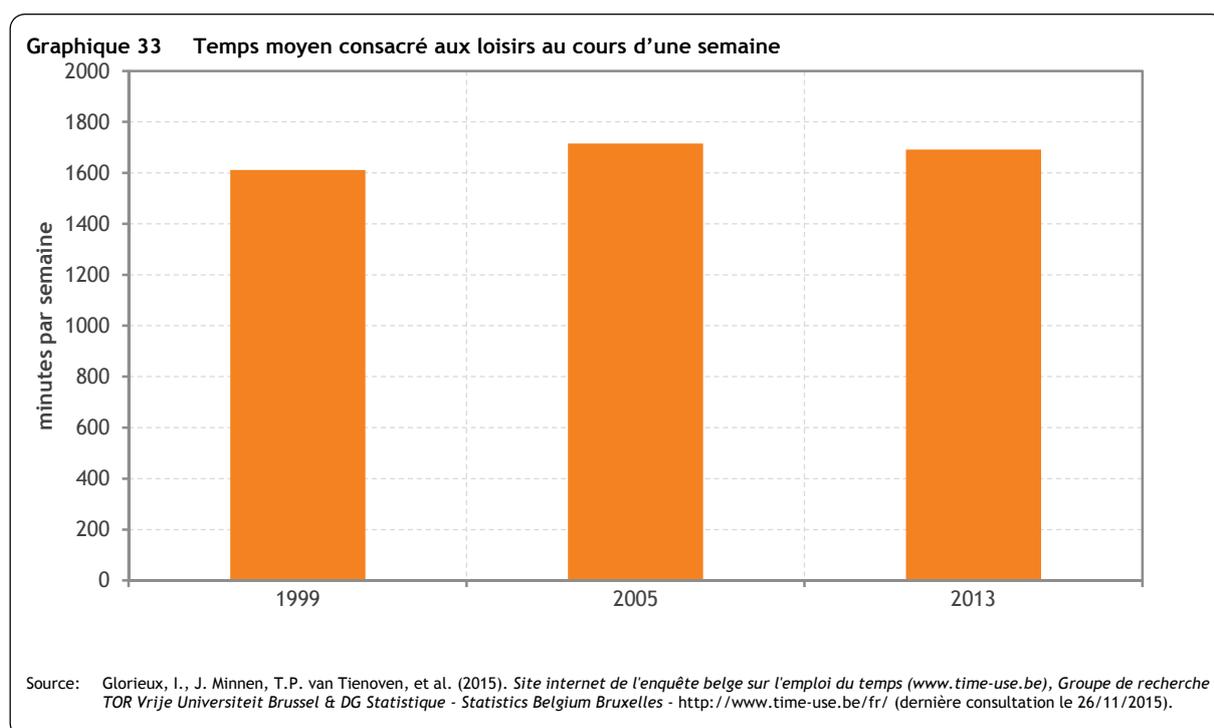
## Indicateur 18. Temps de loisirs

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (minutes par semaine)		
Début de période	1999	1612
Fin de période	2013	1692
Minimum	1999	1612
Maximum	2005	1716
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	+0,3%

**Définition:** temps moyen consacré aux loisirs<sup>20</sup> au cours d'une semaine, calculé pour l'ensemble des participants à l'enquête belge sur l'emploi du temps (belges âgés de 12 ans et plus<sup>21</sup>), exprimé en minutes. Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** selon cette enquête, entre 1999 et 2005, le temps de loisirs des personnes composant l'échantillon a augmenté de 1h44 par semaine (de 26h52 à 28h36), mais il a ensuite diminué de 24 minutes entre 2005 et 2013. Comme les temps accordés aux différentes activités sont dépendants les uns des autres au cours d'une journée de 24h, il serait difficile d'expliquer ces variations sans passer par une analyse des évolutions relatives de l'ensemble des activités.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif au temps consacrés aux loisirs.



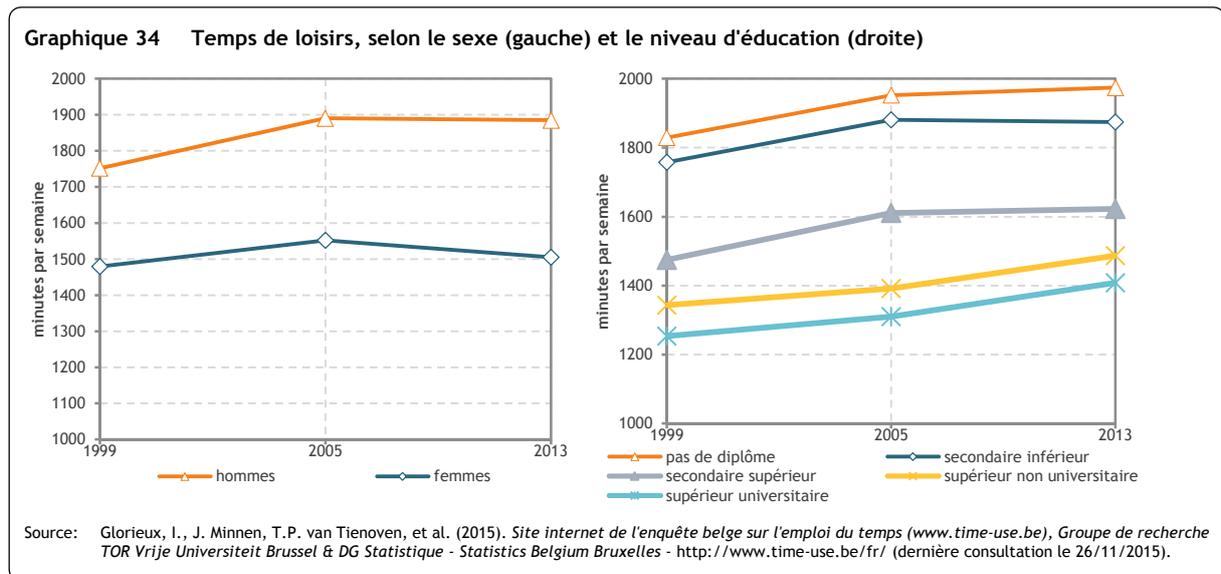
<sup>20</sup> Dans cette enquête, les loisirs correspondent aux activités comme faire une promenade, lire, écouter de la musique, regarder la télévision, promener son chien, pratiquer un hobby, un sport en amateur, assister à un spectacle...

<sup>21</sup> "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" Glorieux et al., 2015.

### Ventilation selon le sexe et le niveau d'éducation

La différence entre hommes et femmes en matière de temps libre augmente au sein de l'échantillon. Elle est passée de 4h33 de temps de loisirs de plus par semaine pour les hommes en 1999 à 6h20 en 2013.

Plus le niveau de diplôme est élevé, moins le temps de loisir est long parmi les personnes faisant partie de l'échantillon (ceci devrait être étudié en liaison avec le taux d'emploi). Par contre les différences entre temps de loisir varient peu; la différence passe de 9h35 par semaine en 1999 à 9h26 en 2013 entre ceux qui ont un diplôme supérieur universitaire et ceux qui n'ont pas de diplôme.



## 4.4. Santé

### Indicateur 19. Espérance de vie

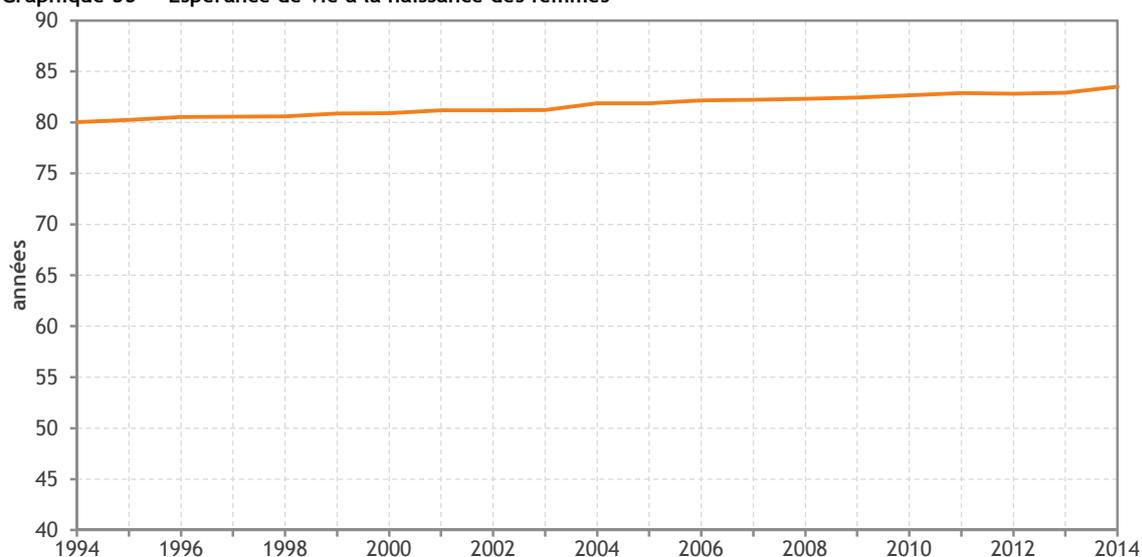
Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (Années)		
Début de période	1994	80,0
Fin de période	2014	83,5
Minimum	1994	80,0
Maximum	2014	83,5
Taux de croissance annuel moyen	1994-2014	+0,2%
	2009-2014	+0,3%

**Définition:** *l'espérance de vie* calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance. En Belgique, les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base des déclarations de décès auprès de l'état civil<sup>22</sup>. Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** l'espérance de vie des femmes est en constante augmentation, de 4,4 ans en 20 ans.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif à l'espérance de vie. Dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

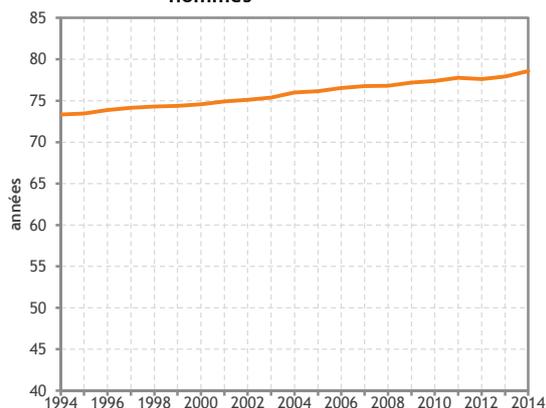
Graphique 35 Espérance de vie à la naissance des femmes



Source: Statistics Belgium (2015). *Tables de mortalité et espérance de vie*. [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces\\_mort\\_esp\\_vie/tables/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces_mort_esp_vie/tables/) (dernière consultation le 26/11/2015).

<sup>22</sup> SPF Économie - DGSIE (2009). *Causes de décès*. <http://www.economie.fgov.be/>.

**Graphique 36** Espérance de vie à la naissance des hommes



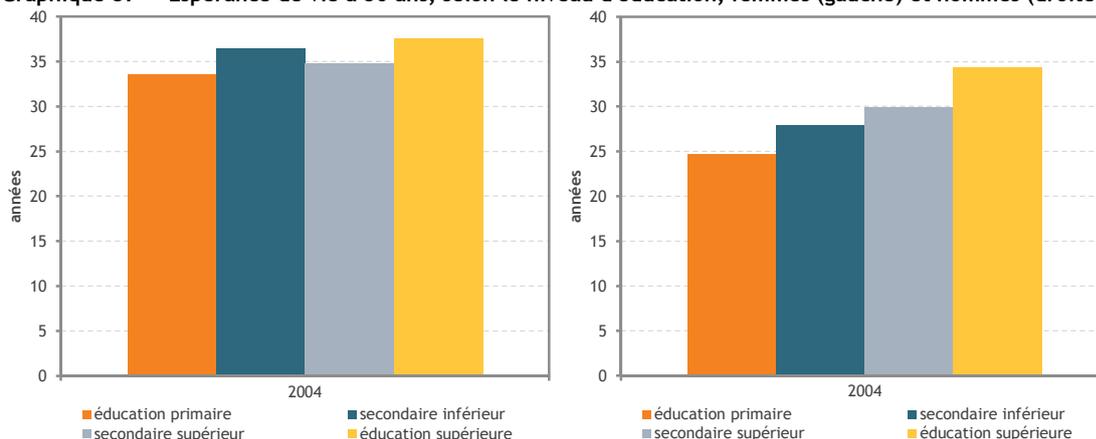
Source: Statistics Belgium (2015). *Tables de mortalité et espérance de vie*. [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces/\\_mort\\_esp\\_vie/tables/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces/_mort_esp_vie/tables/) (dernière consultation le 26/11/2015).

L'espérance de vie à la naissance des hommes est aussi en constante augmentation, mais reste inférieure à celle des femmes. Cette différence tend à se réduire avec le temps: elle est passée de 6,7 ans en 1994 à 4,9 ans en 2014.

### Ventilation selon le niveau d'éducation

La source utilisée pour décrire l'espérance de vie à la naissance ne présente pas de ventilation selon le niveau socio-économique. C'est donc dans les données du programme EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*) que celles-ci ont été recherchées. Elles ne portent que sur les personnes âgées de plus de 50 ans et sur l'espérance de vie calculée pour ceux qui ont atteint cet âge. Dans ce groupe, un niveau d'éducation plus élevé correspond à une plus longue espérance de vie à 50 ans, particulièrement pour les hommes. En effet, si la différence d'espérance de vie entre les femmes qui ont le niveau d'éducation le plus bas et celles qui ont le plus haut est de 4 ans, pour les hommes cette différence est de plus de 9 ans. Il est notamment remarquable que l'espérance de vie des femmes ayant une éducation primaire est égale à celle des hommes ayant une éducation supérieure.

**Graphique 37** Espérance de vie à 50 ans, selon le niveau d'éducation, femmes (gauche) et hommes (droite)



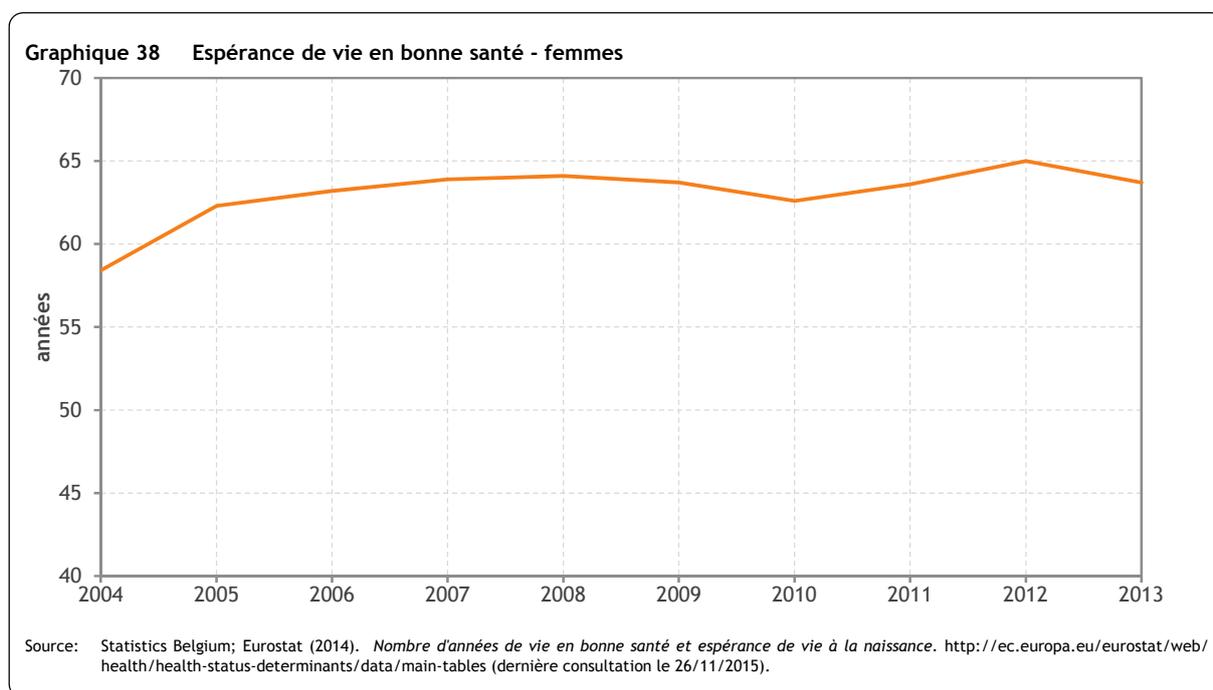
Source: EHLEIS (2015). *EHLEIS technical report 2014\_4.7. Additional national page for Country Report Issue 7*. European Health and Life Expectancy Information System. <http://www.eurohex.eu> (dernière consultation le 26/11/2015).

## Indicateur 20. Espérance de vie en bonne santé

Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (âge en années)		
Début de période	2004	58,4
Fin de période	2013	63,7
Minimum	2004	58,4
Maximum	2012	65,0
Taux de croissance annuel moyen	2004-2013	+1,0%
	2008-2013	-0,1%

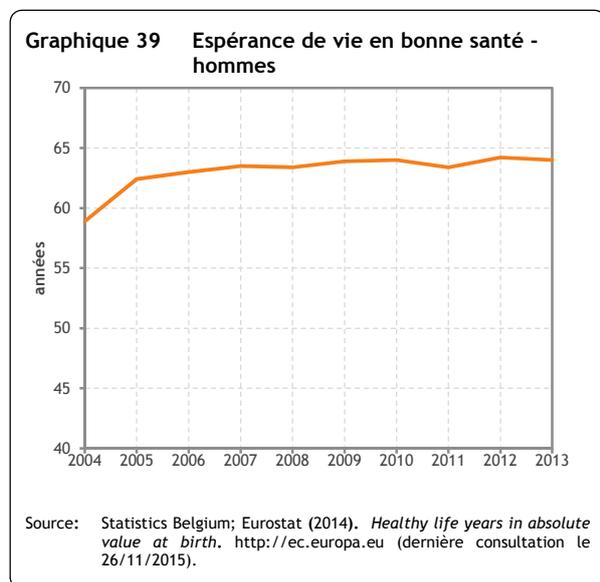
**Définition:** l'espérance de vie en bonne santé est calculée sur la base de l'espérance de vie et à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé, exprimée en années. Les données présentées ci-dessous pour cet indicateur proviennent des statistiques sur la mortalité et des données sur les incapacités ressenties issues du module santé de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Il est à remarquer que la définition de l'espérance de vie en bonne santé a changé, ce qui empêche de présenter des données avant 2004, pourtant utiles pour suivre un phénomène lent comme l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon l'enquête EU-SILC, l'espérance de vie en bonne santé des femmes ne montre pas d'évolution claire depuis 2005. Elle était égale à 63,7 ans en 2013. Ceci veut dire qu'en 2013, les femmes de l'échantillon considéraient ne pas être en très bonne ou en bonne santé<sup>23</sup> pendant les 19,2 dernières années de leur vie (voir les données sur l'espérance de vie à la naissance, femmes).



<sup>23</sup> Remarque: "Le nombre d'années de vie en bonne santé (AVBS), également appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI), équivaut au nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre en bonne santé. (...) Un individu est dit "en bonne santé" lorsqu'il ne souffre ni de limitation fonctionnelle ni d'incapacité." (Eurostat 2014). Les dénominations différentes sont celles des tableaux de données utilisés, provenant tout deux d'Eurostat.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%" (objectif 4). Pour aller dans la direction de l'objectif, l'espérance de vie en bonne santé doit augmenter.

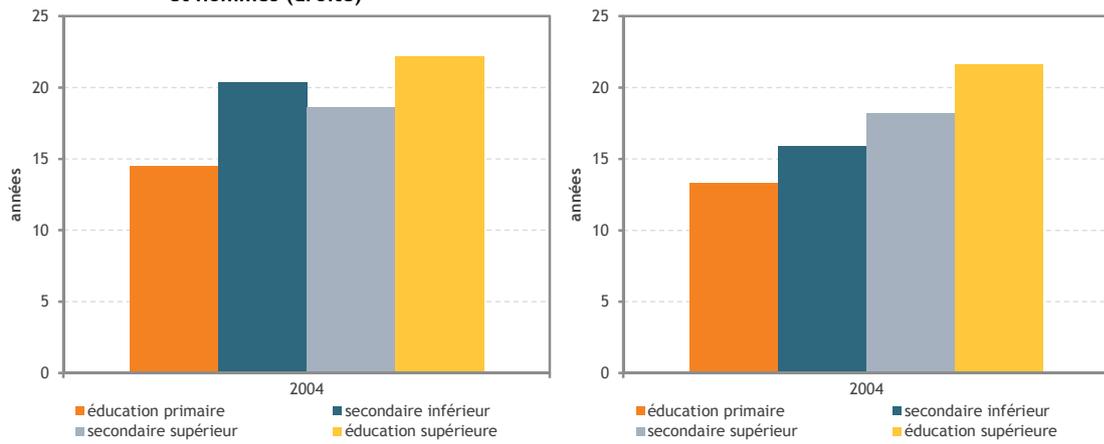


L'espérance de vie en bonne santé des hommes est quasi identique à celle des femmes et est encore plus stable. Mais aussi, la différence entre espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance est plus faible pour les hommes.

### *Ventilation selon le niveau d'éducation*

La source utilisée pour décrire l'espérance de vie à la naissance ne calcule pas de ventilation selon le niveau socio-économique. C'est donc dans les données du programme EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*) que celles-ci ont été recherchées. Elles ne portent que sur les personnes âgées de plus de 50 ans. Dans ce groupe, les femmes qui ont un niveau d'éducation élevé ont une espérance de vie sans incapacité plus élevée. La différence d'espérance de vie sans limitations à 50 ans est de 7,7 ans entre celles qui ont un diplôme d'éducation primaire et celles qui ont un diplôme d'éducation supérieure. Cette différence n'est plus que de 1,8 an entre celles qui ont un diplôme du secondaire inférieur et celles qui ont un diplôme d'éducation supérieure. Pour les hommes, la différence entre les niveaux d'éducation est plus clairement marquée, avec une différence d'espérance de vie sans limitations à 50 ans de 8,3 ans entre ceux qui ont un diplôme d'éducation primaire et ceux qui ont un diplôme d'éducation supérieure. La différence est réduite à 5,7 ans entre ceux qui ont un diplôme du secondaire inférieur et ceux qui ont un diplôme d'éducation supérieure.

**Graphique 40** Espérance de vie sans incapacité à 50 ans selon le niveau d'éducation, femmes (gauche) et hommes (droite)



Source: EHLEIS (2015). *EHLEIS technical report 2014\_4.7, Additional national page for Country Report Issue 7*. European Health and Life Expectancy Information System. <http://www.eurohex.eu> (dernière consultation le 26/11/2015).

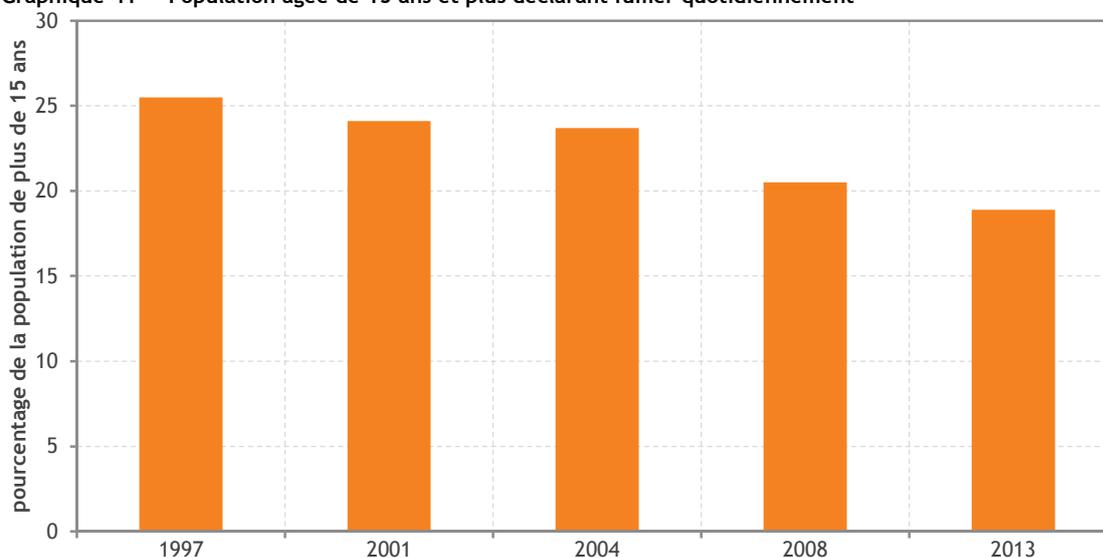
## Indicateur 21. Fumeurs quotidiens

Thème	Santé	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	1997	25,5
Fin de période	2013	18,9
Minimum	2013	18,9
Maximum	1997	25,5
Taux de croissance annuel moyen	1997-2013	-1,9%
	2008-2013	-1,6%

**Définition:** part de l'échantillon âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014<sup>24</sup>).

**Évolution:** selon ces enquêtes la part des fumeurs quotidiens dans l'échantillon est en diminution constante, particulièrement entre 2004 et 2013. Il est à remarquer que la *Convention-cadre pour la lutte antitabac* de l'Organisation mondiale de la santé est entrée en vigueur en 2005. Elle est juridiquement contraignante et a pour objectif de "réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée de tabac" (Art. 3)<sup>25</sup>. Elle a été ratifiée par la Belgique en 2004, qui a, la même année, adopté son *Plan fédéral de lutte contre le tabagisme*. Suite à celui-ci des mesures ont progressivement été mises en place comme l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, la promotion de programmes de prévention et de méthodes de sevrage. Entre 1997 et 2004, le pourcentage de fumeurs quotidiens était resté stable (- 1,8 point de pourcentage en 7 ans, passant de 25,5% à 23,7%), puis il a diminué de 4,8 points de pourcentage au cours des 9 années suivantes pour atteindre 18,9% en 2013.

Graphique 41 Population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement



Source: ISP (2014). Gisle L., *La consommation de tabac*. Dans: Gisle L., Demarest S. (éd.). *Enquête de santé 2013. Rapport 2: Comportements de santé et style de vie*. WIV-ISP, Bruxelles.

<sup>24</sup> Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12.111; de 2004: 12.650; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

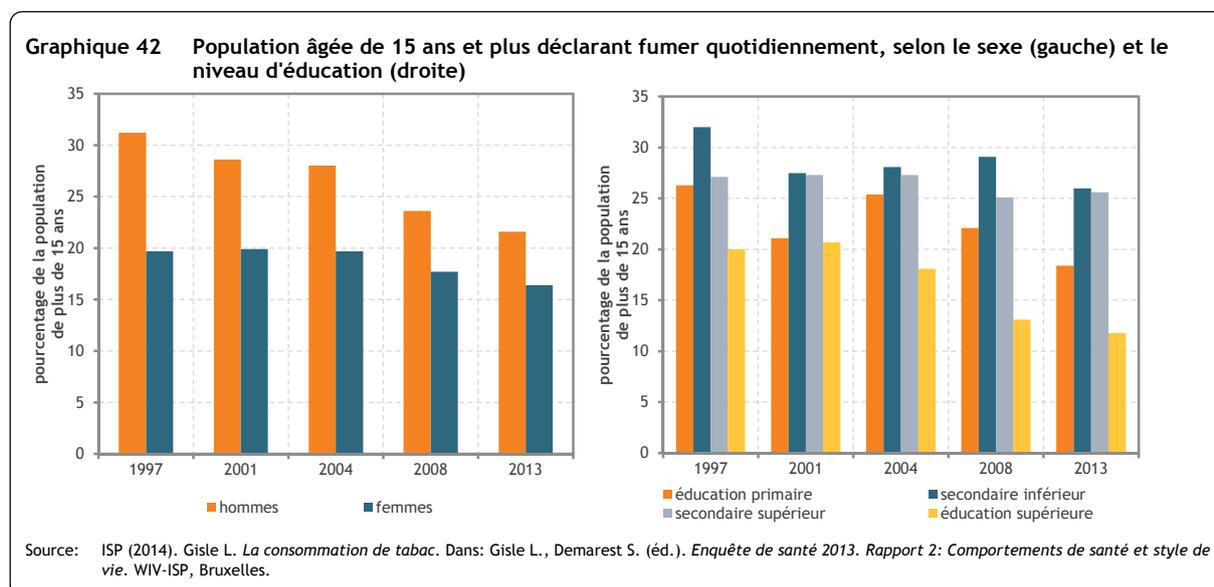
<sup>25</sup> OMS (2004). *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Résolution WHA56.1*. Organisation mondiale de la santé. <http://ftp.who.int/>.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite" (objectif 7). Comme le tabagisme est une cause reconnue de nombreuses maladies, pour aller dans la direction de l'objectif, la part des fumeurs quotidiens doit diminuer.

### *Ventilation selon le sexe et le niveau d'éducation*

Dans cet échantillon, la part des femmes qui fument quotidiennement est inférieure à celle des hommes, mais elle diminue plus lentement, ce qui mène à un rapprochement entre ces proportions. En effet, en 1997, 31,2% des hommes étaient des fumeurs quotidiens, pour 19,7% des femmes, une différence de 11,5 points de pourcentage. En 2013, 21,6% des hommes et 16,4% des femmes étaient des fumeurs quotidiens, une différence réduite à 5,2 points de pourcentage.

Les personnes ayant un diplôme du secondaire inférieur ou supérieur fument plus que les autres, et celles ayant un diplôme d'éducation supérieure sont celles qui fument le moins. Si chacun de ces groupes a vu sa proportion de fumeurs quotidiens diminuer, ce n'est pas dans la même mesure: éducation primaire: -7,9 points de pourcentage, secondaire inférieur: -6,0 points de pourcentage, secondaire supérieur: -1,5 points de pourcentage et éducation supérieure: -8,2 points de pourcentage. La différence entre les plus gros fumeurs (personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur) et plus petits fumeurs (personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur) ne diminue pas, passant de 12,0 points de pourcentage en 1997 à 16,0 points de pourcentage en 2008 pour revenir à 14,2 points de pourcentage en 2013.



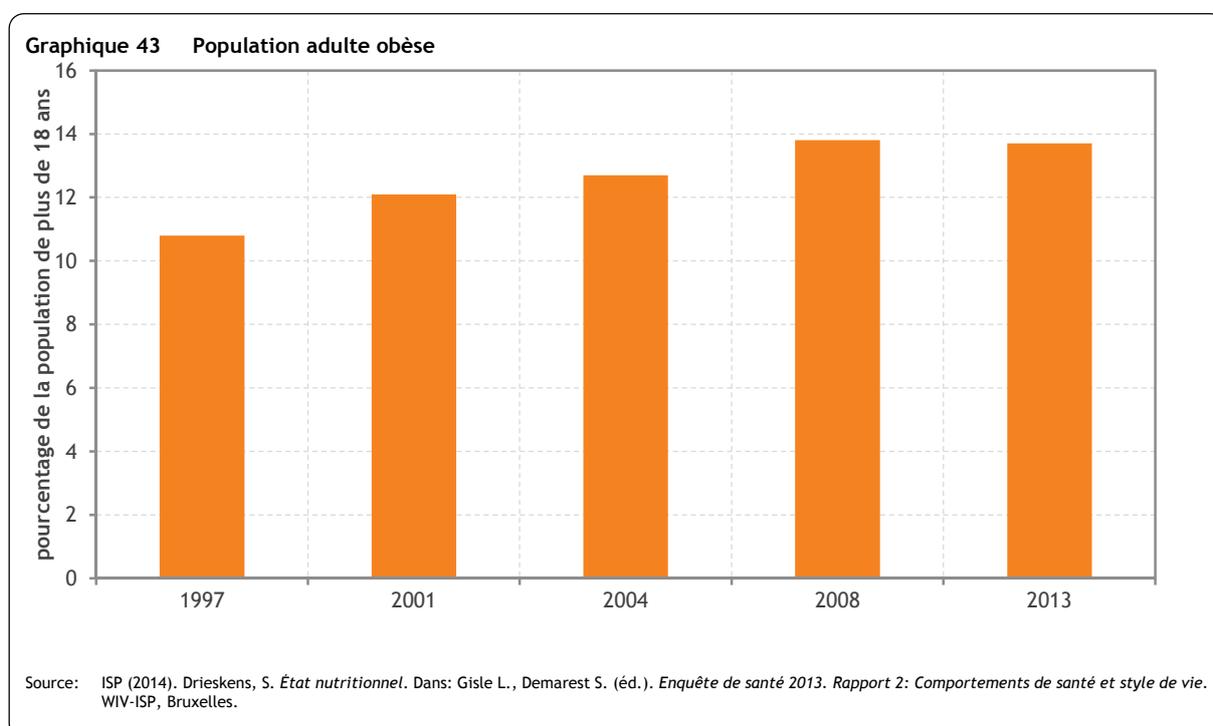
## Indicateur 22. Obésité des adultes

Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 18 ans)		
Début de période	1997	10,8
Fin de période	2013	13,7
Minimum	1997	10,8
Maximum	2008	13,8
Taux de croissance annuel moyen	1997-2013	+1,5%
	2008-2013	-0,2%

**Définition:** l'obésité, qui est une situation de surcharge pondérale sévère, correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. La population adulte est définie comme la population âgée de plus de 18 ans. L'indice de masse corporelle (ou body mass index: BMI) est une mesure anthropométrique calculée comme le rapport entre le poids mesuré en kilogrammes et le carré de la hauteur mesurée en mètres. Cette mesure du poids d'une personne par rapport à sa hauteur est corrélée avec la teneur en graisse du corps d'un adulte<sup>26</sup>. Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers<sup>27</sup>. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014<sup>28</sup>).

**Évolution:** selon ces enquêtes, après une augmentation constante entre 1997 et 2008, la part des adultes obèses dans l'échantillon a légèrement diminué en 2013. Il faudra attendre des données pour des années ultérieures pour voir s'il s'agit d'une tendance à la baisse ou d'une stabilisation.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "*la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7). Pour aller dans la direction de l'objectif, la part d'adultes obèses doit diminuer.



<sup>26</sup> Eurostat (2008). *Tableau Thème santé publique - Personnes en excès de poids par sexe et groupe d'âge*. <http://ec.europa.eu/eurostat>.

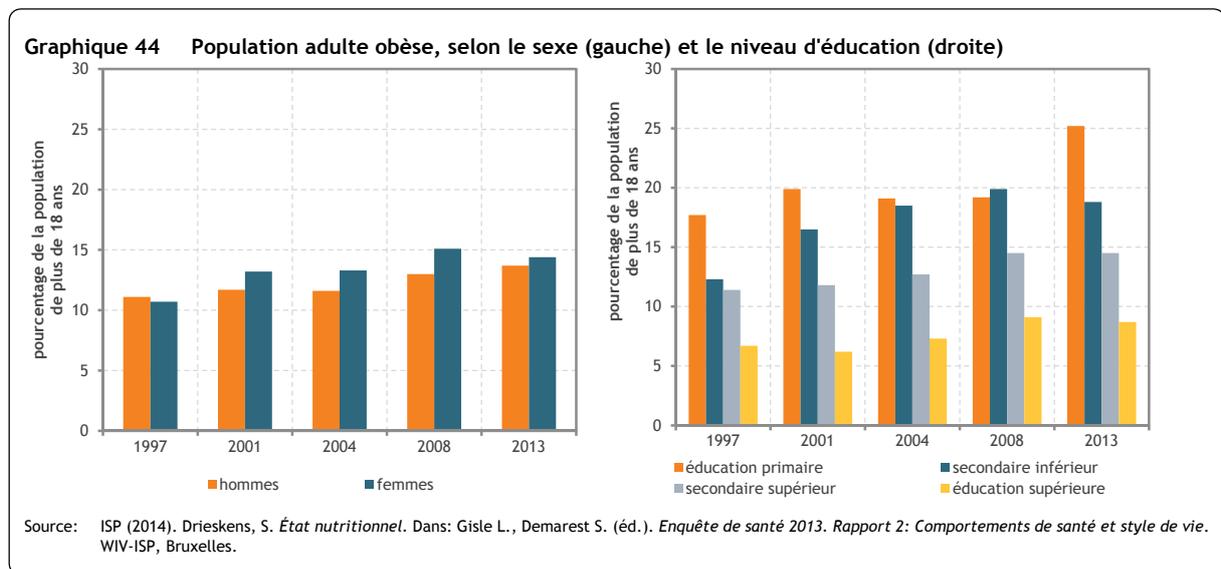
<sup>27</sup> OMS (2015). *Obésité et surpoids. Aide-mémoire n°311*. <http://www.who.int>.

<sup>28</sup> Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12.111; de 2004: 12.650; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

### Ventilation selon le sexe et le niveau d'éducation

La part des hommes obèses dans l'échantillon est passée de 11,1% à 13,7% entre 1997 et 2013 alors que la part des femmes est passée 10,3% à 14,4% après un maximum de 15,1% en 2008. La part des femmes et des hommes obèses ne diffèrent pas beaucoup.

La part d'adultes obèses est corrélée au niveau d'éducation. Plus les personnes reprises dans l'échantillon sont diplômées, moins elles ont de chances d'être obèses. La différence s'est accrue entre 1997 où elle était de 11,0 points de pourcentage et 2013 où elle était de 16,5 points de pourcentage. Ce qui reste vrai si la comparaison porte sur les personnes ayant un diplôme du secondaire inférieur par rapport aux personnes ayant un diplôme d'éducation supérieure pour laquelle la différence est passée de 5,6 à 10,1 points de pourcentage.



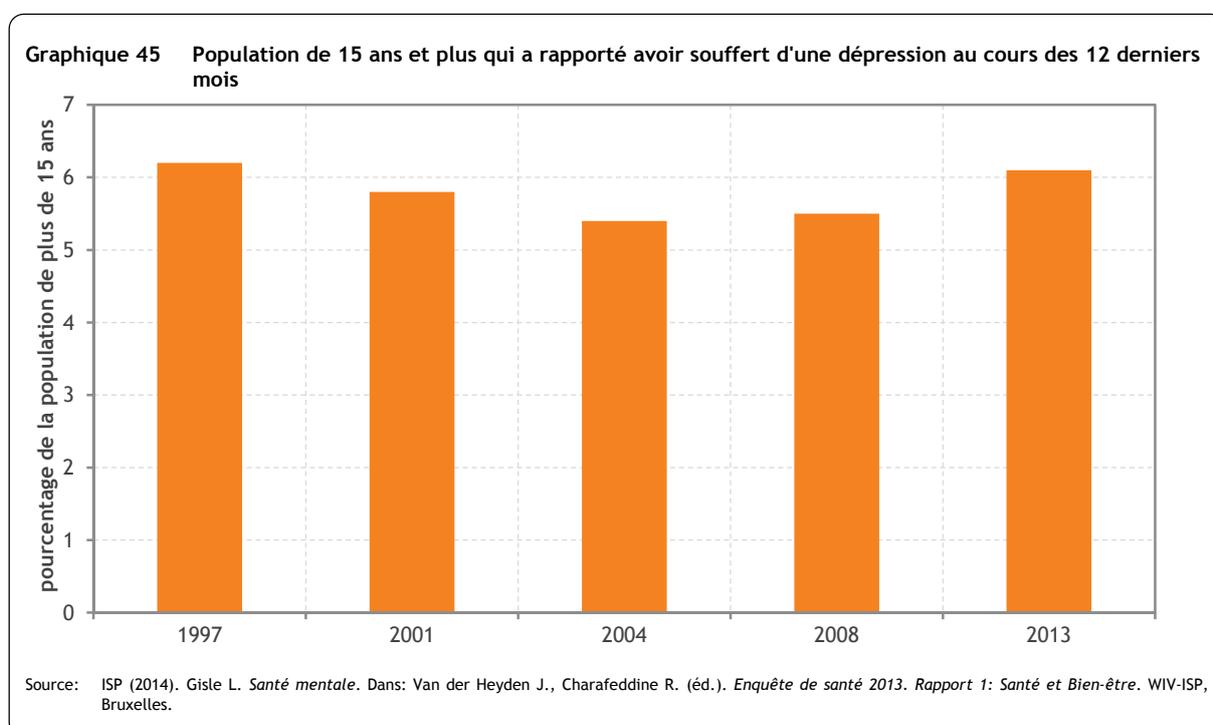
## Indicateur 23. Dépression

Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	1997	6,2
Fin de période	2013	6,1
Minimum	2004	5,4
Maximum	1997	6,2
Taux de croissance annuel moyen	1997-2013	-0,1%
	2008-2013	+2,1%

**Définition:** part de la population de 15 ans et plus de l'échantillon qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014<sup>29</sup>).

**Évolution:** selon ces enquêtes, si le pourcentage de personnes de l'échantillon ayant rapporté avoir souffert d'une dépression a diminué de 1997 à 2004 (de moins d'un point de pourcentage), il est revenu à son point de départ en 2013.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif à la santé mentale. Dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.



### Ventilation selon le sexe et le niveau d'éducation

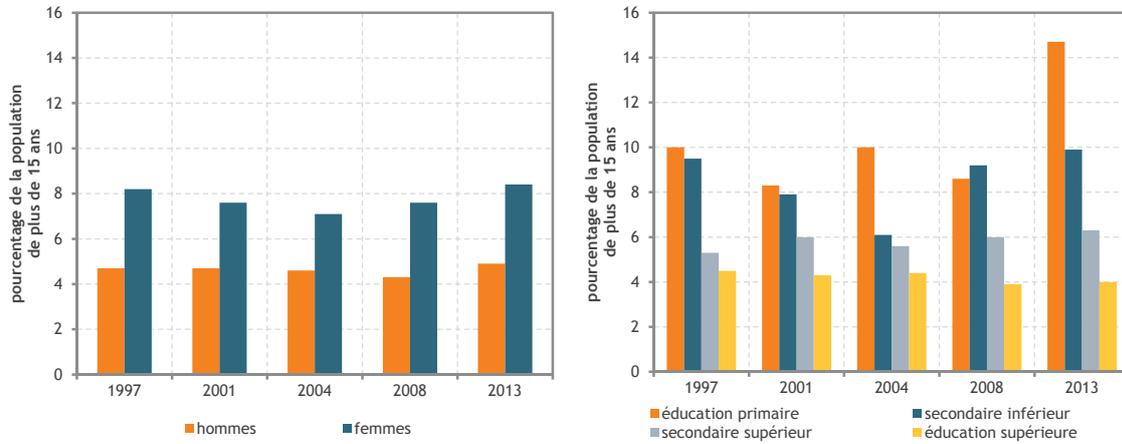
La part de femmes déclarant avoir souffert de dépression au cours des 12 derniers mois est deux fois plus élevée que celle des hommes dans l'échantillon à chaque enquête.

Pour ce qui est du niveau d'éducation, la différence s'est accrue entre ceux qui avaient un diplôme d'éducation supérieure et ceux qui avaient un diplôme d'éducation primaire. En 1997 elle était de 5,5 points de pourcentage et de 10,7 points de pourcentage en 2013. Par contre, si la comparaison porte sur

<sup>29</sup> Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées ; pour celle de 2001: 12.111; de 2004: 12.650; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

les personnes ayant un diplôme du secondaire inférieur par rapport aux personnes ayant un diplôme d'éducation supérieure la différence est passée de 5,0 à 5,9 points de pourcentage.

**Graphique 46** Population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois, selon le sexe (gauche) et le niveau d'éducation (droite)



Source: ISP (2014). Gisle L. *Santé mentale*. Dans: Van der Heyden J., Charafeddine R. (éd.). *Enquête de santé 2013. Rapport 1: Santé et Bien-être*. WIV-ISP, Bruxelles.

## Indicateur 24. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

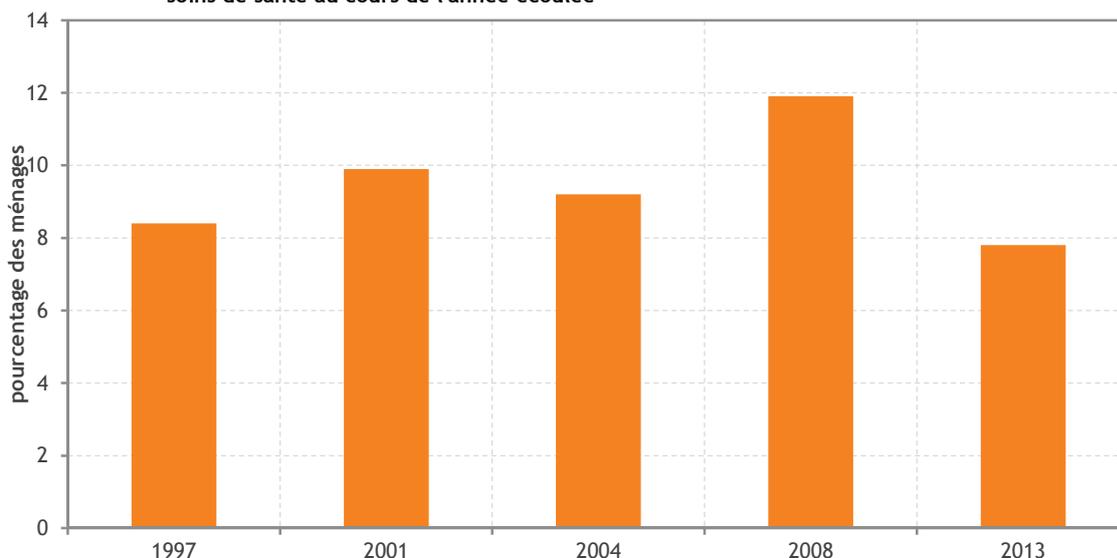
Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage des ménages)		
Début de période	1997	8,4
Fin de période	2013	7,8
Minimum	2007	1,2
Maximum	2008	11,9
Taux de croissance annuel moyen	1997-2013	-0,5%
	2008-2013	-8,1%

**Définition:** part des personnes interrogées qui vit dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé au cours de l'année écoulée. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014<sup>30</sup>).

**Évolution:** selon ces enquêtes, après un pic à 11,9% en 2008, cette part était de 7,8% en 2013, c'est-à-dire plus ou moins le niveau de 1997 (8,4%).

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.)" (objectif 5). Pour aller dans la direction de l'objectif, les reports ou annulations de soins doivent diminuer.

**Graphique 47** Personnes interrogées vivant dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé au cours de l'année écoulée

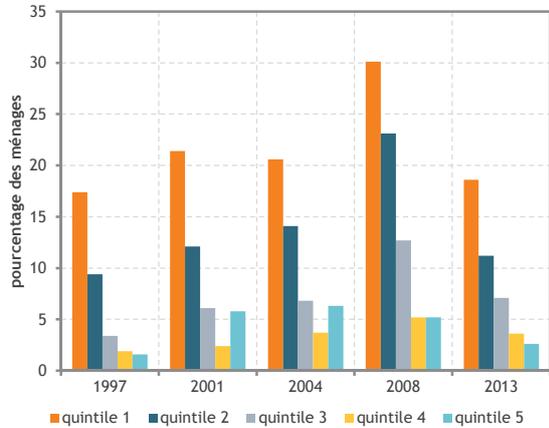


Source: ISP (2015). Demarest S. *Accessibilité financière aux soins de santé*. Dans: Drieskens S., Gisle L. (éd.). *Enquête de santé 2013. Rapport 3: Utilisation des services de soins de santé et des services sociaux*. WIV-ISP, Bruxelles.

<sup>30</sup> Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12.111; de 2004: 12.650; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

## Ventilation selon le niveau de revenu

**Graphique 48** Personnes interrogées vivant dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé au cours de l'année écoulée, selon le niveau de revenu



Source: ISP (2015). Demarest S. *Accessibilité financière aux soins de santé*. Dans: Drieskens S., Gisle L. (éd.). *Enquête de santé 2013. Rapport 3: Utilisation des services de soins de santé et des services sociaux*. WIV-ISP, Bruxelles.

Les personnes disposant des revenus les plus faibles sont plus souvent dans une situation de report ou d'annulation de soins de santé que celles qui disposent de revenus plus élevés. Les ménages du premier quintile présentent aussi le plus de variation selon les années. La différence (entre le groupe dont le revenu est le plus bas et celui dont le revenu est le plus élevé) passe de 15,8 points de pourcentage en 1997 à 24,9 points en 2008 pour revenir à 16,0 points en 2013.

## 4.5. Éducation et formation

### Indicateur 25. Décrochage scolaire

Thème	Éducation	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage des 18-24 ans)		
Début de période	1992	18,1
Fin de période	2014	9,8
Minimum	2014	9,8
Maximum	1992	18,1
Taux de croissance annuel moyen	1992-2014	-2,8%
	2009-2014	-2,5%

**Définition:** part des jeunes de 18 à 24 ans, au sein de l'échantillon, titulaires tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ayant arrêté toute étude ou formation. Le numérateur de cet indicateur est le nombre de personnes âgées de 18 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: (a) le niveau d'éducation ou de formation le plus élevé qu'elles aient atteint est le niveau CITE 0, 1, 2 ou 3 (voir ci-dessous; du niveau 3 seules les formations courtes qui ne préparent pas à l'enseignement supérieur sont prises en compte) et (b) elles n'ont reçu aucun enseignement ou aucune formation au cours des 4

semaines qui ont précédé l'interview. Le dénominateur est la population du même âge, dont sont exclues les personnes qui n'ont pas répondu aux questions relatives au niveau le plus élevé d'éducation ou de formation et à la participation à l'enseignement et à la formation. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

La CITE est la Classification internationale type de l'éducation définie par l'UNESCO<sup>31</sup>. La légende des niveaux est la suivante:

- CITE 0 – Éducation de la petite enfance;
- CITE 1 – Enseignement primaire;
- CITE 2 – Premier cycle de l'enseignement secondaire;
- CITE 3 – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

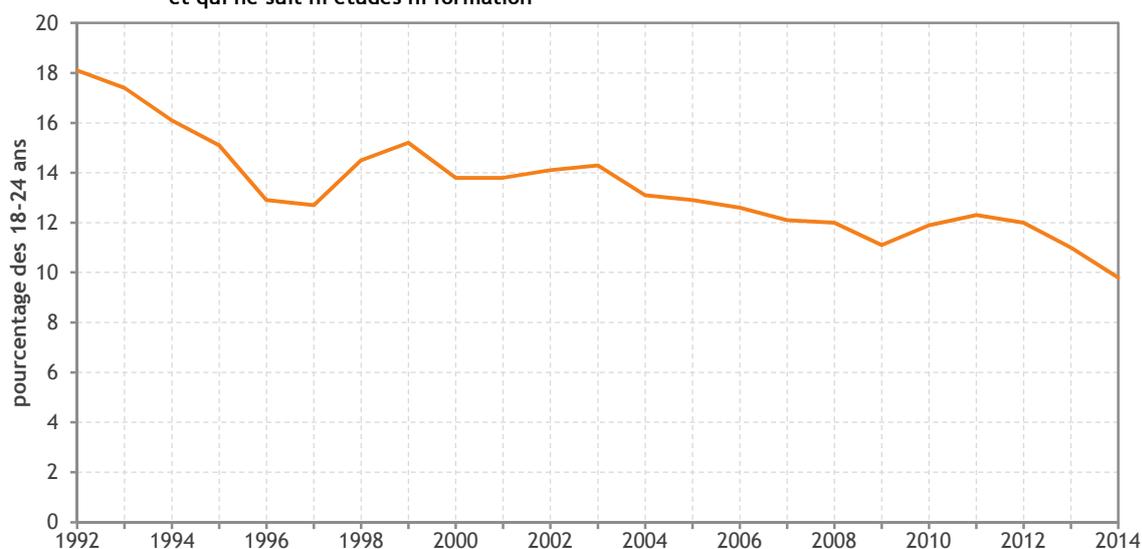
**Évolution:** selon l'EFT, une diminution de la part des jeunes en décrochage scolaire est observée au cours de la période considérée, passant de 18,1% en 1992 à 9,8% en 2014.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (objectif du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale").

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 inclut la cible suivante en matière d'éducation et de formation: réduire la part des jeunes de 18-24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent ni études ni formation à 9,5% en 2020. Pour aller dans la direction de l'objectif, la part de jeunes en décrochage scolaire doit diminuer.

<sup>31</sup> UNESCO (2011). *Classification Internationale Type de l'Éducation CITE 2011*. <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf> (dernière consultation 26/11/2015).

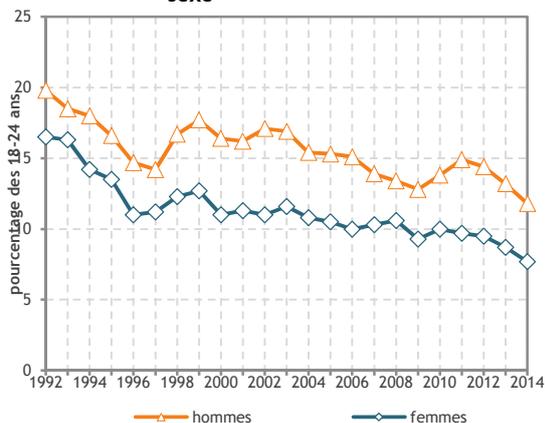
**Graphique 49 Jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suit ni études ni formation**



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation % de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire*. [http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020\\_40&plugin=1](http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020_40&plugin=1) (dernière consultation 26/11/2015).

### Ventilation selon le sexe

**Graphique 50 Jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suit ni études ni formation, selon le sexe**



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation % de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire*. [http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020\\_40&plugin=1](http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020_40&plugin=1) (dernière consultation 26/11/2015).

Les hommes plus que les femmes quittent l'école sans diplôme et ces dernières années, l'évolution pour les hommes montre des variations plus fortes au cours du temps que pour les femmes. La différence de 3,3 points de pourcentage en 1992 est passée à 2,2 points en 1993, montée à 6,1 points en 2002 et revenue à 4,1 points de pourcentage en 2014.

## Indicateur 26. Diplômés de l'enseignement supérieur

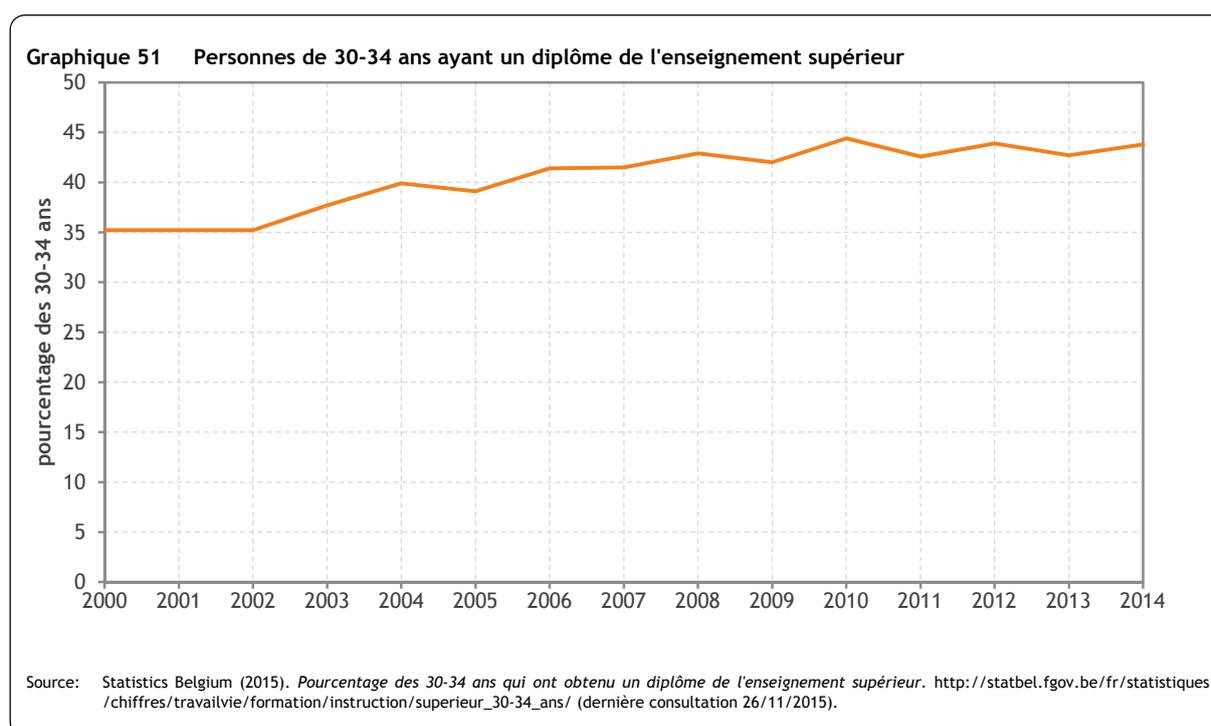
Thème	Éducation	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage des 30-34 ans)		
Début de période	2000	35,2
Fin de période	2014	43,8
Minimum	2000 à 2002	35,2
Maximum	2010	44,4
Taux de croissance annuel moyen	2000-2014	+1,6%
	2009-2014	+0,8%

**Définition:** part de la population, âgée de 30-34 ans, au sein de l'échantillon, ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT) et sont publiées par Statistics Belgium, qui est responsable en Belgique de cette enquête harmonisée au sein de l'UE.

L'enseignement supérieur correspond aux niveaux 5 à 8 de la CITE (Classification internationale type de l'éducation définie par l'UNESCO - UNESCO, 2015):

- CITE 5 – Enseignement supérieur de cycle court
- CITE 6 – Niveau licence ou équivalent
- CITE 7 – Niveau master ou équivalent
- CITE 8 – Niveau doctorat ou équivalent

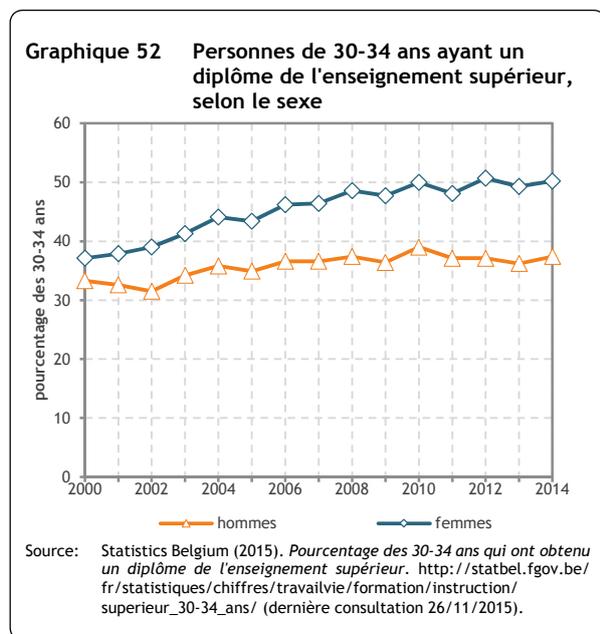
**Évolution:** selon l'EFT, une croissance de la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est observée, augmentant de 8,6 points de pourcentage en 14 ans.



**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (objectif du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale").

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 contient la cible suivante en matière d'éducation et de formation: un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 47% de la population âgée de 30 à 34 ans. Pour aller dans la direction de l'objectif, la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur doit augmenter.

### Ventilation selon le sexe



Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur et même l'écart augmente, passant de 3,8 points de pourcentage en 2000 à 12,8 en 2014.

## Indicateur 27. Formation tout au long de la vie

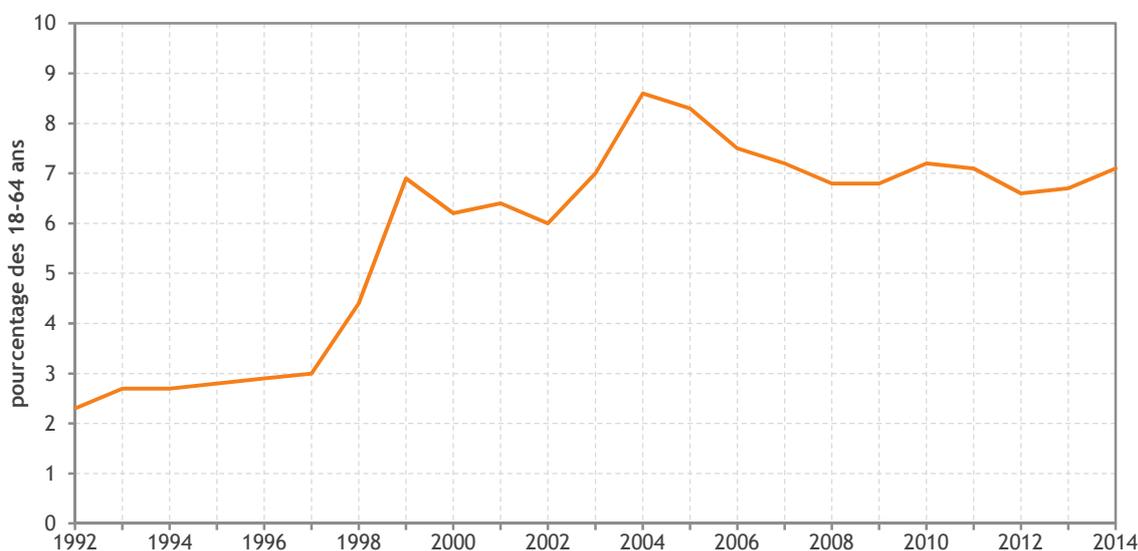
Thème	Éducation	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage des 18-64 ans)		
Début de période	1992	2,3
Fin de période	2014	7,1
Minimum	1992	2,3
Maximum	2004	8,6
Taux de croissance annuel moyen	1992-2014	+5,3%
	2009-2014	+0,9%

**Définition:** part de la population au sein de l'échantillon, entre 18 et 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview, personnes âgées de 18 à 64 ans. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2015) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution:** selon l'EFT, la part de l'échantillon ayant participé à une forme d'éducation ou de formation a nettement augmenté de 1992 à 2004, partant de 2,3% pour atteindre 8,6%. Elle est ensuite redescendue jusqu'à 6,6% en 2012, mais la période 2008-2014 ne montre pas de tendance claire.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir : (...) l'éducation (...)" (objectif du défi *Une société qui promeut la cohésion sociale.*) Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part de la population participant à la formation continuée ne doit pas diminuer.

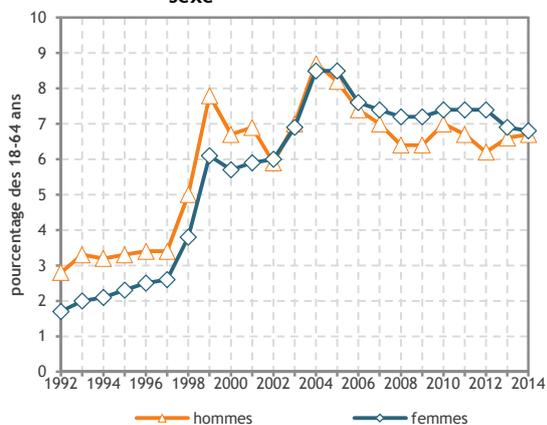
**Graphique 53** Population ayant participé à l'éducation et à la formation (éducation continuée), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview, personnes âgées de 18 à 64 ans



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *Taux de participation à l'éducation et à la formation (4 dernières semaines) par sexe et âge.* <http://ec.europa.eu/eurostat/web/education-and-training/data/database> (dernière consultation 26/11/2015).

## Ventilation selon le sexe

**Graphique 54** Population ayant participé à l'éducation et à la formation (éducation continue), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview, personnes âgées de 18 à 64 ans, selon le sexe



Source: Statistics Belgium; Eurostat (2015). *Taux de participation à l'éducation et à la formation (4 dernières semaines) par sexe et âge.* <http://ec.europa.eu/eurostat/web/education-and-training/data/database> (dernière consultation 26/11/2015).

Pour ce qui est de la différence entre les hommes et les femmes, les pourcentages de participation à l'éducation et à la formation sont fort semblables (ils diffèrent de maximum 1,7 points de pourcentage, et ce en 1999).

## 4.6. Vie en société

### Indicateur 28. Confiance généralisée

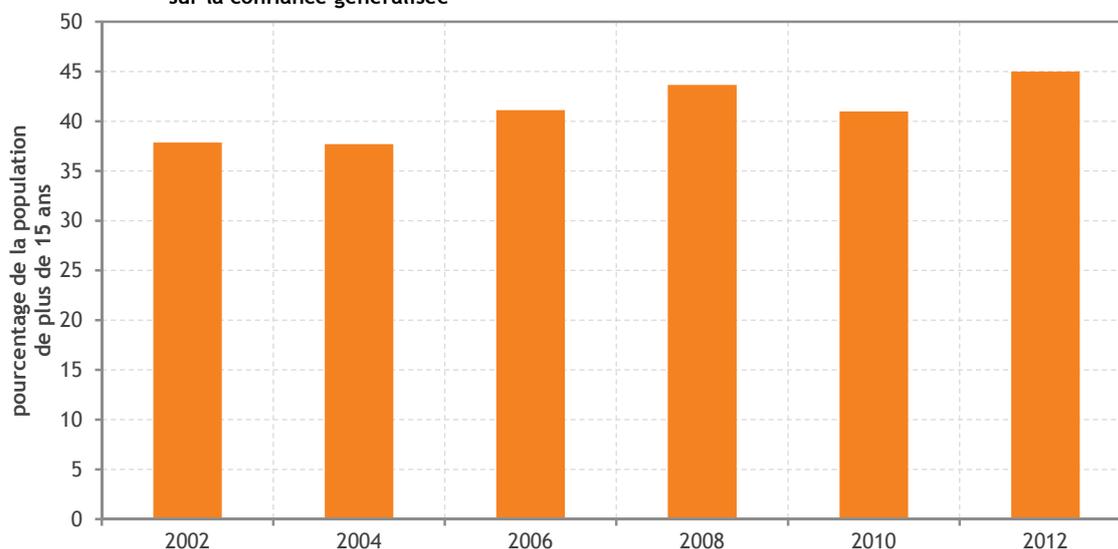
Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	2002	37,8
Fin de période	2012	45,0
Minimum	2004	37,7
Maximum	2012	45,0
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	+1,8%

**Définition:** la confiance généralisée est décrite par la part des personnes interrogées qui ont donné comme réponse au minimum un six sur dix à la question suivante de l'enquête sociale européenne (ESS): "Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("on n'est jamais trop prudent") à 10 ("la plupart des personnes sont dignes de confiance"). Cette question a systématiquement été posée dans les six enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2015).

**Évolution:** selon l'ESS, le sentiment de confiance généralisée a progressé chez les personnes interrogées entre 2002 et 2012. La part des personnes interrogées qui ont donné comme réponse au minimum un six sur dix a augmenté, en passant de 37,8% à 45,0%, à un rythme annuel moyen de 1,8%.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif lié à la confiance généralisée. Dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel la confiance généralisée ne doit pas diminuer.

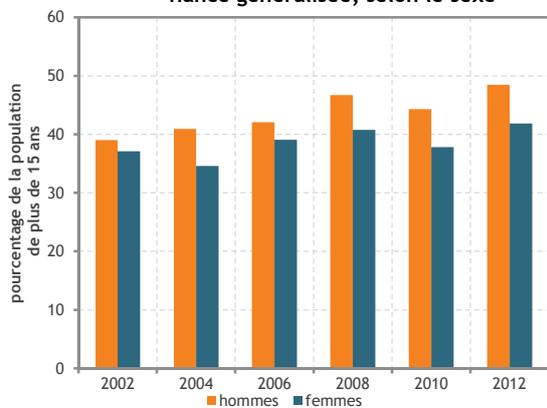
Graphique 55 Personnes interrogées ayant donné comme réponse au minimum un 6 sur 10 à la question sur la confiance généralisée



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

## Ventilation selon le sexe

**Graphique 56** Personnes interrogées ayant répondu minimum 6 à la question sur la confiance généralisée, selon le sexe



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

Dans les six éditions de l'enquête, la confiance généralisée était plus élevée chez les hommes interviewés que chez les femmes interviewées. Cet écart a atteint son niveau minimum en 2002 (1,9 points de pourcentage) et son niveau maximum en 2012 (6,6 points de pourcentage). Depuis 2006, cet écart se creuse à chaque édition de l'enquête.

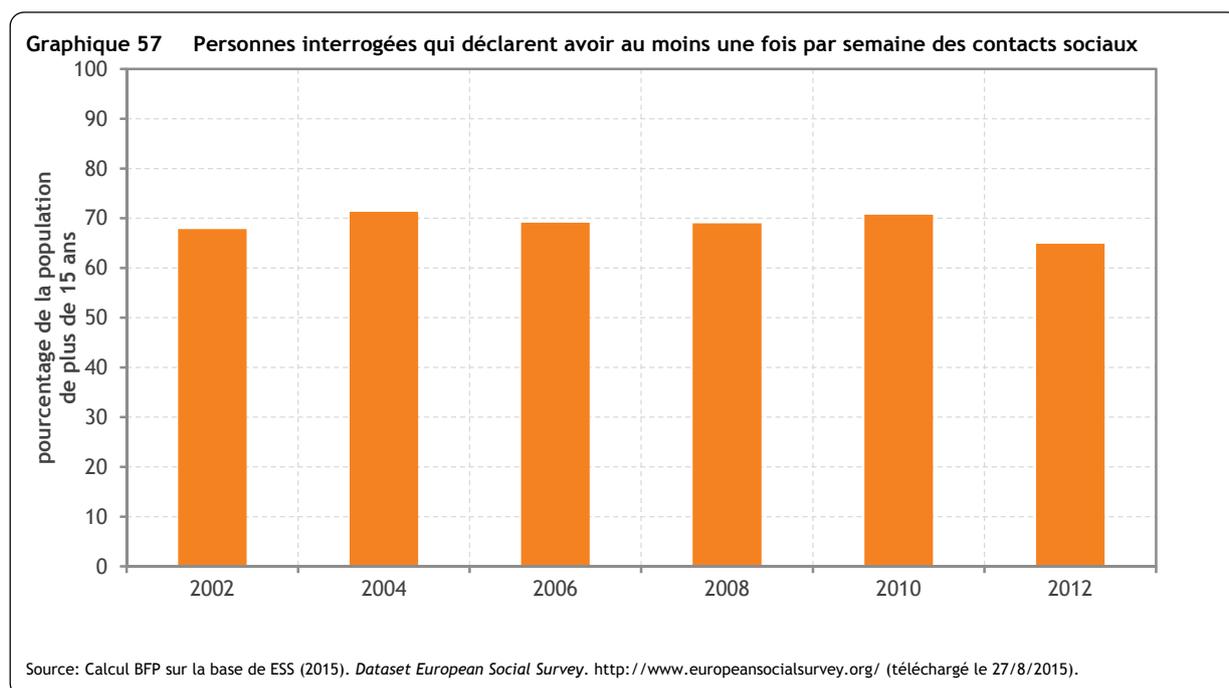
## Indicateur 29. Contacts avec amis et famille

Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	2002	67,8
Fin de période	2012	64,9
Minimum	2012	64,9
Maximum	2004	71,3
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	-0,4%

**Définition:** les contacts sociaux sont mesurés par la part des personnes interrogées dans l'enquête sociale européenne (ESS) qui déclarent rencontrer au moins une fois par semaine des amis, de la famille ou des collègues pour des raisons sociales (donc ni pour le travail ni par pure obligation, mais parce qu'elles choisissent de rencontrer des amis, la famille ou des collègues<sup>32</sup>). Cette question a été systématiquement posée dans les six enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2015).

**Évolution:** la part des personnes interrogées qui déclarent avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine a légèrement diminué entre 2002 et 2012, en passant de 67,8% à 64,9%, ce qui représente une baisse moyenne de 0,4% au cours de cette période.

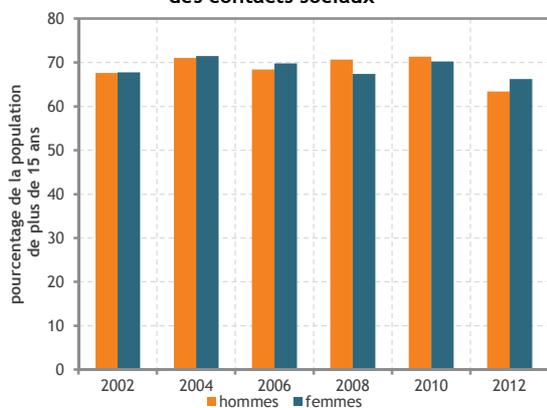
**Objectif:** il n'y a pas d'objectif relatif aux contacts sociaux de la population. Dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes interrogées déclarant avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine ne doit pas diminuer.



<sup>32</sup> Ceci correspond au questionnaire original européen en anglais et au questionnaire en néerlandais. Dans le questionnaire en français il est uniquement mentionné "en dehors du travail".

## Ventilation selon le sexe

**Graphique 58** Personnes interrogées qui déclarent avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

La part des hommes et celle des femmes parmi les personnes interviewées ayant déclaré avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux ont évolué différemment dans les six éditions de l'ESS: la part des hommes est la plus élevée certaines années, la part des femmes d'autres années. Par ailleurs, les écarts entre les hommes et les femmes étaient plutôt limités et toujours inférieurs à 3,3 points de pourcentage.

## Indicateur 30. Confiance dans les institutions

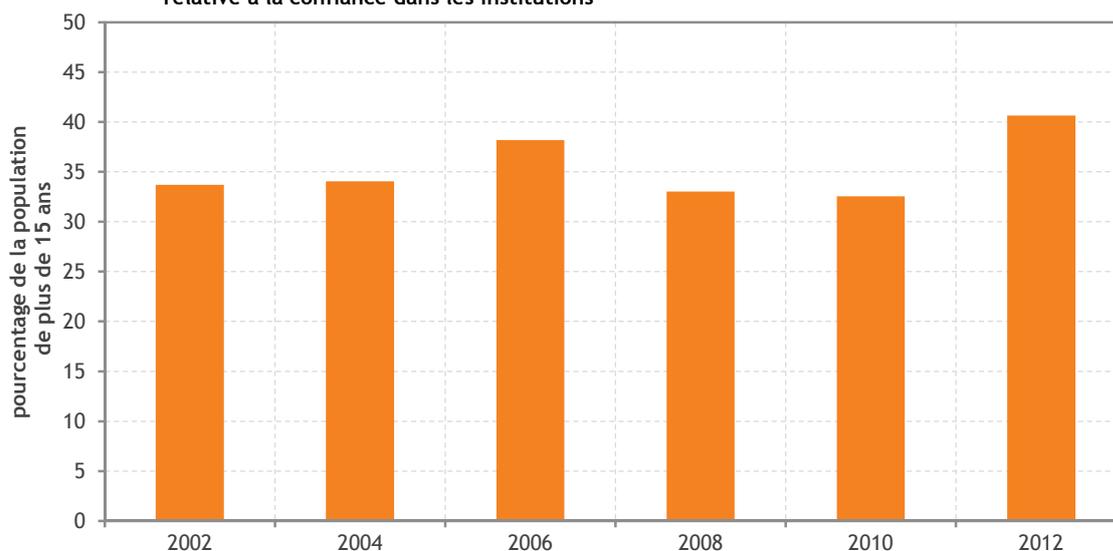
Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	2002	33,7
Fin de période	2012	40,6
Minimum	2010	32,6
Maximum	2012	40,6
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	+1,9%

**Définition:** la confiance dans les institutions est la part des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sociale européenne (2015) qui, en moyenne, ont donné comme réponse au minimum un six aux deux questions suivantes: "*Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions ?*". Premièrement le Parlement fédéral belge et deuxièmement la justice. Les personnes interrogées peuvent donner une réponse sur une échelle de 0 ("*pas du tout confiance*") à 10 ("*complètement confiance*"). Cette question a été systématiquement posée dans les six enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2015).

**Évolution:** selon l'ESS la part des personnes interrogées qui, en moyenne, ont donné comme réponse au minimum un six aux questions relatives à la confiance dans le Parlement fédéral belge et dans la justice a augmenté au cours de la période 2002 à 2012 en passant de 33,7% à 40,6% avec un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. La baisse de confiance enregistrée dans les années 2008 et 2010 est due à une diminution de la confiance dans le Parlement fédéral belge, car la confiance dans la justice est restée stable pour ces années.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) comprend l'objectif suivant: "*L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes, tenant compte de l'intérêt général*" (objectif 41). Pour contribuer à cet objectif, la confiance dans les institutions doit augmenter.

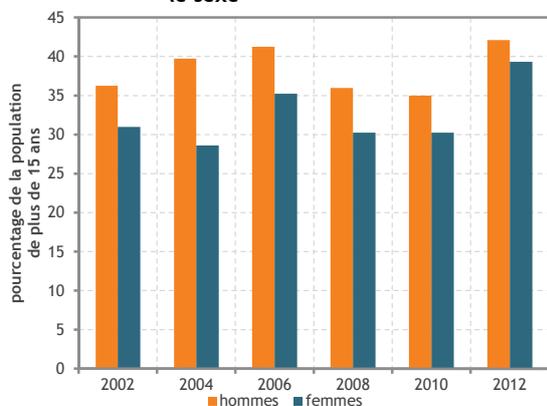
**Graphique 59** Personnes interrogées qui, en moyenne, ont donné comme réponse au minimum un six à la question relative à la confiance dans les institutions



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

## Ventilation selon le sexe

**Graphique 60** Personnes interrogées qui, en moyenne, ont donné comme réponse au minimum un six à la question relative à la confiance dans les institutions, selon le sexe



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

Dans les six enquêtes ESS, les hommes avaient plus que les femmes confiance dans les institutions et dans la justice. La situation était similaire en ce qui concerne la confiance généralisée (voir indicateur 28). De plus, les écarts sont considérables: l'écart le plus faible a été enregistré en 2012 (2,8 points de pourcentage) et l'écart le plus important en 2004 (11,1 points de pourcentage). Depuis cette année 2004, l'écart n'a cessé de se réduire à chaque édition de l'ESS.

## Indicateur 31. Participation aux élections

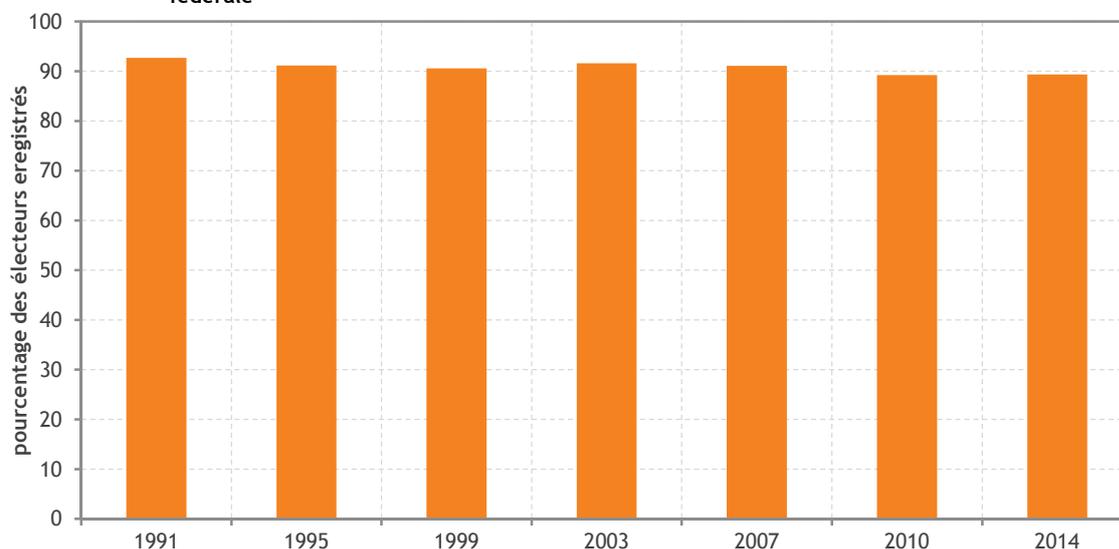
Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage des électeurs enregistrés)		
Début de période	1991	92,7
Fin de période	2014	89,4
Minimum	2010	89,2
Maximum	1991	92,7
Taux de croissance annuel moyen	1991-2014	-0,2%
	2007-2014	-0,3%

**Définition:** la participation aux élections est mesurée par la part des électeurs enregistrés qui ont effectivement voté lors des élections législatives pour la Chambre fédérale. Les données proviennent du *International Institute for Democracy and Electoral Assistance* (2015).

**Évolution:** comme le vote est obligatoire en Belgique, cet indicateur ne peut être utilisé pour des comparaisons avec d'autres pays. L'indicateur permet toutefois d'avoir une idée de l'évolution de la participation aux élections en Belgique: celle-ci a enregistré une légère diminution, puisqu'elle est passée de 92,7% en 1991 à 89,4% en 2014, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 0,2%. À partir de 2007, ce taux de croissance moyen se situe plus bas: -0,3% par an.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) comprend l'objectif suivant: "L'autorité publique fédérale garantira le fonctionnement démocratique de ses organes de concertation et de consultation" (objectif 40). Pour contribuer à cet objectif la participation aux élections ne doit pas diminuer.

Graphique 61 Électeurs enregistrés qui ont effectivement voté lors des élections législatives pour la Chambre fédérale



Source: IDEA (2015). *Global Database on Elections and Democracy - Voter turnout Database - Belgium - Parliamentary*. International institute for democracy and electoral assistance. <http://www.idea.int/> (dernière consultation le 27/8/2015).

## Indicateur 32. Femmes parlementaires

Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage des parlementaires)		
Début de période	1995	17,7
Fin de période	2014	41,5
Minimum	1995	17,7
Maximum	2014	41,5
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+4,7%
	2009-2014	+1,0%

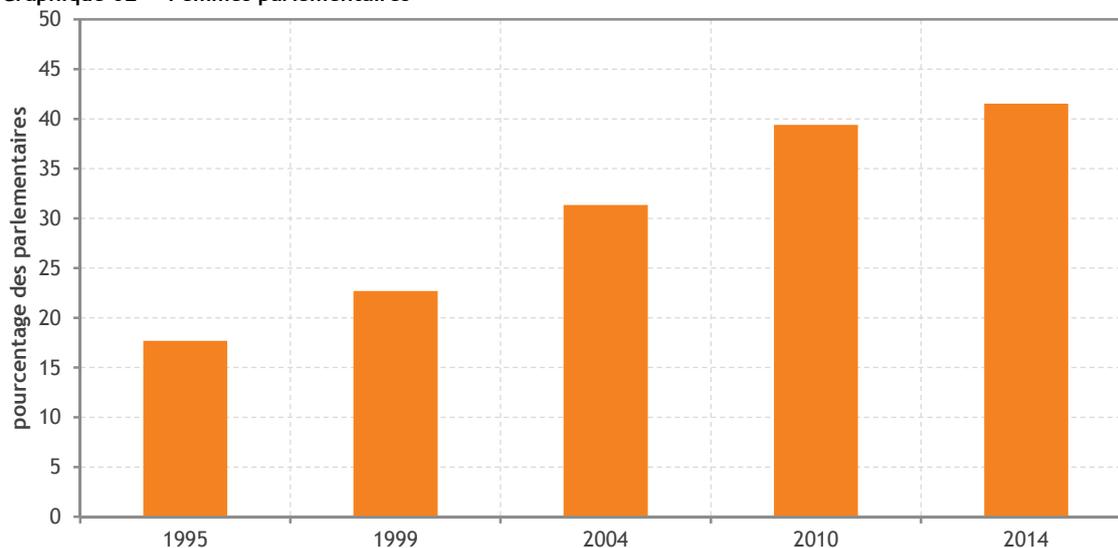
**Définition:** part de femmes à la chambre et au sénat (fédéral), dans les parlements régionaux et communautaires et parmi les parlementaires européens belges, après chaque élection. Les données proviennent de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2014).

**Évolution:** il y a une augmentation de la proportion de femmes parlementaires au cours du temps, passant de 17,7% en 1995 à 41,5% des parlementaires en 2014. Entre 1994 et 2012, la législation a changé aux différents niveaux (fédéral, régions et commu-

nautés), obligeant dans un premier temps les partis à présenter des listes où la représentation des hommes et des femmes est plus équilibrée, et ensuite à alterner hommes et femmes aux deux premières places de la liste<sup>33</sup>.

**Objectif:** la vision fédérale à long terme sur le développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Pour réaliser cet objectif, il faut que la part de femmes parlementaires soit d'environ la moitié. Pour aller dans la direction de l'objectif, l'indicateur doit augmenter.

Graphique 62 Femmes parlementaires



Source: IEFH (2014). *Présence des femmes au sein des institutions politiques législatives et exécutives belges*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines\\_action/prise\\_de\\_decision/cijfers](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/prise_de_decision/cijfers) (dernière consultation le 26/11/2015).

Note: la date de 2004 correspond aux résultats des élections de 2003 et 2004, celle de 2010 aux élections de 2009 et 2010.

<sup>33</sup> IEFH (2014). *Présence des femmes au sein des institutions politiques législatives et exécutives belges*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines\\_action/prise\\_de\\_decision/cijfers](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/prise_de_decision/cijfers) (dernière consultation le 26/11/2015).

### Indicateur 33. Victimes de cambriolage ou d'agression

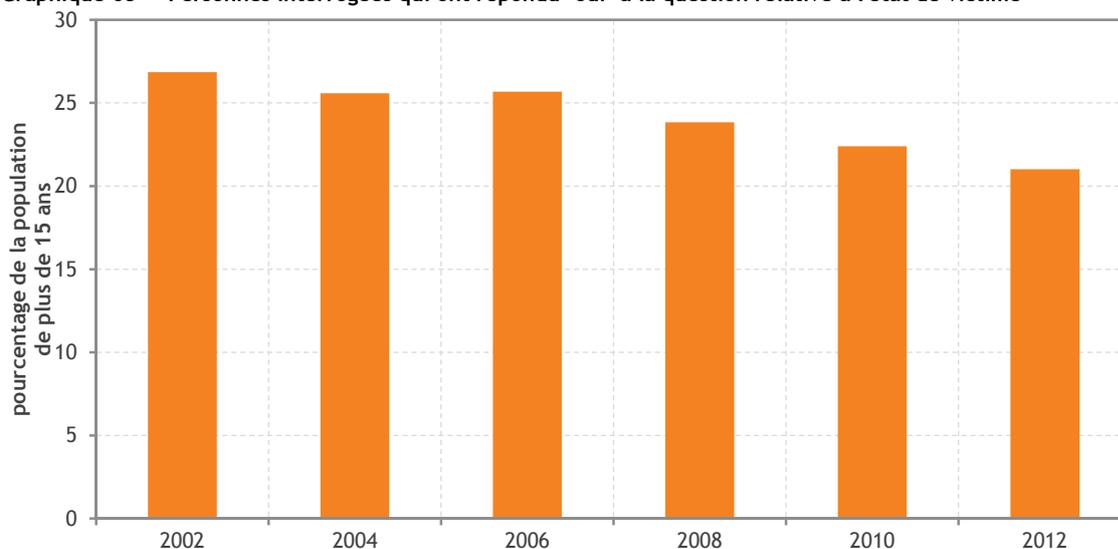
Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	2002	26,9
Fin de période	2012	21,0
Minimum	2012	21,0
Maximum	2002	26,9
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	-2,4%

**Définition:** les victimes de cambriolage ou d'agression sont la part des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sociale européenne (ESS) qui ont répondu "oui" à la question suivante: "Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années ?" Cette question a été systématiquement posée dans les six enquêtes ESS bi-annuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2015).

**Évolution:** selon l'enquête ESS la part des personnes interrogées qui ont été elles-mêmes, ou un membre de leur ménage, victimes d'un cambriolage ou d'une agression a reculé en passant de 26,9% en 2002 à 21,0% en 2012, soit une baisse moyenne de 2,4% par an.

**Objectif:** les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés" (objectif 16.1). Pour contribuer à cet objectif, la part des personnes interrogées ayant été elles-mêmes, ou un membre du ménage, victime d'un cambriolage ou d'une agression doit diminuer.

Graphique 63 Personnes interrogées qui ont répondu "oui" à la question relative à l'état de victime



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). Dataset European Social Survey. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

## Indicateur 34. Sentiment d'insécurité

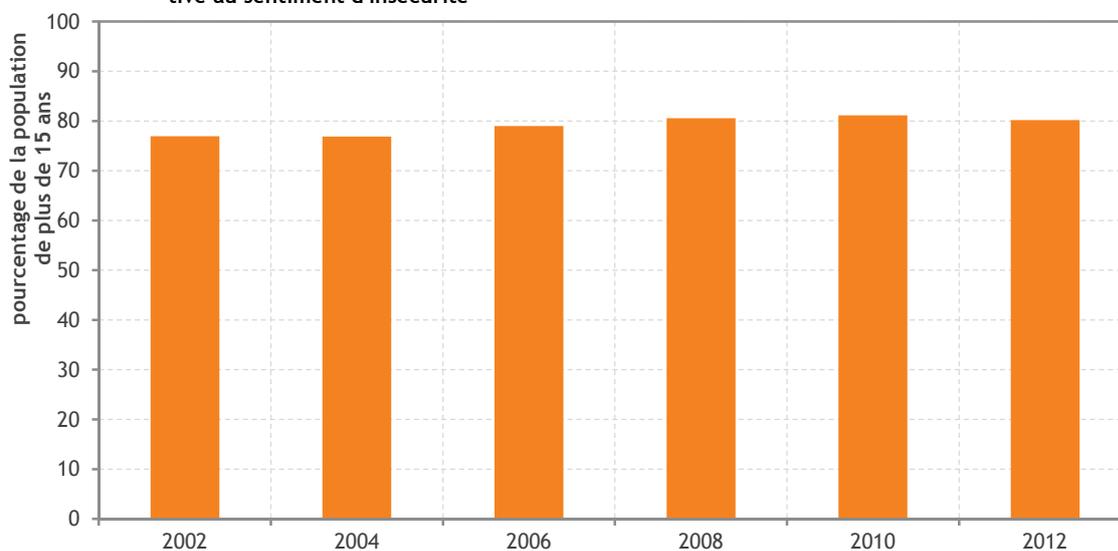
Thème	Vie en société	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la population de plus de 15 ans)		
Début de période	2002	76,9
Fin de période	2012	80,2
Minimum	2004	76,9
Maximum	2010	81,2
Taux de croissance annuel moyen	2002-2012	+0,4%

**Définition:** le sentiment d'insécurité est mesuré par la part des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sociale européenne (ESS) qui ont répondu "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question suivante: "Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier ?" Cette question a été systématiquement posée dans les six enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2015).

**Évolution:** selon l'enquête ESS la part des personnes interrogées qui ont répondu "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question précitée s'est accrue en passant de 76,9% en 2002 à 80,2% en 2012, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,4%.

**Objectif:** les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés" (objectif 16.1). L'accord de gouvernement mentionne que le sentiment d'insécurité est "inacceptable dans une société démocratique moderne"<sup>34</sup>. Pour contribuer à cet objectif le sentiment d'insécurité de la population doit diminuer.

**Graphique 64** Personnes interrogées qui ont répondu "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question relative au sentiment d'insécurité

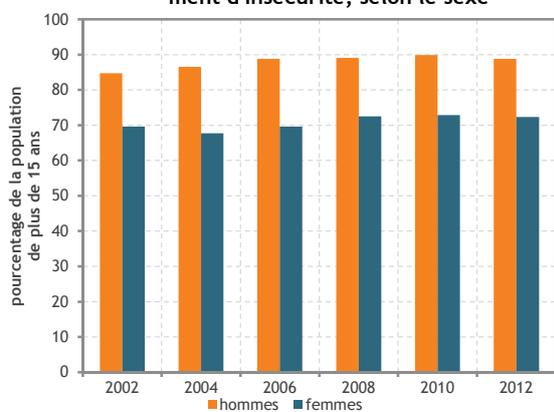


Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

<sup>34</sup> Gouvernement fédéral (2014). *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*. <http://www.gouvernement-federal.be> (dernière consultation le 1/12/2015).

## Ventilation selon le sexe

**Graphique 65** Personnes interrogées qui ont répondu "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question relative au sentiment d'insécurité, selon le sexe



Source: Calcul BFP sur la base de ESS (2015). *Dataset European Social Survey*. <http://www.europeansocialsurvey.org/> (téléchargé le 27/8/2015).

Les hommes interrogés se sont sentis nettement plus en sécurité que les femmes. Les écarts entre les hommes et les femmes ont été enregistrés dans toutes les éditions de l'enquête ESS et sont importants: ils n'ont jamais été inférieurs à 15,0 points de pourcentage et l'écart le plus marqué a été relevé en 2006 avec 19,2 points de pourcentage.

## 4.7. Environnement

### Indicateur 35. Émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>)

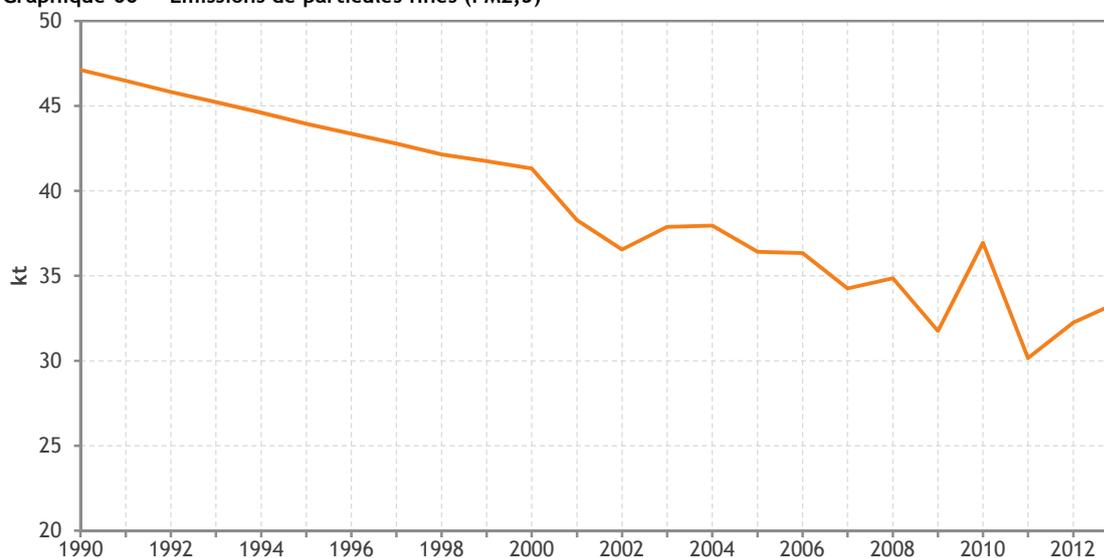
Thème	Environnement et climat	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (kt)		
Début de période	1990	47,1
Fin de période	2013	33,4
Minimum	2011	30,2
Maximum	1990	47,1
Taux de croissance annuel moyen	1990-2013	-1,5%
	2008-2013	-0,8%

**Définition:** les émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) sont le total des émissions de particules de diamètre inférieur à 2,5µm sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes (kt). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles (production de ciment...). Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015).

**Évolution:** entre 1990 et 2013, les émissions sont passées de 47 kt à 33 kt, soit en moyenne une diminution de 29% toutes sources confondues. Entre 2000 et 2013, les émissions ont particulièrement diminué dans le transport et l'industrie, mais ont augmenté dans le secteur résidentiel (chauffage des bâtiments).

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants, tels que (...) particules fines, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour aller dans la direction de l'objectif, les émissions de particules fines doivent diminuer.

Graphique 66 Émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>)



Source: EEA (2015). *Air pollutant emissions data viewer (LRTAP Convention)*. <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/air-emissions-viewer-lrtap> (dernière consultation 11/08/2015).

## Indicateur 36. Émissions d'oxydes d'azote

Thème	Environnement et climat	
Dimensions	Ici et maintenant	
Chiffres clés (kt NO <sub>2</sub> )		
Début de période	1990	413,0
Fin de période	2013	207,7
Minimum	2013	207,7
Maximum	1990	413,0
Taux de croissance annuel moyen	1990-2013	-2,9%
	2008-2013	-2,4%

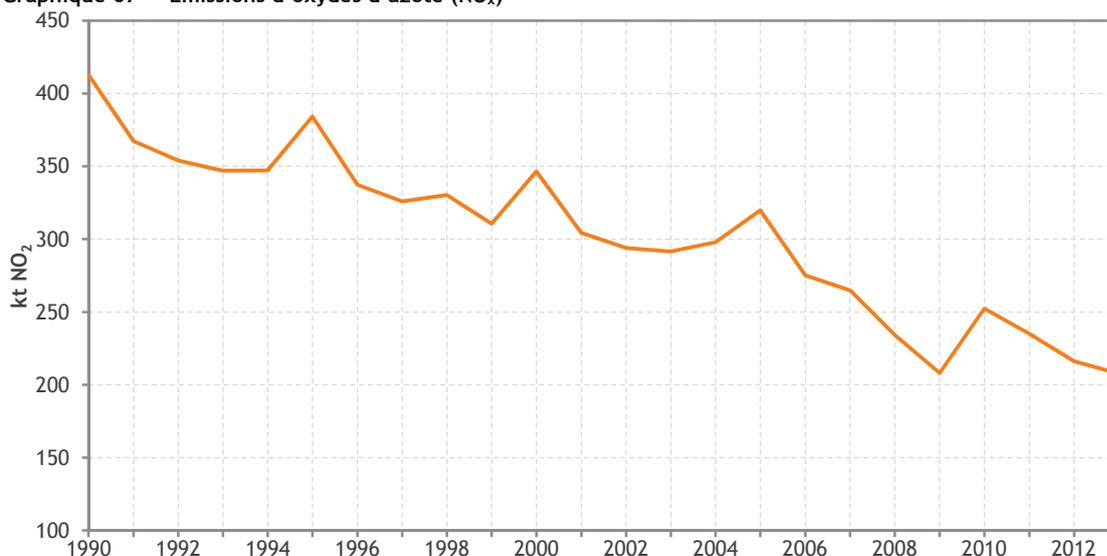
**Définition:** les émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) sont le total des émissions de NO<sub>x</sub> sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes de dioxyde d'azote (kt NO<sub>2</sub>). Les NO<sub>x</sub> sont principalement émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs et les chaudières. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015).

**Évolution:** entre 1990 et 2013 les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de 50%. L'une des sources principales de cette pollution

est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro 1 (1993) à Euro 6 (2014). Cette amélioration est toutefois tempérée par trois facteurs. Le premier est le rythme de remplacement des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules neufs, les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que graduellement. Le deuxième facteur est le rythme d'augmentation du trafic routier qui compense en partie la réduction des émissions par kilomètre due aux normes de pollution plus strictes appliquées aux véhicules. Le troisième facteur est la diésélisation du parc automobile, car les véhicules diesel émettent moins de COV mais plus de NO<sub>x</sub> que les véhicules à essence.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour aller dans la direction de l'objectif, les émissions d'oxydes d'azote doivent diminuer.

Graphique 67 Émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)



Source: EEA (2015). Air pollutant emissions data viewer (LRTAP Convention). <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/air-emissions-viewer-lrtap> (dernière consultation 11/08/2015).

## Indicateur 37. Nitrates dans les eaux de rivières

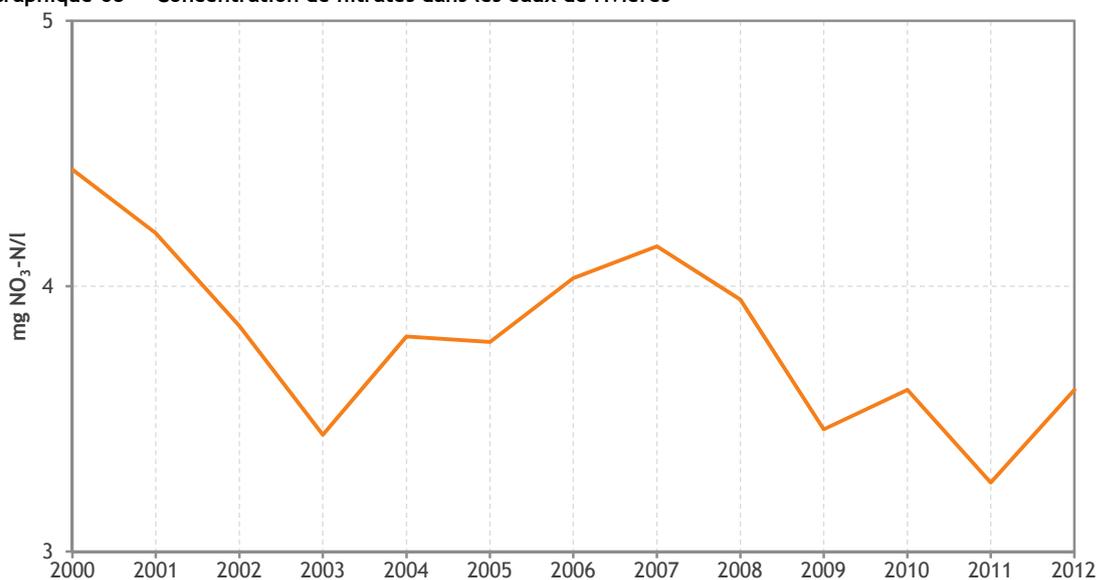
Thème	Environnement et climat	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
<b>Chiffres clés (mg NO<sub>3</sub>-N/l)</b>		
Début de période	2000	4,4
Fin de période	2012	3,6
Minimum	2011	3,3
Maximum	2000	4,4
Taux de croissance annuel moyen	2000-2012	-1,7%
	2007-2012	-2,8%

**Définition:** la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières est calculée sur la base des données de 36 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote de nitrates par litre d'eau (mg NO<sub>3</sub>-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015).

**Évolution:** la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières de Belgique a diminué entre 2000 et 2012, allant de 4,44 mg NO<sub>3</sub>-N/l à 3,61 mg NO<sub>3</sub>-N/l (EEA, 2015). La diminution observée est liée à la diminution des rejets azotés d'origine industrielle, au développement de l'infrastructure d'épuration des eaux et à la politique agricole induisant, par exemple, une meilleure gestion des engrais.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour contribuer à cet objectif, la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières doit diminuer.

Graphique 68 Concentration de nitrates dans les eaux de rivières



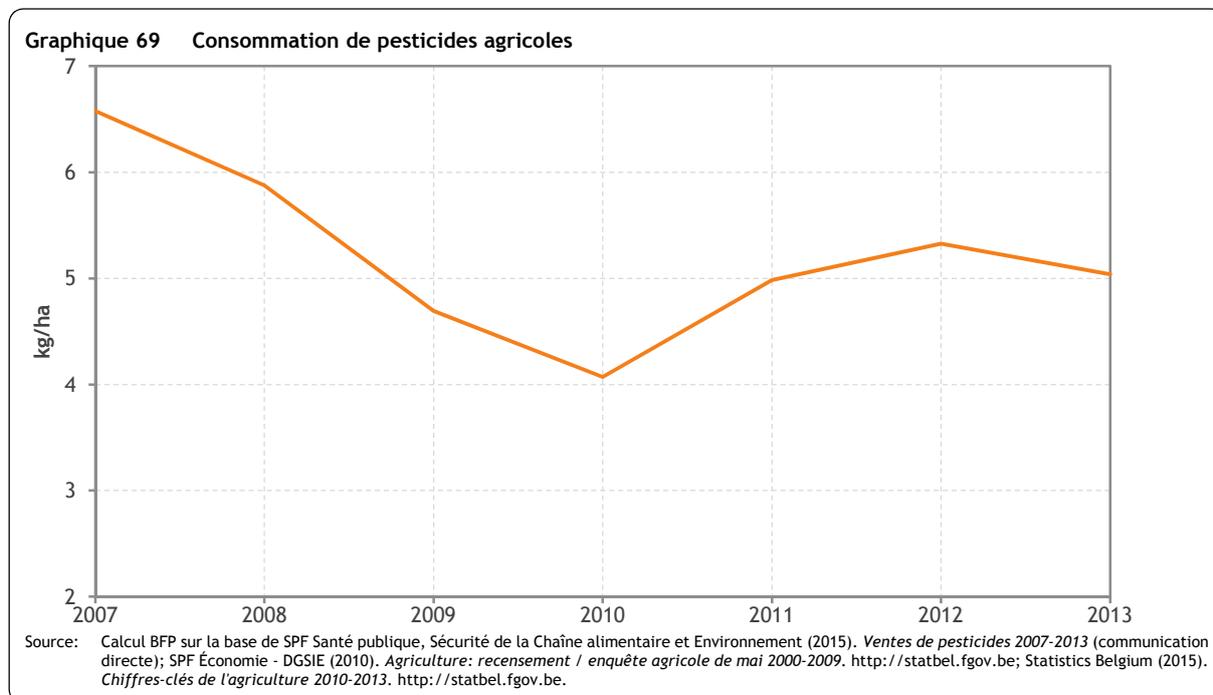
Source: EEA (2015). *Nutrients in freshwater (CSI 020/WAT 003) - Assessment published Feb 2015*. <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/nutrients-in-freshwater/nutrients-in-freshwater-assessment-published-6> (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 38. Pesticides agricoles

Thème	Environnement et climat	
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard	
<b>Chiffres clés (kg/ha)</b>		
Début de période	2007	6,6
Fin de période	2013	5,0
Minimum	2010	4,1
Maximum	2007	6,6
Taux de croissance annuel moyen	2007-2013	-4,4%

**Définition:** les pesticides agricoles sont des substances chimiques principalement utilisées dans l'agriculture pour détruire les organismes nuisibles pour les cultures tels que les champignons, les insectes, les bactéries et les plantes. La consommation de pesticides agricoles est définie comme le rapport entre les quantités totales de pesticides agricoles vendues et la superficie agricole totale, exprimé en kg/hectare. Les quantités totales de pesticides agricoles couvrent toutes les substances de l'annexe du Règlement (CE) n°1185/2009<sup>35</sup> relatif aux statistiques sur les pesticides. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (2015) et de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare diminue entre 2007 et 2010, puis augmente pour atteindre 5,0 kg/ha en 2013, ce qui reste inférieur aux 6,6 kg/ha de 2007. La tendance à la baisse de la quantité de pesticides vendue entre 2007 et 2013 est entre autres liée au fait que l'efficacité de ces pesticides a augmenté. Les nouveaux produits sont non seulement plus efficaces (application en g/ha au lieu d'en kg/ha), mais aussi plus spécifiques (moins d'impact sur les organismes non ciblés). Cela peut cependant aller de pair avec un accroissement du niveau de toxicité pour l'homme, la faune et la flore, des ingrédients actifs. C'est pourquoi l'UE prend des mesures pour retirer du marché les produits les plus toxiques.



<sup>35</sup> UE (2009). Règlement (CE) n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Journal officiel de l'Union européenne, L324, 10/12/2009, pp.1-22. <http://eur-lex.europa.eu/>.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "*L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit*" (objectif 28). Pour contribuer à cet objectif, la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare doit diminuer.

## 4.8. Climat et énergie

### Indicateur 39. Émissions de gaz à effets de serre

Thème	Environnement et climat	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (Mt CO <sub>2</sub> éq.)		
Début de période	1990	144,8
Fin de période	2013	115,7
Minimum	2013	115,7
Maximum	1996	156,3
Taux de croissance annuel moyen	1990-2013	-1,0%
	2008-2013	-3,0%

**Définition:** les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) sont les émissions totales nettes réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto<sup>36</sup>: le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et trois familles de gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>), non couverts par le Protocole de Montréal<sup>37</sup>. Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (*Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie*), comme l'absorption de CO<sub>2</sub> par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (Mt CO<sub>2</sub> éq.). Les données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES (Commission nationale climat, 2015).

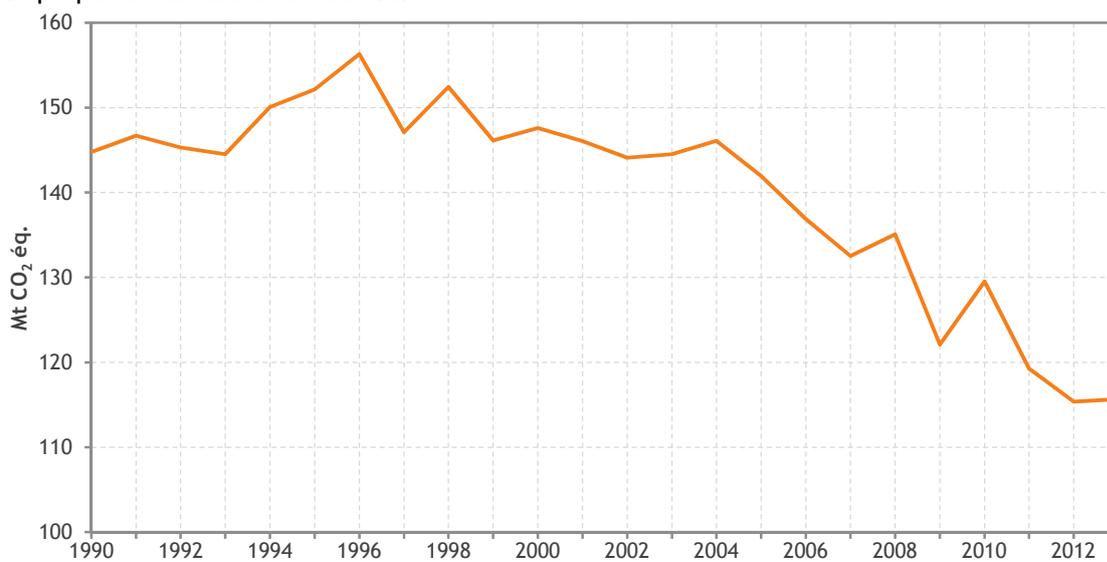
**Évolution:** au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996, année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé l'utilisation du chauffage des bâtiments, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions se sont ensuite maintenues à un niveau comparable à celui de 1990, puis ont diminué régulièrement depuis 2004. En 2013, la Belgique a émis 115,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (émissions nettes). Cela représente une diminution de 20,1% depuis 1990. Ces évolutions peuvent entre autres être attribuées aux résultats de politiques menées (par exemple sur la consommation des voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière, aux variations du prix de l'énergie et aux conditions climatiques.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (objectif 31). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

<sup>36</sup> UNFCCC (1997). *Protocole de Kyoto*. United Nations Framework Convention on Climate Change. [www.unfccc.int](http://www.unfccc.int).

<sup>37</sup> PNUE (1987). *Protocole de Montréal*. PNUE. <http://ozone.unep.org>

Graphique 70 Émissions nettes de GES



Source: Commission nationale Climat (2015). Inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Données collectées avant 2015: <http://cdr.eionet.europa.eu/be/eu/ghgm/>. Données collectées à partir de 2015: [http://cdr.eionet.europa.eu/be/eu/mmr/art07\\_inventory/ghg\\_inventory/](http://cdr.eionet.europa.eu/be/eu/mmr/art07_inventory/ghg_inventory/).

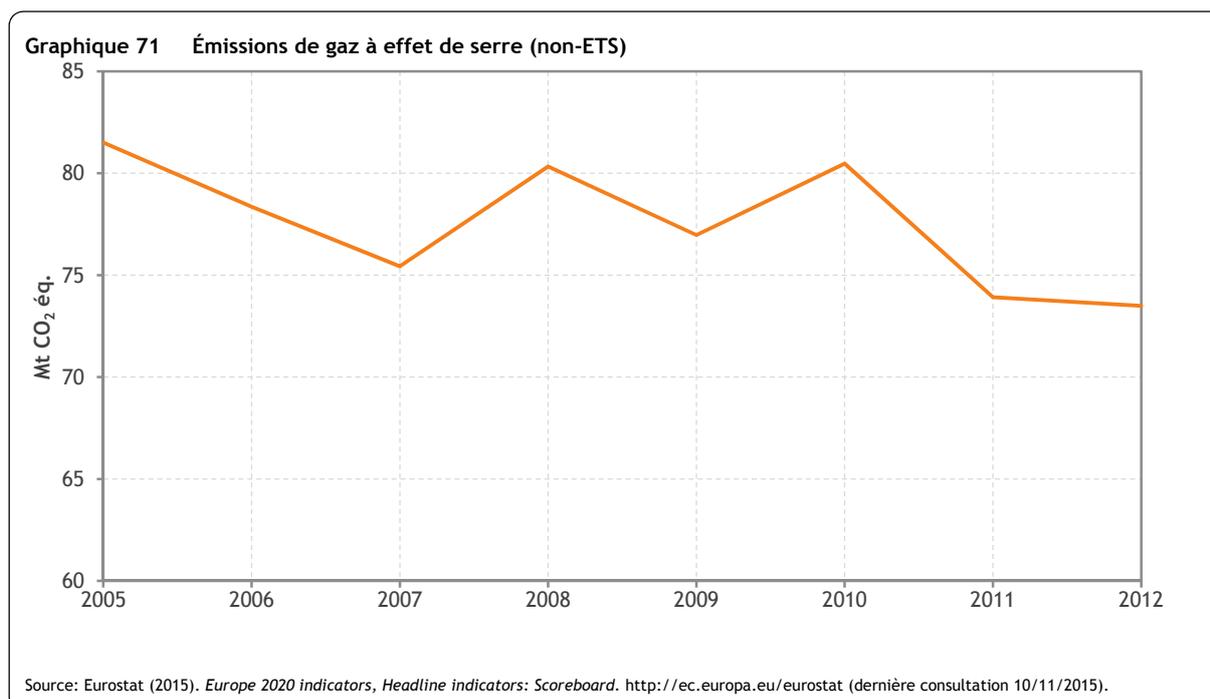
## Indicateur 40. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS

Thème	Climat et énergie	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard & Ailleurs	
<b>Chiffres clés (Mt CO<sub>2</sub> équ.)</b>		
Début de période	2005	81,5
Fin de période	2012	73,5
Minimum	2012	73,5
Maximum	2005	81,5
Taux de croissance annuel moyen	2005-2012	-1,5%

**Définition:** cet indicateur donne les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs non couverts par le système communautaire d'échange de quota d'émission (en anglais ETS, *Emission Trading Scheme*). Depuis 2005, l'ETS a été instauré dans l'Union européenne pour les entreprises émettant beaucoup de CO<sub>2</sub> (par exemple la production d'énergie, la métallurgie, ou les minéraux non-métalliques). Les émissions de GES sont dès lors réparties en émissions du secteur ETS et en émissions des secteurs non-ETS, qui comprennent principalement le transport (hors aviation), les services, les logements, l'agriculture, les déchets et les industries non-incluses par l'ETS. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (Mt CO<sub>2</sub> équ.). Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Évolution:** entre 2005 et 2012, les émissions de GES des secteurs non-ETS ont diminué de 9,8%, passant de 81,5 à 73,5 Mt CO<sub>2</sub> équivalent. Cette tendance à la baisse peut notamment être attribuée aux résultats des politiques menées (par exemple sur la consommation des voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière et aux variations du prix de l'énergie. En outre, les variations de la demande de chauffage des bâtiments, dues aux changements des conditions climatiques d'une année sur l'autre, expliquent en grande partie la variabilité annuelle des émissions de GES dans les secteurs non-ETS.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (objectif 31). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.



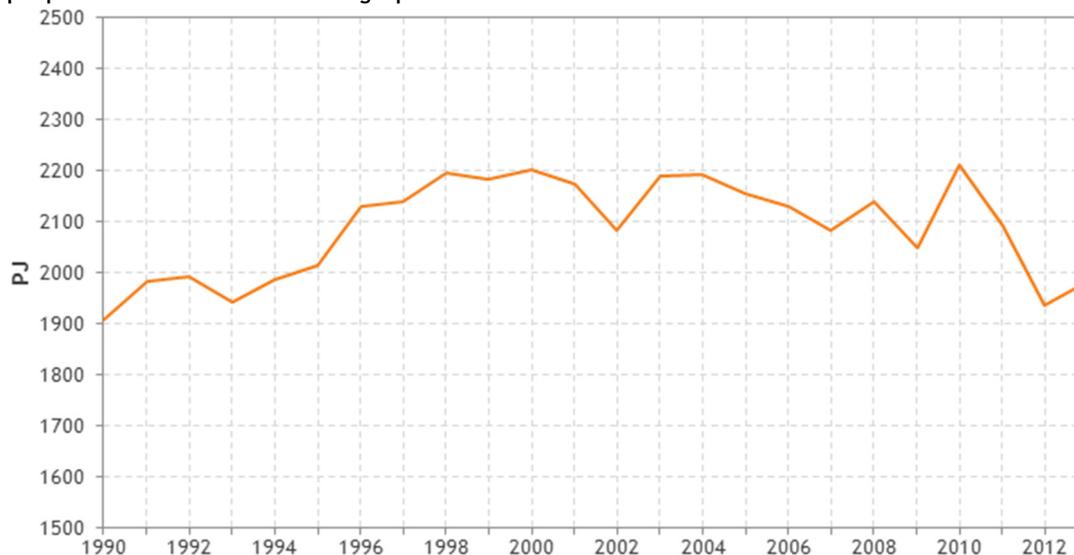
## Indicateur 41. Consommation d'énergie primaire

Thème	Climat et énergie	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (PJ)		
Début de période	1990	1907,4
Fin de période	2013	1983,6
Minimum	1990	1907,4
Maximum	2010	2210,8
Taux de croissance annuel moyen	1990-2013	+0,2%
	2008-2013	-1,5%

**Définition:** la consommation d'énergie primaire est l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) et des usages non-énergétiques (par exemple le pétrole utilisé comme matière première dans la chimie). L'indicateur est exprimé en Pétajoules (PJ) et est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'Eurostat (2015).

**Évolution:** la consommation d'énergie primaire a augmenté au cours des années '90. Après un plateau entre 1998 et 2004, elle a tendanciellement diminué entre 2004 et 2013. Au niveau européen<sup>38</sup>, comme en Belgique, les politiques en matière d'efficacité énergétique, mais également la crise économique et financière, ont contribué à cette diminution. En Belgique, cette crise a entre autres eut comme conséquence un ralentissement de la croissance de la production industrielle et du trafic routier entre 2008 et 2013. En outre, les variations climatiques annuelles expliquent une partie des variations annuelles de cet indicateur, liée à la demande d'énergie pour le chauffage.

Graphique 72 Consommation d'énergie primaire



Source: Calculs BFP sur la base de Eurostat (2015). *Tableaux Environnement et énergie - Énergie. Bilans énergétiques complets, données annuelles (nrg\_110a)*. <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation 10/11/2015).

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie" (objectif 18). Le Programme national de réforme définit un objectif de réduction de consommation d'énergie pour la Belgique dans le cadre de l'objectif

<sup>38</sup> Eurostat (2015). *Sustainable development in the European union, 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy*. Luxembourg: Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation le 10/11/2015).

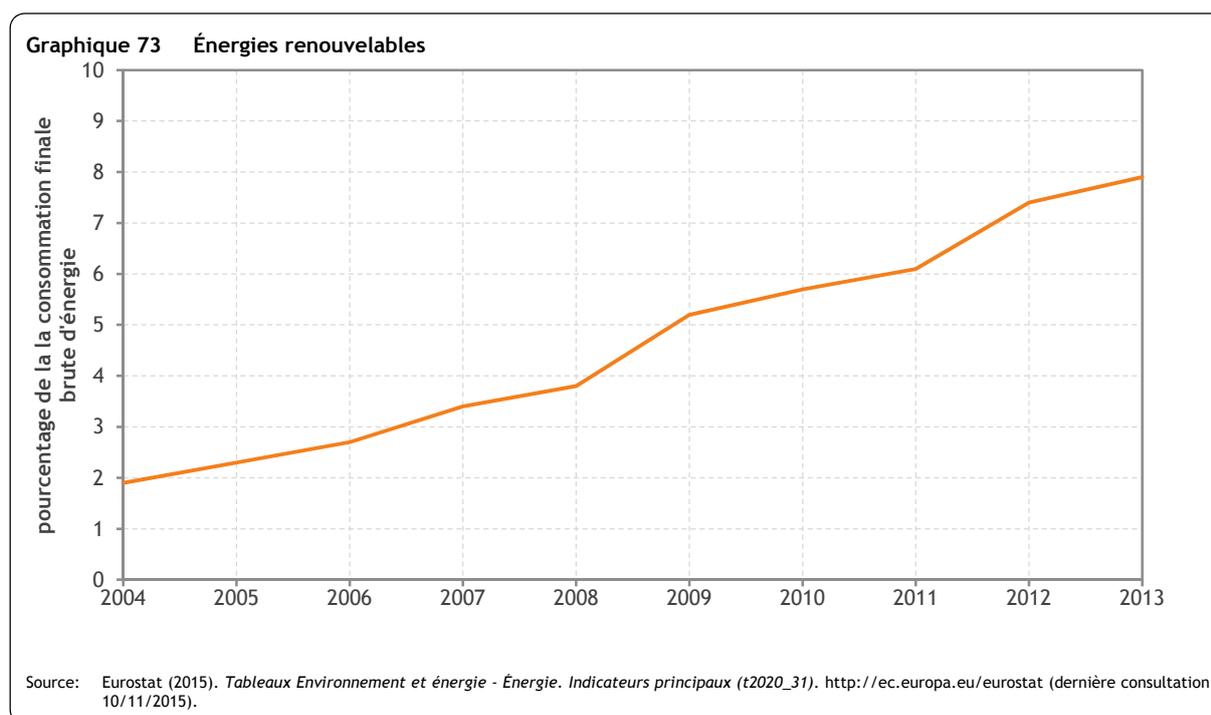
européen de 20% de réduction de consommation énergétique par rapport à un scénario de référence. Cet objectif est d'atteindre une consommation d'énergie primaire de 43,7 Mtep (soit 1.830 PJ) d'ici 2020, soit une diminution de 15,1% de la consommation d'énergie primaire entre 2005 et 2020. Pour aller dans la direction de ce dernier objectif, cet indicateur doit diminuer.

## Indicateur 42. Energies renouvelables

Thème	Climat et énergie	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)		
Début de période	2004	1,9
Fin de période	2013	7,9
Minimum	2004	1,9
Maximum	2013	7,9
Taux de croissance annuel moyen	2004-2013	+17,2%
	2008-2013	+15,8%

**Définition:** cet indicateur donne la part de la consommation d'énergie produite à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la directive européenne 2009/28/CE<sup>39</sup>. La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Évolution:** la part des énergies produites à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 7,9% en 2013, une augmentation par rapport à 2004 (1,9%), première année pour laquelle des données sont disponibles pour cet indicateur. L'augmentation est principalement due à la croissance rapide de la production d'électricité à partir de biomasse, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques, ainsi qu'à l'utilisation directe de biomasse par les ménages.



**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative" (objectif 16). Le Plan national de réforme adopté par la Belgique en 2011 et mis à jour chaque année dans le cadre de la stratégie Europe 2020 contient l'objectif

<sup>39</sup> UE (2009). *Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE*. Journal officiel de l'Union européenne. 5 Juin 2009.

d'atteindre en 2020 une part de 13% d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

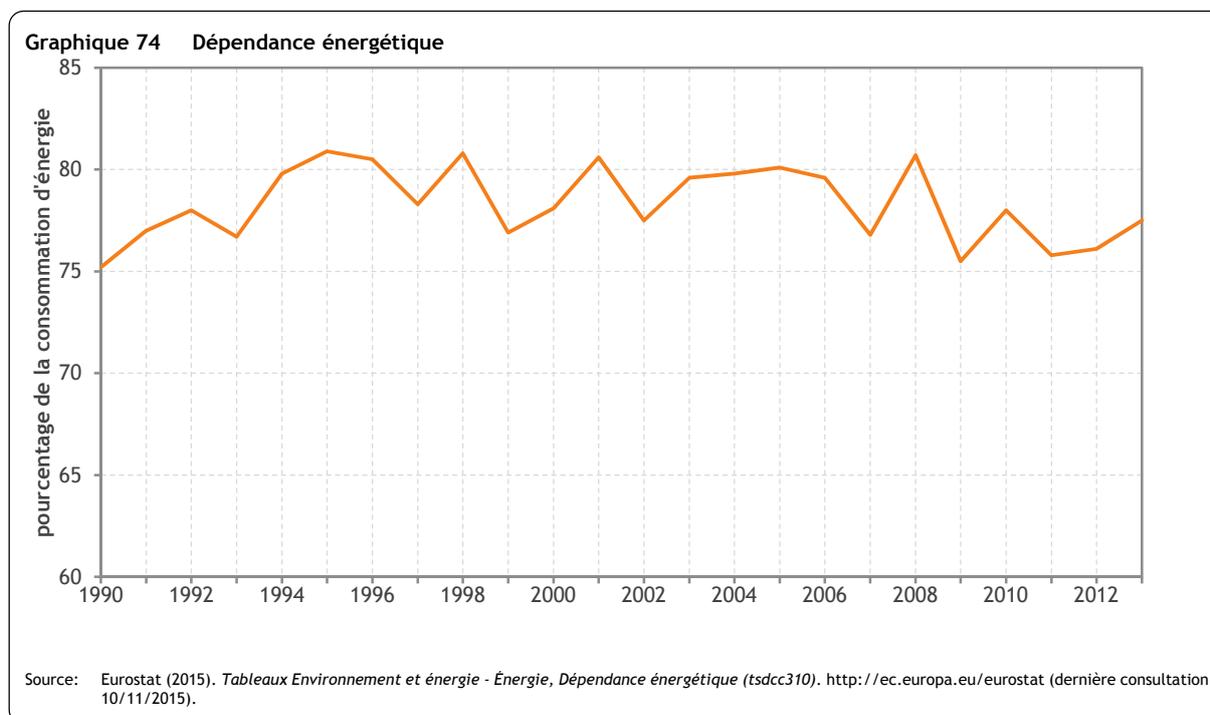
## Indicateur 43. Dépendance énergétique

Thème	Climat et énergie	
Dimensions	Ici en maintenant	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la consommation d'énergie)		
Début de période	1990	75,2
Fin de période	2013	77,5
Minimum	1990	75,2
Maximum	1995	80,9%
Taux de croissance annuel moyen	1990-2013	+0,1%
	2008-2013	-0,8%

**Définition:** la dépendance énergétique est calculée comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux). Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Évolution:** la dépendance énergétique de la Belgique est élevée et relativement stable depuis 1990, entre 75% et un peu plus de 80%. Ce niveau élevé de dépendance énergétique est lié au fait que la Belgique n'extraie pas de combustibles fossiles de son sol. Ils doivent donc être importés. En 2013, ceux-ci représentaient 77,5% du total de la CIBE et des soutes maritimes. Le solde non-importé de 22,5% est constitué des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire. Dans le cas de l'énergie nucléaire, les matières fissiles importées ne sont pas comptabilisées dans les importations d'énergie, mais de minéraux, tandis que la chaleur produite à partir des réactions nucléaires, utilisée pour produire de l'électricité, est comptabilisée comme une production d'énergie en Belgique.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie" (objectif 20). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la dépendance énergétique de la Belgique doit diminuer.



## 4.9. Ressources naturelles

### Indicateur 44. Consommation intérieure de matières totale

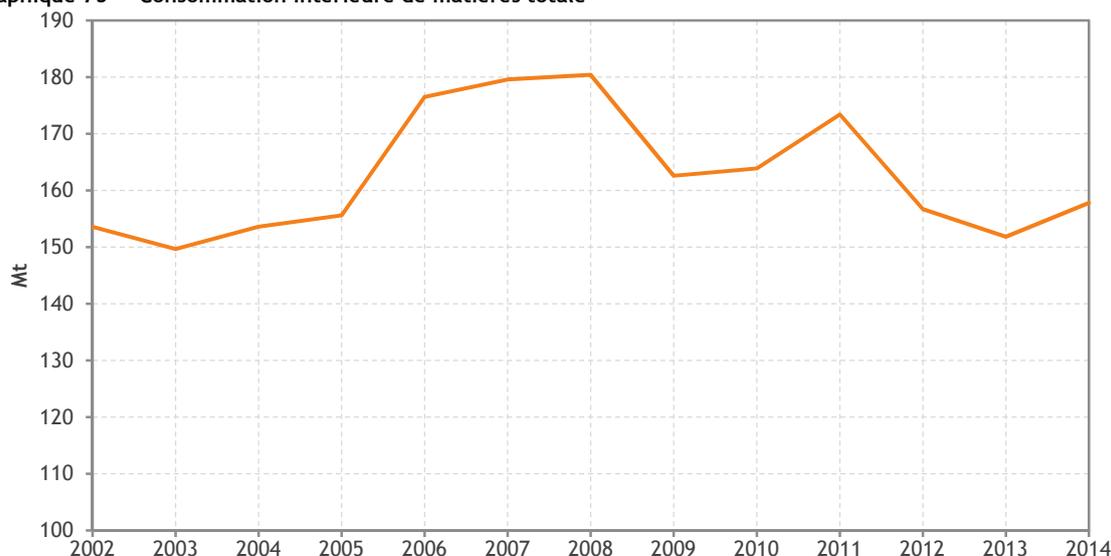
Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (Mt)		
Début de période	2002	153,6
Fin de période	2014	157,8
Minimum	2003	149,7
Maximum	2008	180,4
Taux de croissance annuel moyen	2002-2014	+0,2%
	2009-2014	-0,6%

**Définition:** la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2% du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur est exprimé en mégatonnes (Mt). Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Évolution:** la CIM a augmenté de 2002 à 2008. Entre 2008 et 2014, cette consommation a par contre diminué. En 2014, elle était légèrement supérieure à son niveau de 2002. En 2014, les importations nettes représentaient en Belgique 41% de la CIM.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut les objectifs suivants: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33) et "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de ces objectifs, la consommation intérieure de matières totales doit diminuer.

Graphique 75 Consommation intérieure de matières totale



Source: Eurostat (2015). Tableaux Environnement et énergie - Flux des matières et productivité des ressources - Consommation intérieure de matières par matière - 1 000 t (tsdpc230). <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation 18/11/2015).

## Indicateur 45. Consommation intérieure de matières - biomasse

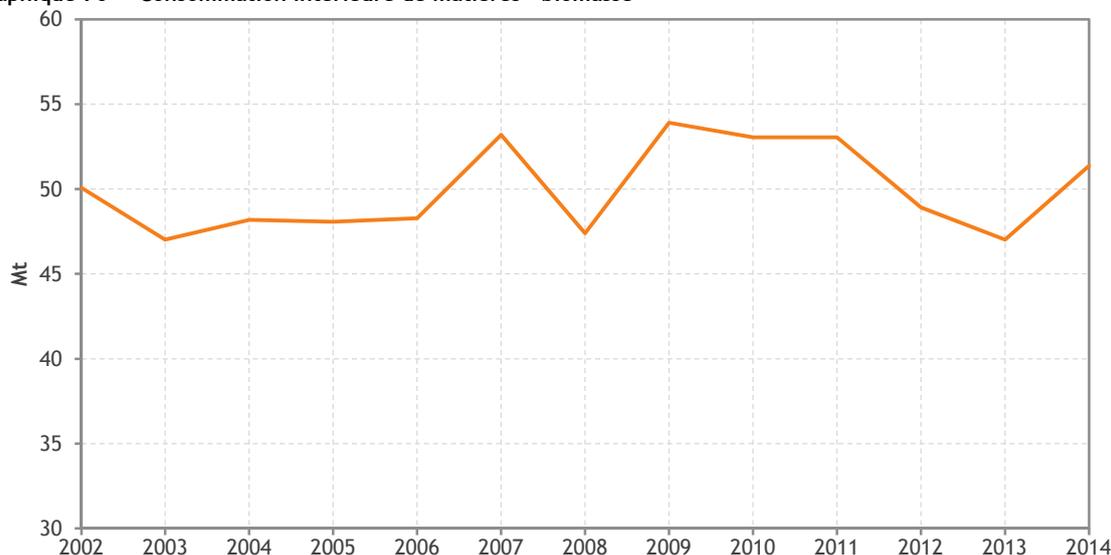
Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (Mt)		
Début de période	2002	50,0
Fin de période	2014	51,4
Minimum	2003 & 2013	47,0
Maximum	2009	53,9
Taux de croissance annuel moyen	2002-2014	+0,2%
	2009-2014	-1,0%

**Définition:** la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. La biomasse est l'ensemble des matières premières organiques, non-fossiles, d'origine biologique<sup>40</sup>, qui sont utilisées dans l'alimentation ou dans la production industrielle ou d'énergie. La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur est exprimé en mégatonnes (Mt). Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Évolution:** la CIM de biomasse est relativement stable au cours du temps, aux alentours de 50 Mt. En 2014, les importations nettes représentaient en Belgique 31% de la CIM de biomasse.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Graphique 76 Consommation intérieure de matières - biomasse



Source: Eurostat (2015). *Tableaux Environnement et énergie - Flux des matières et productivité des ressources - Consommation intérieure de matières par matière - 1 000 t (tsdpc230)*. <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation 18/11/2015).

<sup>40</sup> Eurostat (2013). *Economy-Wide Material Flow Accounts - Compilation Guide 2013*. <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/1798247/6191533/2013-EW-MFA-Guide-10Sep2013.pdf/54087dfb-1fb0-40f2-b1e4-64ed22ae3f4c> (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 46. Consommation intérieure de matières - minerais métalliques et minéraux non-métalliques

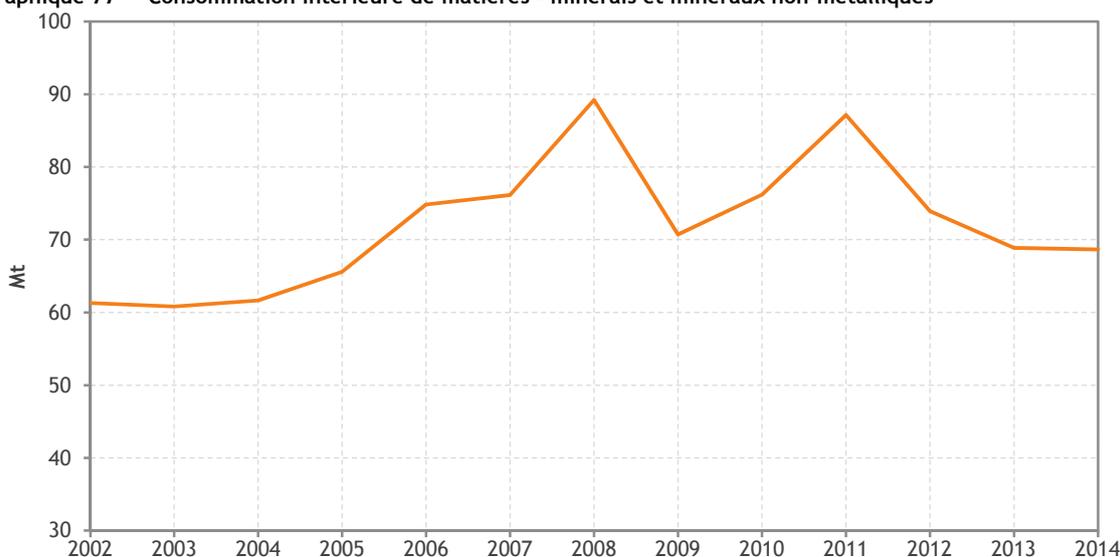
Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (Mt)		
Début de période	2002	61,3
Fin de période	2014	68,6
Minimum	2003	60,8
Maximum	2008	89,2
Taux de croissance annuel moyen	2002-2014	+1,0%
	2009-2014	-0,6%

**Définition:** la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques incluent les matières non organiques extraites du sol (à l'exception des combustibles fossiles). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur est exprimé en mégatonnes (Mt). Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Évolution:** la CIM de minerais métalliques et de minéraux non métalliques a augmenté de 2002 à 2008. Entre 2008 et 2014, cette CIM a oscillé entre environ 70 et 90 Mt. En 2014, elle était de 68,6 Mt. En Belgique, en 2014, cette CIM était composée à 91% de minéraux non-métalliques et à 9% de minerais métalliques. Cette même année, les importations nettes représentaient 16% de la CIM de minerais métalliques et de minéraux non métalliques.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Graphique 77 Consommation intérieure de matières - minerais et minéraux non-métalliques



Source: Eurostat (2015). *Tableaux Environnement et énergie - Flux des matières et productivité des ressources - Consommation intérieure de matières par matière - 1 000 t (tsdpc230)*. <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation 18/11/2015).

## Indicateur 47. Consommation intérieure de matières - combustibles fossiles

Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (Mt)		
Début de période	2002	43,3
Fin de période	2014	37,3
Minimum	2012	36,1
Maximum	2006	53,3
Taux de croissance annuel moyen	2002-2014	-1,3%
	2009-2014	-1,6%

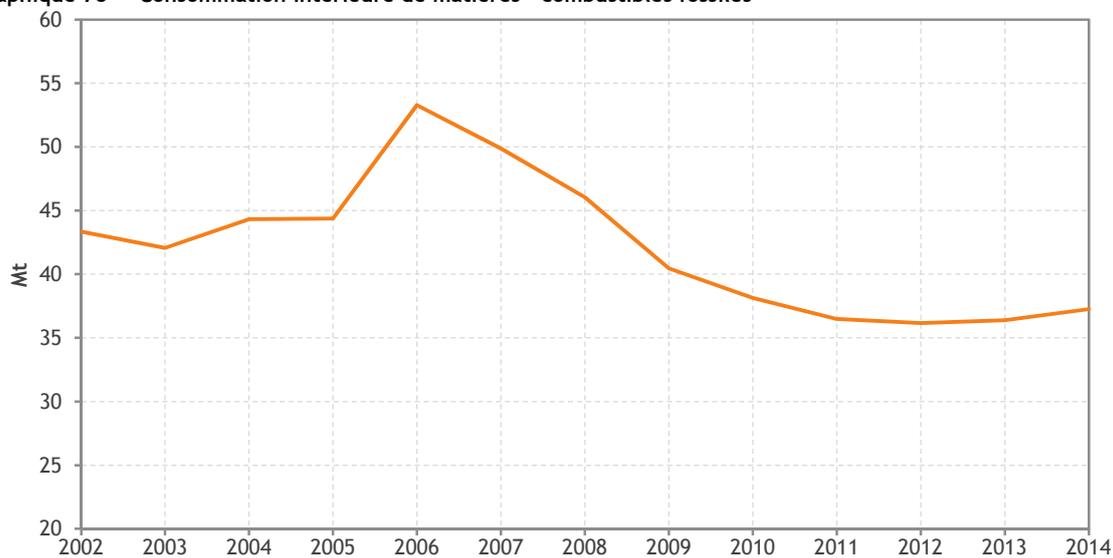
(Mt). Les données proviennent d'Eurostat (2015).

**Définition:** la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les combustibles fossiles sont principalement le pétrole, le gaz naturel et le charbon. La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur est exprimé en mégatonnes

**Évolution:** la CIM de combustibles fossiles a augmenté entre 2002 et 2006. Entre 2006 et 2014, elle a diminué pour se stabiliser aux environ de 37 Mt depuis 2010. En Belgique, il n'y a plus d'extraction de combustibles fossiles. En 2014, les importations nettes représentaient 100% de la CIM de combustibles fossiles.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Graphique 78 Consommation intérieure de matières - combustibles fossiles



Source: Eurostat (2015). *Tableaux Environnement et énergie - Flux des matières et productivité des ressources - Consommation intérieure de matières par matière - 1 000 t (tsdpc230)*. <http://ec.europa.eu/eurostat> (dernière consultation 18/11/2015).

## Indicateur 48. Consommation d'eau

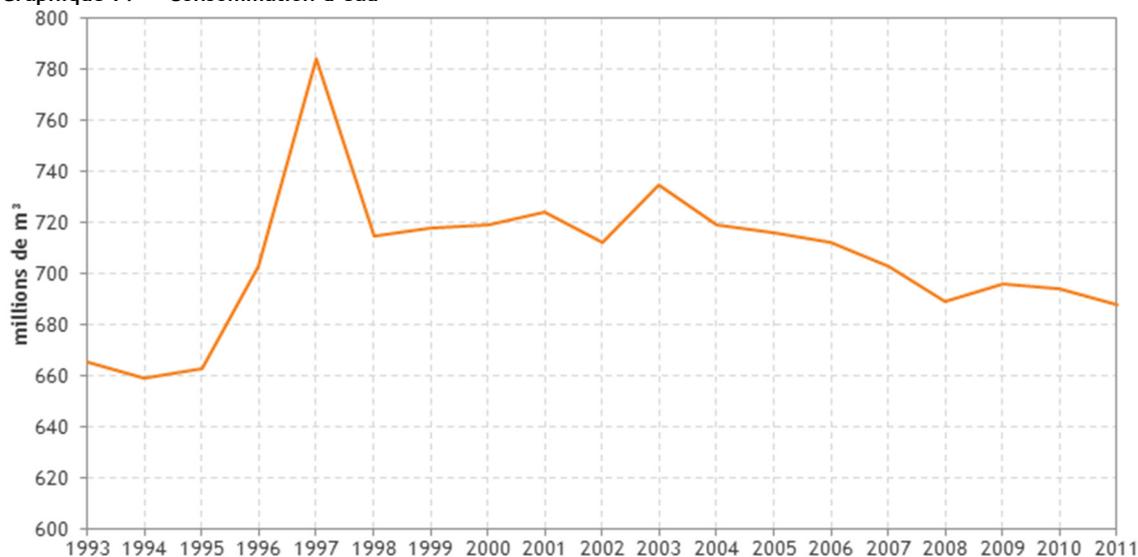
Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (millions de m <sup>3</sup> )		
Début de période	1993	665
Fin de période	2011	688
Minimum	1994	659
Maximum	1997	784
Taux de croissance annuel moyen	1993-2011	+0,2%
	2006-2011	-0,7%

**Définition:** la consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau potable, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations domestiques, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie, en ce compris l'eau de refroidissement, et à l'agriculture, exprimée en millions de m<sup>3</sup>. Les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et les utilisations d'eau par certains services publics locaux ou par certaines industries qui ont leurs propres captages d'eaux ne sont pas comptabilisées. Les données proviennent de Statistics Belgium (2013).

**Évolution:** en dehors d'un pic de consommation en 1997, la consommation d'eau potable est resté relativement stable entre 1996 et 2011, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2003. La consommation d'eau potable s'élevait à 665 millions de m<sup>3</sup> en 1993 et à 688 millions de m<sup>3</sup> en 2011.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources." (objectif 34). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Graphique 79 Consommation d'eau



Source: Statistics Belgium (2013). *Distribution de l'eau potable par le réseau public*. <http://statbel.fgov.be> (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 49. Déchets municipaux

Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (Mt)		
Début de période	1995	4,6
Fin de période	2014	4,9
Minimum	1996	4,6
Maximum	2007	5,2
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+0,3%
	2009-2014	-0,6%

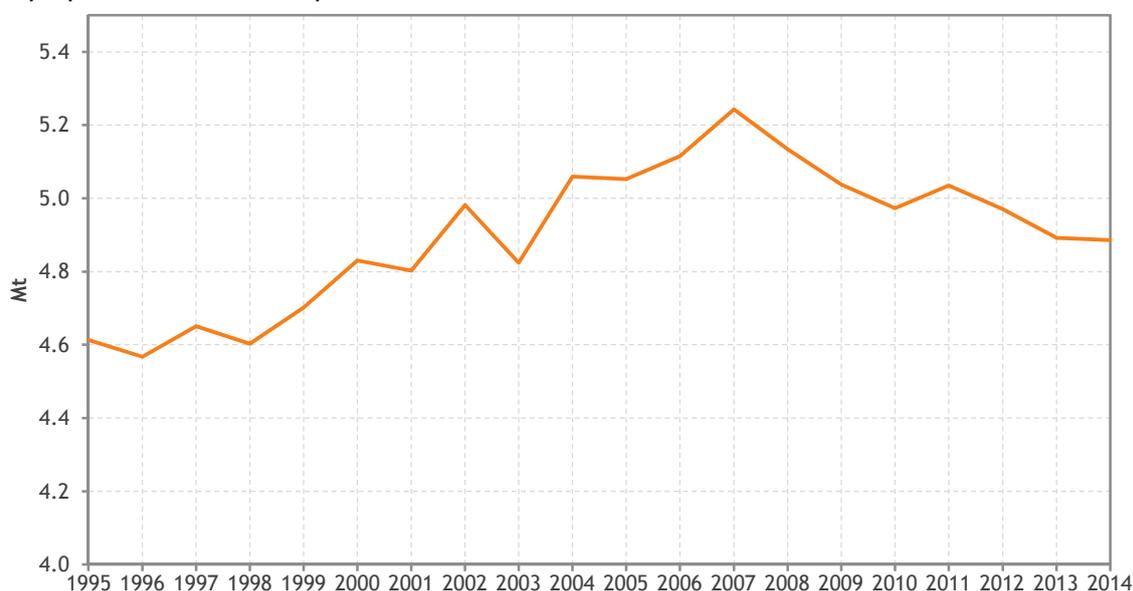
**Définition:** les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. L'indicateur est exprimé en mégatonnes (Mt). Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** la quantité de déchets municipaux collectés a régulièrement augmenté de 1995 jusqu'en 2007, lorsqu'elle a atteint un maximum de 5,2 millions de tonnes. La tendance s'est inversée à partir de 2007. Les quantités de déchets municipaux collectés

ont depuis lors régulièrement diminué, pour atteindre un total de 4,9 millions de tonnes en 2014. Une partie de ces déchets (55% en 2014) est recyclée ou compostée (voir indicateur 50 sur le recyclage des déchets). Une autre partie est incinérée (45% en 2014) ou mise en décharge (1% en 2014). Le volume de déchets qui ne sont ni recyclés ni compostés est resté relativement stable, variant entre 2 et 2,5 millions de tonnes depuis 2000.

**Objectif:** les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation" (objectif 12.5). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Graphique 80 Déchets municipaux



Source: Statistics Belgium (2015). *Déchets municipaux*. <http://statbel.fgov.be>. (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 50. Recyclage des déchets

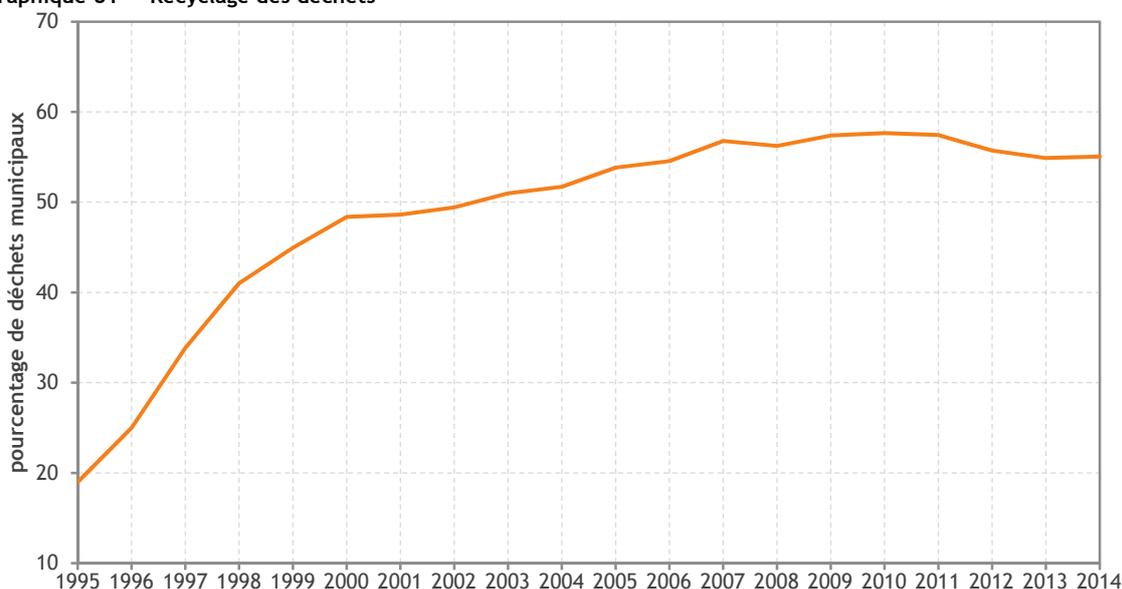
Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage de déchets municipaux)		
Début de période	1995	19,0
Fin de période	2014	55,1
Minimum	1995	19,0
Maximum	2010	57,7
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+5,8%
	2009-2014	-0,8%

**Définition:** les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières : mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des déchets municipaux de ces deux dernières catégories recyclage et compostage/fermentation. Cet indicateur est calculé par le BFP sur la base de données de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** le taux de recyclage des déchets a rapidement augmenté, passant de 19% en 1995 à environ 50% en 2000. Depuis 2000, il a augmenté jusqu'à atteindre 57,7% en 2010, pour redescendre à 55,1% en 2014. Cet indicateur doit être mis en parallèle de l'indicateur sur la collecte de déchets municipaux 49.

**Objectif:** les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation" (objectif 12.5). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Graphique 81 Recyclage des déchets



Source: Calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2015). *Déchets municipaux*. <http://statbel.fgov.bestatbel.fgov.be>. (dernière consultation 01/12/2015).

## 4.10. Territoires et écosystèmes

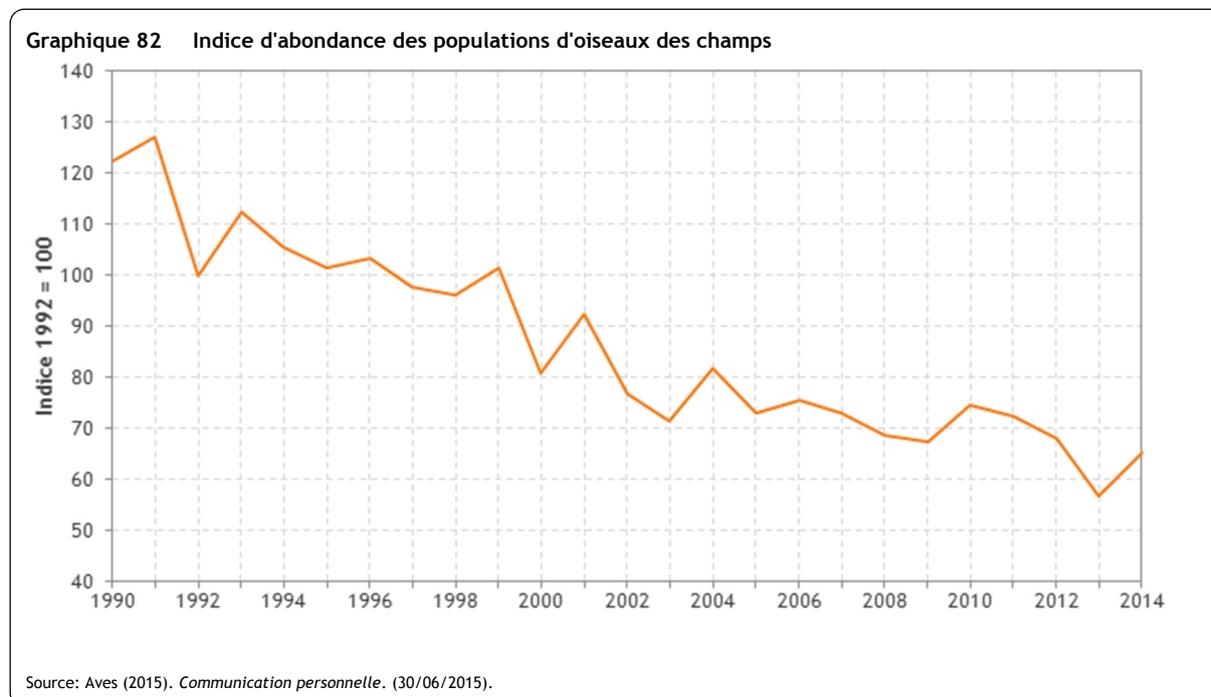
### Indicateur 51. Populations d'oiseaux des champs

Thème	Territoires et écosystèmes	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (indice 1992=100)		
Début de période	1990	122,3
Fin de période	2014	65,1
Minimum	2013	56,5
Maximum	1991	127,0
Taux de croissance annuel moyen	1990-2014	-2,6%
	2009-2014	-0,6%

**Définition:** l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1992 comme année de référence (1992 = 100). Les données proviennent d'enquêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi et son propre indicateur<sup>41</sup>. Les données proviennent d'Aves (2015).

**Évolution:** l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en Belgique fixé à 100 en 1992, a baissé de façon quasi continue jusqu'en 2014 où il s'est élevé à 65,1.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour contribuer à cet objectif, l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs doit augmenter.



<sup>41</sup> INBO (2015a). *Europese algemene broedvogelindex*. <https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex> (dernière consultation 01/12/2015) et INBO (2015b). *Communication personnelle*. (26/03/2015).

## Indicateur 52. Espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable

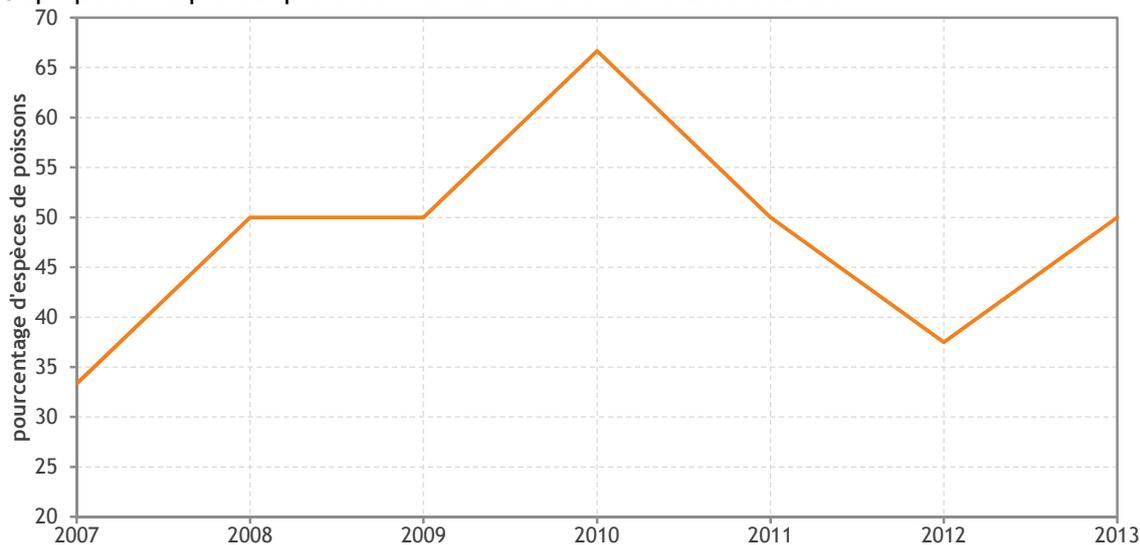
Thème	Territoires et écosystèmes	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage d'espèces de poissons)		
Début de période	2007	33,3
Fin de période	2013	50,0
Minimum	2012	37,5
Maximum	2010	66,7
Taux de croissance annuel moyen	2007-2013	+7,0%

**Définition:** cet indicateur est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis du *International Council for the Exploration of the Sea* (2015).

**Évolution:** la part de poissons commerciaux dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées augmente de 33,3% en 2007 (2 espèces sur 6) à 50,0% en 2013 (4 espèces sur 8). Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut tenir compte du faible nombre d'espèces de poissons qu'il comprend.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Graphique 83 Espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable



Source: Calculs BFP sur la base de ICES (2014). *Ices advice 2010-2014*. International Council for the Exploration of the Sea <http://www.ices.dk/> (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 53. Surface terrestre en zone Natura 2000

Thème	Territoires et écosystèmes	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la surface terrestre belge)		
Début de période	2010	12,67
Fin de période	2013	12,72
Minimum	2010	12,67
Maximum	2012	12,75
Taux de croissance annuel moyen	2010-2013	+0,1%

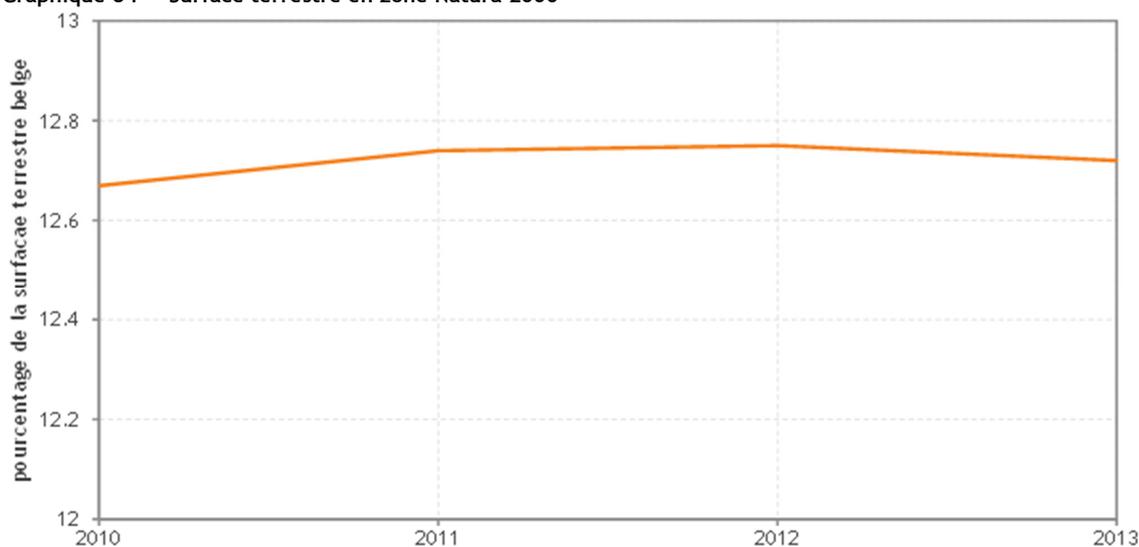
**Définition:** cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la directive Habitats 92/43/CEE<sup>42</sup> et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE<sup>43</sup>) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015) et de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres évolue peu entre 2010 et 2013 et représente 12,7% du territoire

belge en 2013.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Graphique 84 Surface terrestre en zone Natura 2000



Source: Calculs BFP sur la base de EEA (2015). *Natura 2000 barometer statistics*. <http://www.eea.europa.eu> (dernière consultation 01/12/2015) et de Statistics Belgium (2015). *Utilisation du sol par commune et région, la Belgique (1834-2012)*. <http://statbel.fgov.be> (dernière consultation 01/12/2015).

<sup>42</sup> UE (1992). Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28076&from=FR> (dernière consultation 01/12/2015).

<sup>43</sup> UE (1979). Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28046&from=FR> (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 54. Surface bâtie

Thème	Territoires et écosystèmes	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage de la surface terrestre belge)		
Début de période	1990	16,3
Fin de période	2012	20,2
Minimum	1990	16,3
Maximum	2012	20,2
Taux de croissance annuel moyen	1990-2012	+1,0%
	2007-2012	+0,7%

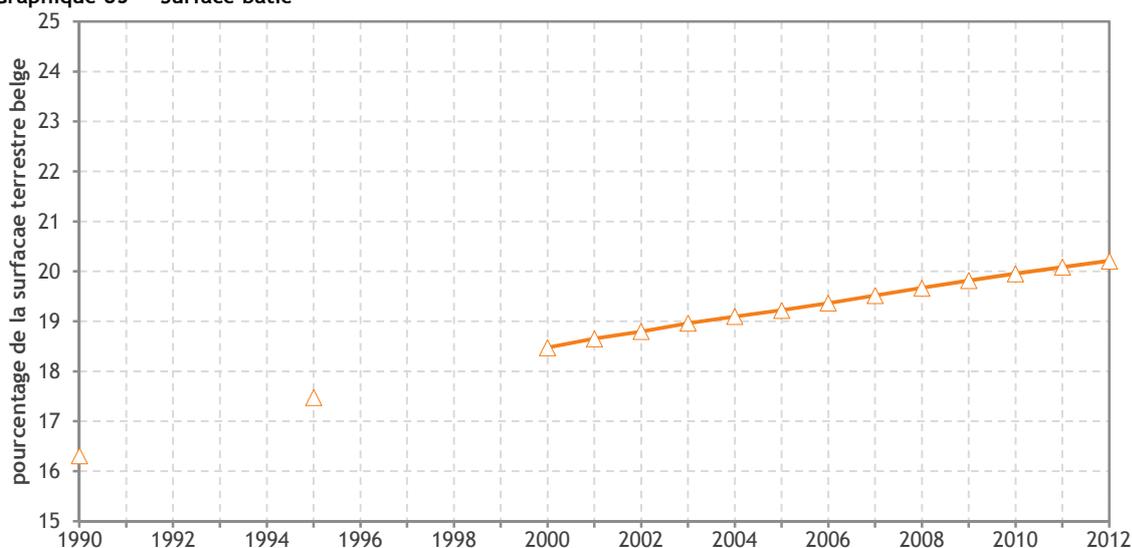
**Définition:** cet indicateur exprime la part de la surface bâtie par rapport à la surface totale du territoire belge. La surface bâtie comprend les bâtiments, les infrastructures de transport et les jardins. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2013).

**Évolution:** la part de la surface bâtie augmente de manière constante depuis 1990 pour atteindre 20,2% de la surface du territoire belge en 2012. D'une part, l'augmentation de la surface bâtie, au travers des infrastructures et bâtiments, contribue au bien-être.

D'autre part, cette augmentation va de pair avec une fragmentation des habitats naturels, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations telles que l'agriculture.

**Objectif:** Il n'y a pas d'objectif relatif à la part de la surface bâtie.

Graphique 85 Surface bâtie



Source: Calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2015). *Utilisation du sol par commune et région, la Belgique (1834-2012)*. <http://statbel.fgov.be> (dernière consultation 01/12/2015).

## Indicateur 55. Surface agricole en agriculture biologique

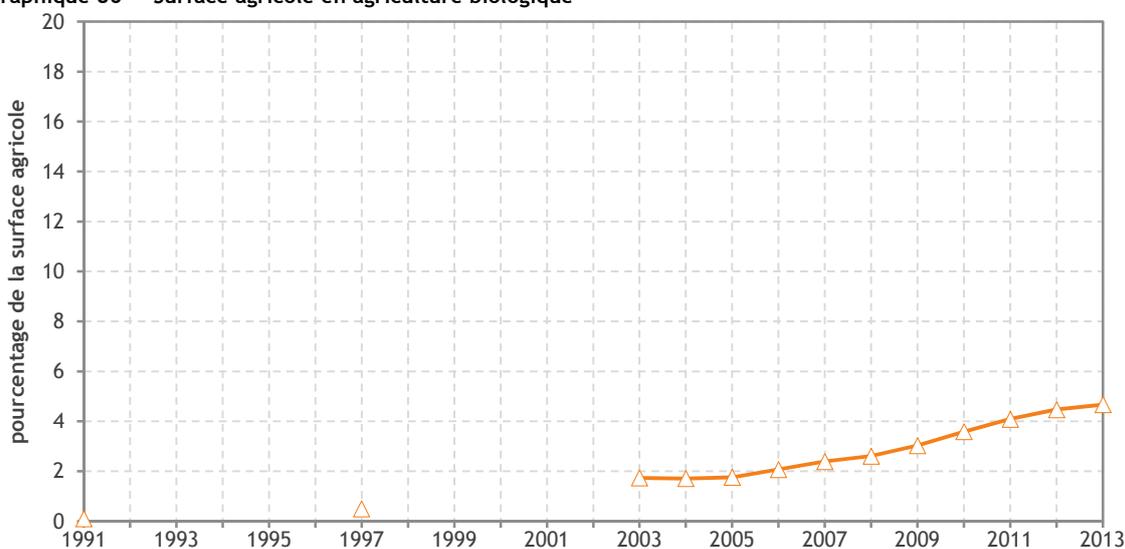
Thème	Territoires et écosystèmes	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage de la surface agricole)		
Début de période	1991	0,1
Fin de période	2013	4,7
Minimum	1991	0,1
Maximum	2013	4,7
Taux de croissance annuel moyen	1991-2013	+19,3%
	2008-2013	+12,3%

**Définition:** cet indicateur exprime la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels."<sup>44</sup>. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** la part de la surface agricole en agriculture biologique augmente rapidement pour atteindre 4,7% en 2013.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (objectif 28). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

Graphique 86 Surface agricole en agriculture biologique



Source: Calculs BFP sur la base de Statistics Belgium (2015). *Chiffres-clés de l'agriculture 2010-2013*. <http://statbel.fgov.be> (dernière consultation 01/12/2015). et de Statistics Belgium (2015). *Agriculture biologique*. <http://statbel.fgov.be> (dernière consultation 01/12/2015).

<sup>44</sup> UE (2007). Règlement (CE) No 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no2092/91. Journal officiel de l'Union européenne 20.07.2007. L 189/1-23.

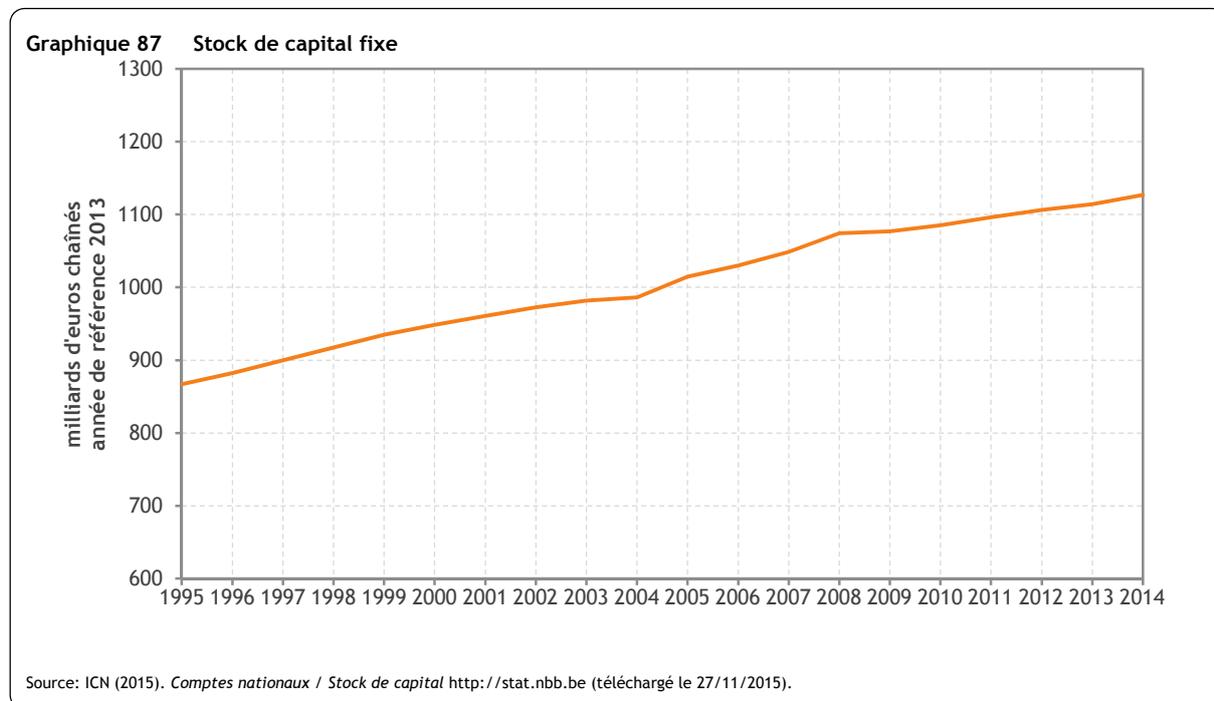
## 4.11. Capital économique

### Indicateur 56. Stock de capital fixe

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (milliards d'euros chaînés, année de référence 2013)		
Début de période	1995	866,9
Fin de période	2014	1126,9
Minimum	1995	866,9
Maximum	2014	1126,9
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+1,4%
	2009-2014	+0,9%

**Définition:** le stock de capital fixe est la somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux<sup>45</sup>). L'indicateur mesure le stock *net* de capital fixe (machines, bâtiments, infrastructures de transport et de communication, etc.). Il est calculé en retranchant du stock brut de capital fixe – où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant – la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en prix constants à l'aide d'euros chaînés (milliards d'euros chaînés, année de référence 2013). Les données proviennent de l'Institut des comptes nationaux (2015).

**Évolution:** le stock net de capital fixe (en volume) dans l'économie belge est en augmentation constante depuis 1995, en moyenne de 1,4% par an. Depuis 2008, la croissance annuelle est en moyenne plus faible, avec un taux de croissance annuel de 0,9%.



<sup>45</sup> Eurostat (2013). *Système européen des comptes. SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif explicite pour le stock de capital fixe. Toutefois, le stock de capital fixe "*permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre*"<sup>46</sup>. Le stock de capital fixe peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital fixe doit être maintenu<sup>47</sup>. Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel il ne doit pas diminuer.

---

<sup>46</sup> Eurostat (2013). *Système européen des comptes. SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013. p.184.

<sup>47</sup> UNECE (2014). *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*. p.29 [http://www.unece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html) (dernière consultation 01/12/2015)

## Indicateur 57. Investissements bruts dans le stock de capital fixe

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	18,9
Fin de période	2014	19,1
Minimum	2003	17,4
Maximum	2008	20,7
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+0,1%
	2009-2014	+0,9%

**Définition:** les investissements bruts dans le stock de capital fixe (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux<sup>48</sup>) sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2015).

**Évolution:** les investissements bruts dans le stock de capital fixe ne varient guère au fil du temps et ne aucune tendance claire n'apparaît. Les investissements ont avoisiné les 19% du PIB aussi bien au début qu'en fin de période. Les investissements ont été les plus élevés en 2008 avec 20,7% du PIB.

Graphique 88 Investissements bruts dans le stock de capital fixe



Source: Calculs BFP sur la base de ICN (2015). Comptes nationaux / Comptes détaillés / Formation brute de capital fixe par catégorie d'actifs <http://stat.nbb.be> (téléchargé le 27/11/2015).

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement, la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux" (objectif du défi "une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux").

Pour une économie performante ayant un impact négatif sur l'environnement aussi limité que possible, il est indispensable de disposer de suffisamment de biens d'équipement respectueux de l'environnement. En outre, les biens d'équipement peuvent également être utilisés par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Il est donc nécessaire de procéder à des investissements suffisants en biens

<sup>48</sup> Eurostat (2013). *Système européen des comptes. SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

d'équipement, non seulement pour remplacer les biens d'équipement obsolètes, mais aussi pour rendre les biens d'équipement plus performants et plus respectueux de l'environnement, étant donné que de nouveaux investissements permettent de prendre en compte les derniers développements technologiques. Toutefois, il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

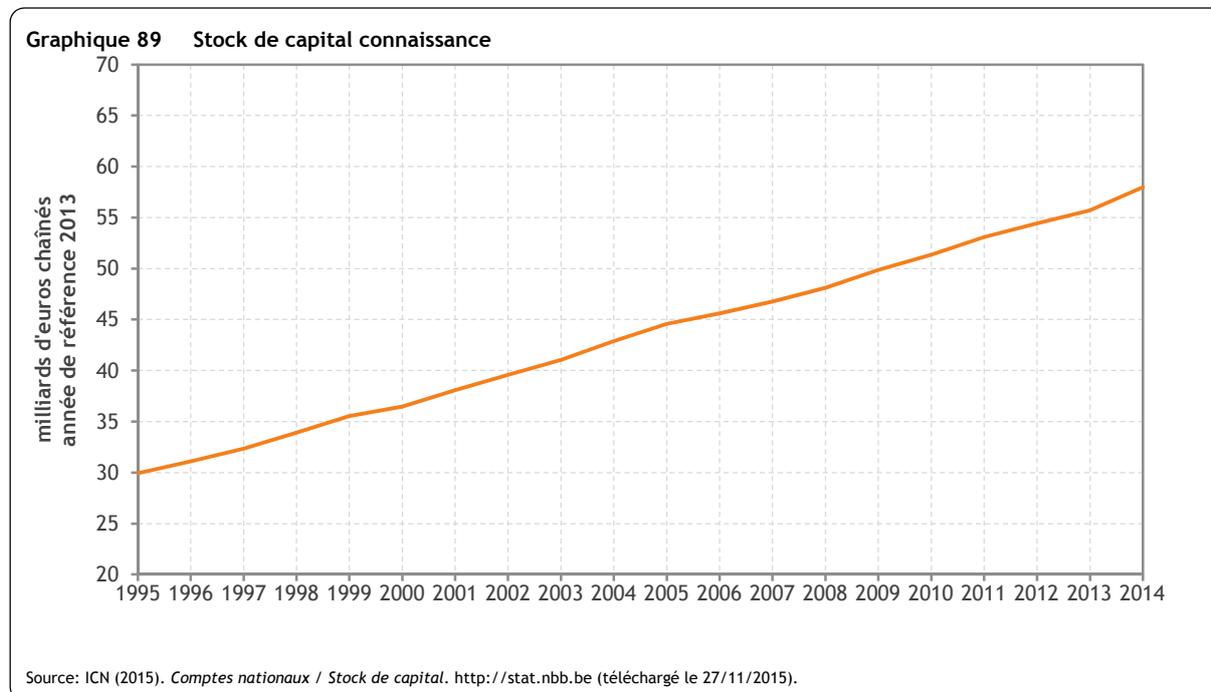
## Indicateur 58. Stock de capital connaissance

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
<b>Chiffres clés</b> (milliards d'euros chaînés, année de référence 2013)		
Début de période	1995	29,9
Fin de période	2014	58,0
Minimum	1995	29,9
Maximum	2014	58,0
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+3,5%
	2009-2014	+3,1%

**Définition:** le stock de capital connaissance est la somme de tous les actifs fixes classés dans la section *Droits de propriété intellectuelle* (section AN.117 dans les comptes nationaux<sup>49</sup>). L'indicateur mesure le stock *net* de capital connaissance. Il est calculé en retranchant du stock brut de capital connaissance - où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant - la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en prix constants à l'aide d'euros chaînés (milliards d'euros chaînés, année de référence 2013). Les données proviennent de l'Institut des comptes nationaux (2015).

**Évolution:** le stock net de capital connaissance (en volume) a constamment augmenté depuis 1995 avec un taux de croissance annuel de 3,5%. Depuis 2008, la croissance annuelle est un peu plus faible, avec un taux de croissance annuel de 3,1%.

**Objectif:** il n'y a pas d'objectif explicite pour le stock de capital connaissance. Toutefois, il "*permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre*"<sup>50</sup>. Ce stock de capital peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital connaissance doit être maintenu<sup>51</sup>. Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital connaissance ne doit pas diminuer.



<sup>49</sup> Eurostat (2013). *Système européen des comptes. SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

<sup>50</sup> Eurostat (2013). *Système européen des comptes. SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013. p.184.

<sup>51</sup> UNECE (2014). *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*. p.29 [http://www.uncece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](http://www.uncece.org/publications/ces_sust_development.html) (dernière consultation 01/12/2015)

## Indicateur 59. Investissements bruts dans le stock de capital connaissance

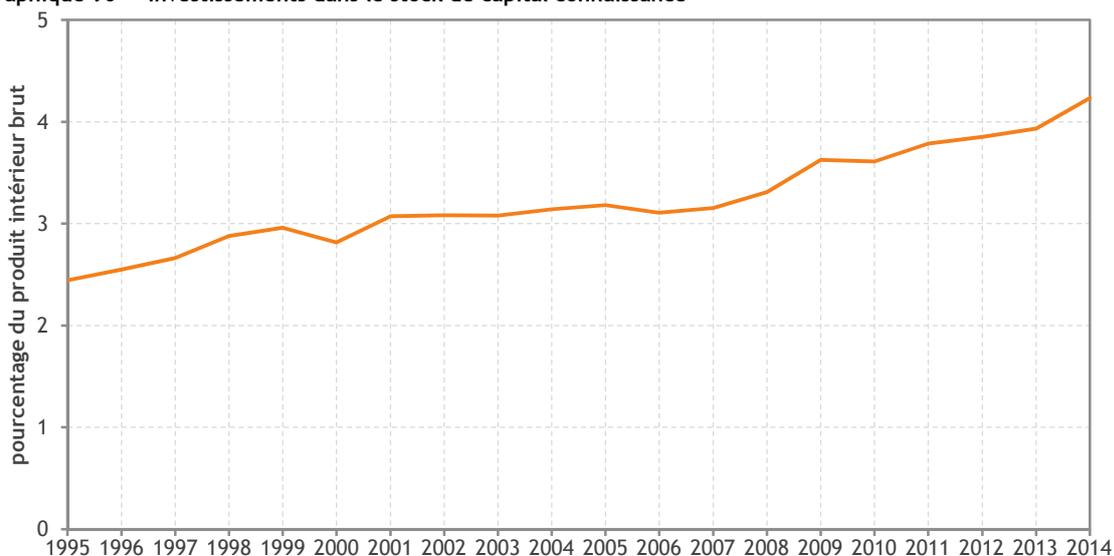
Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	2,4
Fin de période	2014	4,2
Minimum	1995	2,4
Maximum	2014	4,2
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	+2,9%
	2009-2014	+3,1%

**Définition:** les investissements bruts dans le stock de capital connaissance (section AN.117 des comptes nationaux<sup>52</sup>) sont mesurés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2015).

**Évolution:** les investissements dans le stock de capital connaissance sont clairement en hausse. Les investissements s'élevaient à 2,4% du PIB en 1995 et ont grimpé à 4,2% du PIB en 2014.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les budgets de recherche & développement (...) augmenteront d'année en année" (objectif 49). De plus, ce type d'investissements est important pour soutenir l'innovation et améliorer l'absorption des progrès venus de l'étranger. Néanmoins, il n'y a pas d'objectif quant au niveau optimal d'investissements bruts dans le stock de capital connaissance.

Graphique 90 Investissements dans le stock de capital connaissance



Source: Calculs BFP sur la base de ICN (2015). Comptes nationaux / Comptes détaillés / Formation brute de capital fixe par catégorie d'actifs. <http://stat.nbb.be> (téléchargé le 27/11/2015).

<sup>52</sup> Eurostat (2013). *Système européen des comptes. SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, p.170.

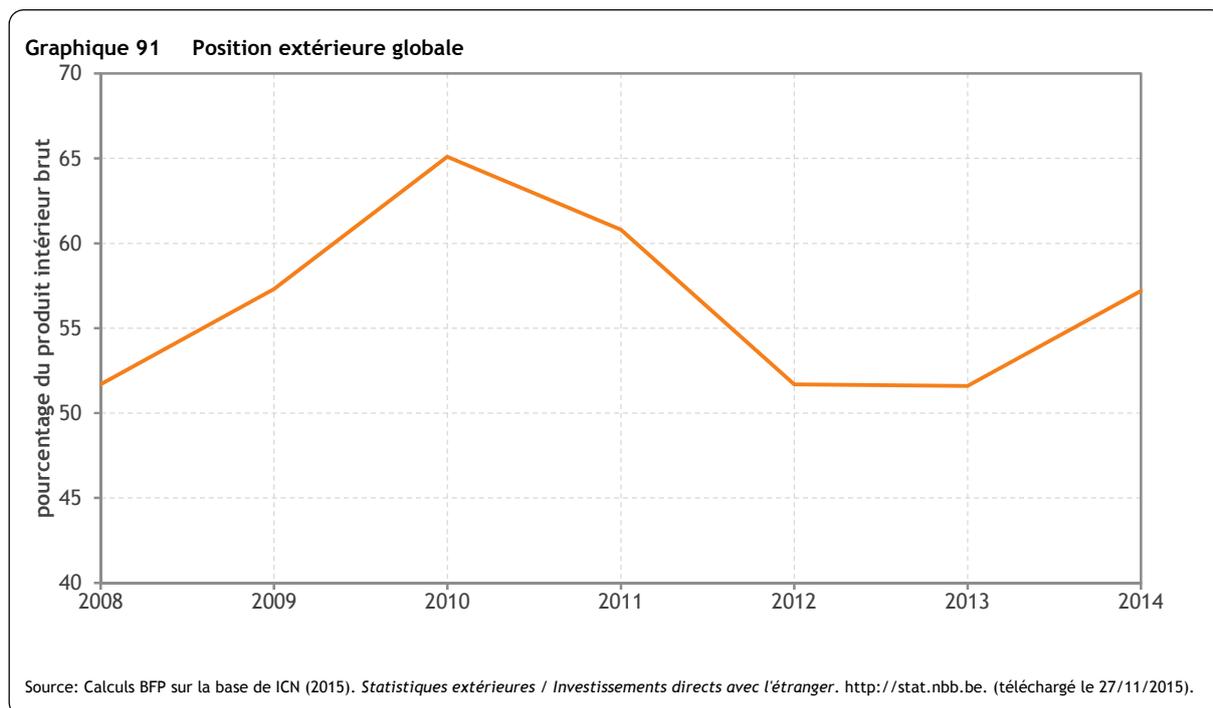
## Indicateur 60. Position extérieure globale

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	2005	38,5
Fin de période	2014	57,2
Minimum	2007	33,6
Maximum	2010	65,1
Taux de croissance annuel moyen	2005-2014	+4,5%
	2009-2014	0,0%

**Définition:** la position extérieure globale donne un aperçu agrégé de la situation financière nette (actif moins passif) de la Belgique par rapport au reste du monde à un moment donné dans le temps. L'indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2015).

**Évolution:** la position dextérieure globale a été positive durant toute la période. Les avoirs disponibles belges vis-à-vis de l'étranger sont donc supérieurs aux dettes belges à l'égard de l'étranger. Entre 2008 et 2014, la position d'investissement extérieure a oscillé dans une fourchette de 50 à 65% du PIB. En 2014, la position s'est établie à 57,2% du PIB.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays" (objectif 45). Sur la base de cet objectif, il est toutefois impossible de déterminer un niveau optimal pour cet indicateur.



## Indicateur 61. Dette publique

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	1995	136,3
Fin de période	2014	106,6
Minimum	2007	86,8
Maximum	1995	136,3
Taux de croissance annuel moyen	1995-2014	-1,3%
	2009-2014	+1,5%

**Définition:** la dette publique est la dette brute consolidée totale de l'ensemble des pouvoirs publics mesurée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2015).

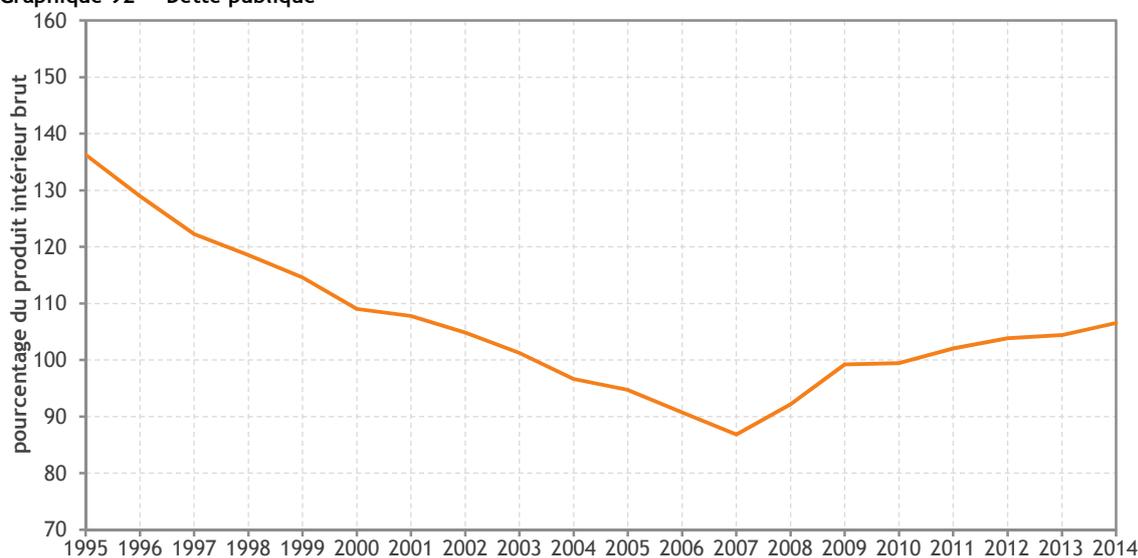
**Évolution:** la dette publique est passée de 136,3% du PIB en 1995 à 86,8% du PIB en 2007 grâce à sa quasi-stabilisation en prix courants et à la croissance du PIB. Depuis 2008, la dette publique est en hausse. Ceci est la conséquence de la crise économique et financière et d'un retour à des déficits budgétaires, dus notamment à la recapitalisation des institutions financières et à un ralentissement de la croissance du PIB. En 2014, la dette représentait 106,6% du PIB.

financière et d'un retour à des déficits budgétaires, dus notamment à la recapitalisation des institutions financières et à un ralentissement de la croissance du PIB. En 2014, la dette représentait 106,6% du PIB.

**Objectif:** la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures" (objectif 44).

Le *Traité sur l'Union européenne*<sup>53</sup> inclut la cible suivante: un rapport de maximum 60% entre la dette publique et le PIB, que les États membres ne peuvent dépasser ou doivent en tout cas atteindre à un rythme satisfaisant. Pour aller dans la direction de l'objectif, la dette publique doit diminuer.

Graphique 92 Dette publique



Source: Calculs BFP sur la base de ICN (2015). *Finances publiques / Dette brute et trésor / Dette brute consolidée des administrations publiques*. <http://stat.nbb.be> (téléchargé le 27/11/2015).

<sup>53</sup> UE (1992). *Traité de Maastricht sur l'Union européenne*. Journal officiel de l'Union européenne, C 191 du 29/07/1992. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:xy0026&from=FR> (dernière consultation le 15/12/2015).

## 4.12. Mobilité et transport

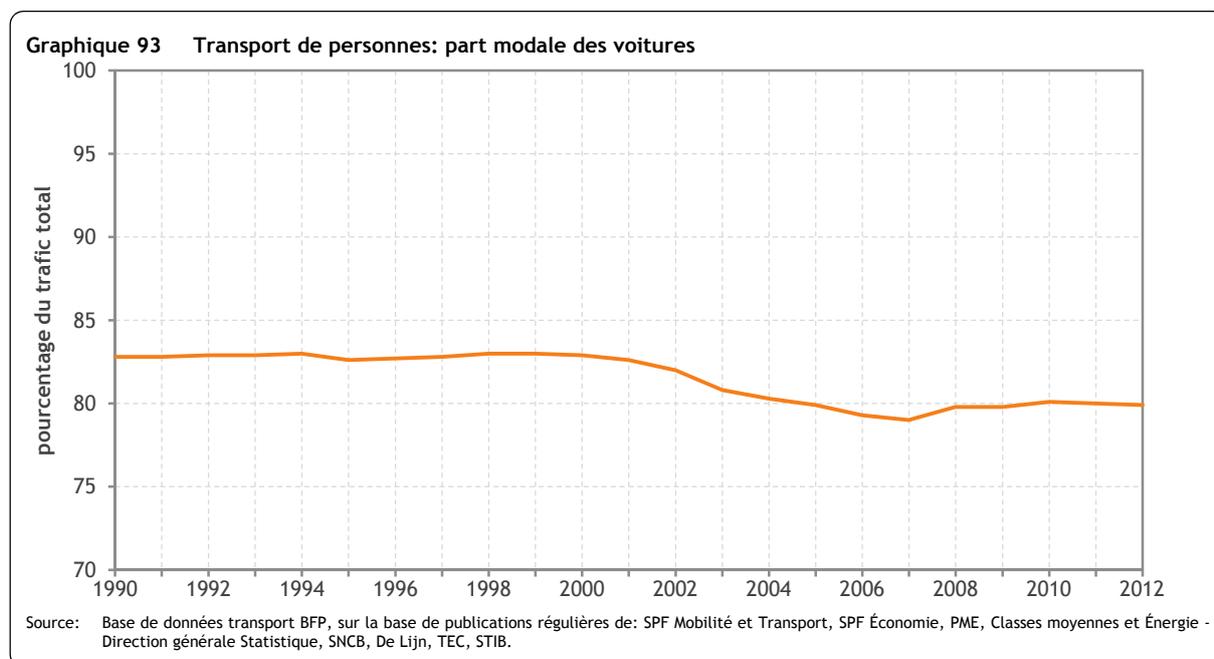
### Indicateur 62. Transport de personnes en voitures

Thème	Mobilité et transport	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du trafic total)		
Début de période	1990	82,8
Fin de période	2012	79,9
Minimum	2007	79,0
Maximum	1994, 1998 & 1999	83,0
Taux de croissance annuel moyen	1990-2012	-0,2%
	2007-2012	+0,2%

**Définition:** la part modale des voitures dans le transport de passagers est la part du trafic total réalisée en voiture. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: train, bus, autocars, trams et métros. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en motos sont inclus dans la catégorie des voitures. Le trafic est mesuré en voyageurs-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB).

**Évolution:** cette part modale est restée stable autour de 83% dans les années '90, et a diminué entre 2000 et 2007, pour se stabiliser vers 80% à partir de 2008. En 2012, les parts modales des transports collectifs étaient de 13% pour les bus, autocars, trams et métro (11% en 1990 et en 2000) et de 7% pour le rail (6% en 1990 et en 2000).

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels" (objectif 23). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.



## Indicateur 63. Transport de marchandises: part modale de la route

Thème	Mobilité et transport	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du trafic total)		
Début de période	1990	66,7
Fin de période	2012	74,3
Minimum	1990	66,7
Maximum	2009	78,8
Taux de croissance annuel moyen	1990-2012	+0,5%
	2007-2012	-0,3%

Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB).

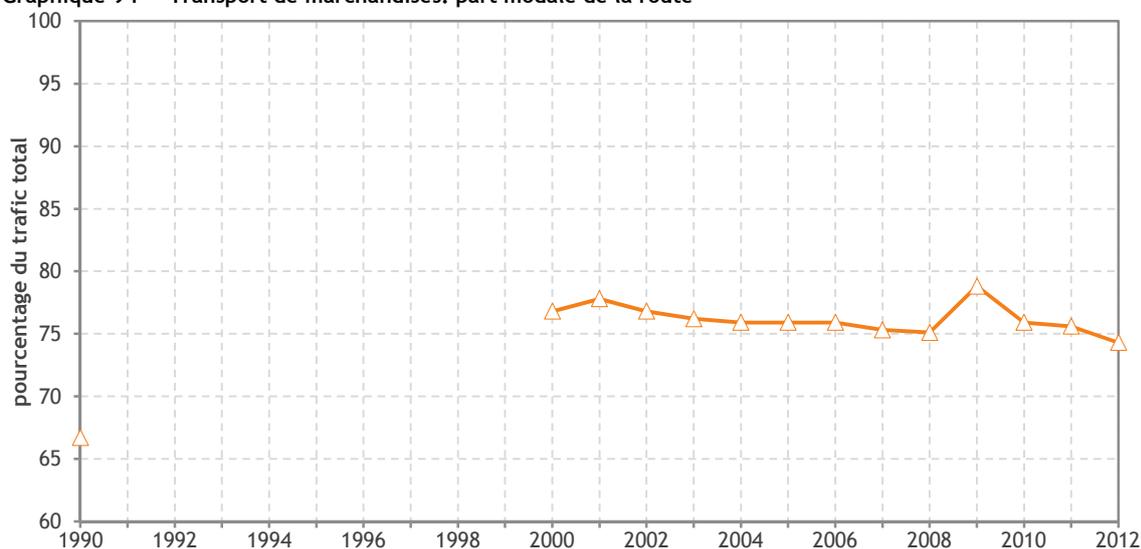
**Définition:** la part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total réalisé en camion et en camionnette. Les autres modes de transport considérés sont le chemin de fer et la voie d'eau. Le trafic est mesuré en tonnes-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de tonnes embarquées par le nombre de kilomètres parcourus. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF

Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et

**Évolution:** entre 1990 et 2000, la part modale de la route dans le transport de marchandises (camions et camionnettes) a augmenté de 67% à 77%. Depuis 2000, la part de la route a légèrement diminué, pour atteindre 74% en 2012. La valeur élevée de 2009 est due au fait que la crise économique et financière a eu un impact beaucoup plus marqué sur les transports ferroviaires et fluviaux que sur le transport par route.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus utilisés" (objectif 23). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Graphique 94 Transport de marchandises: part modale de la route



Source: Base de données transport du BFP, sur la base de publications régulières de: SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique, SNCB.

## Indicateur 64. Accidents de la route: nombre de morts

Thème	Mobilité et transport	
Dimensions	Ici et maintenant	
<b>Chiffres clés (nombre de morts à 30 jours)</b>		
Début de période	1990	1976
Fin de période	2013	724
Minimum	1990	1976
Maximum	2013	724
Taux de croissance annuel moyen	1990-2013	-4,3%
	2008-2013	-5,2%

**Définition:** l'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci.

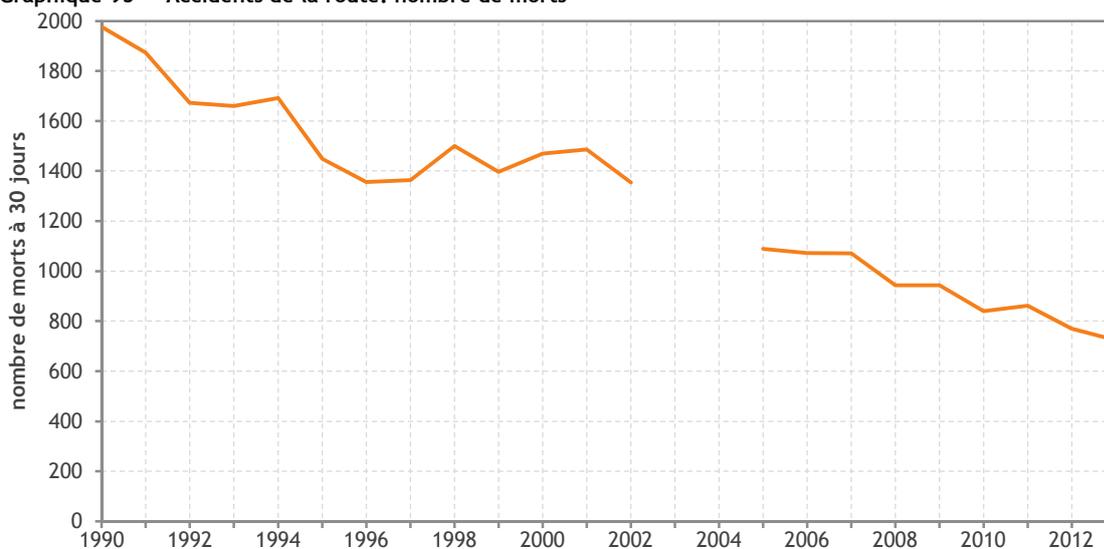
Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées par Statistics Belgium (2015).

**Évolution:** le nombre de tués sur les routes est en diminution: moins 63,4 % sur la période considérée. L'interruption dans les données est dû au fait que ces années-là, les données sont moins

fiables en raison de la réorganisation des services de polices<sup>54</sup>.

**Objectif:** la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable (VLT DD) inclut l'objectif suivant: "La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué"" (objectif 24). Pour aller dans la direction de l'objectif, l'indicateur doit diminuer.

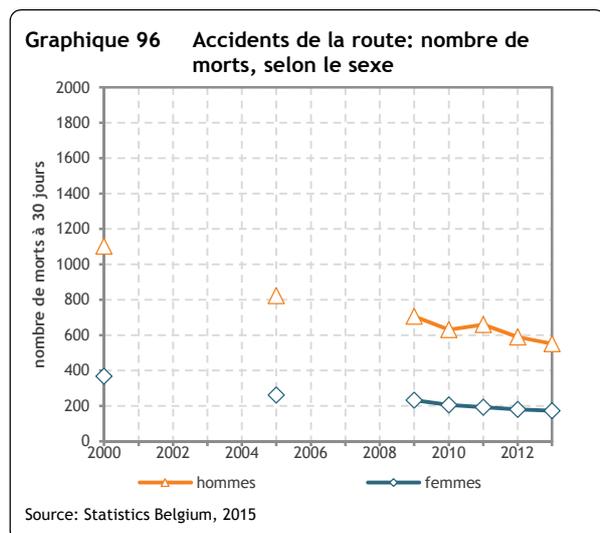
Graphique 95 Accidents de la route: nombre de morts



Source: Statistics Belgium (2015). *Accidents de la circulation*. [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/circulation\\_et\\_transport/circulation/accvict/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/circulation_et_transport/circulation/accvict/) (dernière consultation 01/12/2015)

<sup>54</sup> Statistics Belgium (2015). *Circulation et transport - Accidents de la circulation (2014). Dossier de la Direction générale Statistique - Statistics Belgium. Définitions utilisées*. [http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/circulation\\_et\\_transport/accidents\\_de\\_la\\_circulation\\_dossier\\_2014.jsp](http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/circulation_et_transport/accidents_de_la_circulation_dossier_2014.jsp) (dernière consultation 28/01/2016).

### Ventilation selon le sexe



La proportion de femmes tuées dans des accidents de la route est constamment inférieure à celle des hommes; les femmes représentaient 24,4% des tués à 30 jours en 1995 et 23,9% en 2013.

## 5. Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit d'être à même de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Les chapitres précédents ont présenté un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB qui répond à la demande de la loi. Cet ensemble pourra bien entendu être amélioré lors des mises à jour annuelles de ce rapport. La première section de ce chapitre (5.1) fait le point sur l'utilité et les limites de cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB. La seconde section (5.2) examine brièvement les évolutions de ces indicateurs depuis 1990. Les répartitions de ces indicateurs entre des catégories pertinentes de la population sont abordées dans la troisième section (5.3). La dernière section (5.4) propose plusieurs pistes de travail pour l'avenir.

### 5.1. Utilité et limites de cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs.

Ce rapport définit un ensemble de 64 indicateurs (voir tableau 21, p.46) qui couvrent l'évolution de facteurs déterminants pour le bien-être et le développement de la société, pour la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser leur bien-être et leur développement, ainsi que l'évolution de l'impact de la Belgique sur le reste du monde. Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée est celle développée par la *Conference of European statisticians*, qui regroupe la CEE-ONU, l'OCDE et Eurostat (UNECE, 2014). Ces indicateurs sont regroupés en douze thèmes (définis au chapitre 3) et structurés en trois dimensions issues de la définition Brundtland (CMED, 1987) du développement durable (voir section 2.5).

Lors de la préparation de ce rapport, une consultation a été organisée auprès des services publics compétents (consultées via la Commission interdépartementale du développement durable - CIDD) et de la société civile (consultée via le Conseil fédéral du développement durable - CFDD), sur la base d'un rapport préliminaire. Cette consultation a permis d'apporter plusieurs améliorations et de valider le choix des thèmes et des indicateurs retenus; la synthèse de cette consultation est disponible sur le site du BFP ([www.plan.be](http://www.plan.be); BFP, 2016).

Ces douze thèmes incluent les domaines jugés importants pour le bien-être et le développement. Ils recouvrent, en les regroupant parfois, les thèmes retenus dans les travaux utilisés comme référence (voir tableau 2, p.14). Ces thèmes sont cohérents également avec ceux retenus en France et au Royaume-Uni dans des démarches similaires, après une large consultation de la société civile (France stratégie, 2015; ONS, 2012).

Les indicateurs informent sur trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée par Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Les indicateurs informent en effet sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd’hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien être (*Plus tard*) et sur l’impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Ces indicateurs informent également sur d’autres dimensions transversales, comme le genre et les inégalités. En effet, lorsque c’est pertinent, ces indicateurs sont ventilés pour montrer les évolutions différentes dans des groupes particuliers (en fonction du sexe, de l’âge, du niveau de revenu ou d’éducation...).

La loi demande de mettre à jour chaque année cet ensemble d’indicateurs. Les prochaines éditions devraient notamment inclure des comparaisons internationales. D’autres changements pourraient intervenir, notamment sur la base de nouvelles recherches et du débat parlementaire prévu par la loi. Le chapitre 3, qui décrit la sélection des indicateurs dans chaque thème et les critères de qualité retenus pour cette sélection, explique également quels indicateurs pourraient être améliorés et quels nouveaux indicateurs pourraient être développés. Certains indicateurs présentés dans ce rapport pourraient être remplacés, et d’autres pourraient être ajoutés, entre autres pour les raisons décrites ci-dessous.

- Pour limiter le nombre d’indicateurs, une sélection a été faite parmi les indicateurs existants. Ainsi, en ce qui concerne les conditions de travail, un indicateur sur le stress au travail a été retenu. D’autres choix auraient été possibles, par exemple un indicateur sur les accidents de travail.
- Certains indicateurs existent, mais n’ont été calculés que pour une seule année, dans des travaux de recherche non-pérennes. Il ne serait possible de les inclure dans les indicateurs de ce rapport que si les moyens étaient dégagés pour les évaluer régulièrement. Il s’agit par exemple des indicateurs sur la mortalité des abeilles ou sur la fragmentation des paysages.
- Certains indicateurs ne représentent qu’une partie du phénomène à mesurer. Ceci peut être dû, entre autres, à des données non disponibles, des moyens limités pour organiser la collecte d’information ou des méthodologies encore à développer. Ainsi, les déchets municipaux sont utilisés comme indicateur plutôt que les déchets totaux, car la méthodologie de collecte des données sur les déchets totaux a régulièrement changé au cours des années.
- Certains indicateurs n’existent pas actuellement. Ceci peut-être dû à la difficulté de rassembler des données pertinentes ou cohérentes à l’échelle de la Belgique. C’est par exemple le cas pour la congestion du trafic sur les routes. Ceci peut aussi être le cas dans des domaines où les connaissances actuelles ne permettent pas encore de définir un indicateur pertinent. Des travaux de recherche sont encore nécessaires dans ces domaines, comme l’adaptation aux changements climatiques ou les espèces invasives.

## 5.2. Tendances des indicateurs

Le but de ce rapport est de sélectionner un ensemble d’indicateurs complémentaires au PIB, plutôt que d’en faire une analyse approfondie. Il est néanmoins possible, sur la base des indicateurs rassemblés, de faire quelques premières observations sur l’évolution et la soutenabilité du bien-être et sur le développement de la société.

La plupart des indicateurs de ce rapport (58 sur 64) peuvent être reliés à un objectif défini politiquement soit au niveau belge, soit aux niveaux européen et mondial. Ces objectifs sont mentionnés dans la présentation de chaque indicateur au chapitre 4. Certains objectifs sont quantifiés, d'autres sont qualitatifs. Ils n'informent alors que sur la direction dans laquelle l'indicateur devrait évoluer.

L'évaluation faite dans cette section est basée uniquement sur la direction dans laquelle les indicateurs évoluent, soit dans la direction de l'objectif, soit en sens contraire. Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, pour plusieurs raisons.

- Elle ne dit rien sur le rythme d'évolution de ces indicateurs, c'est-à-dire s'ils s'évaluent lentement ou rapidement vers leur objectif.
- Elle ne dit rien sur le niveau actuel de l'indicateur, s'il est proche ou éloigné de son objectif.
- Les objectifs étant définis politiquement, cette analyse ne porte pas non plus sur la pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques.

En outre, pour environ la moitié des indicateurs, peu de données sont disponibles (par exemple certaines enquêtes n'ont lieu que tous les 5 ans, ou certains indicateurs n'ont été développés que récemment). Il est dès lors difficile d'analyser la significativité statistique des tendances observées. L'évaluation faite ici est basée uniquement sur les tendances passées de long et moyen terme, mesurées par les taux de croissance annuels moyens des indicateurs sur l'ensemble de la période (de 1990 à 2014, en fonction de la disponibilité des données) et sur les 5 dernières années d'observations. Ces taux de croissances sont repris dans le tableau des chiffres clés de chaque indicateur au chapitre 4.

Dans cette section, les évolutions des indicateurs sont synthétisées dans des dimensions transversales: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs* (points 5.2.1 à 5.2.3). Chaque indicateur informe en effet sur une ou plusieurs de ces dimensions.

### 5.2.1. Ici et maintenant

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue le bien-être des belges depuis 1990; dans quelle direction se développe la société belge depuis 1990? Cette dimension inclut 36 indicateurs, provenant surtout des thèmes sociaux *Bien-être subjectif*, *Niveau de vie et pauvreté*, *Travail et temps libre*, *Santé*, *Éducation et formation* et *Vie en société*, plus deux indicateurs environnementaux (émissions de PM<sub>2,5</sub> et NO<sub>x</sub>), l'indicateur de dépendance énergétique et celui sur les accidents de la route.

Il n'y a pas de tendance nette qui se dégage pour cette dimension.

- Le *Bien-être subjectif* reste stable entre 2002 et 2012.
- En ce qui concerne les thèmes *Santé* et *Éducation et formation*, la plupart des indicateurs évoluent dans la direction de leurs objectifs.
- Dans les thèmes *Niveau de vie et pauvreté*, *Travail et temps libre* et *Vie en société*, un peu plus de la moitié des indicateurs évoluent dans la direction de leurs objectifs, un peu moins de la moitié en sens contraire. Par contre, les évolutions des 5 dernières années, très majoritairement, s'éloignent des objectifs.

- Pour les 4 derniers indicateurs, trois d’entre eux (émissions de PM<sub>2,5</sub> et NO<sub>x</sub> et accidents de la route) évoluent en direction de leurs objectifs, tandis que celui de dépendance énergétique s’éloignait de son objectif depuis 1990, mais s’en est rapproché ces 5 dernières années.

### 5.2.2. Plus tard

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue la capacité des belges et de la société à maintenir, voire augmenter, le bien-être à l’avenir ? Cette dimension inclut 34 indicateurs, surtout des indicateurs provenant des thèmes environnementaux (*Environnement, Climat et énergie, Ressources naturelles, Territoires et écosystèmes*) et économiques (*Capital économique, Mobilité et transport*). Elle inclut également les thèmes *Santé et Éducation et formation*, ainsi que deux indicateurs du thème *Vie en société*, la *Confiance généralisée* et les *Contacts avec amis et famille*, se rapportant au capital social et un indicateur du thème *Travail et temps libre*, les *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation*.

La plupart des indicateurs de cette dimension évoluent en direction de leurs objectifs, sur toute la période comme sur les 5 dernières années. Les exceptions les plus notables sont les suivantes.

- La plupart des indicateurs du thème *Ressources naturelles* s’éloignent de leurs objectifs sur la période de disponibilité des données (depuis 2002 pour les consommations de matière, le milieu des années ‘90 pour l’eau et les déchets). Toutefois, la tendance s’est inversée récemment: sur les 5 dernières années, ces indicateurs évoluent en direction de leurs objectifs. La même tendance est observée pour la consommation d’énergie primaire (thème *Climat et énergie*).
- L’indicateur de populations d’oiseau des champs (thème *Territoires et écosystèmes*), un des rares indicateurs de diversité biologique disponible sur une longue période, s’éloigne de son objectif depuis 1990, y compris sur les 5 dernières années.
- Dans le thème *Capital économique*, l’indicateur de dette publique s’éloigne de son objectif depuis 2007.
- Dans le thème *Mobilité et transport*, la part de la voiture (transport de personnes) a évolué en direction de son objectif depuis 1990, mais s’en est éloignée au cours des 5 dernières années. Pour le transport de marchandises, la part de la route s’est éloignée de son objectif depuis 1990, mais s’en est rapprochée sur les 5 dernières années.

### 5.2.3. Ailleurs

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment le développement de la société en Belgique influence la capacité des autres pays à se développer et le bien être de leur population ? Cette dimension inclut huit indicateurs, sept provenant des thèmes *Ressources naturelles* et *Climat et énergie*, et un du thème *Niveau de vie et pauvreté*, portant sur l’aide publique au développement.

- Les indicateurs provenant des thèmes *Ressources naturelles* et *Climat et énergie* sont liés à des capitaux environnementaux globaux, comme le système climatique et les ressources de matières premières. Sur toute la période d’observation, certains de ces indicateurs s’éloignent de leurs objectifs, tandis

que d'autres s'en rapprochent. Sur les 5 dernières années, tous ces indicateurs se rapprochent de leurs objectifs.

- L'aide publique au développement a été en moyenne plus élevée dans les années 2000 que dans les années 90', même si le niveau atteint en 2014 est quasiment égal à celui de 1990.

### 5.3. Ventilation des indicateurs

Les valeurs et les évolutions d'un même indicateur sont souvent différentes selon les catégories de la population envisagées. De nombreux indicateurs (26 sur 64) sont donc ventilés suivant des catégories pertinentes de la population, comme décrit au tableau 22 en fin de chapitre 3. Ces ventilations ont principalement été faites selon le sexe ainsi que selon le niveau d'éducation et l'âge. Cette section fait une première analyse transversale de ces trois types de ventilation. D'autres ventilations ont également été faites, selon le type de ménage, le statut d'activité, le niveau de revenu et la durée du chômage, mais ne sont pas développées dans ce chapitre.

#### 5.3.1. Ventilation selon le sexe

De nombreux indicateurs sélectionnés dans ce rapport sont ventilés pour mesurer les différences entre hommes et femmes dans les thèmes *Bien-être subjectif*, *Niveau de vie et pauvreté*, *Travail et temps libre*, *Santé*, *Éducation et formation* et *Vie en société*. Par contre, il n'y a pas d'indicateur permettant de mesurer des différences quant à la propriété des stocks de capital économiques.

Les indicateurs de cet ensemble montrent que la situation des femmes est meilleure que, ou égale à, celle des hommes pour ce qui est de la santé et de ses déterminants, sauf en ce qui concerne la dépression, qui frappe plus les femmes. En ce qui concerne les accidents de la route mortels, les hommes en sont plus souvent victimes. Les écarts vont en s'amenuisant pour tous ces indicateurs, ce qui est sans doute lié à une plus grande ressemblance dans les modes de vie des hommes et des femmes.

En ce qui concerne le thème *Niveau de vie et pauvreté*, l'indicateur sur les écarts salariaux entre les hommes et les femmes montre que les salaires des hommes sont toujours supérieurs à ceux des femmes, même si les écarts diminuent.

En ce qui concerne le thème *Travail et temps libre* et *Éducation et formation*, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire des études supérieures, les taux d'emploi des hommes et des femmes se rapprochent et les hommes ont toujours nettement plus de temps libre que les femmes.

En matière de *Vie en société* et de *Bien-être subjectif*, les perceptions des femmes se démarquent des hommes surtout par leur moindre confiance généralisée et leur plus grand sentiment d'insécurité. En outre, leur confiance dans les institutions est moindre que celle des hommes, mais s'en rapproche.

#### 5.3.2. Ventilation selon le niveau d'éducation

Le niveau d'éducation est un déterminant de la situation sur le marché du travail, dans le thème *Travail et temps libre*, parce que "le diplôme demeure une arme essentielle dans l'univers professionnel, que ce soit pour

*entrer sur le marché du travail ou progresser ensuite. La situation est très difficile pour ceux qui sortent du système scolaire sans qualification dans un système qui sur-valorise le diplôme par rapport à l'expérience personnelle"* (Observatoire des inégalités, 2015).

Les ventilations de l'indicateur *Taux d'emploi* montrent qu'il est positivement corrélé au niveau de diplôme. Inversement, le *Taux de chômage* est négativement corrélé au niveau de diplôme. Quant au *Temps de loisirs*, il est plus important pour les personnes ayant un diplôme moins élevé. Dans ces trois cas, ces différences marquées persistent sur toute la période où les données sont disponibles.

Le niveau d'éducation est aussi un des déterminants de la *Santé*, notamment via l'emploi et les conditions de travail, ainsi que via le niveau de revenu, généralement plus élevé pour les métiers associés aux niveaux de diplômes élevés. De ce fait, l'état de santé, mesuré par l'*Espérance de vie* et l'*Espérance de vie en bonne santé* est meilleur pour ceux sont les diplômés dont les plus élevés. Cette ventilation n'est disponible que pour l'année 2004.

Le niveau d'éducation est en outre positivement corrélé à d'autres déterminants de la santé: les fumeurs quotidiens sont moins nombreux parmi les personnes ayant un diplôme élevé; l'obésité est plus présente chez les personnes ayant le moins de diplôme et celles-ci sont plus souvent victimes de dépression. Pour ces trois derniers déterminants, les différences ont tendance à s'accroître depuis 1997.

Un niveau d'éducation élevé correspond donc à une meilleure situation tant dans le thème *Travail et temps libre* que dans le thème *Santé*. Les différences entre les personnes dont le niveau d'éducation est faible et celles dont le niveau d'éducation est élevé sont stables dans le thème *Travail et Temps libre*, tandis qu'elles s'accroissent dans le thème *Santé*.

### 5.3.3. Ventilation selon l'âge

Plusieurs indicateurs du thème *Niveau de vie et pauvreté* et *Travail et temps libre* sont ventilés selon l'âge, montrant que la situation des personnes en fin de carrière ou pensionnées s'est améliorée comparativement à celle des personnes qui démarrent leur carrière professionnelle.

En effet, le *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* des plus de 65 ans a diminué au cours des dix dernières années, principalement grâce à la diminution de la part des pensionnés avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Cette diminution a été structurellement influencée par l'augmentation du taux d'emploi des personnes âgées (entre 55 et 64 ans) et de celui des femmes, au cours des deux dernières décennies, ce qui a renforcé la constitution de droits à la pension, en particulier pour les femmes.

Par contre, au cours des deux dernières décennies, le *Taux de chômage* des 15-24 ans est resté environ quatre fois plus élevé que celui des personnes âgées (entre 55 et 64 ans). De même il apparaît, sur la base des indicateurs ventilés selon le statut socio-professionnel, que les chômeurs sont plus confrontés que d'autres catégories socio-professionnelles à des problèmes liés à la pauvreté ou l'exclusion sociale. Ainsi, au cours des dix dernières années, la part des chômeurs avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté était toujours plus élevée que celle des pensionnés. Ces différences se sont même accrues.

Les indicateurs ventilés selon le type de ménage montrent que ce sont surtout les familles monoparentales – constituées quasi exclusivement d'adultes dans la première moitié de leur carrière professionnelle et de leurs enfants dépendants – qui ont plus de problèmes que les autres types de ménages du point de vue de l'intégration sur le marché du travail et de la déprivation matérielle sévère. De même ces familles, plus que les autres types de ménages, doivent vivre avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté.

#### **5.4. Pistes pour les travaux futurs**

Ce rapport est une première édition. Cet ensemble d'indicateurs sera mis à jour chaque année et pourra évoluer en fonction de l'évolution des connaissances et des débats sociétaux. Cet ensemble d'indicateurs fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce chapitre. D'autres travaux pourront à l'avenir exploiter cette banque de données, disponible sur [www.plan.be](http://www.plan.be).

Le prochain rapport établira des comparaisons internationales, en particulier au niveau européen. Le prochain rapport devrait aussi renforcer les liens avec d'autres démarches existant au niveau international, notamment concernant les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG), et en Belgique, tant au niveau fédéral (indicateurs de suivi des SDG et de la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable) qu'au niveau des régions.

D'autres améliorations pourraient être envisagées à plus long terme:

- développer de nouveaux indicateurs pour compléter cet ensemble (voir chapitre 3 et section 5.1);
- approfondir les méthodologies d'évaluation des évolutions des indicateurs;
- déterminer comment les évolutions de chaque indicateur sont reliées à celles d'autres indicateurs.

## 6. Annexes

### 6.1. Bibliographie

- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (2002). *Travailler sans stress! Prévention des risques psychosociaux et du stress au travail en pratique*. <http://osha.europa.eu/>.
- Bertrand G., Heylen F., Zuinen N., Reginster I., Ruyters Ch. (2015). *Articulations des approches wallonnes en matière d'indicateurs de progrès sociétal: indicateurs complémentaires au PIB et indicateurs de développement durable*, Service Public de Wallonie et IWEPS, Working paper 19 de l'IWEPS.
- BFP (2016). *Indicateurs complémentaires au PIB. Annexe: synthèse de la concertation*. [www.plan.be](http://www.plan.be).
- CBS (2014). *Monitor Duurzaam Nederland, 2014*. Centraal Bureau voor de statistiek, [www.cbs.nl](http://www.cbs.nl).
- CDB (2010). *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi "Vivre en harmonie avec la nature"*. Convention diversité biologique. <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>.
- CE (2007). *Règlement (CE) No 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no2092/91*. Communauté européenne. Journal officiel de l'Union européenne 20.07.2007. L 189/1-23.
- CE (2009). *Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation*. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. COM (2009) 433, 20/08/2009.
- CE (2010). *Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*. Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- CMED (1987). *Notre avenir à tous dit le Rapport Brundtland*. Montréal, Editions du Fleuve.
- Coffé H. et Geys B. (2005). *Institutional performance and social capital: an application to the local government level*. Journal of urban affairs, 27: 5, p485-501
- Commission nationale climat (2015). *Belgium's greenhouse gas inventory*. <http://www.climatechange.be/>.
- Conseil des communautés européennes (1975). *Décision du Conseil du 22 juillet 1975 concernant le programme de projets pilotes et d'études pilotes pour combattre la pauvreté*. 75/458/CEE. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:1975:199:FULL&from=FR>
- Corrado C., Haskel J., Jona-Lasinio C., Iommi M. (2012). *Intangible Capital and Growth*. In *Advanced Economies: Measurement Methods and Comparative Results*, Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit (IZA) / Institute for the Study of Labor (ISL), Discussion paper No. 6733.
- Conseil de l'Europe (2008). *Rapport de la task force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXIe siècle: vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social*. [www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/source/TFSC\(2007\)31F.doc](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/source/TFSC(2007)31F.doc).
- Diener E. (2006). *Guidelines for national indicators of subjective well-being and ill-being*. Applied research in quality of life, No.1, p151-157.

- Easterlin R. A. (1974). *Does economic growth improve the human lot? Some empirical evidence*. In: Paul A. David, Melvin Warren Reder (eds), *Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honor of Moses Abramovitz*. New York: Academic Press, 89-124.
- EEA (2012). *Production and consumption of ozone depleting substances*. (CSI 006/CLIM 049) Assessment published Dec 2012, [www.eea.europa.eu](http://www.eea.europa.eu) (consulté le 11 août 2015).
- EEA (2015a). *Nutrients in freshwater*. (CSI 020/WAT 003) - Assessment published Feb 2015. <http://www.eea.europa.eu>.
- EEA (2015b). *Air pollutant emissions data viewer* (LRTAP Convention), <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/air-emissions-viewer-lrtap> (consulté le 11 août 2015).
- EEA (2015c). *The European environment — state and outlook 2015: an integrated assessment of the European Environment. European Briefing: Air pollution*. European Environment Agency.
- EPILOBEE (2015). *A pan-European epidemiological study on honeybee colony losses 2012-2014*. [http://ec.europa.eu/food/animals/live\\_animals/bees/docs/bee-report\\_2012\\_2014\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/food/animals/live_animals/bees/docs/bee-report_2012_2014_en.pdf)
- ESS (2015) *European Social Survey 2002-2012*. <http://www.europeansocialsurvey.org>. Consulté le 04/09/2015.
- ESSC (2011). *Final report of the Sponsorship Group on Measuring Progress, Well-being and Sustainable Development*. European Statistical System Committee, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/ess/about-us/measuring-progress>.
- Eurofound (2015). *Enquête européenne sur la qualité de vie 2012*, [www.eurofound.europa.eu](http://www.eurofound.europa.eu) (consulté le 25 novembre 2015).
- Eurostat (2001). *Economy-wide material flow accounts and derived indicators, a methodological guide*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Eurostat (2013). *European system of accounts. ESA2010*. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2013.
- Eurostat (2014a). *Sustainable development in the European Union. 2013 monitoring report of the EU sustainable development strategy*. <http://ec.europa.eu/eurostat>.
- Eurostat (2014b). *Getting messages across using indicators, 2014 edition*. <http://ec.europa.eu/eurostat>.
- Eurostat (2014c). *Healthy life years and life expectancy*. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/health/health-status-determinants/data/main-tables> (consulté le 26/11/2015).
- Eurostat (2015a). *Quality of life, Facts and views*. Luxembourg: Publications Office of the European Union, <http://ec.europa.eu/eurostat>.
- Eurostat (2015bVLT). *Education*. <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/data/education>.
- Eurostat (2015c). *Taux de participation à l'éducation et à la formation (4 dernières semaines) par sexe, âge et niveau d'éducation atteint*. <http://ec.europa.eu/eurostat>.
- Eurostat (2015d). *Population par sexe, âge et niveau d'éducation atteint*. <http://ec.europa.eu/eurostat>.

- Eurostat (2015e). Landscape fragmentation. [http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/t2020\\_rn110](http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/t2020_rn110). Fondation contre le cancer (2015). *Enquêtes tabac*. <http://www.cancer.be/enquêtes-tabac>.
- France Stratégie (2015). *Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Note d'analyse*. [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/notes\\_danalyse\\_n32\\_-\\_24.06.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/notes_danalyse_n32_-_24.06.pdf)
- Gouvernement fédéral (2011). *Accord de gouvernement du 1 décembre 2011*. [http://www.lachambre.be/kvvcr/pdf\\_sections/searchlist/Accord\\_de\\_Gouvernement\\_1er\\_decembre\\_2011.pdf](http://www.lachambre.be/kvvcr/pdf_sections/searchlist/Accord_de_Gouvernement_1er_decembre_2011.pdf) (dernière consultation le 10/09/2015).
- Gouvernement fédéral (2014). *Accord de gouvernement du 9 octobre 2014*. <http://www.gouvernement-federal.be> (dernière consultation le 1/12/2015).
- Gouvernement fédéral (2015). *Plan national de réforme 2015*, [www.be2020.eu](http://www.be2020.eu) (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2015).
- ICN/BFP (2016). Banque de données des indicateurs complémentaires au PIB. Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan. [www.plan.be](http://www.plan.be).
- IEFH (2014). *Parité en quelques mots*. [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines\\_action/prise\\_de\\_decision/parite\\_en\\_quelques\\_mots](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/prise_de_decision/parite_en_quelques_mots) (dernière consultation le 15/09/2015).
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Service public fédéral Économie, Bureau fédéral du Plan (2015) *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique Rapport 2015*. [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Rapport%20Ecart%20salarial%202015%20DEF\\_tcm326-267928.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Rapport%20Ecart%20salarial%202015%20DEF_tcm326-267928.pdf).
- International Council for the Exploration of the Sea (2008-2014). *ICES Advices*. <http://www.ices.dk/community/advisory-process/Pages/Latest-Advice.aspx>
- ISP (2014a). Gisle L. *La consommation de tabac*. Dans: Gisle L., Demarest S. (éd.). *Enquête de santé 2013. Rapport 2: Comportements de santé et style de vie*. WIV-ISP, Bruxelles.
- ISP (2014b). Drieskens, S. *État nutritionnel*. Dans: Gisle L, Demarest S (éd.). *Enquête de santé 2013. Rapport 2: Comportements de santé et style de vie*. WIV-ISP, Bruxelles.
- Lahaye W., Pannecoucke I. Van Rossem R., Vranken J. (2015). *Armoede in België: jaarboek 2015*. Academia Press.
- Langen (2007) *Toolkit Sociologie*. Van Gorcum b.v.
- Layard, R. (2011). *Happiness: Lessons from a New Science* (second edition). London: Penguin Books.
- MB (2013). *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*. Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873.
- MB (2014a). *Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*. Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256.

- MB (2014b). *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*. Version consolidée. <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 1997021155.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005) *Ecosystems and Human Well-being, Biodiversity Synthesis, A Report of the Millenium Ecosystem Assessment*. World Resources Institute, Washington DC.
- MIRA (2011). *Externe gezondheidskosten door fijn stof*. [www.milieurapport.be](http://www.milieurapport.be) (consulté le 6 août 2015).
- Observatoire des inégalités (2015). Le taux de chômage selon le diplôme. [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1585](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1585) (consulté le 2/12/2015).
- OCDE (2011). *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*. OECD Publishing, [www.oecd.org](http://www.oecd.org).
- OCDE (2012) Études de l'OCDE sur la croissance verte. *Vers une croissance verte: Suivre les progrès. Les indicateurs de l'OCDE. Études de l'OCDE sur la croissance verte*. p. 94. Organisation de coopération et de développement économiques. <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/49526383.pdf>
- OCDE (2013). *Comment va la vie ? 2013 Mesurer le bien-être*. OECD Publishing, [www.oecd.org](http://www.oecd.org).
- OCDE (2015). *Comment va la vie ? 2015 Mesurer le bien-être*. OECD Publishing, [www.oecd.org](http://www.oecd.org).
- OECD (2011). *Divided we stand, why inequality keeps rising*. Paris: OECD.
- OECD (2012). *Less income inequality and more growth – Are they compatible? Part 1: Mapping income inequality across the OECD*. Working paper 924.
- OECD (2013). *OECD guidelines on measuring subjective well-being*. OECD Publishing.
- OMS (1946). *Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé*, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.
- ONS (2012), *Measuring national well-being: Report on consultation responses on proposed domains and measures*, Jen Beaumont (Ed), Office for national Statistics – UK, <http://www.ons.gov.uk/> (consulté le 25 novembre 2015).
- ONU (2015). *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 25 novembre 2015).
- Paldam en Svendsen (2000). *An essay on social capital: looking for the fire behind the smoke*. European journal of political economy, 16 : 2 p. 339-366.
- PNUD (1994). *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1994\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf) (dernière consultation le 15/08/2015).
- Point focal national belge pour la Convention sur la Diversité biologique (2013). *Biodiversité 2020 – Actualisation de la Stratégie nationale de la Belgique*. Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Bruxelles. Sénat de Belgique (2013a). *Nouveaux indicateurs pour les prestations économiques, l'avancée sociale, la qualité de vie et le bonheur. Rapport fait au nom de la Commission des finances et des affaires économiques par M. Schouppe*. Document 5-2303/1 – 2013/2014 du 19/11/2013.

- Sénat de Belgique (2013b). *Nouveaux indicateurs pour les prestations économiques, l'avancée sociale, la qualité de vie et le bonheur. Annexes. Symposium "Au-delà du PIB. État des connaissances scientifiques et possibilités d'action en Belgique" 26 novembre 2012. Contributions des orateurs. Document 5-2303/2 – 2013/2014 du19/12/2013.*
- SPC (2012). *Social protection performance monitor (SPPM) – methodological report by the Indicators Sub-group of the Social Protection Committee.* <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=9235&langId=en>
- SPF Mobilité et Transport (2011). *Diagnostic des déplacements domicile travail au 30 juin 2011.* <http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres/domiciletravail/> (consulté le 6 août 2015)
- SPF Santé publique et environnement (2015a). *Le climat.* [www.climat.be](http://www.climat.be) (consulté le 25 novembre 2015).
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2015b) *Communication directe, 30/10/2015.*
- Stevenson B. et Wolfers J. (2013). *Subjective well-being and income: is there any evidence of satiation?*, NBER working paper 18992, [www.nber.org](http://www.nber.org).
- Stiglitz J. (2012). *The price of inequality: the avoidable causes and invisible cost of inequality.* W.W. Norton & Company Inc.
- Stiglitz, J.E., Sen A. and Fitoussi J.-P. (2009). *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress.* <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>.
- SVR (2012). *Omgevingsindicatoren duurzame ontwikkeling*, Studiedienst van de Vlaamse Regering.
- TFDD (2015a). Banque de données d'indicateurs de développement durable, [www.indicators.be](http://www.indicators.be) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- TFDD (2015b). *Rendre nos consommations et nos production soutenables, Rapport fédéral sur le développement durable 2015.* Task force développement durable du Bureau fédéral du Plan, [www.plan.be](http://www.plan.be) (consulté le 27 novembre 2015).
- UE (1992). *Traité sur l'union européenne, Union européenne.* [http://europa.eu/eu-law/decision-making/treaties/index\\_fr.htm](http://europa.eu/eu-law/decision-making/treaties/index_fr.htm) (consulté le 27 novembre 2015).
- UE (2013). *Règlement (UE) No 549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne.* Journal officiel de l'Union européenne, 21/06/2013, L174, pp. 1-727.
- UNDP (1990). *Human development report 1990.* United Nations Development Program, New York: Oxford university press.
- UNECE (2014). *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development.* [http://www.unece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html).
- Wilkinson R.G. & Pickett K. (2010). *The Spirit Level. Why equality is better for everyone.* Penguin Books.

## 6.2. Liste des abréviations

AEE	Agence européenne de l'environnement
AN	Actifs non financiers
APD	Aide publique au développement
BFP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
CAD	Comité d'aide au développement
CBS	Centraal Bureau voor de Statistiek
CCP	Centrale des crédits aux particuliers
CE	Commission européenne
CEC	Capital économique
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CELINE	Cellule Interrégionale de l'Environnement
CEN	Capital environnemental
CH	Capital humain
CIBE	Consommation intérieure brute d'énergie
CIM	Consommation intérieure de matières
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
CPAS	Centre public d'action sociale
CS	Capital social
CSSE	Comité du système statistique européen
DD	Développement durable
EFT	Enquête sur les forces de travail
EHLEIS	<i>European Health and Life Expectancy Information System</i>
ESS	Enquête sociale européenne
ESSC	<i>European Statistical System Committee</i>
ETS	<i>Emission Trading Scheme</i> (système communautaire d'échange de quotas d'émission)
EU-SILC	<i>European Union - Statistics on Income and Living Conditions</i>
GDP	<i>Gross Domestic Product</i> (PIB)
GES	Gaz à effet de serre
ICES	<i>International Council for the Exploration of the Sea</i>
ICN	Institut des comptes nationaux
IDEA	<i>International institute for democracy and electoral assistance</i>
IEFH	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
ISP	Institut scientifique de santé publique
kt	kilotonne
LFS	<i>Labour Force Survey</i>
LRTAP	Convention on Long-range Transboundary Air Pollution
Mt	Mégatonne
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
NEC	<i>National emission ceilings</i>
NEET	Ni à l'emploi, ni à l'enseignement, ni en formation
NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
NO <sub>x</sub>	Oxydes d'azote
O <sub>3</sub>	Ozone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODA	<i>Official development assistance</i> (Aide publique au développement)
ONU	Organisation des nations unies

PIB	Produit intérieur brut
PM	Particules fines ( <i>Particulate matter</i> )
SEC	Système européen des comptes
SDG	<i>Sustainable development goals</i> (objectifs de développement durable)
SPF	Services publics fédéraux
SPP	Service public de programmation
TFDD	Task force développement durable
TJ	Terajoule
UE	Union européenne
UTCATF	Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie
VLT	Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable

**Bureau fédéral du Plan**  
*organisme d'intérêt public*

Avenue des Arts 47-49  
1000 Bruxelles  
tél. : +32-2-5077311  
fax : +32-2-5077373  
e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>

Impression : Service public fédéral Économie,  
PME, Classes moyennes et Énergie